BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

Tom. III. — 1847—48—49.



AMIENS,

Imprimerie de DUVAL et HERMENT, place Périgord, 1.

PARIS,

J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

1849.



BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

Tom. III. — 1847—48—49.



AMIENS,

DUVAL ET **HERMENT**, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, PLACE PÉRIGORD, 1.

PARIS,

J.-B. **DUMOULIN**, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1849.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 13 *janvier* 1847.

L'ordre du jour appelle l'installation du nouveau bureau pour 1847.

M. Guerard, président sortant, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

« Dans votre dernière séance, vous vous êtes occupés du renouvellement de votre bureau, et c'est avec raison que chacun de vous a le droit de se féliciter aujourd'hui de l'heureux choix qu'il a fait.

» Après avoir tant de fois applaudi aux travaux de ceux que vous venez de placer à votre tête, il deviendrait superflu d'en préconiser devant vous le mérite et le savoir. Qui pourrait encore en douter, quand l'unanimité de vos suffrages vient en apporter la preuve, et quand depuis longtemps leur éloge est dans toutes les bouches, comme dans tous les cœurs.

» Avant de procéder à l'installation du nouveau bureau, permettez-moi de remplir encore un dernier devoir ; permettez-moi, dis-je, messieurs, de vous remercier de la bienveillance que vous m'avez accordée pendant les deux

années qui viennent de s'écouler. Si parfois mes efforts ont été couronnés de succès, si pendant mon exercice quelque bien a été procuré par moi à la Société, j'aime à reconnaître ici que c'est moins à mon zèle qu'à votre appui, à l'efficacité de votre concours, qu'elle en est redevable.

» Quelques regrets que j'aie pu éprouver quelquefois, en ne voyant pas toujours présenter assez de mémoires à vos séances, l'année qui vient de s'écouler n'en doit pas moins être comptée au nombre des heureuses de la Société : elle a vu, en effet, s'augmenter tout à la fois et vos relations et votre personnel. Non-seulement un grand nombre de personnes distinguées par leur savoir ont sollicité l'honneur d'être admises dans vos rangs, mais encore plusieurs sociétés savantes ont réclamé comme une faveur de correspondre avec vous, et d'échanger leurs mémoires contre les vôtres.

» Les comités locaux ont presque tous rivalisé de zèle ; l'exemple donné par celui de Beauvais a porté d'heureux fruits, et la ville de Clermont n'attend plus que votre décision pour en former un dans ses murs.

» L'administration toujours bienveillante et protectrice de ce département, ne vous a point fait défaut ; les diverses missions dont elle vous a chargés ont été au contraire une nouvelle preuve de sa sollicitude et de sa confiance.

» Les encouragements que vous proposez chaque année à l'étude de l'histoire et à l'avancement des sciences n'ont point été stériles ; plusieurs mémoires vous ont été adressés pour le concours, et dans votre séance générale, vous avez eu la satisfaction de pouvoir donner à l'auteur de l'un d'eux la médaille que vous réserviez au plus digne.

» Dans ce jour, que je puis appeler avec raison la fête de la famille, vous avez commencé la grande œuvre que depuis longtemps vous vous étiez proposé d'accomplir à la mémoire des grands hommes qui ont illustré cette province. Grâces au ciseau de l'un de vous, les traits de Blasset ont été reproduits sur le marbre, et vous avez procédé à l'inauguration de son buste.

» Pourquoi faut-il que, malgré votre zèle et vos démarches, la statue du savant illustre que vous avez choisi pour guide n'ait pu être encore terminée cette année. Si votre douleur a été vive, je dois le dire ici, messieurs, le zèle de votre commission ne vous a cependant point manqué ; mais en vain elle a redoublé d'efforts pour surmonter les lenteurs et les embarras qu'il lui a fallu subir. Espérons que, par une persévérance constante, elle viendra à bout de lever tous les obstacles, et que cette année enfin verra terminer le monument à la gloire de Du Cange. C'est ainsi, Messieurs, que, répondant aux vœux et à la confiance de vos concitoyens, vous populariserez dans cette province le nom de celui devant qui l'Europe savante s'incline avec respect, et que vous confondrez la critique ignorante de ceux qui, sans le connaître, ont osé contester ses droits à la reconnaissance des peuples, et refusé de rendre à cet homme illustre les hommages qui lui sont dûs à tant de titres. »

M. Breuil, président nouveau, en prenant possession du fauteuil dit :

Messieurs,

« En me félicitant d'avoir obtenu l'honneur de la présidence, je ne me fais point illusion sur la valeur de mes ti-

tres. Vous avez récompensé en moi, non pas l'archéologue recommandé par des œuvres importantes, mais le collègue qui, pendant trois années, avait résumé avec zèle vos délibérations.

» L'aveu de ma faiblesse, messieurs, vous paraîtra plus nécessaire et plus vrai, si je fais ressortir le haut rang que tient la Société des Antiquaires de Picardie parmi les associations savantes de notre pays. Je fixerai un moment votre attention sur un écrit récent publié par la *Revue-des-Deux-Mondes*, et ayant pour titre : *De l'association littéraire et scientifique en France.* L'auteur de cet écrit, M. Charles Louandre, jeune écrivain qui promet une illustration de plus à la Picardie, après avoir tracé le rôle qui convient aux sociétés de province, signale leurs travaux les plus importants. L'éloge était dû à ceux entrepris par vous, messieurs ; et, dans une énumération d'autant plus honorable qu'elle est plus restreinte, M. Louandre n'a point oublié ces *Coutumes locales du bailliage d'Amiens* que l'Institut avait déjà si glorieusement distinguées.

» Les publications d'élite dont il cite les titres ont, aux yeux de M. Louandre, *une incontestable valeur.* « En réu-
» nissant, dit-il, tous ces documents épars et trop peu
» connus hors des localités auxquelles ils ne se rattachent
» point directement, on arriverait, à peu de frais et sans
» grandes fatigues, à dresser, pour l'ancienne France, de
» curieux tableaux géographiques et statistiques, à réunir
» sur l'histoire du droit, sur la condition des personnes,
» les origines du christianisme, les traditions, les croyan-
» ces, des documents qui formeraient une vaste syn-
» thèse, et, de plus, on rectifierait une foule de faits

» traditionnellement défigurés dans l'histoire générale. »

» Dans un autre endroit de son travail, M. Louandre, dressant une liste des membres les plus distingués et les plus érudits qui appartiennent aux sociétés provinciales, a encore relevé le nom de M. Bouthors. Un autre nom est aussi sorti de sa plume : celui d'un de nos collègues dont la modestie égale le talent et la science, et qui, si la présidence de cette compagnie était perpétuelle, siégerait toujours à la place où je suis pour une année.

» L'écrit de M. Louandre, à cause de la généralité de son sujet, devait offrir quelques oublis. Si, au lieu de se borner à parcourir nos mémoires, il leur avait consacré un examen approfondi, sans doute il aurait assigné une riche part de louanges à ces deux jeunes prêtres qui, écrivant avec un si beau succès l'histoire iconologique de notre cathédrale, acheveront un jour un ouvrage impérissable comme ce monument.

» Je n'ai pas fini de louer, messieurs. Au moment où notre savant et laborieux collègue, M. Hardouin, laisse vacante parmi nous une place de membre titulaire, qu'il me soit permis d'exprimer les vifs regrets que son départ nous inspire, et l'espérance de voir continuer son utile collaboration.

» Si je termine en disant que, durant deux années, M. Guerard a dignement rempli les fonctions de président, et que, par ses discours, il a puissamment contribué à l'intérêt de vos séances publiques, je suis sûr, messieurs, d'être l'interprète fidèle de vos remercîments et de vos éloges. »

— Le bureau pour 1847 se compose de MM. Breuil,

président ; l'abbé Jourdain, *vice-président* ; l'abbé Duval, *secrétaire annuel*.

— Lecture est donnée d'un procès-verbal du Comité de Beauvais annonçant que M. Danjou a été désigné pour directeur du Comité pendant l'année 1847.

Ce choix est approuvé par la Société qui se félicite de voir la direction du Comité confiée à un membre aussi actif et aussi dévoué. M. Danjou est donc confirmé à l'unanimité directeur du Comité de Beauvais.

— M. Em. Woillez, de Clermont (Oise) demande la formation d'un Comité dans cette ville. Sa lettre est signée de MM. Eug. Woillez et Ledict-Duflos, membres titulaires non résidants, et de MM. Feret et Deblois, qui sollicitent le même titre.

La Société eut désiré pouvoir satisfaire immédiatement au désir exprimé dans cette demande, mais les exigences du règlement forcent à ajourner cette institution à la séance suivante.

— M. Dufour lit une notice sur un cachet d'oculiste romain, trouvé à Amiens, dans les travaux de terrassement nécessités par la construction de l'embarcadère du chemin de fer du Nord et de Boulogne.

Cette notice, vu l'intérêt qu'elle présentait, a paru digne d'être insérée dans le huitième volume dont l'impression allait être terminée, et qui est actuellement distribué.

— M. le trésorier présente ses comptes de recettes et dépenses pour 1846. M. le président nomme pour les examiner MM. Dufour, Bazot, Bisson de la Roque et Lefebvre ; il invite la commission à faire son rapport dans la séance de février.

— L'ordre du jour appelait la nomination d'un membre titulaire résidant. M. L. Deschamp de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé membre titulaire résidant de la Société.

Séance ordinaire du 10 *février* 1847.

M. Lefebvre, au nom de la commission des comptes, fait le rapport sur ceux de l'exercice 1846. Après avoir fait remarquer le soin et la clarté avec lesquels M. Dorbis a établi les comptes et leur parfaite régularité, il propose, comme un vœu unanime de la commission, qu'il soit voté au trésorier des remercîments bien mérités pour le zèle qu'il continue d'apporter dans ces minutieuses et ingrates fonctions.

— Le rapporteur donne ensuite lecture du projet de budget pour 1847, qui est longuement discuté et arrêté.

— M. Deschamp, admis dans la dernière séance en qualité de titulaire résidant, s'exprime ainsi :

Messieurs,

« La Société des Antiquaires de Picardie s'est fait dans le monde savant une trop grande réputation, pour que je n'aie pas tenu à honneur de désirer d'en faire partie. Cependant, quoique archéologue par goût, l'oisiveté forcée où je suis resté depuis si longtemps par suite de mon éloignement de tout centre qui pouvait me permettre de m'occuper de pareils sujets, et le peu de mérite que contiennent les notices insérées par moi dans divers recueils, m'avaient donné la crainte de ne pouvoir réussir dans ma demande. Vos suffrages, messieurs, ont bien voulu dissiper cette crainte, et c'est avec un vif sentiment de plaisir que je me vois appelé à faire partie de votre honorable compagnie.

Les occupations nombreuses que me donnent mon service d'ingénieur, ne me permettront malheureusement pas de me livrer, autant que je le voudrais, aux études archéologiques ; j'espère néanmoins, dans mes moments de loisir, pouvoir m'occuper de quelque travail à ma portée. Mais ici se présente une difficulté : c'est le choix du sujet à traiter, pour qu'il puisse intéresser la Société. Les monuments remarquables que j'ai pu voir, soit sous le rapport du style, soit sous celui de l'art, ont été décrits, soit dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, soit dans d'autres recueils. Quant à la description de ceux d'Amiens, elle a, dans le sein de cette Société, de trop savants interprètes pour que je puisse me permettre d'entreprendre après eux un travail qui, outre la difficulté qu'il présente, demanderait plus de loisir que je n'en ai. Mais il est d'autres sujets que j'essaierai d'aborder : je veux parler de la description des objets d'antiquité les plus curieux déposés dans votre musée. Les différents travaux exécutés dans les environs d'Amiens ont amené la découverte d'une foule de restes de diverses époques. La comparaison des objets découverts dans ce pays, avec ceux découverts dans d'autres contrées, serait remplie d'intérêt. De cette comparaison peut quelquefois jaillir une lumière inattendue qui vient jeter une jour nouveau sur l'histoire. Je ne prétends pas ici porter mes vues aussi haut; je m'en reconnais complètement incapable; mais la description pure et simple que je pourrai faire, mettra peut-être à même un autre plus savant de tirer des conséquences que je n'aurais pu prévoir. Tel est le genre de travaux que j'ai dessein d'entreprendre. Soyez du reste persuadés, messieurs, que tous mes efforts tendront à me

rendre digne du titre que vous avez bien voulu m'accorder, et que dans toute occasion je ferai mon possible pour être utile à la Société. »

M. Breuil, président, répond :

MONSIEUR,

» La Société des Antiquaires de Picardie vous a reçu parmi ses membres titulaires avec une grande satisfaction; le seul reproche qu'elle puisse vous faire, c'est de vous être défié de vous-même et d'avoir pu douter du succès de votre candidature. Vous n'étiez pas un inconnu pour nous au moment de votre arrivée à Amiens, et déjà nous avions pu apprécier les travaux publiés par vous comme membre de la Société des Antiquaires de la Morinie. Dans le tome Ier des mémoires de cette compagnie, vous avez inséré une curieuse notice sur une monnaie inédite de Conan IV, duc de Bretagne, frappée à Rennes au XIIe siècle; dans le tome V, vous avez signé un autre travail sur un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer, provenant de la célèbre abbaye de Saint-Bertin. Les divers opuscules réunis dans ce manuscrit ont été analysés sous votre plume avec une louable exactitude, et je vous félicite surtout d'avoir mis en relief tout ce que celui qui a pour titre *La vision de Charles III* renferme d'intéressant. Le roi y raconte le voyage qu'il fait en enfer sous la conduite d'un ange; il parcourt plusieurs régions du séjour des peines où se trouvent en proie à différents supplices les évêques et les principaux seigneurs de son père, ses oncles et son père lui-même. Puis, il se rend dans le paradis et y voit, au milieu d'une éblouissante clarté, son oncle Lothaire, qui lui prédit que son petit-fils Louis sera l'héritier de l'empire. Vous avez été justement

frappé, monsieur, des rapports d'invention et de détails que présente ce récit écrit en latin au IXe siècle, avec le grand poème du Dante écrit au XIVe; les littérateurs, aussi bien que les archéologues, doivent vous remercier de la publication que vous avez faite *in extenso* de la vision de Charles III.

» Vous nous promettez, monsieur, d'examiner les objets d'antiquité déposés dans notre musée, et de nous communiquer le résultat de vos études; nous acceptons volontiers cette promesse, car les travaux que vous avez accomplis jusqu'à ce jour nous donnent l'assurance qu'elle sera glorieusement tenue. »

— La Société s'occupe ensuite de la demande qui lui a été présentée dans la dernière séance afin d'organisation d'un Comité local à Clermont. Elle prend à cet égard la délibération suivante :

La Société, vu la demande signée de MM. Em. Woillez, Eug. Woillez, Ledict-Duflos, Feret et Deblois, tendante à obtenir l'autorisation de former à Clermont un Comité local.

Vu les articles 9 des statuts, 18, 19, 20 et 21 du règlement.

Considérant que la formation de ce Comité est de nature à donner un nouveau développement à l'étude de l'archéologie dans un arrondissement si riche en monuments; que les travaux justement appréciés de deux des signataires de la demande, assurent au Comité central un concours aussi dévoué qu'efficace

Arrête :

1°. MM. les membres titulaires non résidants sus-nommés

sont autorisés à se constituer à Clermont en Comité local, à l'effet de rechercher, décrire et conserver les monuments indiqués dans les articles 2 et 4 des statuts, et de faire d'ailleurs les autres études énumérées dans l'article 3.

2.° L'arrondissement de Clermont formera la circonscription territoriale de ce Comité.

Séance ordinaire du 12 *mars* 1847.

M. Darsy écrit que des travaux exécutés sur la Bresle, dans le voisinage de l'ancienne abbaye de Lieu-Dieu, ont fait découvrir quelques débris romains ; il se propose de suivre avec soin les travaux, et de tenir la Société au courant des découvertes qui pourront y être faites.

— M. Ch. Dufour annonce que Mgr. l'évêque d'Amiens vient, sur la demande qui lui en a été faite, d'autoriser le dépôt au Musée de quatre génies funèbres, de plusieurs tablettes décorées en relief de feuillages enroulés et d'insignes militaires. Ces sculptures, qui sont en albatre et qui ont été découvertes dans le grenier de la grande sacristie de la cathédrale, paraissent provenir du tombeau de Christophe Lannoy de la Boissière, nommé par Henri IV gouverneur d'Amiens vers la fin de 1598 et mort à Paris en février 1600, mais enterré dans la cathédrale d'Amiens. (Voir Pagès. MS. de la bibliothèque d'Amiens, t. 1.er pag. 91.)

— Un membre appelle ensuite l'attention de la Société sur le nombre d'exemplaires des mémoires qu'il conviendrait de faire tirer, et sur leur exécution typographique. Un débat s'engage à ce sujet. La commission d'impression est chargée de régler cette affaire.

— Le secrétaire donne lecture de deux notes de M. Edmond Caillette-l'Herviller, de Compiègne.

Dans l'une, l'auteur signale les vestiges d'un établissement romain dans la forêt de Compiègne, lequel n'aurait jamais été mentionné.

Dans l'autre, il fait l'historique de la Porte-Chapelle à Compiègne ; cette porte, qui portait autrefois le nom de Porte de Choisy, a pris son nom du voisinage d'une Chapelle de Saint-Nicolas.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 18 *janvier* 1847. — M.me veuve Dorgebray-Simon et M. Cousture, son gendre, avocat à Beauvais, font hommage du portrait de Simon (Denis), conseiller au présidial et élu maire de Beauvais en 1712.

M. Mouquet, concierge du tribunal de première instance de Beauvais, envoie un méreau canonial trouvé dans la cour du palais de justice.

M. le docteur Daniel dépose sur le bureau un dessin représentant la grande verrière de la cathédrale de Tours et il en fait hommage au comité.

Des remercîments sont votés à ces divers donateurs.

—A l'occasion du don du portrait de Simon (Denis), élu maire de Beauvais, M. Fabignon fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une élection populaire, mais d'une élection faite par la compagnie judiciaire à laquelle appartenait Denis Simon ; il prouve que la liberté des élections ne fut rétablie à Beauvais qu'en 1721.

— M. le directeur annonce qu'il a acheté une sculpture en albâtre représentant une abbesse revêtue du costume sévère des religieuses. Ce bas-relief paraît avoir appartenu à l'une des anciennes églises de Beauvais : quelques per-

sonnes pensent même que cette statue est celle de sainte Angadrême.

Séance du 22 *février* 1847. — M. Woillez annonce par une lettre que, fixé à Clermont par la nature de ses fonctions, il regrette de ne pouvoir plus faire partie du comité de Beauvais.

— M. le président donne lecture d'un rapport sur les dons faits au musée de Beauvais. Au nombre des morceaux intéressants, se trouve un beau vitrail donné par M. Hamel juge, et représentant un aigle émaillé; c'étaient les armes du cardinal Odet de Chatillon. Le magnifique château de Sarcus envoie deux belles pierres sculptées formant les pendentifs de la chapelle, et une troisième qui paraît être la clef d'une des voûtes du grand cloître. Nous citerons encore la pierre tumulaire de la famille Loisel, provenant des Cordeliers.

— M. Fabignon présente une analyse rapide des mémoires sur saint Sauveur dont il a pris connaissance. Ce manuscrit est l'œuvre d'Anselin Macaire, conseiller au présidial et marguillier de l'église ; il porte la date de 1653.

On y voit que cette église, mentionnée dans les titres du XI.ᵉ siècle, est arrivée, par des augmentations successives, à figurer parmi les plus belles de notre cité.

Ses premiers développements remontent à la fin du XIV.ᵉ siècle : de 1489 à 1494 elle s'augmenta d'une manière considérable, et son clocher reçut une cloche de 4700 liv., qui a existé jusqu'au commencement de ce siècle.

Les dernières arcades et le portail furent construits de 1525 à 1537: L'année suivante, en 1538, on fit un appel aux paroissiens pour pouvoir compléter ce beau vais-

seau, et pendant près de quarante ans leur zèle sut faire face à tous les besoins.

— M. le président annonce que les travaux pour la conservation des magnifiques verrières de Saint-Etienne, ont été l'occasion d'une découverte du plus haut intérêt. Dans une grande malle, au-dessus de la trésorerie de cette église, on a trouvé une grande quantité de vitraux peints; l'examen de ces morceaux a prouvé qu'ils provenaient des croisées de cette église. M. le maire de la ville s'est empressé de donner des ordres pour utiliser ces précieux fragments. Ils ont été remis à M. Omont, sculpteur, membre du comité, dont la persévérante sagacité en a tiré le meilleur parti; déjà un beau tableau de saint Martin, évêque de Tours, a été rétabli. Quant au mendiant auquel saint-Martin donne la moitié de son manteau, plusieurs parties de la tête manquaient; M. Omont a su les restaurer en faisant des vitraux qui s'harmonisent très-bien avec les morceaux des anciens maîtres. Il s'occupe maintenant de rétablir une scène de la première enfance de Jésus-Christ dans laquelle, à côté de cet idéalisme naïf que la foi seule pouvait trouver, le peintre a su réunir jusqu'aux moindres détails de la vie matérielle.

— Le classement des archives judiciaires a déjà produit d'heureux résultats, en faisant retrouver un manuscrit intéressant contenant les poésies d'un de nos compatriotes dont la famille a longtemps figuré parmi les édiles de Beauvais, le sieur Galoppin. Ce manuscrit est mis à la disposition du comité par le tribunal auquel des remerciments seront adressés.

— L'archiviste a aussi trouvé une charte en parchemin,

de 1423, adressée par Henri VI, roi de France et d'Angleterre, au prévost d'Angy, pour la conservation des priviléges de l'évêque Cauchon, de déplorable mémoire.

COMITÉ LOCAL DE COMPIÈGNE.

Séance du 14 août 1846. — M. Edmond Caillette l'Hervillier lit un travail intitulé : *Notice historique sur le saint Suaire de l'abbaye de Saint-Corneille à Compiégne.*

M. de Crouy fait observer à ce sujet que l'histoire des Ermites de la Croix-du-Saint-Signe n'est pas conforme au récit qu'en a fait Dom Gélisson ; M. Caillette l'Hervillier répond qu'il croit avoir rapporté les faits tels que la tradition les a transmis.

— La discussion de la dernière séance, entre M. de Cayrol et M. de Crouy, sur la voie romaine, est continuée.

Séance du 2 octobre 1846. — M. de Cayrol annonce au comité la nomination de M. Amédée Piette comme contrôleur à Château-Thierry. Les membres témoignent les regrets qu'ils éprouvent de perdre un collègue aussi distingué.

— M. Caillette l'Hervillier lit un travail ayant pour titre : *Notice archéologique sur le mont Gannelon*, § Ier. *Le fort de Charlemagne.* Il y démontre, par des probabilités, que vers l'extrémité de la montagne qui regarde Coudun, il a existé des retranchements qui doivent remonter à Charlemagne.

— M. de Crouy communique ensuite divers manuscrits qu'il possède, relatifs à l'histoire civile de Compiégne ; ils consistent en six volumes in-folio de Dom Gelisson, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

Séance du 6 novembre 1846. — M. de Cayrol lit une

lettre de M. Caillette l'Hervillier, dans laquelle celui-ci fait part d'une visite qu'il a faite au village de Luchelle, près Rency. Il a visité l'église, qui est remarquable par ses vitraux et un rétable en ruine; il promet une note sur ce monument.

— M. le baron de Bicquilley annonce qu'il s'occupe d'un travail historique et archéologique sur les découvertes qu'il a faites dans sa propriété du Beauregard ; et il invite les membres à venir les visiter.

— M. Ernest de Bréda fait passer sous les yeux du comité une lettre autographe de Voltaire et diverses lettres relatives à sa mort, qui ont été trouvées à Compiègne par M. Paul de Bréda, son fils.

M. de Cayrol, qui possède déjà une nombreuse collection de lettres autographes de Voltaire, demande la communication de ces précieux documents, afin de les comparer à ceux qu'il a recueillis sur les derniers moments du philosophe de Ferney.

— M. de Bréda communique un autre manuscrit grand in-folio qui paraît être un volume original de l'armorial général de Bretagne. Malheureusement, plusieurs armoiries ont été enlevées et un grand nombre de pages déchirées à ce volume qui comprend encore quatre cent quarante-quatre pages, depuis la lettre K jusqu'à la lettre P. Il a été également découvert par son fils.

Séance du 4 décembre 1846. — M. Caillette l'Hervillier présente plusieurs médailles romaines trouvées sur le mont Gannelon, qui lui ont été données par M. Lecomte, ancien receveur particulier à Compiègne : ce sont des Posthume et des Constantin.

— M. de Bréda fait part des recherches auxquelles il s'est livré sur l'histoire du château de Plessis-Bryon qui appartient à M. le comte de Bréda son père. Il se propose de mettre en ordre les notes qu'il a recueillies.

Séance du 8 *janvier* 1847. — M. Caillette l'Hervillier fait passer sous les yeux du comité un parchemin long de plus de trois mètres, large de trente-un centimètres, en date de Jonquières, du 13 août 1534, signé Langlois, ayant pour titre : *Rapport et dénombrement des dîmes attachées aux fiefs et seigneuries de Jonquières, Fayel,* etc. Ces dîmes se composaient de blé, d'avoine, de chapons. Parmi les noms qui figurent dans cet acte, on en voit plusieurs qui se sont perpétués dans le pays. Au revers du parchemin on lit : Ce rapport et dénombrement de Thibault fait en présence de noble homme Jehan de Sommeller et Le Féron de......... en Valois.

— Une discussion s'engage ensuite entre les membres relativement à la situation primitive de Compiègne ; le faubourg Saint-Germain a dû être certainement la première ville nommée Compiègne. M. de Crouy pense avoir trouvé l'origine exacte du mot *Compendium*, et promet de donner incessamment un travail sur l'origine de cette ville.

Séance du 5 *février* 1847. — M. Caillette fait passer sous les yeux du comité, 1.° : un plan de Compiègne en date de l'année 1637, dédié à M. Le Féron, conseiller du roi en ses conseils, commissaire député par sa majesté pour la réformation des eaux et forêts, etc., etc., par Follain. Au bas se trouvent les armes de M. Le Féron ; à droite et à gauche, en haut du plan, les armes de la ville de Compiègne, *regi et regno fidelissima* et les armes

de France. Au-dessous du plan est écrit : « Compiègne est » une ville de l'Isle-de-France, bâtie premièrement par » les Romains, et restablie par l'empereur Charles-le-» Chauve, à l'imitation de Constantinople, sur les bords » de la rivière d'Oize, où les forests, les prairies, les » eaux, et les montagnes toutes couvertes de vignes, très » fertiles, semblent s'estre assemblées pour un lieu char-» mant et très agréable; son louvre, son antique et magni-» fique hôtel de ville, ses églises bien bâties où quantité de » roys et de princes sont enterrés; ses grandes places, ses » rues bien percées, ses jolies maisons, ses fortifications » et tous ses siéges royaux sont des gages fidels que les » roys l'ont aymée et honorée souvent de leurs présences.» La même note est reproduite à côté en latin.

On remarque dans ce plan divers monuments dont on ne trouve presque plus de traces aujourd'hui. Parmi les portes, il ne reste plus que celle dite la porte Chapelle; on voit encore l'emplacement de celle de Soissons. La commanderie du Temple a dû être dans l'emplacement de la maison de M. Leclère, dans la rue du Pont-Neuf; la communauté de l'église, et l'église des Enfants-Bleus, dans l'emplacement de la maison de M. de Frézols; la communauté des religieuses de Sainte-Marie, dans la rue Sainte-Marie. Pour les jeux d'arquebuse, d'arbalête et d'arc, le premier a dû être dans le jardin qui avoisine le parc, près la porte Chapelle; le second, dans le pâté de maisons que forment les maisons de M.me Legrignonise et de M. Lefèvre, abbé; le troisième, sur l'emplacement des maisons de la rue du Pont-Neuf, portant les n.os 9 et 11.

M. Caillette communique également un petit volume

in-18 manuscrit, relié, avec deux petits fermoirs d'argent, ayant pour titre : *Au nom de Nostre-Seigneur Jésus-Christ cy commencent les exercices de la vie active ou purgative.* L'écriture est bien différente dans la seconde partie du volume, et le fait paraître assez ancien ; il provient sans doute du prieuré de Saint-Nicolas.

Séance du 5 *mars* 1847. — M. de Crouy fait observer, relativement à la commanderie du Temple, qu'elle était située sur l'emplacement des maisons occupées par M. Delgor et M. Mathieu Debruxelles, et qu'une faible portion du terrain de M. Leclère en faisait partie ; que la chapelle du Temple formait le coin de la rue de la Cagnette et de la rue du Pont-Neuf ; qu'anciennement on disait une messe à quatre heures du matin dans cette chapelle, pour les personnes qui partaient par le coche d'eau de Compiègne.

— M. l'abbé Dupont rappelle que, consultant ses notes sur l'église Saint-Jacques, il a constaté la certitude d'une discussion déjà élevée au XIII.e siècle entre l'abbé de Saint-Corneille et l'évêque de Soissons, concernant l'exercice de la juridiction curiale. Cette discussion devint si sérieuse qu'il fallût recourir au souverain pontife pour terminer le différent. Le pape nomma alors une commission composée d'Eudes de Sully, évêque de Paris, et Hugues de Milan, abbé de Saint-Denis. Ils décidèrent que la paroisse de Saint-Germain serait divisée en trois, que l'évêque de Soissons aurait sur ces trois églises le même droit que sur la paroisse ancienne. On décida que les églises de Saint-Jacques et de Saint-Antoine seraient bâties.

— M. de Crouy confirme ce que M. l'abbé Dupont vient de dire, et parle de la grande puissance de Saint-Corneille.

Les moines et abbés avaient seuls le droit d'administrer les sacrements, et lorsque les paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Antoine furent bâties, les prêtres portaient le nom de vicaires perpétuels; ils venaient administrer le baptême sur les fonds baptismaux de l'église de Saint-Corneille; ils ne pouvaient sonner les cloches sans la permission des religieux, et chaque fois qu'ils assistaient un moribond, c'était toujours en présence d'un religieux de l'abbaye. Dans la suite du temps, on se relâcha de cette rigueur; les enfants nés pendant les octaves de Pâques et de la Pentecôte y étaient baptisés, et il pense même que dans les derniers temps on se bornait à baptiser le premier enfant né pendant lesdits octaves sur chacune des paroisses.

M. de Bicquilley demande ensuite si l'abbatiale de Saint-Corneille était située dans le couvent. M. de Crouy répond que le logement de l'abbé était primitivement dans l'enclos de Saint-Corneille qui avait son entrée sur le marché au blé; que durant le XVII.e siècle cette abbatiale fut démolie et remplacée par un hôtel situé rue d'Enfer, sur l'emplacement duquel se trouvent les maisons de M.me Aubrelique, M.me Mouton et M. Cavé.

Sur l'observation de M. Caillette-l'Hervillier, que l'église Saint-Pierre portait le nom de paroisse et qu'elle avait un curé, M. de Crouy répond que l'église St.-Pierre n'a jamais porté le titre de paroisse, qu'elle n'avait pas de curé propre, et qu'un religieux de Saint-Corneille en remplissait les fonctions; enfin qu'originairement, et antérieurement à la fondation des paroisses, cette église était un prieuré dépendant de Saint-Corneille.

—M. Edmond Caillette-l'Hervillier lit ensuite un tra-

vail intitulé : *Notice sur la Porte-Chapelle de Compiègne.*

M. de Cayrol fait observer que le faubourg de la Porte-Chapelle n'a pas porté le nom de faubourg des Pies à la Révolution, au contraire c'est le faubourg de Saint Lazarre. Il ajoute que le Petit-Château a été bâti par Louis XV pour M.me de Pompadour, et a été ensuite habité par M.me la comtesse Dubarry; que le Petit-Château n'a été occupé par le gouverneur du Palais que sous le règne de Louis XVI.

M. de Crouy ajoute qu'un Compiégnois, M. Godbœuf, a reçu du Roi une médaille d'or pour avoir presenté un plan de restauration de la Porte-Chapelle.

Notice biographique sur Restaut, par M. PARINGAULT.

Le littérateur et le légiste dont nous allons retracer la vie fut le contemporain de Buffon, de Montesquieu et de Voltaire dans les lettres, de Cochin, de Loyseau de Mauléon et de Gerbier au barreau, mais il n'obtint jamais la haute célébrité dont jouirent les hommes que nous avons cités. Son nom cède à de si grands noms ; sa vie modeste s'efface devant ces vies brillantes. Cependant il a conquis une gloire qui lui est propre ; ses travaux ont été utiles à son époque ; ils ont servi de modèle aux auteurs qui ont traité le même sujet après lui et ils sont lus encore avec fruit aujourd'hui par ceux qui veulent étudier dans tous ses commentateurs le beau code de la langue française.

Ce fut dans la boutique d'un marchand drapier de Beauvais que Pierre Restaut naquit en 1694, comme on le lit dans le dictionnaire historique de Chaudon et de Delandine. Il fut élevé avec un soin particulier par ses parents qui

avaient honorablement conquis une fortune honnête dans un commerce héréditaire. Il commença ses classes dans le collége de sa patrie, qui se soutenait sans aucun revenu par le zèle et les libéralités de plusieurs habitants de Beauvais et qui eut l'honneur de compter parmi ses maîtres ou ses élèves Gui-Patin, Baillet, Hermant et l'abbé Lenglet. Ses premières années furent marquées par des succès ; on distinguait dès-lors chez Restaut deux qualités qu'il conserva toute sa vie, un bon sens peu commun et un rare amour pour tous ses devoirs.

Restaut, qui paraît avoir été destiné d'abord à l'état ecclésiastique, vint à Paris pour y continuer ses études. La sagesse de sa conduite dans un âge consacré souvent aux plaisirs, le conviait en quelque sorte aux ordres sacrés ; il y renonça toutefois, après avoir demeuré quelque temps au séminaire de St.-Sulpice. Il passa au collége de Louis-le-Grand, où des personnes très-distinguées dans la magistrature le chargèrent de présider à l'éducation de leurs enfants. Son séjour dans cette maison dirigée par les jésuites, lui procura ses relations avec les pères De la Rue, Buffier, Du Cerceau, Sanadon, Porée et d'autres membres célèbres de la Société. C'est à cette époque, et en 1721, qu'il traduisit *la Monarchie des Solipses*, ouvrage écrit en latin, dans le XVII.e siècle, par Melchior Inchofer. Ce roman, qui a pour auteur un jésuite allemand et pour traducteur un élève de la compagnie, contient une satire allégorique du gouvernement des jésuites.

Des travaux plus sérieux occupèrent ensuite Restaut. Dans son *Traité des études*, après avoir parlé des ouvrages de l'abbé Regnier, d'Arnaud, de De Vaugelas, de T. Cor-

neille, de P. Bouhours et de Ménage, Rollin ajoute : « Il » serait à souhaiter que l'on composât exprès, pour les » jeunes-gens, une grammaire abrégée qui ne renfermât » que les règles et les réflexions les plus nécessaires. » C'est pour répondre à ce vœu de Rollin que Restaut relut tout ce qui a été écrit de plus estimé sur la langue française, et combina avec ses propres réflexions les remarques des auteurs qui se sont occupés de grammaire. Le moment était propice pour une entreprise de ce genre ; la langue avait commencé à se façonner sous Louis XIII ; elle avait peu varié depuis l'apparition des Provinciales de Pascal, et c'est avec raison qu'un pénétrant et judicieux écrivain, l'abbé Dubos, disait en 1720 : « Notre langue me paraît » parvenu depuis soixante-et-dix ans à son point de per- » fection. »

Les *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française* parurent en 1730, en un volume in-12. Onze réimpressions de l'ouvrage indiquent assez que sa publication répondait à un besoin général. La douzième et dernière édition est de 1789.

Cette grammaire fut longtemps le seul livre élémentaire sur la langue française. Aujourd'hui que les méthodes et les volumes se sont multipliés sur ce sujet dans une proportion presque effrayante, Restaut n'est plus suivi dans les classes. La forme des déclinaisons latines qu'il a conservée a été rejetée par les grammairiens modernes ; sa méthode d'explications par demandes et par réponses soulage la mémoire, mais elle engendre de l'ennui et de la monotonie, appliquée à un ouvrage qui n'a point moins de 600 pages. Toute la partie qui a trait à la prononciation a

singulièrement vieilli et la plupart des règles qui y sont données ne pourraient être suivies aujourd'hui sans qu'on s'exposât au ridicule. C'est dans ce chapitre que Restaut veut qu'on prononce *stoiseau*, *stefemme* pour *cet oiseau*, *cette femme*, qu'on dise *craire*, *je crais* pour *croire*, *je crois* et *frèt* pour *froid*. On peut reprocher encore à l'auteur des *Principes généraux* une certaine prolixité de style et l'étalage hors de propos d'une métaphysique fort inutile aux personnes qui cherchent à apprendre une langue.

Restaut à fait lui-même un abrégé de sa grammaire à l'usage des commençants. On a encore de lui un traité de l'orthographe en forme de dictionnaire : ce travail a été imprimé à Poitiers en un volume in-8°.

Les ouvrages de Restaut l'avaient fait avantageusement connaître dans la littérature, lorsqu'il entreprit d'embrasser une nouvelle carrière, probablement dans le but d'augmenter les ressources de sa famille. Antérieurement il avait pris ses degrés en droit et il s'était fait recevoir avocat au parlement, mais sans avoir le dessein de se consacrer aux luttes oratoires du barreau. En 1740, il fut pourvu d'une charge d'avocat aux conseils du roi, fonctions qui convenaient à son âge et à son genre de talent, puisque les avocats aux conseils ont pour mission d'instruire le fond des affaires et de développer dans des mémoires écrits les moyens de leurs parties. A cette occasion, il reçut un témoignage d'estime du chancelier d'Aguesseau, qui lui dit en lui remettant sa nomination : « Je voudrais bien » trouver toujours des sujets semblables à vous. »

Dans le cours de son exercice, Restaut eut plusieurs fois à traiter des questions importantes. Ses mémoires se

distinguaient par une érudition solide, mais ménagée, par un style plein de clarté et plus élégant que ne l'est d'habitude celui du barreau. Plusieurs de ces dissertation ont été imprimées ; nous en citerons une seule qui est intitulée : *Mémoire pour les maîtres et gardes des communautés des drapiers et sergiers de la ville de Beauvais contre les maîtres, principal, sous-maître, etc., au collége de Dormans, dit de Beauvais, en l'université de Paris*, 1750, 19 pages. Ce mémoire tend à repousser les efforts que le collége de Beauvais faisait pour étendre le droit qu'il avait de percevoir douze deniers par chaque pièce de draps, serges et autres étoffes qui se vendait à Beauvais : On y voit figurer par occasion un état des différentes étoffes qui se fabriquaient dans cette ville.

Restaut aimait à se reposer des travaux de son cabinet en revenant aux genres d'étude auxquels sa jeunesse avait été consacrée. L'histoire et la géographie, la lecture des meilleurs écrivains des temps modernes et de l'antiquité étaient ses délassements ordinaires. Il aimait aussi les arts ; des essais de peinture et de musique occupèrent plusieurs des moments qu'il savait se ménager, sans négliger ses occupations principales.

La vie que Restaut mena fut, comme on le pense bien, une vie retirée et sans faste ; il s'est toujours renfermé dans le cercle d'une société choisie et peu nombreuse. Il compta parmi ses amis les plus fidéles l'abbé Mesenguy, son compatriote et son allié, qui ne composait aucun ouvrage sans le consulter.

Restaut mourut à 68 ans, le 14 février 1764. Bien qu'il se soit marié deux fois, il ne laissa aucun héritier de son

nom. Sa première femme mourut en 1736 des suites de sa première couche et son enfant ne lui survécut pas. Il n'eut que deux filles de la nouvelle alliance qu'il contracta en 1742.

Avant de finir, il nous reste un vœu à formuler. Restaut n'est pas un de ces hommes qui commandent l'admiration et dont la mémoire réclame impérieusement de coûteux témoignages de la reconnaissance publique. Loin de nous la pensée de demander une statue de bronze ou de marbre pour l'auteur d'une grammaire, quelque estimable qu'ait été sa production, toutefois il nous semble que ses compatriotes pourraient avec opportunité donner le nom de Restaut à l'une des rues qui avoisinent le collége où il passa ses premières années. Les utiles travaux de Restaut lui assurent des droits à un pareil témoignage de reconnaissance, aussi honorable pour la cité qui l'accorde que pour la personne qui en devient l'objet.

MEMBRES ADMIS.

M. Deschamps de Pas, ingénieur de ponts-et-chaussées à Amiens. titulaire résidant.

M. Deblois, curé-doyen de Clermont (Oise.) Tit. non rés.

M. Feret, juge-de-paix suppléant, bibliothécaire de la ville de Clermont (Oise.) id.

M. Hardouin (Henri), avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation, ancien membre résidant. id.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 1.er trimestre de 1847.

1.° Par l'auteur : Commentaire des lois de la presse. Observations préliminaires en réponse aux attaques de M. Chassan, premier avocat-général à Rouen, par Ad. de Grattier. — 2.° Par la Société éduenne : Histoire de l'antique cité d'Autun, par Edme Thomas, official de la Cathédrale, mort en 1660, in-4°. — 3.° Par la Société des arts et des sciences d'Utrecht : 1.° Aanteekeningen van het Verhandelde in de sectie vergaderingen van het provincial Utresch genootschap van Kunsten en Wetenschapen gehouden in het jaar, 1845-1846; 2.° Geschiedkunge onderzoek van den Koophandel der Friezen van de vroegste tyden tot aan den dood van Karel den grooten, door M. Jacob Dirks; 3.° Questiones de Bello Punico primo. Scripsit H. C. Michaelis, 1846. — 4.° Par la Société de médecine d'Amiens : Séance publique de 1846. Comité central de vaccine du département de la Somme. — 5.° Journal du génie civil, n.° 45. — 6°. L'Institut, n.os 131, 132, 133. — 7.° Par la Société académique de Saint-Quentin : Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne, tom. III. 1845. — 8.° Par l'auteur : Du patronage ou de l'influence par la charité. Discours prononcé par le président de la Société royale d'émulation d'Abbeville dans la séance du 8 mai 1846 (par M. Boucher de Perthes.) — 9.° Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis, deuxième sémestre, 1846. — 10.° Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, août 1846. — 11.° Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Bayeux, tom. III. — 12.° Mémoires de la Société des antiquaires de la Normandie, XIV.e vol., II.e et III.e liv. — 13.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 12. 1846; n.° 1. 1847. — 14.° Par l'auteur. Recherches historiques sur Henin Lietard, par M. Dancoisne, ouvrage couronné par la Société royale et centrale d'agriculture du département du Nord, dans sa séance du 14 juillet 1846. — 15.° L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, liv. 150-151. — 16.° Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, années 1844-1845-1846,

1 vol. in-8.° et atlas in-fol. — 17.° Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture des sciences et arts du département du Nord, séant à Douai. 1845-1846.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 1er *trimestre de* 1847.

1.° Par M. le préfet de la Somme, un sceau en cire verte de l'ancienne abbaye de Corbie. XIVe siècle.

2.° Par Mgr. l'évêque d'Amiens : 1.° Quatre génies funèbres en albâtre et plusieurs tablettes de même matière, décorées en relief de feuillages enroulés et d'insignes militaires. Ces diverses sculptures qui ne sont pas antérieures au commencement du XVIIe siècles proviennent d'un ancien tombeau de la cathédrale d'Amiens; elles étaient depuis longtemps déposées dans le grenier de la grande sacristie. 2.° L'inscription tumulaire de Nicolas Lagrené, chanoine d'Amiens.

3.° Par la société de médecine d'Amiens, deux de ses jetons de présence.

4.° Par le comice agricole d'Amiens, deux de ses jetons de présence.

5.° Par M. Eug. Demarsy, substitut de M. le procureur du roi à Abbeville, un jeton en argent de l'ancienne chambre de commerce de Picardie.

6.° Par MM. Beaugeois frères et Quillet, propriétaires, à Amiens, les statues en pierre de Diane et d'Apollon qui décoraient l'escalier principal du chateau d'Heilly. XVIIIe siècle.

Objets achetés par la commission du musée.

1.° Une bague en or portant une pierre sur laquelle sont figurées deux mains en signe de concorde; cette bague, engagée dans une chaîne de même métal, a été trouvée à Épagnette près d'Abbeville. Époque gallo-romaine.

2.° Un denier d'or fin à l'écu de Philippe de Valois, trouvé au Valvion, arrondissement de Doullens.

Amiens. — Imp. de DUVAL et HERMENT, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 16 *avril* 1847.

Un membre, rappelant le vœu émis par la Commission des peintures du pourtour du chœur de la cathédrale qu'un dessin graphique soit exécuté avant la mise en couleur du monument, afin de constater son état actuel et d'exercer un controle plus facile sur les travaux qui vont être entrepris, propose d'appuyer cette demande par une démarche auprès de M. le Préfet. Cette démarche qui serait faite par le président de la Société et les membres de la Commission serait de nature, plutôt qu'un simple vœu écrit, à amener le résultat que désire la Société. — La proposition est adoptée.

—M. le Président informe la Société des recherches auxquelles se livre actuellement la Commission du Musée pour réunir dans le médaillier tous les jetons de présence que divers corps constitués dans le ressort de l'ancienne Picardie ont fait frapper et qu'il serait un jour, sans doute, fort difficile de rassembler, si aujourd'hui on ne s'occupait d'en former une collection. Plusieurs lettres ont déjà été écrites par le Comité central pour solliciter des renseigne-

ments à cet égard et en réponse à l'une d'elles, M. Danjou, directeur du Comité local de Beauvais, a adressé à M. le Président la note suivante dont lecture est donnée par M. le Secrétaire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai voulu, avant de répondre à votre lettre, consulter le Comité sur les souvenirs que chacun de ses membres pourrait avoir au sujet des corporations de Beauvais qui auraient eu des jetons de présence. Il résulte de cette information qu'on n'a connu à Beauvais de jetons de présence qu'au *tribunal consulaire*, avant la révolution de 1789, et au *conseil municipal*, jusqu'en 1825. On pourrait peut-être ajouter à cette courte liste le chapitre de la cathédrale, où la présence des chanoines aux offices était constatée, comme dans beaucoup d'autres chapitres, par des méreaux en billon, que l'on trouve encore assez fréquemment dans les familles. Je ne connais plus personne qui ait appartenu à l'ancienne juridiction consulaire, mais il doit se trouver encore quelques-uns de ses jetons dans les anciennes familles du pays. Quant au conseil municipal, il existe encore plusieurs personnes qui en ont fait partie à l'époque où on donnait des jetons de présence. Je vous citerai particulièrement M. Joly, juge honoraire et M. Varlet, ancien juge-de-paix. J'ai moi-même reçu un jeton de présence à la première séance à laquelle j'ai assisté, en février 1825. Mais, ce jour-là même, nous avons supprimé l'usage des jetons, de sorte que je n'en ai eu qu'un seul.

» J'oubliais de vous mentionner au nombre des corporations qui ont eu des jetons de présence la *chambre des*

notaires de l'arrondissement, qui a fait frapper, pour cette destination, un grand médaillon octogone en argent, portant pour emblème deux mains croisées et pour légende : *Æquo et vero vitam impendere*. Cette compagnie a, je pense, conservé, jusqu'à présent, l'usage de ces jetons qui ont été établis vers 1826. Je crois cependant que leur création remonte plus haut, mais je n'en trouve de traces authentiques que dans les statuts de la compagnie des notaires qui ont été votés les 22 août et 5 septembre 1826. Pour compléter la description des jetons, je dois ajouter qu'au-dessus des deux mains croisées sont placés un caducée et un miroir dont les pieds se réunissent au centre d'une couronne de chêne. La légende ci-dessus transcrite occupe le haut du médaillon et au bas se trouvent les mots : *Chambre des notaires. Arrondissement de Beauvais*. Le revers ne m'est pas connu et je ne puis vous donner la description qui précède que d'après une gravure en bois placée en tête des statuts. Module 45 mm.

» Les jetons du conseil municipal, beaucoup plus petits que ceux des notaires, puisqu'ils n'ont que 30 millimètres de module, sont également octogones et en argent. Ils portent à la face l'effigie de Louis XVIII avec la légende : *Louis XVIII, roi de France et de Navarre*, et au revers les mots : *Conseil municipal. Oise*, entourés d'une couronne de chêne. Dans le haut : *Ville de Beauvais*.

Quant aux médailles commémoratives, je n'en connais que deux qui aient été distribuées. L'une en bronze, de 58 millimètres, a été frappée à l'occasion d'un voyage de M.me la Dauphine à Beauvais. Elle porte, à la face, l'effigie de la princesse et pour légende : *Marie-Thérèse-*

3.*

Charlotte, Dauphine. Au revers, l'inscription suivante entourée d'une couronne de laurier :

À
Madame
la Dauphine.
La ville de Beauvais.

27 avril 1827.
Charles X, régnant.

Le C.[te] de Puymaigre, préfet.
De Nully-d'Hécourt
maire.

» Comme le voyage de madame la Dauphine a eu lieu en 1825, je pense que cette médaille commémorative a dû être frappée après le voyage de Charles X, qu'elle rappelle également et à l'époque où l'on a placé la première pierre de la porte de Clermont, bâtie sous le nom de porte Dauphine et dans les fondations de laquelle on a déposé une de ces médailles, dont quelques-unes, je crois, ont été frappées en argent.

» La seconde médaille commémorative a été frappée en 1827 à l'occasion du voyage de Charles X, qui, à cette même époque, a été aussi à Amiens. Cette médaille a été frappée en argent et en bronze. Elle a 25 millimètres de module. A la face est l'effigie de Charles X, avec la légende : *Charles X, roi de France et de Navarre.* Au revers : *Charles X à Beauvais, 18 septembre* 1827, entourée d'une couronne de chêne et de laurier. Cette médaille n'est pas rare à Beauvais. »

— M. Dufour informe que la Commission du musée ayant jugé convenable de réunir dans le médaillier les médailles historiques frappées par le gouvernement et qui se rattacheraient à l'histoire de la province, il vient d'acheter, à la monnaie de Paris, cinq médailles en bronze frappées à l'occasion du camp et de la colonne de Boulogne, et six médailles frappées pour la paix d'Amiens. La Commission complétera ultérieurement cette série métallique lorsqu'elle aura obtenu de M. le Directeur de la monnaie le catalogue des coins publié en 1833 et dont un exemplaire lui a été demandé.

Séance du 12 *mai* 1847. — Sur la proposition du président, la Société fixe au dimanche 18 juillet, la séance générale annuelle.

La séance générale s'ouvrira à 9 heures du matin dans la grande salle des Feuillants; la séance publique aura lieu à 2 heures précises, dans la grande salle de la Bibliothèque.

— M. Forceville rend compte de la visite faite à l'atelier de M. Caudron. La Commission a été satisfaite de l'ensemble de la statue de Du Cange, qui peut être considérée comme terminée.

— M. Dufour lit une notice sur la découverte faite à Barleux, de plusieurs bijoux en or et d'un grand nombre de médailles romaines en argent dont les plus intéressantes, ainsi que les bijoux, ont été achetées par la Commission du musée.

— M. le comte de Betz rend compte des négociations qu'il avait entamées, lors de son voyage à Rome, pour obtenir l'échange des publications de la Société avec l'Institut archéologique des savants étrangers. Sur la proposition de

M. de Betz, la Société décide qu'elle adressera à l'Institut archéologique la collection de ses mémoires, et sollicitera en échange les publications de l'Institut à partir de l'époque où M. de Betz en a fait la demande à l'une des séances où il fut admis en qualité de président de la Société des antiquaires de Picardie.

— M. Garnier lit un rapport sur le premier volume des bulletins de l'association archéologique d'Angleterre. (The journal of the British archaeological association).

Séance du 9 *juin* 1847. — Un Membre informe la Société que l'artiste chargé de restaurer les peintures de la cathédrale a commencé la restauration des blasons, contrairement à l'avis exprimé dans le rapport de la Commission des peintures. Il désire savoir si la Commission est revenue sur sa première décision, si elle autorise l'artiste à refaire les blasons et comment elle en aurait arrêté la composition. — Un Membre de la Commission répond que des renseignements puisés à diverses sources ayant donné la certitude que les blasons actuellement effacés étaient ceux de la famille de Beauvoir et d'Henencourt, plusieurs membres ont cru pouvoir prendre sur eux d'autoriser l'artiste à repeindre ces armoiries.

Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, la Société invite la Commission des peintures à examiner avec soin la question et à en faire son rapport dans une prochaine séance.

— Le secrétaire lit une notice de M. de Longperier, attaché au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, sur quelques monnaies picardes inédites et récemment trouvées à Rome. — La Société décide que cette notice

dont la lecture a été entendue avec le plus vif intérêt, sera imprimée dans le tom. IX de ses Mémoires, et que M. de Longperier sera prié de faire exécuter les planches qui doivent l'accompagner.

— La Société adopte le programme suivant des questions à discuter dans sa séance générale :

1.° Quelles sont les principales découvertes se rapportant à l'époque Gauloise, faites en Picardie ? Dans quelles collections les objets trouvés sont-ils conservés ?

2.° Quelle est la divinité dont le culte a été le plus répandu dans la partie de la Belgique romaine formant aujourd'hui la Picardie ? Quels sont les principaux monuments se rattachant aux croyances religieuses de l'ère gallo-romaine découverts dans cette contrée ?

3.° A quelle époque l'art vulgairement nommé Byzantin s'est-il introduit en Picardie ? Quelles sont les sculptures que l'on peut regarder comme symboliques dans les monuments de l'époque romane, dans cette province ?

4.° Quelles variations a subies la forme des autels, des vêtements et des objets nécessaires au culte catholique dans la Picardie ?

5.° Faut-il, dans la fabrication des vitraux, imiter les vitraux anciens, ou suivre les progrès des arts et du dessin?

6.° A quelle époque a-t-on commencé à se servir de la langue vulgaire pour les actes publics ? Quelles sont les premières chartes écrites dans cette langue, en Picardie ?

— M. le Secrétaire-Perpétuel dépose sur le bureau un mémoire envoyé au concours et ayant pour titre : *Notice sur la vie et les travaux de Dom Grenier*. La Commission chargée de l'examen de ce mémoire et d'en faire son rap-

port à la prochaine séance est composée de MM. Bouthors, Rigollot, Guerard, Garnier et Dufour.

— Lecture est donnée d'une note adressée par M. le Maire de Boulogne-sur-Mer, pour répondre aux renseignements demandés par M. le Président de la Société, relativement aux sceaux dont cette ville a fait usage depuis son organisation en commune, comme sur les médailles historiques qui se rattacheraient à son histoire.

Des remercîments sont votés à M. le Maire pour cette intéressante communication et les dessins qui l'accompagnent. La Société arrête qu'il lui sera fait hommage du tome VIII de ses mémoires.

COMITÉ LOCAL DE CLERMONT.

Séance du 26 *avril* 1847.

Le vingt-six avril mil huit cent quarante sept, à sept heures du soir, MM. Ledicte-Duflos, Deblois, Feret, Woillez (Emmanuel) et Woillez (Eugène), membres titulaires non résidants de la Société des Antiquaires de Picardie, se sont réunis dans la salle de la Bibliothèque, à l'effet de procéder à la désignation du directeur du comité archéologique de Clermont, nouvellement autorisé par ladite Société à se constituer.

— M. Ledicte-Duflos occupe provisoirement, à l'ouverture de la séance, le fauteuil de la présidence qui lui est offert par tous les membres ; il invite M. Woillez à donner communication des pièces relatives à l'établissement du comité, et des autorisations nécessaires pour l'ouverture de ses travaux.

— M. Woillez donne lecture d'un extrait du procès-

verbal de la séance ordinaire de la Société des Antiquaires de Picardie, du 10 février 1847.

Cette lecture terminée, M. Ledicte-Duflos déclare le comité constitué, et invite MM. les membres à procéder à l'élection d'un président. L'unanimité confirme à M. Duflos, définitivement, les fonctions qu'il avait bien voulu accepter provisoirement ; il sera, en conséquence, proposé pour directeur du comité local de Clermont pendant l'année 1847.

—M. Ledicte-Duflos remercie l'assemblée; il lui exprime combien il désire voir resserrer les liens d'affection qui l'unissent à MM. les membres du comité, et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'habile et nouvelle direction donnée aux études historiques depuis trente ans, l'obligation de puiser désormais aux sources primitives, de compulser les chartes, d'interroger les coutumes, de rechercher les divisions géographiques et politiques de chaque Etat, de chaque province, de chaque ville, de tous les établissements publics et religieux pour arriver à la connaissance de l'origine des habitants, de leur langage, de leurs croyances, de leurs traditions sociales, devait tout naturellement, surtout en présence des merveilles de l'art, appeler, après l'étonnement et l'admiration qu'elles inspirent, l'intérêt le plus vif sur les monuments religieux, civils et militaires, et faire naître le besoin, le devoir de les étudier, de les connaître et de les décrire ; il ne faut donc pas s'étonner si, dans ces derniers temps, le goût des recherches archéologiques est devenu si général et si ardent.

» Mais, dès le principe, parmi ceux qui s'y livraient avec le plus de ferveur, quelques esprits d'élite ont facilement compris que tant que cette application serait isolée, individuelle et dépourvue d'ensemble, les résultats obtenus, quelque satisfaisants qu'ils fussent pour les efforts qu'ils avaient coûtés, ne pouvaient qu'exceptionnellement amener un progrès réel, une solution utile.

» C'est cette pensée qui, à l'exemple des assemblées littéraires, a déterminé la formation de plusieurs associations scientifiques déjà connues par des succès éclatants, parmi lesquelles je citerai en première ligne la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques fondée, il y a dix-sept ans, par M. de Caumont, apôtre dévoué de l'archéologie, qui rallia ainsi, en un centre commun, les nombreux adeptes que son ardente vocation avait initiés, et aussi la Société des Antiquaires de Picardie qui, quoique moins ancienne, compte déjà de nombreux succès, des archives intéressantes et précieuses, et trois comités locaux institués dans le seul département de l'Oise.

» A ce titre, Messieurs, plusieurs de nous appartenaient à cette association; deux surtout de nos collègues s'y étaient fait connaître par des travaux sérieux et par des publications utiles et justement appréciées, mais ils ont pensé que, séparés de leur centre de convocation par une assez grande distance et par des entraves plus ou moins sérieuses, le zèle individuel avait besoin d'un stimulant plus actif pour susciter l'émulation d'une communauté d'efforts, d'idées échangées avec réflexion et conscience, et ils ont provoqué de la société-mère, établie à Amiens,

l'autorisation de créer, pour le département de l'Oise, le quatrième comité que j'ai l'honorable mission d'installer aujourd'hui.

» Telle a été, Messieurs, la première pensée de cette réunion dont j'espère encore un résultat plus direct et plus immédiat, celui de grouper, dans la sphère si vaste de l'étude, des hommes sincères, attachés à la même application, aux mêmes espérances, et qui, faits pour s'estimer dans des conditions diverses imposées à leur existence, apprendront à se mieux connaître et successivement à s'affectionner, je l'espère, sous l'influence d'un contact fréquent qui les réunira, et sans lequel ils seraient restés étrangers les uns aux autres, malgré l'exiguité du cercle qui les renferme.

» Loin de nous, Messieurs, l'idée d'aucune prétention au bruit et à l'éclat; nous voulons seulement, sans craindre les ombrages de la rivalité, apporter à la ruche commune le léger butin que peuvent amasser nos loisirs dans un pays riche en souvenirs historiques, en monuments religieux dont l'étude peut fournir de riches matériaux.

» Être utile enfin, *tantùm prodesse*, telle est l'épigraphe de notre programme. Heureux, si par nos investigations et par nos efforts nous pouvons, en rendant aux faits leur réalité, aux droits leur principe et leur origine, aux monuments religieux, civils ou particuliers, leur style, leur caractère, leur physionomie dans les divers âges qu'ils ont traversés, aider à redresser une erreur, à détruire un préjugé, à homogéner les restaurations dont en dépit de l'amour des ruines, il faudra bien remercier notre époque unie à la pensée royale qui y a donné l'im-

pulsion, et les archéologues enfin auxquels on devra, à défaut de grandes créations nouvelles, incompatibles avec la froideur de nos idées positives, la conservation des merveilles architecturales de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance avec les modifications propres à chaque époque. Les grands édifices, Messieurs, sont comme les conquêtes; rarement le siècle qui les commence les voit finir. Parvenir à consolider, à conserver avec conscience et pureté, ce que les âges de foi nous ont légué, ce sera encore avoir bien mérité de l'avenir et du pays.

» Après ces considérations générales, que vous dirai-je du directeur que vous avez bien voulu élire cette année? Il n'avait d'autre droit à votre confiance que le titre officiel dont il est investi, et qui a pu être pour vous, au moment de l'organisation de vos travaux, une garantie espérée de l'ordre et de la régularité qui doivent en assurer le succès. Il tâchera, Messieurs, de justifier vos espérances, et n'oubliera jamais, croyez-le bien, l'abnégation qu'il a proclamée, peut-être trop librement, en tête de ce programme, et dont il aurait dû se faire une application exclusive; le seul succès auquel il prétend et qu'il ne négligera rien pour obtenir, c'est de s'acquérir de nouveaux droits à votre estime et à votre affection, qui seraient pour lui les plus précieuses conquêtes de notre nouvelle association. »

L'assemblée exprime à M. le président qu'elle s'unit à ses vœux et qu'elle partage toutes ses sympathies.

— On procède à la nomination du secrétaire du comité, et M. Woillez (Emmanuel) est choisi pour en remplir les fonctions.

— Quelques membres font connaître qu'à la prochaine séance ils se proposent de soumettre plusieurs projets sur les travaux à exécuter par le comité et dans l'intérêt des études archéologiques.

— M. le président invite MM. les membres qui auraient des communications à adresser, de vouloir bien les préparer pour le 17 juin prochain.

Séance du 17 *juin* 1847. — M. Féret donne connaissance d'un projet de communications nombreuses qu'il doit faire au comité sur l'histoire civile de Clermont et du comté de cette ville. Voici quelles sont ces communications :

1.° Une description sommaire du bailliage de la ville et du comté de Clermont, avec la liste des baillis et celle des lieutenants généraux du bailliage ; pour les premiers, depuis 1200 jusqu'en 1789 ; pour les seconds, de 1414 à 1790.

2.° Une description sommaire de l'élection de Clermont avec la liste des présidents de l'élection depuis l'édit de 1579.

3.° Une description semblable de la maîtrise des eaux et forêts de Clermont, avec la liste des grands-maîtres, depuis 1450 jusqu'en 1780.

4.° La liste des comtes de Clermont depuis l'origine du comté.

5.° La liste des maires de la ville, depuis les temps les plus reculés, avec les évènements remarquables arrivés dans le cours de leur administration.

6.° Enfin, la liste des curés de Clermont, depuis 1489 jusqu'à nos jours.

— Le comité remercie M. Féret de lui faire part du ré-

sultat de ses travaux sur l'histoire locale et l'invite à donner lecture de la liste des *lieutenants-généraux*, qu'il vient de terminer

—M. Féret défère à cette invitation et donne, sur ces lieutenants, des notes biographiques curieuses; nous citerons, entre autres, les particularités suivantes qui peuvent intéresser plus spécialement l'histoire de Clermont et de ses environs.

1539. — François d'Argillière.

La famille d'Argillière était, au xv.ᵉ siècle, l'une des principales du pays; plusieurs de ses membres sont appelés à la rédaction des coutumes ainsi que le constatent les procès-verbaux des 19 août et 6 septembre 1539.

Le 18 mai 1511, Charles d'Argillière et Joseph d'Argillière, clerc, laïc temporel de Breuil-le-Vert, assistèrent à la consécration de l'église de ce village élevée en l'honneur de St. Martin.

On voit encore, dans la nef de cet édifice, une inscription en lettres gothiques qui relate ce fait.

On doit à cette famille le grand vitrail de la chapelle Saint-Roch de l'église de Saint-Samson à Clermont, si remarquable par l'éclat et la beauté de ses couleurs; au-dessous des figures de St. Claude et de St. Nicolas sont représentés François d'Argillière et plusieurs membres de sa famille. Cette chapelle, placée autrefois sous l'invocation de St. François, lui servait de lieu de sépulture; on y voyait, avant la révolution, deux statues en marbre blanc, de grandeur naturelle, à genoux, représentant Jean et François d'Argillière ainsi que les épitaphes des autres membres de cette famille; tout a été détruit.

1584. — LOUIS LECARON-CHARONDAS.

Célèbre jurisconsulte, né à Paris en 1534, avocat au Parlement, mort à Clermont le 18 septembre 1613, à 79 ans.

Charondas descendait d'une famille grecque venue en France, au xv.e siècle, à la suite du concile de Ferrare; après avoir acquis une grande réputation comme avocat au Parlement, il fut maître des eaux et forêts de Meaux et de Crécy, et réussit, pendant qu'il remplissait cette charge, à conserver au Roi la ville de Crécy dont les ligueurs avaient voulu s'emparer. Devenu maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis, cette princesse l'établit, en 1544, lieutenant-général du bailliage de Clermont, sur la demande expresse de la ville. Il fut élu député aux Etats de Blois, en 1588, par le Tiers-Etat du comté; son dévouement à la cause royale lui attira les persécutions des ligueurs qui, après avoir pillé sa maison et détruit sa bibliothèque, l'obligèrent à quitter le pays; c'est pendant cet exil qu'il composa la plupart de ses ouvrages.

Henri IV, pour dédommager Charondas de ses pertes, lui accorda, le 26 mars 1590, une ordonnance de deux mille écus à prendre sur les biens des rebelles de Clermont, et confirma, au mois de février 1601, l'ennoblissement conféré en 1497 à son aïeul.

Charondas fut inhumé dans la chapelle de Saint-Louis de l'église de Saint-Samson à Clermont, où l'on voyait son épitaphe avant 1793. On doit à ce savant plusieurs traités sur des matières de jurisprudence qui faisaient autorité dans l'ancien droit; il publia aussi un panégyrique de Charles IX et divers édits littéraires.

1630. — Pierre Delaistre.

Géneviève, sa fille, devint, en **1673**, l'épouse du savant astronome J. D. Cassini.

— A l'occasion de la notice sur Charondas, M. Féret appelle l'intérêt du comité sur une pierre tombale placée obscurément dans l'église de Saint-Samson, et qu'il croit être celle de ce savant; on y voit un personnage à genoux, vêtu d'une longue robe, sculpté dans la partie supérieure de la pierre, et accompagné de deux têtes de mort couronnées de lauriers; il désirerait que cette pierre fût replacée dans la chapelle de Saint-Louis d'une manière honorable, et enlevée du lieu où elle se trouve exposée à des mutilations journalières. Le comité, sur l'avis de M. le président, décide qu'avant de rien préjuger sur cette question, il se rendra à l'église pour visiter le monument.

— M. le président engage MM. les membres du comité à diriger leurs recherches particulièrement sur les points d'histoire concernant le territoire désigné à leurs explorations et sur lesquels les écrivains ont émis des opinions diverses; il cite, pour exemple, la naissance du Roi St. Louis à la Neuville-en-Hez, près de Clermont, comme ayant été contestée par quelques-uns qui veulent que ce soit à Poissy que ce fait ait eu lieu. Le nom de *Louis de Poissy* ne lui fut donné que par suite de son baptême dans cette ville, c'est sans doute ce qui a causé la méprise de ces écrivains. Après quelques observations échangées sur ce fait, entre les membres du comité, il est convenu qu'à la prochaine séance, ce point sera l'objet d'une discussion approfondie.

— M. le président entretient le comité des travaux qui

s'exécutent dans le parc du château de Fitz James sur une étendue considérable, et qui ont mis complètement à nu la voie romaine déjà désignée par M. Graves dans son précis statistique sur le canton de Clermont, comme venant de l'arrondissement de Senlis, traversant le bois de Breuil-le-Sec, passant au-dessus du fond de Bérone, au-dessous de la ferme du *bois Saint Jean*, puis à la digue de l'ancien étang de Cressy, *dans le parc de Fitz-James;* cette voie romaine, qui a été étudiée par un des membres du comité, sera l'objet d'un rapport et d'un dessin sur sa direction positive dans l'une des prochaines séances.

— M. Woillez (Eugéne), qui a été visiter récemment à Précy, près de Saint-Leu-d'Esserent, le cimetière mérovingien que l'extraction des sables nécessaires au chemin de fer du Nord a mis à découvert, annonce au comité qu'il s'occupe de préparer un rapport sur les objets qu'on y a trouvés et qu'il a dessinés. Cette communication paraît d'autant plus intéressante que l'époque mérovingienne est peu connue, et que plus il sera possible de recueillir les faits qui la concernent, plus on parviendra à la juger sous son jour véritable.

— L'ordre du jour étant épuisé, M. le président, accompagné du comité, se rend à l'église de Saint-Samson pour y visiter le monument qu'on suppose être la pierre tumulaire de Charondas; le comité, après un examen scrupuleux, n'ayant pu, à cause de l'absence de toute inscription commémorative, reconnaître si la pierre qui existe à Saint-Samson est incontestablement celle de Charondas, a été d'avis toutefois, à cause de l'élégance de ses détails, de la placer dans la chapelle Saint-Louis, et

4.

de faire tracer une inscription qui indiquerait que ce savant a été inhumé dans cette chapelle. Cette inscription rappelerait en outre les titres de Charondas à la reconnaissance de la postérité, comme jurisconsulte et comme homme politique.

Le comité se sépare après avoir visité l'église de Saint-Samson et examiné avec intérêt plusieurs détails architectoniques de cet édifice, ainsi que les réparations intelligentes faites à l'extérieur de l'abside par des ouvriers de Clermont. Le comité remarque avec plaisir qu'en rétablissant les portes qui tombaient en ruine, on a religieusement copié et conservé, dans ce qui les a remplacées, les formes anciennes avec une exactitude rigoureuse; c'est un bon exemple rarement suivi et que le comité cherchera à propager.

COMITÉ LOCAL DE COMPIÈGNE.

Séance du 9 *avril* 1847. — M. de Cayrol, directeur-président, rappelle au Comité, qu'aux termes de l'article 10 des statuts de la Société des antiquaires de Picardie, on doit procéder, chaque année, à la réélection des membres du bureau.

M. de Cayrol, ayant réuni la majorité des voix, est continué dans les fonctions de directeur du Comité local de Compiègne. Les membres nomment ensuite M. Ed. Caillette-l'Hervillier, secrétaire du Comité, en remplacement de M. Ernest de Bréda. Le même membre est en outre chargé de remplir les fonctions de trésorier.

— M. Magdelaine fait passer sous les yeux du Comité deux haches gauloises de l'espèce dites celtæ, l'une af-

fectant la forme ordinaire de coin, et l'autre percée d'un trou cylindrique, trouvées récemment dans le Morbihan; la première sur la commune de Plouharnel, qui domine la presqu'île de Quiberon, la seconde dans la lande de Plencadine, entre Malestroit et Rochefort. M. Magdelaine soumet à l'assemblée, touchant l'usage et le mode d'emploi de ces sortes de haches, la question de savoir si quelque découverte propre à l'arrondissement de Compiègne, aurait mis sur la voie d'une solution satisfaisante sur ce problème archéologique? On a été réduit, jusqu'à présent, faute de monuments explicatifs, à former, à cet égard, des conjectures que n'ont nullement confirmées les dessins tracés en relief et en creux, sur les parois de la curieuse grotte druidique de l'île de Gavriniss, dans le golfe du Morbihan. Là se voient de nombreuses files de celtæ, non percées et complètement dépourvues de manches, de lanières, de liens, d'attaches, et rien, dans cette bizarre et capricieuse ornementation, n'a pu donner le plus faible indice sur le mode d'emploi de ces instruments d'un usage cependant usuel et général, soit comme arme offensive, soit comme couteaux de sacrifices, soit enfin comme outils ou haches domestiques. Le champ des conjectures reste donc ouvert sur cette question, jusqu'à ce que la découverte de monuments plus explicites vienne donner la clef de l'énigme; le dessin tracé sur la paroi inférieure de l'énorme dalle de six mètres de longueur, qui forme le plafond du dolmen de Locmariaker, connu vulgairement sous le nom de table de César, à l'entrée du Morbihan, représente bien évidemment une hache celtique à laquelle est adapté un manche d'environ neuf décimètres de longueur; mais

comme il s'agit ici d'une hache perforée, à la manière des haches modernes, on ne saurait tirer de cet exemple une induction touchant le mode d'emmanchage et d'emploi des celtæ imperforées, infiniment plus nombreuses que les premières dont les spécimens sont rares.

Aux observations présentées par M. Magdelaine, M. de Cayrol répond qu'il examinera la question pour les environs de Compiègne et qu'il la traitera à la séance du mois de mai.

— M. Caillette-l'Hervillier prend ensuite la parole et dit qu'aux communications qu'il a eu l'honneur de faire au Comité, à la séance du 8 janvier 1847, relativement à un établissement romain qui aurait existé dans la forêt de Compiègne près du lieu dit la Grévière, il ajoutera que M. Boistel de Dianval lui a assuré avoir trouvé en 1814, à cet endroit, cent dix médailles romaines et quelques poteries bien conservées qui ont été envoyées au ministère de l'intérieur. Parmi ces médailles il y en avait une qui portait l'empreinte de Romulus et de Rémus allaités par la louve; d'autres, celle de M. V. S. Philippus-Aug., de Imp. Gordianus Divus, d'Antonin, d'Adrien, etc. Au reste, ces deux dernières médailles ne sont pas rares aux environs de Compiègne.

—M. Ernest de Bréda lit ensuite la proposition suivante:

« Messieurs, je crois devoir appeler l'attention du Comité de Compiègne, et, par son intermédiaire, celle de la Société des antiquaires de Picardie, sur une disposition législative due à cette époque de bouleversement où la France révolutionnaire, voulant rompre violemment avec son passé, s'efforçait d'en anéantir jusqu'au souve-

nir ; disposition aujourd'hui surannée, sans sujet, et qui ne peut avoir d'autre résultat dans son application, que d'apporter de ridicules entraves aux recherches de l'histoire et aux travaux de l'archéologie. L'article IV de la loi du 8 pluviose an II est ainsi conçu: « Il est fait défense à » tous notaires, greffiers et autres dépositaires quel- » conques, d'insérer à l'avenir dans leurs minutes, ex- » péditions ou extraits d'actes de toute nature, quelle que » soit leur date, des clauses, des qualifications, énoncia- » tions ou expressions tendant à rappeler d'une manière » directe ou indirecte, le régime féodal ou nobiliaire, ou » la royauté, sous les peines portées par l'art. VII du dé- » cret du 19 juillet 1793, sauf auxdits dépositaires à dé- » livrer lesdits extraits ou expéditions, après les avoir » purgés de tout ce qui est prescrit par le présent décret » et ceux antérieurs. »

La loi du 16 octobre 1791, art IV, avait déjà disposé dans le même sens.

L'article XVII de la loi du 25 ventose an XI avait frappé d'une amende de cent francs, double en cas de récidive, le notaire qui aurait contrevenu aux lois et arrêtés du gouvernement concernant les noms et qualifications supprimés, les clauses et expressions féodales; et l'article X de la loi du 16 juin 1824 se borna à réduire cette amende de cent à vingt francs.

Cependant était intervenue la charte de 1814, dont l'article 62, confirmé en 1830, portait: « La noblesse an- » cienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les » siens. » Cette disposition modifia nécessairement les dispositions prohibitives de la loi du 8 pluviose an II, et

rien ne s'opposa plus, depuis cette époque, à ce que les notaires donnassent aux contractants les titres qu'ils sont en droit de prendre, et insérassent, dans les expéditions ou extraits d'actes antérieurs, les qualifications d'actes nobiliaires qui y avaient été énoncées.

Toutefois la défense ne continua pas moins à subsister pour les qualifications et expressions féodales, et c'est à cette défense que s'appliquait la modification que la loi du 16 juin 1824 apportait à la pénalité prononcée par celle du 25 ventose an XI.

Le répertoire de la jurisprudence du notariat, publié par M. Rolland de Villargues, s'exprime ainsi, relativement aux conséquences de l'art. 62 de la charte :

« Cependant il ne peut être question ici que des qualifi-
» cations attachées à la personne et de celles attachées
» aux choses qui rappelleraient la féodalité, comme celle
» de seigneur de tel endroit. »

L'inutilité actuelle d'une prohibition de ce genre n'a pas besoin d'être démontrée. Si, lors d'un établissement violent et sans transition à un ordre de choses nouveau, on trouvait quelqu'avantage à effacer jusqu'aux moindres vestiges de ce qui avait été, dans la crainte, peut-être, d'exciter les regrets ou de faire renaître des espérances de retour vers un passé avec lequel on avait rompu; aujourd'hui des craintes pareilles seraient plus que ridicules. Plus d'un demi siècle s'est écoulé depuis cette époque, et les souvenirs de la féodalité ne peuvent plus être désormais pour nous que de l'histoire.

C'est donc au nom de l'histoire et dans l'intérêt des recherches qui sont le but principal de la Société des anti-

quaires de Picardie, que je viens signaler à l'attention de cette Société une disposition législative dont le bon sens public aurait déjà fait justice, si la disposition qui la sanctionne n'intéressait à son maintien l'administration très-fiscale, mais très-peu historique de l'enregistrement.

Nous disions que la disposition que nous signalons est une entrave aux recherches historiques qui sont le but de la Société des antiquaires de Picardie. Cette Société se propose surtout, en effet, de reconstituer l'histoire de la province par les histoires des différentes localités qui la composent. Or, comment reconstruire l'histoire d'une ville, d'une paroisse, sinon par celle qui était pour elle, ce que les rois étaient aux royaumes, les empereurs à l'empire, et comment connaître ces seigneurs si les dépositaires d'actes publics sont obligés d'enlever cette qualification à ceux à qui elle appartenait. Autant vaudrait priver l'historien d'une monarchie de tous les documents qui lui indiqueraient les noms et la suite des princes.

D'un autre côté, si l'on examine avec quelqu'attention les termes mêmes de l'article IV de la loi de l'an II que nous avons cité, on sentira que l'article 62 de la charte, en modifiant les prohibitions qu'il contient, en rend l'application impossible pour la plupart des cas, en ce qui concerne même les expressions féodales. Qu'était-ce en effet, dans l'ancien ordre de choses, qu'une qualification nobiliaire, sinon une qualification féodale? Qu'était-ce autrefois et avant l'ordre nouveau établi depuis l'empire, qu'un duc, sinon le seigneur féodal d'un duché; qu'un comte, sinon le seigneur féodal d'un comté. Il y a plus, qu'était-ce qu'un roi, sinon le seigneur féodal et suzerain d'un

royaume. Il sera donc permis au notaire de constater qu'un tel était seigneur féodal d'un duché, c'est-à-dire qu'il occupait, après le roi, le rang le plus élevé dans la hiérarchie féodale, et il sera coupable; il paiera vingt francs d'amende, s'il constate que tel autre occupait un rang inférieur dans cette même hiérarchie. N'est-ce pas une contradiction et un non sens.

Ces quelques réflexions doivent suffire, Messieurs, pour vous convaincre que la disposition législative que nous signalons à votre attention, complètement inutile aujourd'hui, et dont l'application est une contradiction perpétuelle, ne peut qu'apporter une entrave fâcheuse aux travaux de l'archéologie qui chercherait dans un dépôt d'actes publics des documents pour la monographie d'une ville, d'une paroisse, d'un château. Il nous a semblé qn'il appartiendrait à une Société comme celle à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir, de provoquer à cet égard l'attention du législateur et de l'inviter, dans l'intérêt des études historiques dont partout, aujourd'hui, on s'efforce de favoriser les développements, de supprimer une prohibition surannée et sans objet, prohibition qui serait même tombée évidemment en désuétude, sans la sanction fiscale dont on l'a fait suivre.

Si tel est l'avis du Comité, nous pourrions, Messieurs, nous adresser à nos collègues d'Amiens et provoquer, de leur part, sur cet objet, une démarche que réclamerait, ce me semble, l'intérêt bien entendu des recherches historiques.

Le Comité, après quelques observations, approuve la proposition de M. Ernest de Bréda, décide qu'elle sera

transcrite sur le procès-verbal et qu'une copie en sera envoyée au Comité central d'Amiens.

Séance du 21 *mai* 1847. — M. de Cayrol ouvre la séance en disant, qu'ayant examiné avec attention les observations présentées par M. Magdelaine à la séance du 9 avril, il ne peut y répondre aussi positivement qu'il l'espérait, personne n'ayant trouvé de hache celtique perforée à Compiègne ou aux environs; qu'il possède des haches imperforées qu'il fait passer sous les yeux de l'assemblée, mais que M. Casimir Picard, membre de la Société royale d'émulation d'Abbeville, dans un mémoire présenté à ladite Société, au mois de novembre 1835, a signalé des découvertes analogues à celles de M. Magdelaine, et que les conjectures faites par M. Picard tendaient à montrer que les haches perforées avaient dû, dans l'origine, être fixées à des bâtons; qu'elles devaient servir tant pour les ouvrages domestiques que pour l'immolation des victimes dans les cérémonies religieuses.

— M. Ed. Caillette-l'Hervillier ajoute que M. Piette, ancien membre du Comité, a trouvé une hache celtique non perforée, à Coudun; et que Dom Grenier, dans ses mémoires sur la Picardie, parle de deux haches celtiques trouvées sur le Mont-Gannelon du côté de Coudun.

Le même membre fait ensuite passer sous les yeux du Comité un plan du Margny dressé au mois d'août 1746 par Jacques le Tellier, arpenteur-priseur et estimateur juré pour le roi en la maitrise des eaux et forêts, à la requête des échevins de la ville de Compiègne et en présence de Nicolas Lamy, l'un d'eux, et de Laurent Bullot, greffier desdits échevins. On y remarque l'emplacement des ter-

rains qui ont été donnés à Claude Bouillette, pour avoir bâti le pont actuel en 1730; on voit, dans la copie du procès-verbal d'arpentage, qu'il possédait, à titre de surcens et de rente, cent trente verges de terre dont vingt-huit avaient été employées à construire des bâtiments dont plusieurs existent encore et forment une partie de la brasserie. On remarque entr'autres un bâtiment dont l'intérieur est séparé et divisé par des poutres d'excellent bois qui ont servi à soutenir les arches du pont pendant sa construction.

— M. l'abbé Dupont fait part au Comité des recherches historiques dont il s'occupe en ce moment sur l'histoire de la croix St.-Ouen et de son monastère dont la fondation remonte à l'année 640 et qui eut Dagobert 1.er pour fondateur. Ce prince, étant un jour en chasse dans la forêt de Cuise, aperçut tout à coup dans l'air une croix lumineuse dont la blancheur surpassait l'éclat de la neige; il connut par là que Dieu voulait être honoré dans ce lieu. Odoénus, depuis St.-Ouen, fit venir des moines qu'il soumit à la règle de St.-Martin de Soissons, où il avait été élevé. Peu à peu des maisons se formèrent autour du couvent, et les moines, reconnaissants envers leurs fondateurs, nommèrent ce village la Croix-St.-Ouen. L'abbaye de St.-Ouen fut dévastée plusieurs fois par les Normands, et entièrement brulée, en 1360, par les Anglais. Longtemps après elle fut remplacée par un simple prieuré; enfin, en 1792, époque de triste mémoire, elle fut vendue pour établir une ferme qui subsiste encore aujourd'hui. M. Dupont ajoute qu'il espère terminer son travail d'ici à quelques mois.

— M. Magdelaine prend la parole pour rendre compte au Comité d'une excursion qu'il a faite dans la vallée de Pierrefonds, qu'il ne connaissait encore que de réputation, d'après les descriptions des historiens et des poètes, les nombreux dessins et les tableaux qui en reproduisent plus ou moins fidèlement les principaux points de vue. Il a reconnu que cette pittoresque vallée était digne de toute sa renommée. Remarquable par son gisement géologique, les nombreuses sources qui l'arrosent et la fertilisent, les vestiges antiques qu'on y remarque, qu'on y découvre, ses admirables ruines féodales, et les souvenirs historiques qui s'y rattachent, par son joli lac bordé d'élégantes villas, sa fraîche verdure et ses coteaux boisés qui couronnent les majestueuses futaies de la forêt de Compiègne; la vallée de Pierrefonds doit plaire également au philosophe comme au poète, au naturaliste comme à l'antiquaire, au peintre comme au simple touriste. Il ne manque à sa célébrité, ainsi qu'on l'a justement remarqué dans une notice imprimée, que d'avoir eu une Laure et un Pétrarque. Mais si ce genre d'illustration lui a fait défaut, l'exploration de ses vestiges historiques a du moins été l'objet de savantes recherches; et grâce notamment aux indications de l'intéressant mémoire de M. de Cayrol, sur le résultat des fouilles opérées dans la propriété de M. Boistel de Dianval, à la Folie, on peut, sans crainte de se fourvoyer, suivre le tracé de la voie romaine qui se dirigeait de Senlis à Soissons, en longeant la vallée. On respire comme un parfum d'antiquité dans cette localité où le sol, quoique bouleversé depuis tant de siècles, recèle encore, et restitue fréquemment sous le choc de la charrue ou de la pioche,

des fragments de poterie et de briques gallo-romaines, des médailles, des armes, des statuettes en bronze et en plâtre, etc., mais par une anomalie singulière, aucun débris des lampes si multipliées dans la plupart des stations romaines.

Dans cette première excursion, qui s'est prolongée jusqu'à la ferme de la Folie, M. Magdelaine a d'abord été frappé de l'aspect grandiose des ruines du fort de Louis d'Orléans qui, en élevant ce formidable donjon vers la fin du XIVe siècle, ne se doutait guère qu'il travaillait au profit de l'art pittoresque, et que ce chef-d'œuvre d'architecture militaire deviendrait un jour une bonne fortune pour la littérature romantique. Il est regrettable, sous le rapport de la science et de la défense, telle qu'elle était pratiquée à cette époque, que l'incendie, le temps, les guerres et le marteau des démolisseurs aient si complètement réussi dans leur œuvre de destruction, à l'égard surtout de la face du Sud où se trouvait l'entrée du fort, seul point vulnérable de la position. C'était le côté le plus intéressant à étudier, et c'est précisément celui où rien n'est resté debout. Là, au lieu de niveler le sol pour en faciliter l'accès aux voitures, il eût fallu déblayer afin de retrouver les fondements de la courtine et du pont-levis qui communiquait du fort avec les ouvrages avancés. Un léger pont en charpente jeté sur le fossé qui coupait l'isthme en cet endroit, eût remplacé avec avantage la malencontreuse chaussée pleine qu'on y trouve. Comment, de ce côté où étaient situés les bâtiments d'habitation et les appartements d'honneur dont l'ornementation délicate des cheminées appartient bien évidemment au style de la renaissance et au règne de

François Ier, comment, disons-nous, ces bâtiments se liaient-ils au mur de rempart qui leur était contigu? Quelle forme défensive affectait la porte d'entrée? Ce sont là des questions qu'il est impossible de résoudre d'après l'état actuel des lieux. On aperçoit seulement un fragment de la coulisse de la herse, et des traces de la brèche qui, en 1616, lors du dernier siége que dirigeait Charles de Valois, comte d'Auvergne, détermina la reddition définitive du fort où commandait le brave capitaine Villeneuve, pour le compte du marquis de Cœuvres. La tour d'angle Sud-Est, et une partie du mur du rempart de l'Est, s'écroulèrent sous le feu de deux batteries habilement placées sur un côteau voisin. L'emplacement du grand donjon carré, de cinq mètres quatre-vingts centimètres de largeur dans œuvre, appelle aussi l'attention; il est évident qu'un retranchement intérieur en rattachait l'angle Nord-Est avec la tour de la chapelle St.-Jacques. Des arrachements de cette muraille subsistent et conservent encore des vestiges d'une porte de communication défendue par une herse. En général les plans de l'état actuel de ces intéressantes ruines et de leur restauration hypothétique laissent beaucoup à désirer, même après les dessins produits par M. Verdier, sous le n.° 2197, au salon d'exposition de 1847.

Leur complète exploration serait cependant bien désirable au point de vue de l'architecture militaire et civile, et fournirait, au savant comme à l'artiste, une importante lacune à remplir. Pierrefonds ne serait pas moins curieux à étudier dans tous ses détails que Coucy, Elven, Loches, Chambord, etc.

L'ancienne collégiale de St.-Sulpice, rebâtie dans le

XI.e siècle par Nivelon I.er et agrandie par les religieux sous Philippe-Auguste, n'est pas moins digne sous le rapport du synchronisme de l'histoire et de l'art. On retrouve dans sa double façade le style architectural de deux époques bien distinctes, ainsi que dans la tour du clocher dont l'élégant couronnement appartient au XVI.e siècle. Une porte *romane*, *ogivale*, qui se trouve à côté du portail et donne entrée dans une cour de ferme, doit avoir appartenu à l'enceinte primitive de l'habitation des chanoines qui desservaient la chapelle au XI.e et au XII.e siècle; c'est un curieux vestige des constructions de cette époque.

Telles sont succintement les observations qu'un premier coup d'œil sur la vallée de Pierrefonds a suggérées à M. Magdelaine.

—M. de Bréda dit ensuite que M. Paul de Bréda, son fils, a fait des recherches sur l'histoire de Pierrefonds; qu'il a réuni un grand nombre de documents qu'il se propose de mettre en œuvre.

Note sur une découverte de médailles et de bijoux faite à Barleux, par M. Ch. Dufour.

Une découverte d'un grand intérêt vient d'être faite à Barleux. Un cultivateur, en travaillant dans son jardin, a, d'un coup de pioche appliqué d'une manière toute providentielle sur un vase en terre cuite qui n'était enfoui qu'à une profondeur de 50 centimètres, fait jaillir du sol 263 médailles en argent de petit module. Bientôt il se rendit à Amiens avec son trésor pour en offrir la cession à la Société des Antiquaires de Picardie. La Commission du Mu-

sée, s'occupant tout d'abord de faire le classement de ces médailles, a reconnu que cet enfouissement se composait des pièces suivantes :

2	Médailles consulaires,
2	Néron,
3	Othon,
1	Vitellius,
14	Vespasien,
14	Titus,
9	Domitien,
2	Nerva,
77	Trajan,
48	Hadrien,
1	Ælius Cæsar,
37	Antonin,
8	Faustine mère,
18	Marc-Aurèle,
11	Faustine jeune,
1	Sabine,
5	Commode,
6	Lucile,
2	Septime Sevère,
2	Julia Domna,
263	

La Commission du Musée aurait désiré pouvoir traiter de l'ensemble de cet enfouissement monétaire ; mais comme sa valeur excédait les ressources par trop restreintes dont elle dispose annuellement, elle dut se résigner à choisir dans ce dépôt les pièces qui, par leur con-

servation et la rareté des revers, se recommanderaient tout particulièrement à son attention. M. le docteur Rigollot, dont les vastes connaissances en numismatique devaient être un guide si sûr, fut invité à vouloir bien faire lui-même ce premier triage, et c'est sur ses indications que 22 médailles furent d'abord achetées. Quelques jours après, la Commission s'en fit céder 30 autres par un orfèvre de cette ville qui avait eu la main assez heureuse pour, après le premier choix de la Commission, réunir celles qui offraient le plus d'intérêt, et c'est ainsi que le Musée a recueilli dans cette découverte de Barleux un lot de 52 pièces dont je crois devoir décrire sommairement les revers.

Famille Crepusia.	P. CREPVSI. — Un cavalier.
Id. Marcia.	C. CENSO. — Cheval au galop.
Nero.	SALUS. — Femme assise.
Otho.	SECVRITAS RP. — Femme debout tenant une couronne et la haste.
Id.	Même revers.
Id.	VICTORIA OTHONIS.-Victoire debout.
Vitellius.	LIBERTAS RESTITVTA.— Liberté debout.
Vespasianus.	Vase entre deux oliviers.
Id.	Deux capricornes, un globe et un bouclier
Titus.	TR. POT. VIII. COS. VII. — Guerrier à genoux sous un trophée.
Domitianus.	IMP. XXI. COS. XVI. CENS. P. P. P. —Guerrier debout lançant le javelot.
Id.	Même revers.

DOMITIANUS.	IMP. XXI. COS. XV. CENS. P. P. P. — Guerrier tenant la haste.
NERVA.	AEQVITAS AVGVSTA. — Femme debout tenant d'une main la balance; de l'autre, la corne d'abondance.
TRAJAN.	PONT. M.... COS. II. — Femme assise présentant une couronne.
Id.	S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. — Guerrier debout.
Id.	COS. V. P. P. OPTIMO PRINC. — Le Danube couché ; dessous DANVBIVS.
Id.	P. M. TR. P. COS. VI. — Personnage nu tenant une couronne.
Id.	PARTHICO. P. M. TR. P. COS. VI. S. P. Q. R. — Tête du soleil.
Id.	COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINC. — L'abondance debout.
Id.	Même légende. — Femme tenant une balance et la corne d'abondance.
Id.	P. M. TR. P. COS. VI. P. P. S. P. Q. R. — Femme assise tenant une ancre et la corne d'abondance.
id.	Même revers.
HADRIANUS.	P. M. TR. COS. III. — Femme debout tenant à gauche une corne d'abondance.
Id.	COS. III. — Femme assise.
Id.	RESTITVTORI HISPANIAE. — L'empereur relevant une femme.
SABINA.	VESTA. — La déesse Vesta assise.

Ælius Cæsar.	TR. POT. COS. II. CONCORDIA. — La concorde assise.
Antoninus.	COS. III.—2 mains en signe de concorde.
Id.	CONSECRATIO. — Un bûcher.
Id.	Id.
Id.	Id.
Id.	COS. IIII. — Foudre et au-dessous... ?
Id.	COS. IIII. — Femme debout tenant une balance et la corne d'abondance.
Id.	COS. IIII.-Figure dans un temple distyle.
Faustina Senior.	CERES. — La déesse assise.
Id.	VENUS FELIX. — La déesse assise.
Id.	IVNO. — Junon debout.
Id.	AVGVSTA. — Femme debout tenant la haste.
M. Aurelius.	COS. II. —Femme debout tenant une palme et une corne d'abondance.
Id.	IVVENTAS. - Femme debout sacrifiant.
Id.	ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. COS. III.—Tête à gauche d'Antonin.
Id.	Même légende.—Mais tête à droite d'Antonin.
Id.	TR. POT. COS. II.—Guerrier debout appuyé sur un bouclier et tenant la haste.
Id.	TR. P. XVI. COS. III..—Femme tenant d'une main un globe ; de l'autre, une corne d'abondance.
Id.	P. M. TR. P. XX. IMP. III. COS. III. — Femme debout tenant la corne d'abondance.

Faustina Junior.	VENVS. — La déesse debout.
Lucilla Augusta.	VENVS VICTRIX. — Vénus debout.
Id.	CONCORDA. — La concorde assise.
Commodus.	PRIN. IVVENT.—Guerrier debout près d'un trophée.
Septimus Severus.	P. M. TR. P. II. COS.—Femme assise tenant la haste.
Julia Domna.	VENUS. La déesse debout.

Mais ces médailles, déjà si curieuses en elles-mêmes, ne formaient cependant que la partie la moins intéressante de cette découverte. En effet, au milieu de ce dépôt, on a trouvé trois bijoux en or dont le travail n'est pas moins irréprochable que la conservation. C'est d'abord une bague formée de deux filets tressés l'un sur l'autre; dans le chaton est enchassée une émeraude au champ lisse. Les autres bijoux sont deux médailles en or encadrées dans des cercles travaillés en partie pleine et à jour et garnis d'un anneau fixe qui, assurément, servait à les porter en collier. L'une d'elles porte d'un côté la tête de Trajan, avec ces mots : IMP. CAES. NER. TRAIA. OPTIM. AVG. GERM. DAC. et de l'autre, la tête du soleil, entourée de cette légende : PARTHICO. P. M. TR. P. COS. VI. P. P. SPQR. ; sur la seconde, on lit, du côté de la tête : L. VERVS. AVG. ARMENIACVS. et sur le revers, TR. P. VI. M. P. II. COS II.; au milieu, victoire ailée écrivant sur un bouclier VIC. AVG.

L'usage, chez les anciens, de fixer dans les colliers des pièces de monnaie est connu depuis longtemps. La découverte de Barleux ne fournit donc pas, sous ce rapport, un

5.

fait nouveau à la science. Cependant je dois dire que rien de semblable n'avait été, du moins à ma connaissance, recueilli jusqu'alors dans notre contrée, si riche cependant en antiquités romaines.

On se rappelle l'importante découverte que l'on fit à Hornoy, en 1806, de médailles en or d'une valeur de plus de 40,000 fr. On sait également, et c'est Grivaud de la Vincelle qui nous l'apprend (1), que M. Cambry, alors préfet de l'Oise, et M. Beaucousin l'aîné, amateur éclairé d'Amiens, se partagèrent ce trésor. Qu'est-il resté au pays de cette magnifique trouvaille? Rien; et aujourd'hui, c'est aux Etats-Unis qu'il faut aller consulter les pièces les plus rares et inédites que le sol d'Hornoy a rendues à la science. Mais les esprits sont maintenant revenus de cette coupable indifférence, et le Musée créé par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie est maintenant le premier à revendiquer le produit des découvertes qui se font dans notre province. Aussi, pour prévenir des regrets irréparables, la Commission s'est-elle empressée de faire l'acquisition des bijoux en or trouvés à Barleux, et qui proviennent évidemment de la parure d'une dame romaine. Elle s'est imposé, dans cette circonstance, un sacrifice commandé par l'importance de cette découverte et par la rareté des bijoux en or de cette époque dans notre contrée. Elle a pensé que repousser les propositions du possesseur de ce trésor pour se renfermer, administrativement sans doute, mais toutefois sans la moindre intelligence de l'intérêt public, dans les limites de l'allocation

(1) Recueil de monuments antiques, p. 146.

municipale, ce serait non-seulement manquer de dévouement et de patriotisme, mais encore de confiance dans l'appui si bienveillant et si efficace que l'administration de cette cité doit porter à la formation d'une collection dont le caractère d'utilité n'échappe plus maintenant aux esprits sérieux.

Quelques renseignements topographiques sur Barleux doivent tout naturellement trouver ici leur place. Cette commune, que l'on trouve dénommée dans des documents fort anciens Baletum et Berletum, est située près de Péronne et à quelques kilomètres seulement de la chaussée romaine d'Amiens à Vermand. M. de Cagny, dans l'excellente statistique qu'il vient de publier sur l'arrondissement de Péronne et que le Conseil général de la Somme a si justement distinguée par une subvention accordée à son auteur, estime que Barleux existait dès le VIIe siècle. Cette conjecture se trouve pleinement justifiée par la découverte dont nous venons de vous entretenir ; c'est ainsi que les monuments antiques peuvent jeter une vive lumière sur la topographie de l'ancienne Picardie sous la domination romaine. Bien des suppositions historiques qui souvent ont paru hasardées ont été tout à coup confirmées de toute l'autorité d'un monument dont l'antiquaire relève la date précise et incontestable.

La Commission du Musée ne peut oublier que c'est sur la bienveillante recommandation de deux de ses membres, MM. Tattegrain, président du tribunal civil de Peronne, et de Cagny, curé d'Ennemain, que le produit de la découverte monétaire de Barleux a été communiqué tout d'abord à MM. Guerard et Le Serurier. Sans leur délicate

attention, les objets si remarquables que vient d'acquérir le cabinet d'Amiens seraient peut-être tombés dans les mains de quelque avide ou obscur spéculateur, toujours disposé à exploiter les généreux sentiments de la Société pour la conservation de nos antiquités locales.

Extrait d'une lettre de M. de Cayrol, *au sujet de la médaille de Julia Mammaea, décrite par M.* Colson.

La Société des Antiquaires de Picardie a inséré dans le tome VIII de ses mémoires une notice de M. Colson sur une médaille grand bronze, au revers phallophore de *Julia Mammaea.* Au sujet de cette publication, M. de Cayrol a adressé le 31 mai 1843, au savant numismate de Noyon, quelques observations critiques qui ne sont reproduites ici que dans l'intérêt seul de la science et sans que la Société entende en aucune manière accepter la solidarité de l'une ou de l'autre opinion. — Voici les principaux passages de la lettre de M. de Cayrol :

Monsieur,

« Je viens de lire avec beaucoup d'attention votre notice sur une médaille de Julia Mammaea, trouvée à Saint-Paul-des-Bois, département de l'Aisne, et dont le revers représente au-dessus des deux lettres S. C. Junon assise, tenant une fleur de la main droite, et portant sur le bras gauche une espèce de maillot, au milieu des bandelettes duquel on remarque non pas la tête d'un enfant, mais l'extrémité du *phallus* quand il est complètement développé, avec cette légende JUNO. AUGUSTAE. Vous ne faites aucune observation au sujet de cette légende, qui ce-

pendant demandait une petite observation, puisque, pour être conforme à la syntaxe latine, elle aurait dû porter JUNONI AUGUSTAE; mais pressé sans doute d'arriver au but principal qui vous a fait prendre la plume, vous avez dû nécessairement négliger les accessoires du revers pour ne vous occuper que de la partie essentielle, au moyen de laquelle vous vouliez prouver que, d'après les opinions mythologiques des anciens, il n'y a rien qui s'oppose à ce que Junon, déesse qui préside à tous les actes du mariage et aux accouchements, soit représentée sur une médaille portant dans ses bras l'organe mâle qui procède à la génération et que le sénat romain a bien pu en conséquence autoriser l'émission d'une monnaie de bronze avec un revers semblable à celui dont est pourvu la pièce de *Julia Mammaea*.

» Aussi, Monsieur, ce qui paraît avoir causé votre étonnement à l'aspect de ce monument numismatique, n'est pas son existence autorisée par un *senatus consulte*, mais l'oubli dans lequel il a été laissé depuis qu'on s'occupe de l'étude des médailles, attendu qu'aucun des nombreux écrits dont cette science a été l'objet n'a fait mention du revers en question, quoiqu'il ait dû se trouver aussi souvent en circulation que celui joint à la figure de la même princesse et dont le maillot enveloppe réellement un enfant.

» Pour légitimer votre opinion, Monsieur, sur l'émission d'une semblable monnaie au type de la mère *d'Alexandre Sévère*, et vous trouver cependant d'accord avec l'histoire qui a constaté que cette matrone romaine avait conservé « *la pureté de ses mœurs et tenu constamment une conduite irréprochable au milieu d'une cour entièrement cor-*

rompue, » (1) vous vous appuyez principalement sur l'ouvrage attribué à Lucien, qui a pour titre : ***de la Déesse de Syrie.***

» Si vous persistez dans l'opinion que malgré la régularité de ses mœurs *Julia Mammaea* a pu, d'aprés son origine syrienne, partager la croyance de ses compatriotes au sujet des opinions mythologiques dont le *phallus* était la personification, il vous aurait suffi alors de citer le savant ouvrage de M. *Dulaure*, ayant pour titre : *des divinités génératrices*, ou du culte du Phallus chez les anciens et les modernes (2).

» En effet, M. Dulaure dans cette curieuse histoire du genre humain, a complètement épuisé le sujet que vous avez essayé de traiter, et même son chapitre V, page 61, renferme un long extrait du traité *de la Déesse de Syrie*, dont toutefois il a fait bonne justice en disant : « *L'extrême crédulité qu'on y remarque, prouve qu'il n'appartient pas à cet auteur incrédule.* »

» Il me semble donc, Monsieur, qu'on ne peut se servir de détails apocryphes entassés dans cet ouvrage, ceux entre autres relatifs à l'homme placé sur l'extrémité de l'une des colonnes du temple d'Hiérapolis censée représenter des *phallus*, et puis du roman de *Combabus*, pour rendre raison d'un fait historique semblable à celui qui fait l'objet de votre notice ; aussi je partage entièrement l'opinion de M. Dulaure quand il dit, au sujet des énormes *phallus* du temple d'Hiérapolis, que la hauteur prodigieuse

(1) Voyez Biographie universelle, article Mammaea, T. XXXVI. p. 432.

(2) Paris 1805 in-8.° de XXIV et 427 pages.

indiquée par l'écrivain grec *le fait à bon droit suspecter d'exagération et ses copistes d'erreur.*

» M. Dulaure établit sans doute que des villes grecques ont fait frapper des médailles sur lesquelles l'organe masculin de la génération est spécialement représenté, et il cite un ouvrage que j'ai sous les yeux, celui de *Baudelot de Dairval*, ayant pour titre : *L'utilité des Voyages* (1), dans lequel se trouvent les gravures de deux médailles phallaphores de *Septime Sevère* et *Maximin.*

» Mais il résulterait, Monsieur, de votre opinion, au sujet de la médaille de *Julia Mammaea* qui fait l'objet de votre notice, que le sénat romain aurait suivi l'exemple des villes grecques de l'Asie Mineure ; c'est sans doute ce que vous conteste, avec quelque espèce de raison mon savant ami M. Rigollot, attendu que les divinités étrangères n'étaient jamais représentées sur les monnaies romaines en grand, moyen et petit bronze, frappées au nom du peuple, par décret du sénat qui réservait cet honneur aux grands dieux de l'empire dont le culte public était autorisé exclusivement par les lois de l'Etat.

» Aussi l'image de Junon ne pouvait paraître sur les monnaies de bronze, comme emblème d'une divinité Syrienne, et par conséquent accompagnée de l'organe masculin qui était la personnification de son pouvoir fécondateur.

» M. de Croüy, dans les conférences que nous avons eues au sujet de votre notice, a insisté particulièrement sur les considérations que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter pour repousser votre conjecture et il se range,

(1) Paris 1693, in-12. T. 1. Page 344.

par conséquent, du parti de M. Rigollot qui aurait pu s'appuyer, ce me semble, sur d'autres considérations dont il a négligé de faire usage, pour vous prouver que l'espèce de *phallus* enveloppé de langes, indiqué sur votre médaille, n'est autre chose que la tête déformée de l'enfant qui se trouve sur les autres médailles de Julia Mammaea, et qui est la représentation d'*Alexandre Sevère*, comme *Vaillant* l'a dit positivement : (1) *Gestat puerulum in senestrà quem Alexandrum esse constat.*

» En effet, Monsieur, si, contre l'usage et comme je viens de le dire, l'intention du sénat avait été de faire représenter sur la médaille de *Julia Mammaea* l'organe de la génération, le monétaire lui aurait alors donné toutes les proportions qui existent sur les médailles grecques dont il a été question plus haut et les accessoires obligés du *phallus* n'auraient pas été, en conséquence, oubliés ou plutôt cachés par les langes du maillot; de plus la tête *priapique*, (pardonnez-moi cette expression néologique), ne se serait pas trouvée entourée par les extrémités des bandes du maillot; telle est du moins l'opinion de M. de Crouy à cet égard, et je ne puis m'empêcher de la partager.

» En admettant, d'un autre côté, que pour faire injure à *Julia Mammaea* et venger le peuple de l'avarice sordide que l'histoire reproche à cette princesse, le sénat ait eu l'intention, par cette représentation obscène, de démontrer que la réputation de chasteté dont elle jouissait était contraire à la vérité, les écrivains et surtout les gra-

(1) Numismata imperatorum. Romæ 1743, in-4.°, T. 11, p. 289.

veurs en pierres fines qui existaient à cette époque où le relâchement des mœurs était à son comble, n'auraient-ils pas manqué de s'emparer d'un fait aussi marquant pour en éterniser la mémoire, comme ils l'avaient déjà exécuté à l'égard des autres empereurs et impératrices et dont les pierres gravées ont mis *Hugues d'Hancarville* à même de composer l'ouvrage qui a pour titre : *Monuments de la vie privée des douze Césars* (1).

» Ainsi, Monsieur, après avoir étudié avec soin le dessin de la médaille de *Julia Mammaea* joint à votre notice, je demeure convaincu que l'espèce de ressemblance avec l'extrémité d'un phallus qu'offre la tête de l'enfant emmailloté, placé sur le bras gauche de Junon, est dû à quelque dérangement que l'opération du monnoyage aura éprouvée, si toutefois cette pièce, quoiqu'à *fleur de coin*, n'est pas fausse ; car vous savez, Monsieur, que l'art coupable de la contrefaçon a été en usage même du temps des Romains, puisqu'un article de la loi *Cornelia*, sur la falsification des monnaies, inflige une peine à ceux *qui nummos probos lavant, conflant, aut vultu principum signatos reprobant.* (2). »

En adressant au Comité central copie de cette lettre, M. de Cayrol y a joint la note suivante :

« Si on avait voulu représenter un *phallus* sur le grand bronze en question, ce n'est pas couché sur le bras de Junon qu'on l'aurait placé, d'après la forme assignée ordinairement à cet organe masculin.

(1) 1786, in-8.° de 236 pages, avec 50 gravures.

(2) Voyez *Sestini, sopra i moderni falsificatori di Medaglie antiche* Firenze 1826, in-4.°, page 4.

» Ne peut-on pas penser également que celle des femmes de la famille d'Alexandre Sévère à laquelle il était possible d'appliquer cet emblême *phallophorique*, devait être *Julia Soemias*, dont le fils se qualifiait de grand-prêtre du Dieu de Syrie, et qui, d'ailleurs, était de mœurs dissolues; tandis que *Mammaea*, disent les historiens, avait inspiré à son fils une juste horreur pour les vices qui rendirent *Heliogabale* un objet de mépris; aussi quand *Alexandre Sévère* parvint à l'empire, comme sa jeunesse ne lui permettait pas de tenir les rênes du gouvernement, sa mère, d'accord avec *Julia Mæsa*, *forma un Conseil de seize des plus illustres personnages du sénat, respectables par leur âge, recommandables par la gravité et l'intégrité de leur vie, et la première attention de ce Conseil se porta vers la religion de l'Etat indignement violée par Heliogabale. On éloigna de Rome et l'on renvoya en Syrie le nouveau Dieu que ce prince avait follement honoré, et tous les objets de vénération religieuse qui avaient été apportés et réunis dans son temple, furent rendus à leurs anciennes demeures.* » (Voyez Crevier, *Histoire des Empereurs Romains*. 1766, in-12, tome x, page 15).

» Ce document historique qui vient à l'appui de nos premiers raisonnements suffit, ce nous semble, pour détruire de fond en comble toutes les conjectures syriennes du savant docteur, attendu que le sénat aurait été en contradiction avec le conseil tiré de son sein, s'il avait autorisé l'émission d'une monnaie sur laquelle se serait trouvée la représentation allégorique d'un culte dont Rome voulait répudier jusqu'au souvenir. »

Documents concernant l'histoire d'Amiens, extraits des Registres aux délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen et communiqués par M.* Richard, *archiviste de la ville.

1524. — 16 *mars.* — « Est aussi advisé et ordonné qu'il sera envoyé homme ydoyne et savant à *Amyens*, pour enquérir et scavoir de la forme et manière de leurs ordonnances provisions et exécucions, pour la deffense de ladite ville d'*Amyens*. Et à ceste fin luy sera baillé articles et instructions sur les poincts qu'il est nécessaire de enquérir et scavoir. (1)

1524. — 23 *mars.* — A esté fait lecture de certaines lettres missives envoyées à la ville par les Maires et Eschevyns d'*Amyens*, du 20.e jour de ce présent moys, avec ung memore ou advertère de l'ordre ordonnée et tenue en ladite ville d'*Amyens*, apporté par Guyon Lermitte, à ce commis de cette dite ville, et qui s'estoit transporté par l'ordonnance d'icelle audit lieu d'*Amiens*, garny de lettres missives, lequel a tesmoingné avoir été reçeu honorablement par ledit Maire et Eschevyns, et festoyé en l'onneur de ladite ville de Rouen, et mené veoir les remparts et forteresses que ladite ville d'*Amyens* fait pour la conservacion de ladite ville et résister aux ennemys; et que les fossés de ladite ville ont de large 120 piés et 60 piés de parfond; et si a dit que les portes de la ville sont garnys de artillerye, piques et arbalestres, et n'y a point de garnisson de gens d'armes; dit plus que, en ladite ville, il y a de munycion 300 muys de grain et que ceulx de Paris ont rescript audit Maire et Eschevyns ne scayt quoy (2).

(1) Reg. des délibérations de 1520-1527, 347 r.

(2) Ibid. 353 v.

1597. — 15 *juillet.* — Henry, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, à notre amé et féal le Bailly de Rouen, ou son lieutenant, et à nos chers et bien amés les Conseillers Eschevins de notre dite ville de Rouen, salut: Ayant envoyé en notre dite ville plusieurs notables personnaiges, pour faire entendre aux bons et loyaulx subjects les habitants d'icelle, la nécessité de nos affaires et le besoing que nous avons d'estre assisté et secouru, pour subvenir aux grandes et excessives despenses de notre armée, en laquelle nous sommes en personne, au siège devant notre ville d'*Amyens*, pour la retirer des mains de nos ennemys, nous ayant volontairement accordé nous sécourir de la somme de trente-trois mille, trois cens trente-trois escus un tiers, pour icelle nous paier dans les six mois restans de la présente année, et icelle somme lever sur tous les habitans, estant pour ce nécessaire octroyer nos lettres patentes en forme de commission; pour cest effect et ces causes, vous mandons et ordonnons que, en la présence de ceulx qui seront deputez par les corps de notre dite ville et trésoriers généraulx de France et de nos finances audit Rouen, procéder incontinent et en toute diligence, à la taxe et département de ladite somme de 33,333 écus ung tiers, sur tous et chacun les habitans d'icelle, exemps et non exemps, privileigez et non privileigez, pour estre lesdits deniers receuz par celluy qui sera par vous advisé, et iceulx paiés et mis aux mains du trésorier général de l'extraordinaire de nos guerres, pour subvenir aux frais de notre dite armée, validant et autorisant lesdites taxes qui seront pour vous faictes ainsi que dict est, comme si elles avoient esté faictes en notre Conseil.

De ce faire vous avons donné et donnons plain pouvoir, puissance et autre commission et mandement spécial ; mandons à nos huissiers et sergens faire toutes contrainctes et exécucions pour ce nécessaires, sur ceulx qui seront par vous taxés et cottisés, en vertu des rolles signés de vous et d'un desdits échevins, nonobstant opposicions ou appelacions, clameur de haro, chartre normande, prise à partie et autres voyes quelconques, pour lesquelles ne sera différé, car tel est notre plaisir. Donné en notre camp devant *Amyens* le 13.e jour de juillet, l'an de grâce mil cinq cens quatre-vingts-dix-sept, et de notre règne le huictième. Ainsi signé : Henry. Et plus bas : par le Roy, Potyer. Et scellé sur simple queue, du grand sceau en cire jaulne. Et sur le dos desdites lettres est escript : Enregistré au conterolle général des finances par moy soussigné, à Paris, le quinzième jour de juillet 1597, signé de Saldaigne, ung paraphe (1).

1597. — 27 *septembre*. — Le samedi 27e de septembre 1597, sur l'advertissement faict de la part de Monsieur le Procureur général, par ung commis au greffe, que la Court avait receu lettres pour faire chanter le *Te Deum* en l'église de Notre-Dame, auquel elle devoit assister en robbes rouges, ce jourd'huy trois heures de relevée, pour la réduction de la ville d'*Amyens* en l'obéissance du Roy, rendue à Sa Majesté par composicion, feust donné charge au sergent inviter messieurs les Vingt-quatre à ladite heure, et au maître des ouvraiges faire faire ung feu au parvis de Notre-Dame, et ung autre au cymetière Notre-Dame-de-la-Ronde, ce qui feust exécuté. Et assistèrent

(1) Id. 1591-1602, 249 v.

lesdits sieurs des Vingt-quatre à ladite église, où après ledit *Te Deum*, avec le mottet chanté, ledit maître des ouvraiges alla prier monsieur le premier Président de venir allumer ledit feu, accompaigné de monsieur le Procureur général, menant lesdits Vingt-quatre, et de monsieur de Guenonville, premier Conseiller de ville, ausquels feust présenté, de la part de ladite ville, à chacun une torche, ce qui feust faict et crié par le peuple, *Vive le Roy!* Et après se retounèrent lesdits Vingt-quatre en l'Hostel-de-Ville où, après s'être départis, feust allumé le feu estant audit cymetière de la Ronde, par le sieur de la Pommeraye-Puchot, présence des autres eschevins, et par semblable crié : *Vive le Roy!* Et feust ordonné aux Quarteniers faire commandement pour leurs Centeniers et Cinquanteniers, à tous bourgeois, faire des feux de joye devant leurs maisons selon l'accoustumé, ce qui feust exécuté (1).

1475. — M. Richard a trouvé en outre dans une pièce détachée, de 1475, que Pierre Turache, Procureur du Roi, sur le fait des Aides, en Normandie, va par ordre du Roi, de Rouen à Amiens et Beauvais, pour le fait des fortifications que le Roi avait ordonné de faire dans ces deux villes. Il recoit 25 livres pour ses frais et vacations.

(1) Ibid. 263 v.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
pendant le 2.e trimestre de 1847.

1.° Institut, n.os 134, 135, 136. — 2.° L'Investigateur, n.os 152, 153, 154. — 3.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.os 3, 4. — 4.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3.e trimestre 1846. — 5.° Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1846. — 6.° Bulletin et Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. IV, n.os 1, 2. — 7.° Bulletin de la Commission historique du département du Nord. — 8.° Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Loire, tom. V, n.° 3. — 9.° Société archéologique de Béziers. Séance publique du 13 mai 1847. — 10.° The numismatic chronicle, n.° 35. — 11.° Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1846. — 12.° Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, tom. 18. — 13.° Almanach administratif et commercial du département de l'Oise, 1847, huitième année. — 14.° Eglises, Châteaux, Beffrois et Hôtels-de-Ville les plus remarquables de Picardie. — Cathédrale d'Amiens. — Hôtel-de-Ville. — Beffroi. — Eglise Notre-Dame de Hamel. — Eglise et seigneurie de Caix. Don de M. Alfred Caron, éditeur à Amiens. — 15.° Almanach de la ville et du canton de Calais pour 1847, publié par la Société d'agriculture de Calais. — 16.° Mémoires sur les halles et les foires de Poitiers, par M. Redet. — 17.° Annales de la Société d'agriculture, des sciences et arts d'Indre-et-Loire, tom. XXVI, n.° 2. — 18.° Société havraise d'études diverses. Résumé des travaux de la onzième et de la douzième année, par M. Millet-St.-Pierre. — 19.° Atlas méthodique des cahiers d'histoire naturelle, par M. Achille Comte. — 20.° Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire de la Commission des monnaies et médailles de Paris, in-8°. Don de la Commission. — 21.° Recherches sur les monnaies de Wallincourt et Cambraisis, par M. Renier Chalon. — 22.° Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tom. VI, et atlas 1841—1843. — 23.° Premières monnaies de nécessité, par M. Alexandre Hermand. — 24.° Notice sur l'ancienne

bibliothèque des Echevins de la ville de Rouen, par M. Richard. — 25.° Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 1845. — 26.° Mémoires de l'Académie royale du Gard, 1845—1846. — 27.° Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 1845—1846. — 28.° Catalogue général des cartulaires des archives départementales et communales, publié par la Commission des archives départementales et communales, in-4. — 29.° Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1845, in-8°.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE
pendant le 2.e *trimestre de* 1847.

1.° Par M. le Préfet de la Somme, le cachet en cuivre de la mairie d'Amiens, en usage lors de la révolution de 1830.

2.° Par M. Bazaine, ingénieur en chef du chemin de fer de Boulogne, douze haches celtiques, un parazonium, cinq fragments de même arme, deux bracelets, un fer de javelot et six objets indéterminés. Ces diverses armes, qui toutes sont en bronze et remontent à l'époque celtique ont été trouvées dans le marais d'Airondel, près Pont-Remy, au milieu des terrassements du chemin de fer.

3.° Par la Société d'Horticulture de la Somme, deux de ses jetons de présence.

4.° Par les chambres de notaires des arrondissements de Doullens, St.-Quentin et Montdidier, deux exemplaires de leurs jetons de présence ;

5.° Par M. Demarcy, substitut de M. le procureur du roi d'Abbeville, un jeton de présence de l'ancienne chambre de commerce de Picardie.

6.° Par M. Jules Caumartin, juge au tribunal civil d'Amiens, la médaille en argent de M. Caumartin, décédé député de la ville d'Amiens. Un écrin renfermant dix pièces de monnaie en bronze, frappées comme essai à l'effigie de Louis-Philippe Ier.

7.° Par M. Vast, chef du secrétariat à la préfecture de la Somme, la médaille commémorative de l'inauguration de la statue du duc d'Orléans dans la cour du Louvre.

8.° Par M. Delahaye, avoué à Amiens, un vase en terre grise trouvé à Montières, époque gallo-romaine.

9.° Par M. Le Prince, propriétaire à Amiens, une médaille gauloise au type de Germanus. P. B. Trois médailles aux types d'Auguste, Germanicus et Néron. M. B. Deux fragments de poterie rouge décorés de figures et feuillages en relief. L'un d'eux porte le nom CINAMI. Une urne en terre blanche de l'époque gallo-romaine. Tous ces objets ont été trouvés à Amiens dans les terrassements du débarcadère.

Objets achetés par la Commission du Musée.

1.° Une bague en or, formée de deux filets en torsade tressés l'un sur l'autre et montée d'une émeraude. Deux médailles en or de Trajan et de Lucius Vérus, encadrées dans des cercles en or, travaillés en partie pleine et à jour et garnis d'un anneau fixe ; et cinquante-deux médailles romaines en argent de petit module. Tous ces objets proviennent de la découverte faite à Barleux, près Péronne, en avril 1847.

2.° Un grand bassin en bronze et cent quarante médailles romaines en bronze, trouvées ensemble à Glisy.

3.° Un cercueil en plomb, trois urnes en verre, deux cippes en pierre, l'un représentant Mercure, l'autre, trois personnages figurés ; un grand nombre d'urnes cinéraires en terre noire et grise, de vases en terre rouge, de flutes gauloises, d'épingles en os, de meules en poudingue, et de médailles romaines, un antéfixe en terre cuite, des fragments de miroir métallique, etc. Tous ces objets remontant à l'ère gallo-romaine proviennent des terrassements que l'administration municipale d'Amiens fait exécuter dans le quartier St.-Louis.

4.° Une petite bague en or, trouvée à Amiens avec d'autres antiquités gallo-romaines dans les terrassements du débarcadère.

5.° Une pièce de monnaie en or de François I.er trouvée à Contre.

6.° Six médailles en bronze frappées à la monnaie de Paris, en commémoration de la paix d'Amiens, et cinq autres, relatives au camp et à la colonne de Boulogne.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Concours de 1848 *et de* 1849.

PROGRAMME.

La Société décernera dans sa séance annuelle et publique de 1849 une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Rechercher les éléments de l'ancien idiome picard, les caractères propres à cet idiome et ses affinités avec les autres langues.

L'auteur fera connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.

La Société rappelle qu'elle décernera en 1848 une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur *mémoire sur un point d'archéologie ou d'histoire relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Les mémoires doivent être adressés avant le 1.er juin de l'année du concours à M. J. Garnier, *secrétaire-perpétuel, conservateur de la Bibliothèque publique d'Amiens.*

Les mémoires seront signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.



Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 7 *juillet* 1847.

La Commission présente son rapport sur le mémoire envoyé au concours de 1847 et ayant pour objet *la vie et les travaux de Dom Grenier*. La Commission est d'avis, à la majorité, de décerner la médaille d'or à l'auteur de ce mémoire.

Les conclusions de ce rapport ayant été adoptées après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, M. le Secrétaire perpétuel rompt le cachet apposé sur le bulletin qui accompagnait le mémoire, constate l'identité de l'épigraphe sur les deux pièces et proclame le nom du lauréat, M. Pierre-Charles Damiens, professeur de l'Université, à Paris.

Séance du 14 *juillet* 1847. — M. le Préfet, en réponse à la demande que lui avait adressée M. le Président, autorise la Société des Antiquaires de Picardie à faire placer sur la façade du Palais de Justice, à Amiens, une inscription commémorative du trait de charité que Saint Martin accomplit à la porte de cette ville. — Les fonds de cette inscription ont été alloués par la Société française pour la conservation des monuments historiques dans la

séance générale qu'elle a tenue à Amiens au mois de novembre 1846.

— M. le Secrétaire de la Commission Du Cange informe la Société de l'heureuse issue du procès que cette commission a été contrainte d'engager pour obtenir mainlevée de la saisie pratiquée dans l'atelier du statuaire à la requête de M. Simonet, à qui le marché de la fonte avait été refusé, malgré ses pressantes sollicitations.

Le tribunal civil de la Seine, 4.e chambre, statuant, dans son audience du 10 juillet 1847, sur la demande en revendication de la statue, a prononcé en ces termes :

« Le Tribunal, ouï en leurs conclusions, etc.

» Attendu que soit comme pensée artistique n'ayant » reçu qu'un commencement d'exécution, soit comme » travaux préparatoires se rattachant à la statue de Du » Cange, propriété de la Société des Antiquaires de Picardie, ès-nom et qualité qu'elle agit, les objets en » question ne pouvaient être frappés de la saisie de » Simonet qui, d'après les pièces et documents produits, » avait la connaissance de cet état de choses ;

» Que par ces poursuites illégitimes, il a sciemment » causé un préjudice dont il doit réparation et que le » Tribunal est en mesure d'apprécier ;

» Par ces motifs :

» Déclare nulle la saisie pratiquée par le sieur Simonet » dans l'atelier rue de Fleurus, n.o 16, suivant procès-verbal du 6 octobre 1846, autorise en tous cas les demandeurs à reprendre possession des modèles de la » statue de Du Cange; dit que le gardien établi à ladite » saisie sera tenu de laisser enlever ces objets sur la si-

» gnification qui lui sera faite du dispositif du présent ju-
» gement ;

» Déclare ledit jugement commun avec Caudron ; or-
» donne l'exécution provisoire du jugement, nonobstant
» appel et sans y préjudicier, attendu l'urgence et l'éta-
» blissement du gardien.

» Condamne Simonet à payer aux demandeurs la
» somme de 300 fr. à titre de dommages-intérêts, le con-
» damne en outre aux dépens envers toutes les parties. »

— Lecture est donnée du procès-verbal de la séance d'installation du Comité de Clermont (Oise) en date du 26 avril 1847.

La nomination de M. Ledict-Duflos en qualité de directeur de ce Comité, est confirmée par le Comité central.

Séance du 16 *juillet* 1847. — La Société entend la lecture préparatoire des rapports et mémoires qui devront être lus à la séance publique du 18 juillet.

Séance *générale annuelle du* 18 *juillet* 1847.

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 dans la grande salle des Feuillants.

Sont présents : MM. Breuil, président ; Garnier, secrétaire-perpétuel ; Jourdain, vice-président ; Duval, secrétaire annuel ; Dorbis, trésorier ; Bouthors ; Le Prince ; Rigollot ; Lemerchier ; de Grattier ; Le Serurier ; Dufour ; Bazot ; Malot ; Deschamps de Pas ; Guerard ; Bisson de la Roque ; Lefebvre ; Cheussey ; Forceville-Duvette, membres titulaires résidants.

MM. Danjou, directeur, et Fabignon ; Dance ; Daniel ; Du pont-White ; Paringault, membres titulaires non résidants du Comité de Beauvais.

MM. Ledict-Duflos, directeur, et Emm. Woillez; Eug. Woillez; Feret; Bellengé, membres titulaires non résidants du Comité de Clermont.

M. Vol, de Compiègne; M. Le Serurier, aîné, de Paris; M. Woillemier, de Senlis; M. Herbault d'Amiens, membres titulaires non résidants.

M. le baron de la Pylaie, de Paris, membre correspondant.

M. Breuil, Président, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» C'est avec un vif plaisir que la Société voit revenir l'époque de sa séance générale. Elle s'applaudit, particulièrement cette fois, du concours plus nombreux des membres étrangers qui ont répondu à son appel. Ce concours, nous en avons l'assurance, doit augmenter encore dans l'avenir; car, sans parler de la multiplication incessante des membres correspondants, et des facilités de déplacement qu'offrent les chemins de fer, il faut convenir qu'une intimité toujours plus grande s'établit entre les membres résidants et les membres étrangers à mesure qu'ils apprennent à mieux se connaître et s'apprécier. La science, Messieurs, forme d'abord entre nous des relations polies qui, avec le temps, deviennent affectueuses et douces. Nous commençons par être collègues, puis nous sommes amis, et nous saisissons alors avec empressement l'occasion de nous rapprocher.

» Depuis l'année dernière, Messieurs, la Société a pris en dehors une extension nouvelle par la création toute récente du Comité local de Clermont. Nous désirions que l'arrondissement de cette ville, offrant à l'antiquaire tant

de sujets d'étude, pût être le théâtre d'investigations suivies et régulières. Notre vœu est maintenant accompli, et les noms des fondateurs de ces comités nous promettent une série de travaux intéressants.

» Il est, Messieurs, une autre bonne nouvelle que je suis heureux de pouvoir vous communiquer : vous saviez qu'un procès, suggéré par une insigne mauvaise foi, avait retardé l'achèvement de la statue de Du Cange et paralysé le désir de la Société qui comptait cette année appeler les souscripteurs à la solennité de l'inauguration. — Ce procès vient de recevoir une solution tout à fait satisfaisante. Le bon droit de la Société a triomphé dans le jugement rendu par le tribunal de première instance de la Seine, et nous pouvons promettre que le mois de juillet 1848 ne s'écoulera pas sans que le monument de notre illustre patron ait été dressé dans la ville d'Amiens.

» Qu'il me soit permis, Messieurs, de décerner ici à la Commission Du Cange les éloges qui lui sont dûs pour le zèle qu'elle a déployé à l'occasion de la lutte judiciaire maintenant terminée. Le Président de cette commission, M. Le Serurrier, et le Secrétaire, M. Dufour, ont acquis des droits particuliers à nos remerciements. Il est un nom que ma bouche doit également signaler, c'est celui de M. Creton, avocat et député d'Amiens, qui, en prêtant à notre comité le secours de son beau talent, n'a désiré pour toute récompense que la gratitude de ses concitoyens.

» A la séance publique, M. le Secrétaire perpétuel vous fera connaître, par un rapport, le remarquable travail envoyé sur le sujet proposé en 1845, et que la So-

ciété a jugé digne du prix. Puisse, Messieurs, l'honorable distinction accordée à l'auteur, exciter le zèle des membres étrangers et encourager plusieurs d'entre eux à se présenter au concours de l'an prochain. »

— Le Secrétaire-Perpétuel donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 1846. Ce procès-verbal est adopté.

—M. Danjou, directeur du Comité local de Beauvais, fait hommage au Musée de la Société : 1.° de deux exemplaires d'une médaille frappée à l'occasion de la pose de la première pierre du Séminaire de Beauvais ; 2.° d'une médaille frappée pour le passage de Charles X à Beauvais en 1827.

—M. Paringault donne lecture pour M. Danjou, directeur du Comité de Beauvais, du rapport sur les travaux de ce Comité depuis le mois de juillet 1846. (Voir à la suite des procès-verbaux des séances, pag. 121.)

—M. Ledict-Duflos, directeur du Comité de Clermont expose que le Comité est trop récemment créé pour qu'il puisse rendre compte de ses travaux. Il n'a tenu encore que deux séances, l'une toute entière consacrée à l'organisation, l'autre a cependant été l'objet de lectures. M. Féret y a présenté le sommaire des recherches dont il s'est occupé sur l'histoire locale et notamment l'histoire des lieutenants généraux du bailliage. Une discussion s'y est également engagée sur quelques-unes des questions du programme de la séance générale. M. Ledict-Duflos termine en promettant au nom de ses collègues tout le zèle et toute l'activité dont ils sont capables.

—M. le Président remercie les deux directeurs des rap-

ports qu'ils viennent de faire : le Comité central qui attache la plus grande importance à ses relations avec les Comités locaux, se fera un devoir de les seconder de toute l'influence dont il peut disposer.

— M. Ledict-Duflos lit un mémoire sur la cinquième question du programme ainsi conçue :

« Faut-il, dans la fabrication des vitraux, imiter les » vitraux anciens ou suivre les progrès des arts et du » dessin ?

L'auteur pense, quant aux vitraux religieux, que s'il s'agit d'une réparation partielle ou totale, le style des vitraux se trouvera déterminé par celui de l'architecture qui doit les encadrer ; que, dans l'hypothèse au contraire d'une construction neuve, il n'y aura plus rien d'obligatoire pour le peintre-verrier qui, tout en se réglant sur la forme des baies adoptées par l'architecte, devra être laissé à toutes ses inspirations et profiter de toutes les ressources que le progrès des arts a mises à sa disposition.

— M. Eugène Woillez est ensuite entendu dans la lecture d'un mémoire relatif à l'origine de l'ogive.

— L'ordre du jour appelle le choix de la question à mettre au concours pour l'année 1849.

M. Emm. Woillez pense que si un sujet d'archéologie ou d'histoire relatif à la Picardie était laissé au choix des concurrents, le concours n'en deviendrait que plus brillant, et que la Société devrait s'attendre alors à recevoir un très-grand nombre de mémoires. Des travaux importants se préparent sur différents points de la province et viendront disputer la récompense offerte au plus digne.

M. Ledict-Duflos estime au contraire qu'il convient de fixer un sujet de prix ; que certaines questions présentent une importance telles qu'elles doivent être éclaircies ; d'autres au contraire qui ne sont que secondaires appartiennent plus spécialement au concours libre. D'ailleurs la Société, qui se fait un devoir de donner une sage impulsion aux études historiques et archéologiques en Picardie, doit, par cela même, signaler aux recherches de la science les points qui méritent tout particulièrement d'être étudiés.

M. Paringault, sans repousser la liberté du choix laissée aux concurrents, voit une grande difficulté dans l'appréciation d'œuvres traitant de sujets divers ; il craint de plus que la Société ne reçoive beaucoup de notices qui ne présenteraient point un intérêt réel. La seule objection que l'on puisse faire contre un sujet déterminé, c'est le défaut de temps, mais le mode adopté par la Société de fixer le sujet deux ans à l'avance, lui semble l'avoir refutée.

Après de nouvelles observations présentées par MM. Woillez, Paringault et Vol, la Société arrête que le concours de 1849 portera sur un sujet déterminé.

En conséquence, M. Ch. Dufour propose la question suivante : « Déterminer les caractères de l'idiôme pi-
» card, ses affinités avec les autres langues et notamment
» avec la langue romane. Faire suivre le mémoire d'un
» glossaire de la langue picarde et de la traduction en
» patois picard de quelques sujets connus. »

M. Dufour fait valoir les diverses considérations qui semblent recommander cette question à l'attention de la Société : Grégoire d'Essigny l'a traitée, il est vrai, dans

un mémoire qui a été publié en 1807 (1), mais son travail est fort incomplet, et d'ailleurs, depuis cette époque, les études philologiques ont fait en France de grands progrès. M. Dufour signale parmi les diverses sources auxquelles les concurrents pourront puiser les éléments de leurs études : 1.° les deux manuscrits de la bibliothèque de l'arsénal ayant pour titre : *Rébus de Picardie* ; les manuscrits de Du Cange et ceux de Dom Grenier, à la bibliothèque du Roi ; la collection du savant bénédictin renferme même un projet de glossaire de la langue Picarde, qui sera consulté avec fruit par les concurrents.

M. Rigollot appuie cette proposition : il la croit d'un haut intérêt et pense que les travaux philologiques entrepris dans ces derniers temps sont de nature à faire traiter la question dans des limites convenables et sans abuser des étymologies.

M. Garnier propose la suppression du dernier paragraphes relatif à la formation d'un glossaire ; il croit ce travail trop long pour qu'il puisse être fait dans le temps donné : la première partie de la question lui paraît devoir suffire.

M. Ch. Dufour fait observer que puisqu'un travail déjà fait se trouve dans les cartons de Dom Grenier, il suffirait de reprendre ce travail et de lui faire subir les modifications dont il a besoin.

M. Rigollot propose la suppression des mots *notamment avec la langue romane*, qui n'est qu'un mélange de différentes langues.

(1) Voir son mémoire sur l'origine de la langue picarde. Paris, Sajou, 1811, broch. de 74 pag. in-8°.

M. Dupont-White pense que l'on pourrait restreindre la comparaison à la langue latine seule, qui a fourni aux divers idiômes de la France la plupart de leurs mots. C'est aux sources voisines qu'il faut recourir et non point à des sources tellement éloignées qu'elles cessent de constituer une origine directe. Cette restriction aurait l'avantage d'empècher les concurrents de s'égarer dans des recherches trop vastes.

M. Danjou estime que la question telle qu'elle est posée n'aura nullement pour résultat de rendre les recherches des concurrents indéfinies. C'est, dit-il, une erreur de croire qu'un idiôme dérive d'une seule langue. Chaque concurrent, suivant la nature de ses études, signalera des rapports plus spéciaux avec telle langue ou telle autre. La généralité de la question peut seule amener des résultats utiles, en ce qu'elle permettra un examen plus libre, plus étendu de l'origine de l'idiôme picard.

M. Rigollot à son tour fait remarquer que si un concurrent voulait tenter le rapprochement de l'idiôme picard avec toutes les langues, son travail ne serait qu'un véritable cahos; qu'il ne doit point s'agir ici du picard d'aujourd'hui, mélange de langues plus ou moins altérées, mais bien de la langue picarde qui au XI.e siècle fut formée du latin, d'un reste de celte, de l'allemand et de quelques langues des peuples voisins; si l'on veut aller au-delà, on risque de s'égarer. C'est donc surtout de la langue usitée dans les chartes du XI.e au XIII.e siècle qu'il faut s'occuper, en recherchant ce que la langue parlée aujourd'hui a pu en conserver.

M. Vol propose aussi la suppression du second para-

graphe, comme un travail d'une toute autre nature. Tel en effet aurait la patience de composer un vocabulaire, qui n'aurait point les connaissances nécessaires pour traiter la question, comme le désire la Société, au point de vue littéraire et philologique.

M. Woillez pense que le §. 7 de l'article 3 des statuts présente une rédaction plus correcte et la propose.

M. Garnier soumet la rédaction suivante, acceptée par M. Ch. Dufour et qui est adoptée par la Société.

Rechercher les éléments de l'ancien idiôme picard, les caractères propres à cet idiôme et ses affinités avec les autres langues.

Faire connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.

— La séance est levée à midi et demi, mais l'ordre du jour n'étant pas épuisé, M. le Président annonce que la Société se réunira de nouveau en assemblée générale, le lendemain à neuf heures du matin.

Séance publique du 18 *juillet* 1847. — La Société des Antiquaires de Picardie tient sa séance publique dans la grande salle de la bibliothèque, à deux heures et un quart de relevée.

Sont présents les mêmes membres qui assistaient à la séance générale, page 87.

On remarque dans l'auditoire M. Jallon, procureur général ; M. Hubert, inspecteur, remplissant par intérim les fonctions de recteur de l'académie d'Amiens ; M. Andrieu, adjoint, etc.

La séance est ouverte par un discours de M. Breuil,

président, sur l'institution des francs-juges ou tribunaux vehmiques qui existaient en Allemagne au moyen-âge.

— Lecture est ensuite donnée par M. le Secrétaire-Perpétuel de son rapport sur les travaux de l'année.

—M. L'abbé Jourdain lit une notice sur les bas-reliefs de la clôture du chœur de la cathédrale d'Amiens, et signale quelques passages du testament d'Adrien de Henencourt qui les a fait exécuter.

— M. Garnier présente son rapport sur le mémoire envoyé au concours.

La Société avait proposé pour sujet de prix : *Notice sur la vie et les travaux de Dom Grenier*. La médaille d'or est obtenue par M. Damiens, professeur au collége de Rheims.

M. le président proclame le nom du lauréat auquel il remet la médaille ; après lui avoir donné l'accolade, il l'invite à prendre place parmi les membres de la Société.

— M. Ledict-Duflos lit un mémoire sur cette question : « Faut-il, dans la fabrication des vitraux peints, imiter » les vitraux anciens ou suivre les progrès des arts et » du dessin ? »

— M. le Secrétaire-Perpétuel proclame le sujet mis au concours pour 1849, et adopté dans la séance générale qui précède ; il rappelle que pour 1848, le sujet est abandonné au choix des concurrents ; mais qu'il devra se rattacher à un point d'histoire ou d'archéologie de la Picardie. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr. qui sera décernée en séance publique.

Les mémoires seront adressés à M. le Secrétaire-Perpétuel, avant le 1.er juin de l'année du concours.

— La séance est terminée par la lecture vivement applaudie d'un mémoire de M. Bouthors ayant pour titre : *la lance et le fuseau*. L'inégalité de la condition de l'homme et de la femme devant la loi est le sujet de ce travail dont voici la conclusion : la loi barbare a fait les femmes esclaves; la loi chrétienne les a faites libres ; la loi moderne leur a garanti l'exercice des droits civiques auxquels elles peuvent raisonnablement prétendre.

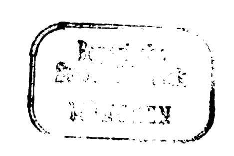
La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance générale du **19** *juillet* **1847.** — La séance est ouverte par la lecture d'un mémoire de M. Daniel sur l'établissement du calvinisme à Beauvais. L'auteur retrace les principaux événements qui se sont accomplis à cette époque de lutte religieuse ; les recherches auxquelles il s'est livré pour présenter sous son véritable jour cet épisode de l'histoire de Beauvais, donnent à son travail le plus grand intérêt.

M. Guerard, président de l'assemblée en l'absence de M. Breuil, remercie M. Daniel et l'invite à vouloir bien laisser à la Société copie de son mémoire.

— L'ordre du jour appelle la discussion de la première question du programme : « Quelles sont les principales dé-
» couvertes se rapportant à l'époque gauloise faites en
» Picardie ? Dans quelles collections les objets trouvés
» sont-ils conservés ? »

— M. Ledict-Duflos regrette que M. le docteur Woillez soit absent et ne puisse rendre compte de la découverte faite récemment à Précy, près St.-Luc d'Esserent, d'un cimetière mérovingien. — Quant aux objets trouvés dans le département de l'Oise, à diverses époques, ils ont été



disséminés dans des collections particulières dont la plus considérable était celle de M. Provost. M. Cambry, ancien préfet de l'Oise, avait, par une circulaire adressée aux maires des communes et aux personnes qui étaient par la nature de leurs fonctions et de leurs études les plus propres à cette mission, demandé qu'on lui fit passer tous les objets antiques qui seraient trouvés dans le département, notamment à Breteuil et à Caply; il en a publié le plus grand nombre dans sa description de l'Oise. Quand M. Cambry quitta le pays, l'employé qui continuait de recevoir ces envois en fit passer à Breuil chez M. Provost la partie la plus intéressante.

M. Ledict-Duflos signale encore la collection de M. Houbigant, à Nogent-lès-Vierges et celle de M. Lefebvre, curé d'Attichy, qui a été un amateur plein de zèle.

— M. Danjou cite une sépulture trouvée près de Troissereux et qui renfermait douze à quinze cadavres entourés d'une sorte de murailles en pierre sèche formant sarcophage; là furent découvertes des haches en silex qui ont été déposées au musée de Beauvais; quant aux têtes, elles ont été enlevées et on n'a pu en recueillir aucune. — A la Pierre-aux-Fées, près le Mont-César, on a trouvé une médaille gauloise. — Catenoy a fourni de son côté quelques débris de poterie, qui sont actuellement conservés au musée de Beauvais.

— M. Ledict-Duflos ne pense point que le camp de Catenoy soit romain : il croit qu'il fut d'abord un établissement gaulois. Des haches en bronze, des couteaux en silex, des poteries blanches, noires, mal cuites, une quantité de pointes destinées à armer des flèches sont

pour lui des indices certains d'une origine gauloise. Peut-être ensuite les romains se seront-ils emparés de cette position et l'auront-ils fortifiée de nouveau.

— Sur la demande de M. Dufour : quels sont les monuments druidiques existant encore dans le département de l'Oise? M. Danjou signale la pierre levée de Boury, les pierres branlantes, la pierre aux fées, celle de Trie, de Ville-d'Arc, et le souterrain de St.-Samson qui n'a point encore été suffisamment exploré. Il cite aussi comme digne de remarque des boules ou sphères en pierre qui paraissent avoir été moulées et cuites que l'on rencontre sur quelques point du département de l'Oise, et qui sont considérées comme gauloises.

M. Bouthors fait observer que ces boules d'argile cuites étaient un des projectiles en usage chez les gaulois, comme l'indiquent les commentaires de César ; ils les lancaient avec la fronde ou d'autres machines ; ils les faisaient même rougir pour mettre le feu aux toits des habitations, la plupart couvertes de chaume.

— M. Guerard entretient l'assemblée d'un cimetière antique récemment découvert à Albert et dans lequel on a trouvé des poteries en assez grand nombre ainsi que des armures et plusieurs autres objets qui, d'après la description qu'on lui en a donnée, devaient être fort remarquables. Mais comme aucun des objets n'a passé par ses mains, M. Guerard ne peut préciser la date de ce cimetière.

— M. le président ouvre la discussion sur la deuxième question :

« Quelle est la divinité dont le culte a été le plus ré-

» pandu dans la partie de la Belgique romaine formant
» aujourd'hui la Picardie?

» Quels sont les principaux monuments se rattachant
» à l'ère gallo-romaine découverts dans cette contrée? »

— M. le Secrétaire-Perpétuel lit une notice de M. l'abbé Bourlon sur cette question. L'auteur conclut que le Dieu le plus universellement adoré par les galls et par les gallo-romains fut Hésus ou Mars. Le caractère belliqueux des Gaulois, les documents de la tradition et de l'histoire puisés dans les dénominations des villages et dans l'universalité du culte de St.-Martin substitué à celui de Mars lui paraissent, avec le témoignage de plusieurs savants, des raisons irréfragables. Ce n'est pas, ajoute-il, que le culte des autres divinités n'ait été fort étendu, surtout celui de Mercure et d'Isis qui avaient aussi quelques rapports avec les dieux gaulois. Il est peu de découvertes d'ex-voto ou de sarcophage qui n'amènent quelques représentations du fils de Maia ; mais ces monuments, quelque nombreux qu'ils soient, ne doivent point donner le change aux antiquaires dans le jugement à porter sur l'étendue du culte qui lui fut rendu par nos pères.

— M. Charles Dufour pense que M. l'abbé Bourlon, pour répondre à la deuxième question du programme, s'est trop attaché aux étymologies. En décomposant les noms propres de quelques communes, on arrivera bien parfois à des conjectures sans doute fort ingénieuses, mais qui ne peuvent être prises en considération, parce qu'elles ne reposeront jamais sur des données positives. L'opinant, pour n'en citer qu'un exemple, établit que Domart-en-Ponthieu dont M. l'abbé Bourlon fait *Domus Martis*, se

trouve dénommé dans une charte de 831 *Sanctus Médardus*; dans une charte de 1178 *Domeardus*; dans une autre charte de 1200 *Dummaert*; dans une autre de 1203, *Dumnus Medardus* (1). Un certain nombre de communes portent le nom de Domart, et leurs églises sont toutes placées sous le vocable de St.-Médard. Domart-sur-la-Luce n'a pas d'autre patron.

M. Dufour pense que pour résoudre la deuxième question du programme, il est indispensable de consulter les monuments; cette marche lui paraît la plus sûre et la seule propre à faire lever un coin du voile qui recouvre encore la mythologie gallo-romaine. Passant en revue les diverses figurines ou inscriptions conservées au musée d'antiquités d'Amiens, et qui toutes ont été découvertes dans notre contrée, l'opinant en conclut que le culte le plus répandu dans la seconde Belgique a été celui de Mercure et de Bacchus. Le dieu du commerce est représenté dans le cabinet d'archéologie par 1.° l'autel laraire, n.° 171 du catalogue; 2.° par une statuette en bronze, n.° 333; 3.° par un cippe en pierre trouvé récemment à Guérinville et qui, malgré son état de mutilation, a conservé assez nettement la bourse que Mercure tient à la main droite. Enfin on sait, par les actes du martyre de St.-Firmin, qu'il existait à Amiens, sous la domination romaine, deux temples, l'un de Jupiter, l'autre de Mercure. On lit en effet dans le deuxième nocturne de l'office de ce patron du diocèse, *Auxilius curialis, idemque templorum Jovis et*

(1) Recherches sur la topographie du Ponthieu avant le XV.ᵉ siècle, par M. Louandre, publiées dans les Mémoires de la Société royale d'Emulation d'Abbeville, 1838, 39 et 40, p. 303.

Mercurii sacerdos, Firminum non ultra ferendum dictitat.

Quant à Bacchus, pour établir que son culte a été également fort répandu dans l'*Ambianum*, il suffirait de citer les monuments figurés qui le représentent ; M. Dufour signale d'abord la mosaïque n.° 1 et 2 du catalogue ; la colonne couverte de pampres, n.° 231 ; 3.° la tête de faune en bronze, n.° 229 ; 4.° le satyre en marbre et le silène en pierre, trouvés tous deux dans les déblais du chemin de fer à Amiens. Mars, Vénus et Minerve ne comptent au contraire dans cette collection qu'un seul monument qui rappelle le culte de ces divinités. Cherchant à expliquer ensuite la préférence dont le culte de Mercure et de Bacchus a été particulièrement l'objet sous l'époque gallo-romaine, M. Dufour fait remarquer que la cité des Ambiani établie sur le bord d'une rivière qui lui ouvrait de nombreux débouchés pour son commerce, devait être nécessairement consacrée à la divinité protectrice de l'industrie ; que d'un autre côté, la vigne fut cultivée en Picardie jusque vers la fin du XV.° siècle ; que l'Amiénois notamment a fait un commerce considérable de vin ; M. Dufour rappelle à cet égard la foire pour les vins qui se tenait à Amiens à la St.-Martin d'hiver, l'étendue des caves qui sillonnent les anciens quartiers de la ville et combien la corporation des taverniers fut puissante au moyen-âge.

— M. Ledict-Duflos demande la parole. Il croit que la question n'est point envisagée à son véritable point de vue. Suivant lui, il ne s'agit point ici de rechercher quelles divinités les vainqueurs ont importées chez les vain-

cus ; c'est le culte des Gaulois avant l'invasion qu'il faudrait étudier. Or, pour cette époque toute gauloise, des monuments existent. Un Mercure gaulois a été trouvé dans l'Oise ; on y a également recueilli une bague sur laquelle on remarque la figure grossière d'un Teutatès. On s'est trop attaché au culte importé ; en remontant plus haut on serait dans le vrai. Autrement on pourrait établir une foule de divinités qui n'existèrent que plus tard et par assimilation ; la Bretagne en offre de nombreux exemples : les monuments druidiques n'ont-ils pas été modifiés et appropriés, pour ainsi dire, au culte catholique.

M. Dufour répond que la question, telle qu'elle est posée dans le programme, se réfère uniquement aux croyances religieuses *de l'ère gallo-romaine* dans la partie de la seconde Belgique qui depuis a formé la Picardie ; que d'après ces expressions, il est bien évident que les divinités qu'il s'agit d'étudier sont postérieures à l'invasion qui seule a donné naissance à l'époque de transition désignée en archéologie sous le nom d'ère gallo-romaine ; que c'est précisément pour raisonner sur des monuments certains et éviter que la discussion ne s'engage sur une thèse par trop conjecturale, que la mythologie gauloise dont il reste peu de monuments bien caractérisés, n'a point été comprise dans ce programme. M. Dufour pense que les monuments par lui cités sont les plus anciens de cette nature que l'on puisse signaler dans la seconde Belgique. Le Mercure cité par M. Ledict-Duflos et que Martin a publié dans sa *Religion des Gaulois* lui paraît postérieur à la conquête des Gaules ; il s'appuie, à cet égard, sur le style du cippe

et la forme des lettres qui ne sont autre chose que de belles majuscules romaines. Les Gaulois, dans les temps primitifs, adorèrent Teutatès et non point Mercure.

M. de la Pylaie croit que les monuments druidiques, les dolmens surtout, ont donné la première idée de nos églises ou paroisses dans la Gaule occidentale. Que le mot breton, qui veut dire petite loge, réduit sacré, s'applique également aux dolmens et aux chapelles dans toute la Bretagne et dans toute la partie des îles britanniques que les Bretons ont habitée.

M. Danjou pense que l'obscurité du culte des Celtes ne peut être éclairci que par une étude sérieuse des monuments celtiques et que la Bretagne seule offre les éléments de cette étude, que les dolmens et les menhirs, tout informes qu'ils sont, présentent cependant des signes hiéroglyphiques qu'il reste à interpréter. Ainsi, on y voit des pierres ciselées, des lignes tracées, des haches, des couteaux, des serpents, d'autres dessins grossiers, qui lui paraissent des figures relatives au culte du Soleil.

M. Duflot ajoute que les monuments bretons, notamment ceux de Gavrinnis, fournissent également des éclaircissements sur la manière dont les sacrifices chez les Gaulois s'accomplissaient. On y trouve en effet certains dessins qui se rapprochent des monuments de même genre chez les Mexicains et les Astèques et qui paraissent avoir été trop négligés de tous ceux qui se sont occupés de ces dolmens.

M. de la Pylaie, qui a passé plus d'un mois à dessiner et à relever ces dolmens, pense aussi que l'on est parti d'idées fausses et que trop souvent l'on a cherché à trou-

ver ce que l'on voulait trouver, et point du tout à voir ce qui devait être vu et ce que l'on pouvait voir.

Le Président en résumant la discussion, croit pouvoir établir qu'il résulte des monuments trouvés dans le pays que le culte de Mercure et celui de Bacchus étaient les plus répandus à l'époque gallo-romaine, et que, pour les temps antérieurs, les pierres levées et les dolmens du pays ne pourraient fournir de documents suffisants pour se former une opinion.

Il remercie les membres étrangers du concours qu'ils ont bien voulu prêter à la Société et déclare la séance générale close.

Séance ordinaire du 11 *août* 1847. — Le rapporteur de la Commission des peintures de la cathédrale fait part à la Société des craintes qu'elle a conçues au sujet des résultats des travaux entrepris. Les tableaux de la deuxième travée du chœur qui viennent d'être débarrassés de leur échaffaudage, et que, pour cette raison, on a lieu de croire terminés, produisent un effet si désagréable que la Commission a dû se demander si par hasard elle ne se serait pas trompée dans la direction qu'elle a donnée à l'artiste, ou si l'artiste ne se serait pas montré infidèle à son programme. D'après les conclusions adressées à M. le Préfet sur ces restaurations, conclusions adressées par le Conseil général et reprises dans le procès-verbal de ses délibérations, il ne devait pas être touché aux peintures anciennes, et les peintures nouvelles devaient être exécutées en harmonie de ton avec les premières. Une fausse interprétation de ce principe paraît avoir porté l'artiste à prendre pour type des peintures neuves, à exécuter non pas les

peintures anciennes les mieux conservées, mais celles de ces peintures que le temps a plus ou moins altérées et auxquels il semble que le programme de la Société interdit de toucher. Si l'on devait entendre de la sorte le système adopté dans le rapport de la Société, il faudrait ou se résigner à laisser exécuter une œuvre détestable, répudiée par tous les hommes de goût, ou bien ne pas hésiter à déclarer qu'on s'est déjà trompé et entrer, dès maintenant, dans une nouvelle voie.

M. le rapporteur donne ensuite lecture d'une lettre qui lui est adressée par M. le comte de Betz, membre de la Commission, qui n'a pu assister à la réunion: « c'est à mon avis, dit-il, une erreur grave d'avoir tiré du passage du rapport qui dit qu'on ne doit pas toucher aux parties anciennes, la conséquence qu'on ne devait pas restaurer celles de ces parties dont la peinture avait disparu. Ne pas toucher aux parties anciennes, et (notez bien qu'il s'agit ici de la peinture) cela ne veut-il pas dire : Laisser intactes les parties de peinture existantes, et, par contre, rétablir celles qui n'existent plus. Je n'ai jamais compris autrement la restauration des bas-reliefs. — Après avoir signalé en détail les vices de la manière de procéder de l'artiste dans la partie qu'il vient de terminer, M. de Betz résume ainsi son opinion : « Laisser intactes les parties de peintures anciennes partout où elles sont conservées, les refaire partout où elles ne le sont pas ; Remplacer l'or partout où il manque et refaire les ornements des vêtements historiés partout où ils sont plus ou moins altérés ; pour arriver à ce but, commencer par rechercher le ton primitif (et je maintiens qu'il existe

dans les figures et dans les parties des vêtements même les plus dégradés). Une fois le ton trouvé, ménager tout ce qui s'y rapporte et repeindre tout ce qui ne s'y rapporte pas : car enfin il ne tombe pas sous le sens que là où ce ton est usé, perdu, modifié, de telle sorte qu'il n'est plus en harmonie avec le ton primitif, on le laisse subsister, c'est une dégradation qui rentre forcément dans le domaine de la restauration, autrement on n'obtiendrait qu'un mélange de tons discordants, une sorte d'habit d'arlequin qui choquerait l'œil des moins connaisseurs. »

Après une longue discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, et qui porte principalement sur le sens véritable du premier rapport de la Commission adopté par la Société et depuis par le Conseil général, la Société invite la Commission à examiner les questions soulevées et en présenter son rapport le plus tôt possible.

— M. de Grattier lit un rapport : 1.° sur le tome VI des mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres. Il s'attache principalement à faire connaître un travail de M. de la Vergné ayant pour titre : *Fragment sur le Symbolisme du droit en Poitou*, et un mémoire de M. Guerineau père sur l'organisation judiciaire et les lois anciennes de cette province ; 2.° sur les mémoires de l'Académie de Rouen pour l'année 1845. Entre autres pièces le rapporteur signale un mémoire remarquable de M. Homberg, avocat, ayant pour titre : *De la Dot sous le régime de la communauté des biens*, et une notice de M. Richard sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen.

Séance extraordinaire du 18 *août* 1847. — Le Secrétaire

perpétuel lit une lettre par laquelle M. le curé de Gamaches appelle l'attention de la Société sur son église, et sollicite son intervention auprès de l'autorité pour lui faire obtenir un secours.

Plusieurs membres qui ont visité et connaissent l'église de Gamaches, signalent l'importance de cette église et appuient la demande de M. le curé. Le Secrétaire perpétuel est chargé de transmettre à M. le Préfet le vœu de la Société.

— A cette occasion, un membre témoigne le regret que les ressources de la Société ne lui permettent pas d'envoyer sur les lieux des commissaires pour les demandes qui lui sont si fréquemment adressées par MM. les maires et MM. les curés. Il pense qu'il serait utile d'appeler sur ce point l'attention du Conseil général.

— En l'absence du rapporteur de la Commission des peintures de la cathédrale, un membre fait connaître verbalement : 1.° que la Commission a reçu de M. Lebel la déclaration positive que les peintures de la deuxième travée dont l'exécution avait paru peu satisfaisante, sont loin d'être terminées et doivent subir une retouche générale qui en changera complètement l'aspect ; 2.° qu'après avoir consulté les termes du premier rapport, la Commission n'a point hésité à reconnaître que l'avis de la Commission avait toujours été que M. Lebel devait retoucher les peintures ou dorures anciennes qui étaient tombées et les raccorder avec celles de ces peintures qui étaient restées intactes et qu'il devait conserver.

Diverses observations soulèvent une discussion sur les conditions et les limites d'une véritable restauration. A la

suite de cette discussion la Société décide que les travaux seront suspendus jusqu'à ce que la Commission ait expliqué dans un rapport écrit, en quel sens elle entend que les restaurations soient faites.

Séance extraordinaire du 25 *août* 1847. — Le rapporteur de la Commission des peintures donne lecture du rapport suivant qui est adopté après quelques observations, et sera transmis à M. le Préfet.

MESSIEURS,

« La Commission que vous avez nommée pour surveiller et diriger la restauration des peintures de la cathédrale est nécessairement guidée dans sa marche par la marche des travaux eux-mêmes ; ses moyens d'appréciationet les conseils qu'elle peut donner ne peuvent être que successifs et gradués, parce qu'ils ne peuvent être que le résultat des essais successifs et gradués de l'artiste pour se conformer à la lettre et surtout à l'esprit du programme qui lui a été donné.

» Ce programme lui prescrivait de *ne toucher aucunement aux peintures anciennes*.

» Par le mot *peintures* l'artiste et tous les membres de la commission ont également entendu, comme le bon sens l'indique, les couleurs, les dessins et les dorures. Nulle difficulté sur ce point.

» On ne s'est pas aussi unanimement entendu sur la manière d'interpréter la qualification d'*anciennes* donnée à ces parties de peintures à respecter.

» M. Lebel et avec lui quelques personnes ont confondu sous cette dénomination et les restes de peintures et de dorures qui ont conservé dans les fonds une certaine vivacité

de ton et de coloris et les restes de peintures et de dorures, plus nombreux que les premiers, qui sont tellement tombés et dénaturés qu'il est vraiment devenu impossible de les caractériser et de leur donner le nom de la couleur rouge, bleue, jaune, verte et or qu'elles ont eue primitivement.

» Or, dans le ton à donner aux couleurs nouvelles et de restauration, il y avait à choisir entre le modèle des plus vives que les plis ont abritées, et le modèle des plus mortes que les accidents et l'influence atmosphérique ont profondément usées et détruites sur les surfaces.

» M. Lebel a choisi ce dernier modèle.

» Votre Commission a déjà eu l'honneur de vous dire que le résultat de ce choix, de ce point de départ, n'est pas satisfaisant. Sur aucun des tableaux qui sont commencés d'après cette manière, on ne retrouve de couleur à laquelle on puisse donner un nom. Partout on voit que le pinceau s'est exercé à inventer des teintes inqualifiables dans la langue artistique. Ces teintes ne sont pas plus celles que donne le temps qu'elles ne sont la teinte primitive. La palette de M. Lebel et de ses aides a été fatiguée depuis deux ou trois mois à produire du sale, de l'opaque, du morne, de la poussière huileuse, et non des couleurs ou quoique ce soit qui rappelle le moindrement l'enluminure première. Les ruines naturelles sont remplacées par des ruines artificielles, l'œuvre respectable du temps, par l'œuvre détestable d'une brosse de badigeonneur.

» Ce n'est pas au reste au savoir-faire de M. Lebel qu'il y a lieu de s'en prendre, nous nous hâtons de le dire

dans l'intérêt de sa réputation d'artiste ; le seul tort de M. Lebel a été de mal comprendre son programme, et de trop se montrer docile aux avis plus ou moins sensés de la foule des amateurs qui rôdent sans cesse autour de son atelier. Ajoutons qu'en travaillant un peu plus lui-même, il eût été à portée de reconnaître plus tôt le vice de sa méthode.

» Du reste, il déclare aujourd'hui, et votre délicatesse Messieurs, vous fait un devoir d'accueillir cette manière adroite de confesser sa faute et de revenir sur ses pas, M. Lebel déclare qu'il n'a pas terminé le travail et que les tableaux mêmes qui sont déjà débarrassés de leurs échaffaudages attendent encore sa main.

» Ces motifs et cette déclaration vous empêcheront de désespérer du succès de l'entreprise.

» Toutefois, votre Commission, pour rendre ce succès assuré ou pour mettre sa responsabilité à sauf dans le cas où il ne serait pas obtenu, croit devoir formuler avec netteté et précision sa manière d'entendre et d'expliquer les conclusions de son premier rapport et la méthode à suivre comme lui paraissant la meilleure.

» Par *peintures anciennes* auxquelles seules on ne doit pas retoucher, elle entend et veut que l'artiste entende les couleurs, dessins et dorures qui sont les mieux conservés. Ces couleurs, dessins et dorures doivent servir de type, de modèle, d'échantillon, de point de départ, et être fidèlement recopiés et reproduits sur toutes les autres parties où ils s'étendaient et où ils sont altérés et dénaturés.

» Une simple application de peinture bâtarde, de jaune gras, par exemple, pour imiter l'or, ne sont pas les élé-

ments naturels de cette restauration. Votre Commission les prescrit et demande qu'on emploie de l'or vrai et des couleurs vraies.

» Le devoir et le mérite de l'artiste sera de les raccorder de ton avec ce qui existe intact dans les fonds, c'est son affaire : et d'ailleurs l'atmosphère humide et variable de la cathédrale l'aidera à arriver bientôt à ce résultat. Et enfin ce résultat sera plus facile à prévoir et à procurer avec des matières normales qu'avec des matières hétérogènes dont il n'est guères possible de calculer les vicissitudes et les altérations successives.

» Nous avons entendu dire que, compris de cette manière, le travail sera plus considérable dans cette historiation de St.-Firmin qu'il ne l'a été dans celle de St.-Jean-Baptiste au côté septentrional du chœur? La Société des Antiquaires et le Conseil général le savent bien et c'est pour cela que la Société a demandé et que le Conseil a alloué beaucoup plus d'argent pour cette restauration qu'ils n'en avaient demandé et alloué pour la première.

» Ce n'est au reste qu'en suivant cette direction dont votre Commission a reçu la charge, que l'on arrivera à remplir le vœu exprimé par vous et adopté entièrement par le Conseil général, qui est de rendre à ce monument toute sa vie première... « De rappeler l'état antérieur de » ces bas-reliefs et de leur conserver leur mérite artisti- » que, tout en leur rendant leur harmonie et leur beauté » primitive. »

» Ces expressions par lesquelles je termine sont celles du premier rapport que vous avez entendu et approuvé; celui-ci n'en est que l'explication et la répétition. »

— Après quelques observations, la Société déclare adopter les conclusions du rapport, et ordonne qu'il sera transmis dans le plus bref délai à M. le Préfet de la Somme.

COMITÉ LOCAL DE COMPIÈGNE.

Séance du 11 *juin* 1847. — M. de Crouy ouvre la séance en faisant remarquer que l'usage des haches ou couteaux en pierre est fort ancien ; qu'ils étaient employés chez les Juifs ; lorsque ceux-ci eurent quitté l'Egypte et qu'ils furent dans le désert, Dieu donna l'ordre à Josué de faire des couteaux en pierre pour circoncire les enfants d'Israel : *Eo tempore, ait Dominus ad Josue, fac tibi cultros lapideos, et circumcide secundò filios Israel.* (Josué, chap. 5, vers. 2). Il en conclut que ces instruments en pierre seraient antérieurs à l'époque où les Celtes furent connus dans l'histoire.

Le même membre ajoute que dans le plan du petit Margny, communiqué à la dernière séance par M. Caillette-L'Hervillier, il faut remarquer les prairies dites prés de la ville, qui lui avaient été cédées par le précepteur de l'ordre des Templiers, par lettres du mois de juillet 1212 ; ces lettres furent confirmées la même année par Philippe Auguste. Les templiers avaient reçu ces prairies en aumône d'Agathe, dame de Pierrefonds. On pense que ces près n'ont été aliénés par la ville que dans le XVIII.e siècle.

— M. Caillette-l'Hervillier propose au Comité, pour rendre la marche de ses travaux méthodiques, de dresser sur l'histoire de Compiègne un programme de questions dont quelques-unes pourraient être traitées à chaque réunion.

La discussion qui s'engage sur cette proposition amène M. l'abbé Obry à signaler à l'attention du Comité l'église des Minimes, ancienne paroisse Saint-Pierre, le seul monument de l'époque romane que possède encore la ville de Compiègne.

— M. de Cayrol fait observer que la partie dont l'Etat est propriétaire n'est louée que 60 fr. à une personne qui ne refuserait pas de céder son bail, et que cette partie pourrait recevoir une destination plus convenable. Si l'Etat, par exemple, consentait à la céder au Comité, le Comité serait heureux de l'offrir à M. le curé de Saint-Jacques pour en faire des salles de catéchisme, ou aux frères des écoles chrétiennes pour y tenir les écoles du soir.

Le Comité décide qu'une pétition sera adressée à M. le Ministre de l'Intérieur pour obtenir cette partie du monument. M. l'abbé Dupont est chargé de rédiger cette pétition.

— M. Ed. Caillette-l'Hervillier lit ensuite un mémoire intitulé *Notice archéologique sur le mont Gannelon*, § 2, *camp romain, dit de César*. L'auteur termine d'abord la première partie de ce travail présenté à la séance du 2 octobre 1846, par une etymologie Celto-Gauloise du mot Gannelon, et une légende du puits du château de Charlemagne ou une chronique du pays rapporte que des trésors ont été enfouis, suivant M. de Cambry, par Edouad III, roi d'Angleterre.

L'auteur commence la seconde partie de son travail en donnant une description abrégée des camps romains; il établit ensuite l'origine romaine du camp de Blaivais, et pense que c'était un *castrum æstivum*.

— M. de Crouy fait observer que l'état des retranchements et la position élevée de ce camp devaient en faire un *castrum hibernum*.

— M. Ed. Caillette-l'Hervillier parle ensuite des découvertes de murailles qui ont été faites à l'extrémité de la montagne du côté de Blaivais et du rempart en terre qui fut longtemps nommé improprement chaussée Brunehaut. L'auteur recherchant à quelle époque ce camp a été occupé, pense qu'il l'a été sous Jules César, puis sous les empereurs qui lui ont succédé, comme paraissent le prouver les murailles et les poteries trouvées sur cet emplacement.

Il démontre que les habitants de la *Gallia-Belgica*, avant l'invasion romaine, avaient profité de cette situation remarquable pour s'en emparer, ainsi que le démontrent les haches celtiques imperforées qu'on y a découvertes.

— M. Caillette-l'Hervillier fait ensuite remarquer une pierre énorme nommée Roche-Monicar qui se trouve en face de Compiègne ; il présente, à cet égard, plusieurs hypothèses. Cette pierre a-t-elle été un monument celtique du nom de Peulvan, ou bien a-t-elle servi de point de surveillance, comme semblerait l'indiquer le mot *Monicar* (*Monere.*) Enfin, l'auteur termine son travail en faisant la description des principales localités que l'on voit du haut de la montagne.

Séance du 1.er *juillet* 1847. — L'objet de la réunion est de visiter une maison de la rue des Journaux, les découvertes de M. de Bicquilley, la tour Saint-Louis; la cave souterraine de l'Hôtel-Dieu et la cave de Venette.

M. Magdelaine est chargé de faire un rapport à la prochaine séance sur cette exploration.

Séance du 13 *août* 1847. — A l'ouverture de la séance M. le Président lit l'extrait suivant d'une lettre qui lui a été adressée par M. de Caumont, président de la Société française..... « Et pour espérer vous satisfaire relative-
» ment à l'église des Minimes, nous irons tenir sous
» votre présidence une séance à Compiègne, dans le cou-
» rant de l'hiver prochain. J'aurai avec moi un bon des-
» sinateur pour faire l'esquisse de l'église et la joindre au
» procès-verbal. Vous aurez la bonté de me dire quelle
» époque vous paraît la plus convenable et si les membres
» de la Société française qui résident dans l'Oise pourront,
» comme je l'espère, assister à cette réunion. Vous pou-
» vez toujours, Monsieur, disposer immédiatement de la
» somme de cent francs que vous réclamez, car les ré-
» parations devront peut-être s'exécuter avant l'hiver et
» nous ne voulons pas retarder les utiles travaux que
» vous pourriez faire exécuter. »

Le Comité vote à l'unanimité des remercîments à M. de Caumont et prie M. de Cayrol d'être son interprête auprès de lui.

— M. l'abbé Dupont lit ensuite le rapport en forme de pétition au Ministre de l'intérieur qu'il a été chargé de faire relativement à l'église des Minimes.

« Les membres du Comité archéologique de Compiègne à M. le Ministre de l'Intérieur.

» M. le Ministre,

» Les monuments anciens sont rares aujourd'hui ; ces vieux débris qui relient si bien l'histoire du temps passé

aux monuments du présent, disparaissent de jour en jour et s'écroulent sous la pioche du vendale ou sous les coups du temps. Et cependant rien ne redit mieux ce qu'étaient nos ancêtres, ce qu'ils ont fait, ce dont ils étaient capables : rien n'apprend mieux ce que les arts et l'industrie pouvaient produire autrefois, que ces vieux géants de notre passé, auxiliaires pour ainsi dire indispensables des études historiques. Il importe donc de conserver ces rares témoins du génie de nos aïeux ; il est temps plus que jamais d'arrêter le vendalisme et d'empêcher la ruine quotidienne et irréparable de plusieurs de nos plus précieux monuments.

» Le gouvernement du Roi a tenté ce devoir et il l'a rempli, on doit le dire, avec zèle et courage, en dépit des tentatives faites par la cupidité et l'égoïsme ou par l'ignorance souvent plus désolante encore. Compiègne offrait naguère l'exemple de cette lutte du génie conservateur des monuments et de la science historique contre un malencontreux projet qui, pour procurer un débouché devant une porte de derrière, tendait à faire abattre le seul monument curieux ou du moins le plus curieux, sans contredit, que nous ayons dans nos murs, l'ancienne église des Minimes. Cet édifice resté debout malgré près de huit siècles d'existence, offre aux amateurs de rares et intéressants détails architectoniques ainsi que de précieux souvenirs à la science. Il présente sous plusieurs rapports de vieilles réminiscences de l'architecture romane. Les voûtes des bas côtés sont à vives arêtes et sans ornements et toutes les retombées des voussoires intérieurs reposent sur des consoles entièrement romanes par leur forme et leurs

moulures, faits inouis pendant la période romane et la transition. Le tympan du portail offre, dans un médaillon de forme elliptique, un bas-relief mutilé représentant le père éternel avec les quatre attributs des évangélistes. Or ce même bas-relief se trouve entièrement semblable au portail de l'église de St.-Trophime d'Arles, qui ne date que du XIII.e siècle. Les inspirations méridionales d'une œuvre éclose sous un ciel du nord, ce mélange des souvenirs de la ville de Rome et de l'art naissant dans des contrées restées longtemps barbares, présentent à l'observateur, comme vous le voyez, M. le Ministre, un sujet de curieuses et intéressantes études. Et cependant ce monument était prêt de tomber sous la hache de nos vendales modernes sans la vigilance des membres du comité archéologique de Compiègne et le zéle de l'un de vos prédécesseurs pour la conservation des objets d'art que renferme la France. Grâce à leurs efforts, le maire a renoncé à son dessein et le monument reste toujours debout, mais il manque d'une destination convenable; ainsi une partie appartenant à un particulier sert d'écurie et de magasin à fourrage et l'autre partie dont l'Etat est propriétaire est louée 60 fr. à un tonnelier qui y a déposé un amas d'objets très-inflammables, lesquels exposent sans cesse l'édifice aux désastres d'un incendie. Pour sauver l'édifice des Minimes de tous ces dangers et conjurer sa ruine, il conviendrait donc de le débarrasser de ces malencontreux magasins et de l'approprier à d'autres usages.

» Pénétré de ces pensées, M. le Ministre, le Comité des Antiquaires de Compiègne, dans une de ses dernières séances, celle du 11 juin 1847, a décidé qu'une demande

vous serait adressée pour obtenir au moins que la partie des Minimes appartenant à l'Etat reçût une autre destination. Le Comité espère, en obtenant de vous cette concession, amener plus tard le Conseil municipal de Compiègne à acheter la partie restante et à restituer ainsi, au monument tout entier, un emploi plus utile et moins dangereux.

» En conséquence, Monsieur le Ministre, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien abandonner la jouissance de la partie de l'église dont l'Etat est propriétaire, soit aux frères des écoles chrétiennes dont l'établissement lui est tout à fait contigu, soit à la fabrique de la paroisse royale de Saint-Jacques sur laquelle l'édifice est placé. Les frères pourraient ainsi ouvrir à leurs enfants une chapelle pour les exercices religieux, et la fabrique, de son côté, si elle en avait la jouissance, disposerait du monument pour les catéchismes de la paroisse, ce qui serait, dans l'un et l'autre cas, parfaitement convenable et d'une incontestable utilité.

» Pleins de l'espoir que notre demande sera favorablement accueillie, nous sommes avec respect, Monsieur le Ministre, etc., etc. »

Le rapport de M. l'abbé Dupont est adopté avec quelques légères modifications, et le Président engage le Secrétaire à en faire une copie pour être adressée au Ministre de l'Intérieur.

COMITÉ LOCAL DE CLERMONT.

Séance du 12 *juillet* 1847. — Le Comité entend la lecture d'une lettre adressée par le Secrétaire-Perpétuel et

d'une lettre spéciale du Président du Comité central d'Amiens qui invitent MM. les Membres de celui de Clermont à la séance générale de la Société des Antiquaires de Picardie, laquelle doit avoir lieu le 18 juillet courant.

M. le Directeur donne ensuite communication des questions à discuter dans cette séance et engage ceux des membres qui auraient préparé quelque travail à ce sujet, à vouloir bien le faire connaître.

— M. Woillez (Emmanuel) déclare qu'il se propose de parler sur plusieurs des sujets proposés et qu'il réunit en ce moment les matériaux nécessaires.

— M. Woillez (Eugène) annonce qu'il travaille à un mémoire sur l'apparition de l'ogive dans les monuments de la Picardie qu'il doit lire à la séance générale et expose les points principaux de son système ; selon M. Woillez, l'adoption de l'ogive dans nos contrées est due à des causes dont il faut chercher l'origine sur le sol même de la Picardie, c'est-à-dire, dans certaines modifications architectoniques qui ont fini par la rendre matériellement nécessaire. On la vit d'abord occuper les arcades des nefs et les arcs doubleaux des voûtes où elle succéda au plein-ceintre sur haussé. Telle est la proposition développée dans le mémoire de M. Woillez.

— Sur la cinquième question, M. le Président fait connaître qu'il a préparé un travail assez étendu et en donne lecture.

— M. Woillez (Eugène) met ensuite sous les yeux du Comité un dessin fort curieux d'un pavé émaillé découvert à St.-Remy-l'Abbaye ; après quelques mots sur cette découverte, M. Woillez annonce qu'il se pro-

pose d'entrer plus tard dans des détails techniques sur la fabrication des carreaux de ce pavé et de soumettre à une analyse chimique les couleurs dont ils sont revêtus.

— MM. Bulard et Féret font hommage, le premier de plusieurs monnaies et le second d'une cuiller ou spatule en bronze trouvée dans les fondations de la maison de madame veuve Scellier, à Clermont; ces objets seront déposés dans la collection que, conformément à l'article 22 du règlement de la Société des Antiquaires de Picardie, chaque Comité doit former pour les objets trouvés dans la localité où il siège.

— M. Bellangé réclame quelques renseignements à l'égard de l'église d'Agnetz (canton de Clermont), sur laquelle il a terminé un travail qu'il destine au Ministre de l'Intérieur, afin d'en obtenir le classement comme monument historique. Cette église se recommande par ses détails curieux. Le Comité invite M. Bellangé à lui communiquer les dessins qu'il possède et regrette de ne pouvoir, quant à présent, lui fournir de documents sur cet édifice.

Rapport sur les travaux du Comité de Beauvais, depuis le mois de juillet 1846*, par M.* Danjou.

18 juillet 1847.

Messieurs,

« L'année que nous venons d'accomplir bien que remplie pour le Comité de Beauvais par des questions importantes d'administration, notamment en ce qui concerne le placement du musée, n'a pas été stérile pour l'étude. Pendant que le bureau s'occupait activement de suivre

devant les autorités la réalisation de la donation faite par le Conseil général à la ville de Beauvais de l'ancien local de la Cour d'assises, et la rectification d'un plan d'alignement qui condamne sans pitié à la destruction cet antique édifice, que recommandent des caractères archéologiques et artistiques très-dignes d'attention ; les membres du Comité ont continué avec ardeur leurs travaux sur les antiquités et sur l'histoire de la contrée et ont enrichi de nouveaux documents et de notices intéressantes les archives et les séances du Comité.

» M. le docteur Daniel, qu'on trouve toujours au rang de nos plus laborieux collègues, nous a communiqué la suite de l'important et volumineux travail qu'il a entrepris sur l'état de Beauvais en 1789, c'est-à-dire, à l'époque où allaient disparaître pour toujours les derniers vestiges de beaucoup d'établissements publics dont le souvenir ne tarderait pas à s'évanouir lui-même sans le soin presque pieux avec lequel notre judicieux collègue a enregistré toutes les circonstances qui peuvent le mieux représenter aux yeux de la postérité une foule de monuments, d'établissements publics, d'usages et de faits dont la connaissance est nécessaire à ceux qui veulent se faire une idée de ce qu'était l'ancien Beauvais. On peut ajouter que ces détails statistiques jettent un jour très-utile sur beaucoup de points de notre histoire locale, qui, sans ce secours, seraient difficilement compris.

» La description de plusieurs églises importantes, des détails intéressants sur les monuments qui décoraient la grande place de Beauvais, et notamment sur la statue de Louis XIV, détruite en 1792 et plusieurs autres par-

ties de l'utile travail de M. Daniel ont été lues dans diverses séances du Comité.

» M. Daniel a également mis sous les yeux de la Société une notice étendue sur les cérémonies religieuses spécialement célébrées à Beauvais et au nombres desquelles se distinguaient, par leur pompe et par leur caractère semi-politique les processions.

» Il a particulièrement insisté sur celle dite de l'assaut, fondée en commémoration du sublime dévoûment de Jacques de Gucheuquin, capitaine de la milice, justement vénéré à Beauvais qu'il sauva par sa mort, et celle de Ste.-Angadrème, où les femmes ont le droit de marcher les premières, en souvenir de Jeanne-Hachette et de ses courageuses compagnes de 1472.

» Dans la même notice, M. Daniel a décrit les solennités qui accompagnaient le feu de la Saint-Jean, déterminées par un règlement de 1390 et régularisées par un arrêt du parlement de 1403.

» Le même antiquaire a appelé l'attention du Comité sur l'histoire de la ville et du château de Milly, place forte qui a joué un grand role dans les guerres du moyen-âge, et qu'il a été chargé d'étudier à fond avec MM. Dupont-White et Moisset.

» Il a également donné au Comité lecture d'une note sur une curieuse maison de la renaissance qui paraît avoir servi de refuge à une abbaye de la contrée.

» M. Dupont-White dont vous connaissez dejà le talent comme historien et comme écrivain, a commencé, sous un titre modeste, un travail qui promet de présenter beaucoup d'intérêt. Ses études sur les anciennes maisons

de Beauvais, enrichies de nombreux documents sur les hôtes souvent illustres qui les ont habitées, jettent un jour nouveau et parfois piquant sur l'histoire de notre ville.

» Un curieux manuscrit du XVI.e siècle contenant plus de 3,000 vers faits par un gentilhomme du Beauvaisis, en l'honneur d'une noble demoiselle dont il devint l'époux, a fourni à M. Dupont-White la matière d'un rapport plein d'intérêt fait à l'une de nos dernières séances. Après avoir donné par quelques détails généalogiques et biographiques sur le sire de Brunolieu, auteur du poétique recueil, M. Dupont a fait connaître l'ouvrage même par plusieurs extraits qui ont prouvé que le Pétrarque beauvaisin ne méritait pas l'obscurité dans laquelle son nom est resté enseveli jusqu'à ce jour. Une grande délicatesse de sentiment, une élégance un peu maniérée, mais toujours de bon ton et une facture très-harmonieuse de la phrase poètique recommandent aux littérateurs le poète picard dont l'existence vient de se révéler. C'est à M. Mathon, bibliothécaire de Neufchâtel et membre de la Société, qu'est due cette intéressante découverte.

» Un autre manuscrit, émané d'un poète Beauvaisin, J. J. Gallopin, a fourni à M. Fabignon la matière d'une note très-intéressante où il a fait connaître, par plusieurs extraits judicieusement choisis, l'ouvrage de notre compatriote. Un long poème sur la Jacquerie et plusieurs pièces détachées, parmi lesquelles le Comité a remarqué une noble épitaphe en l'honneur du seigneur de Saisseval composent l'œuvre poëtique de ce Beauvaisin qui paraît avoir appartenu à la magistrature.

» M. Fabignon a aussi donné une note circonstanciée

sur la fondation et les développements successifs de l'église St.-Sauveur de Beauvais. Il a tiré ces détails d'un mémoire assez étendu sur cette église, composé en 1653 par Anselme Macaire, conseiller au présidial et marguillier de St.-Sauveur. Cette église était une des plus importantes paroisses de la ville.

» M. Paringault a été chargé de l'examen d'un ouvrage intitulé : *Dictionnaire des villes, bourgs et communes du département de l'Oise, par M. Victor Tremblay*. Le rapport de notre zélé collègue a rendu pleine justice à l'auteur du travail dans lequel sont conservés beaucoup de souvenirs locaux.

» Le Comité a entendu avec beaucoup d'intérêt plusieurs fragments des études philologiques de M. l'abbé Corblet sur l'idiome picard, un rapport de M. le d.r Daniel et une note de M. Mathon sur un squelette trouvé dans les faubourgs de la ville chez notre collègue M. Stanislas Moisset et sur les objets trouvés près de ce squelette.

» Un autre membre du Comité lui a soumis une note détaillée sur un travail important de restauration qui s'exécute en ce moment par les ordres de M. le Maire de Beauvais. Il s'agit de la reconstruction de plusieurs verrières de St.-Étienne qu'on croyait irrévocablement perdues et que nous avons retrouvées enfouies pêle-mêle, en morceaux séparés, au fond d'une pièce dépendant de l'église. On sait combien étaient précieuses et estimées des Antiquaires les verrières composées pour St.-Étienne par les célèbres peintres sur verre, Étienne, Lepola, Angrand, Leprince. C'était donc une bonne fortune inespérée de retrouver celles qu'on croyait perdues pour toujours. Mais

cette heureuse découverte réclamait une main habile et surtout un coup-d'œil d'artiste pour démêler au milieu d'une masse confuse de fragments, et pour reconstruire les beaux tableaux que nos pères avaient jadis admirés. Un de nos collègues, M. Omont, sculpteur, s'est chargé de l'entreprise et l'a exécuté avec un rare talent. Déjà trois tableaux, représentant St.-Martin et le pauvre qu'il revêt de son manteau, l'enfance de Jésus-Christ et St.-Nicolas ont été reconstruits et n'attendent qu'à remplacer les ignobles verres blancs qui trop longtemps ont usurpé leur place. C'est un beau résultat dont le Comité est heureux et dont la Société, nous l'espérons, ne se réjouira pas moins que nous.

» L'investigation des archives de nos anciennes juridictions a fait connaître plusieurs chartes très-curieuses.

» Entre autres une charte de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, à la date de 1423, obtenue par l'évêque Pierre Cauchon, de sinistre mémoire, à l'occasion des priviléges de l'évêché de Beauvais.

» Celle d'érection du présidial à la date de l'année 1581.

» Des lettres d'abolition données par Louis XIV à un gentilhomme accusé de meurtre.

» Ces curieux documents ont été retrouvés par M. Quesnet, chargé de la mise en ordre des anciennes archives judiciaires de Beauvais.

» M. Quesnet a aussi adressé au Comité une note intéressante sur les travaux faits à Amiens de 1407 à 1502, pour la consolidation d'un des piliers de la cathédrale. Cette communication avait d'autant plus d'intérêt pour nous que les faits qu'elle relate peuvent y être d'une ap-

plication très-prochaine, puisque deux des piliers de notre cathédrale sont précisément dans les conditions où se trouvait celui qui a été consolidé à Amiens à la fin du XV siècle.

» En vous entretenant, Messieurs, des travaux de nos collègues, je ne dois pas oublier deux piquantes lettres de M. Stanislas de St.-Germain sur le chant ecclésiastique. Quoique fixé à Evreux, M. de St.-Germain n'a pas cessé d'être notre collaborateur et notre ami, et nous avons accueilli, avec un double plaisir, cette nouvelle production où il pose, avec une sagacité pleine de goût, les véritables principes d'esthétique et des plus hautes convenances en cette matière. La réhabilitation des arts au moyen-âge ne serait pas complète si la musique n'y était pas comprise, et des écrits du genre de celui de M. de St.-Germain ne peuvent que contribuer puissamment à démontrer la supériorité du noble chant religieux de nos pères sur la musique théatrâle et mesquine qu'on s'efforce depuis deux siècles de substituer dans nos églises aux mélodies populaires sans trivialité qui donnaient jadis au chant de l'église le plus beau des compléments dans l'union des voix de tout un peuple autour de l'autel. La discussion de M. de St.-Germain, pour être parfois malicieuse, ne perd rien de sa forme, parce qu'elle repose sur une appréciation vraie et sur un sentiment profond de l'art et de ses nécessités. Ses lettres sont un véritable service rendu aux arts, aux sciences et à la dignité du culte.

» Il nous reste à vous entretenir, en peu de mots, des accroissements de notre musée. Depuis l'année dernière,

240 objets nouveaux sont venus enrichir notre collection. Dans ce nombre, plusieurs objets d'art remarquables appellent l'attention des amateurs non moins que celle des antiquaires. Nous n'en ferons point ici le détail, mais nous ne pouvons nous dispenser d'y mentionner le beau portrait d'Antoine Loisel, copié sur un tableau original conservé dans sa famille. Cette belle peinture, due au talent de M.[me] Aimé Champollion-Figeac, sera l'un des plus beaux ornements de notre Musée.

MEMBRES ADMIS.

M. Martin, fils, de Beauvais, titulaire non résidant.
M. Bellangé, architecte à Clermont. id.
M. Bulard, curé de Cambronne (Oise). id.
M. Moisand, imprimeur à Beauvais. id.
M. Debrie, homme de lettres à Breteuil. id.
M. Vuatrin, avoué à Beauvais. id.
M. Renier-Chalon, président de la Société des bibliophiles et de la Société de numismatique belge, à Bruxelles, correspondant.
M. Bazaine, ingénieur en chef du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, correspondant.

OUVRAGES OFFERTS

pendant le 3.e trimestre de 1847.

1.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.os 5, 6, 7. — 2.° Bulletin de l'Athenée du Beauvaisis, 1.er sém. 1847. — 3.° Bulletin et Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. IV, l. 3.—4.° Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 2.e trim. 1847. — 5.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 155, 156, 157. — 6.° L'Institut, n.° 139. — 7.° Annales de la Société d'agriculture, des sciences et des arts du département d'Indre-et-Loire, tom. XXVII, n.° 1. — 8.° Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, tom. XIX et XX. — 9.° Catalogue des livres qui composent la Bibliothèque de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai. — 10.° Recueil d'actes du XII et XIII siècles, en langue romane du nord de la France. Don de M. Taillar. — 11.° Mélanges historiques, littéraires et archéologiques, par M. Dupont-White. Don de l'auteur. — 12.° Comité central d'agriculture, 3.e session, 1846. — Rapport sur l'examen des tarifs des chemins de fer en ce qui concerne les produits agricoles et les matières utiles à l'agriculture, par M. H. Hardouin. — 13.° Le Roman du Renart, supplément, variantes et corrections, publié d'après les Mss. de la Bibliothèque du Roi et de la Bibliothèque de l'Arsenal, par P. Chabaille. Don de l'éditeur. — 14.° 1.° Mémoires de la Société ethnologique de Paris, tom. 1 et 2; 2.° Bulletin de la Société ethnologique, tom. 1, 1846. — 15.° 1.° Sépultures anciennes trouvées à Saint-Pierre d'Epinay, dans les travaux du chemin de fer de Dieppe, par M. l'abbé Cochet; 2.° Notice sur les fouilles exécutées à Neuville, près Dieppe, par le même; 3.° Culture de la vigne en Normandie, par le même; 4.° Un coin de Normandie, Bures, Burelles, Mesnil, Follemprise, Tourpes, par M. l'abbé Decorde.—16.° Etudes littéraires et artistiques sur le VII.e siècle.—Vie de saint Eloi, évêque de Noyon, 588—659, par Saint-Ouen, évêque de Rouen, traduite et annotée, par Ch. Barthélemy (de Paris). Don de l'auteur. — 17.° Histoire du siége de Beauvais, en 1472, par Constant Moisand. Don

de l'auteur. — 18.° **Des Prolétaires et de** l'amélioration de leur sort par la liberté du travail et la libre concurrence, par Isidore Debrie, 2.e édit. Don de l'auteur. — 19.° Souvenirs archéologiques de la Chapelle de Saint-Aignan et de Notre-Dame de Paris, par M. Gilbert. Don de l'auteur. — 20.° Notice sur les anciennes rues et sur un ancien plan de la ville de Grenoble avant son agrandissement par Lesdiguières, en 1592, par J.-J.-A. Pilot. — 21.° Coup-d'œil général sur le Congrès de Marseille, session de 1846, in-18. — 22.° 1.° De Moedergodinnem. Eine oudheidkundig-mythologische verhandelig, door M. J. de Wal; 2.° Over de Beoefening der nedeslansche Mythologie, naar aanleiding der jongste tot dat onderwerp betrekkelijke geschriften, door J. de Wal. Don de l'auteur. — 23.° The Journal of the British archaeological association. N.° VIII. — 24.° The numismatic chronicle and journal of the numismatic society, n.os 34, 36, 37. — 25.° Revue de numismatique belge, tom. I, II, liv. 1 et 2. du tom. III. Don de M. R. Chalon, de Bruxelles, l'un des directeurs. — 26.° Une forteresse de l'ancienne Belgique, époque de la décadence de l'empire romain, par M. Alex. Schaepkens. Don de l'auteur.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 3.e trimestre 1847.

1.° Par M. Cheussey, architecte de la cathédrale d'Amiens, une console en pierre soutenue par un personnage. XIV.e siècle. Cette console provient du porche de St.-Firmin à la cathédrale d'Amiens.

2.° Par les chambres des notaires des arrondissements de Senlis, Compiègne, Abbeville, deux exemplaires de leurs jetons de présence. — Par celle de Clermont (Oise), trois jetons. — Par celle de Beauvais, six jetons.

3.° Par la société du tir de Compiègne, quatre jetons de présence, deux en argent, deux en bronze.

4.° Par M. Cauet-Gras, propriétaire à St.-Sauveur, deux jetons

de l'ancienne société de l'assurance mutuelle contre l'incendie dans le département de la Somme.

5.° Par M. Danjou, juge au tribunal civil de Beauvais, un jeton du conseil municipal de cette ville.—Une médaille en bronze commémorative du passage de Charles X, à Beauvais.—Deux autres médailles aussi en bronze, frappées pour la pose de la première pierre du séminaire de cette ville.

Objets achetés par la Commission du musée.

1.° Plusieurs fragments de poterie romaine et épingles en ivoire, trouvés dans les terrassements de Guérinville, à Amiens.

2.° Une épée en fer du XVI[e] siècle, trouvée dans la Somme, à Breilly.

3.° Quatorze médailles en bronze, frappées à la monnaie de Paris et qui se rattachent aux monuments ou à l'histoire de plusieurs villes de Picardie.



SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Concours de 1848 et de 1849.

PROGRAMME.

La Société décernera dans sa séance annuelle et publique de 1849 une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Rechercher les éléments de l'ancien idiome picard, les caractères propres à cet idiome et ses affinités avec les autres langues.

Faire connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.

La Société rappelle qu'elle décernera en 1848 une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur *mémoire sur un point d'archéologie ou d'histoire relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Les mémoires doivent être adressés avant le 1.er juin de l'année du concours à M. J. Garnier, *secrétaire-perpétuel, conservateur de la Bibliothèque publique d'Amiens.*

Les mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 10 *novembre* 1847.

M. le Président dépose sur le bureau un cartulaire sur velin, du prieuré de Saint-Laurent-aux-Bois, près de Corbie, et annonce que M. l'abbé Friant, curé d'Hornoy, membre correspondant, en fait hommage à la Société. Ce manuscrit, qui date du XIII.e siècle, est d'une parfaite conservation.

Des remercîments sont votés avec le plus vif empressement au donateur : et M. Bouthors est désigné pour examiner ce cartulaire et en faire un rapport.

—M. Le Bas, de l'Institut, directeur de la bibliothèque de la Sorbonne, demande pour cet établissement la collection des Mémoires de la Société. La Société s'empresse à l'unanimité d'accorder ceux de ses volumes dont elle peut disposer et promet d'envoyer les publications ultérieures.

—M. Guerard lit un rapport sur le tome II des Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douay.

Le rapporteur ne s'occupe que de trois mémoires relatifs à l'histoire du pays, et laisse de côté tout ce qui est étranger aux études de la Société.—La notice de M. Dutil-

lœul sur la pierre tumulaire de Jean de Henguette, conservée au musée de Douay, est l'objet d'un examen spécial. Le rapporteur partage les opinions de l'auteur quant à l'époque où la pierre fut achevée et ajoute quelques détails biographiques et généalogiques sur la famille de Henguette, laquelle peut être placée au nombre des anciennes et illustres maisons de Picardie, car au xv.e siècle, elle possédait encore la terre de Mers-en-Vimeux.

— Le rapporteur analyse une notice pleine d'intérêt de M. le docteur Escalier, sur l'ancienne abbaye de Beaulieu, près Douay; et enfin un long travail de M. Dancoisne, sur Hénin-Liétard, travail qui se distingue tout à la fois par les qualités du style, l'étendue des recherches et l'intérêt du récit, et auquel la Société de Douay a décerné une couronne justement méritée.

— Le Secrétaire lit au nom de M. Deschamp un rapport sur les Mémoires de la Société Eduenne, année 1845. Il appelle l'attention des numismates sur un travail de M. Loydreau, intitulé: *Addition à la numismatique des Eduens.* Toutefois, le rapporteur préfère l'interprétation de Leblanc à celle que propose l'auteur et qui paraît trop s'écarter des habitudes adoptées pour les monnaies carlovingiennes. Il signale surtout un travail de M. Fontenay, intitulé: *Fragment d'histoire métallique.* Si le rapporteur critique le peu d'ordre de ce mémoire, il ne trouve pas moins l'intention de l'auteur très-louable, en ce sens qu'il a sacrifié le désir de faire une œuvre finie au but qu'il se proposait, d'attirer l'attention sur différents monuments qui pourront par la suite, étant réunis, former une histoire métallique de toutes les provinces de France.

— Le Secrétaire lit une notice de M. Darsy, sur la fouille d'une tombelle à Cauroy-lès-Tours (canton de Moyenneville, arrondissement d'Abbeville). Cette notice sera imprimée.

Séance du **24** *novembre* **1847.** — Lecture est donnée d'une proposition de M. Bouthors, ayant pour objet de démontrer que la surveillance exercée dans la cathédrale d'Amiens est insuffisante et que les nombreux objets d'art qui la décorent méritent bien que la garde en soit confiée à un conservateur honoraire.

Cette proposition, fortement appuyée, est renvoyée à l'examen d'une Commission.

— Un membre appelle l'attention de la Société sur l'opération du moulage de certaines portions de la boiserie des stalles de la cathédrale d'Amiens qu'exécutent en ce moment des ouvriers étrangers, pour le compte de M. Pugin, architecte anglais, qui aurait, dit-on, obtenu l'autorisation de M. le Ministre des cultes. Une altération de la couleur que les âges ont donnée au bois, et la mutilation des ornements les plus délicats ne seront-ils pas une inévitable conséquence de ce travail? En supposant aux artistes qui en sont chargés toute l'habileté désirable, en supposant même que le respect de ces étrangers pour notre inimitable boiserie leur suggère toutes les précautions minutieuses qu'exige sa conservation intacte, et que l'envie de travailler vite fit si souvent négliger, la crainte seule de quelqu'accident indépendant de leur volonté, ou de quelque détérioration qui, selon beaucoup de personnes, est inhérente au moulage même le plus soigneusement exécuté, ne doit-elle pas paraître une raison suffisante

d'interdire ces sortes d'opérations? Que les étrangers viennent admirer chez nous nos richesses artistiques, qu'ils se les approprient, s'ils le veulent, au moyen de dessins exacts, comme ils savent si bien les faire, mais qu'il ne leur soit pas permis d'en compromettre l'intégrité par un funeste plagiat. La seule possibilité d'une dégradation quelconque, et qui peut nier cette possibilité, doit engager la Société à protester énergiquement contre ce qui s'est fait, et se continue encore sans savoir où l'on s'arrêtera. Le membre qui a pris la parole termine en demandant qu'il soit fait une démarche auprès de Mgr. l'Evêque, pour lui exposer les craintes de la Société, et l'engager à retirer aux mouleurs le consentement qu'il leur aurait donné sur la recommandation de M. le Ministre.

Plusieurs membres prennent successivement la parole et appuyent par diverses considérations la proposition du préopinant.

La Société décide qu'une commission composée de MM. Rigollot, Garnier, Dufour, Jourdain, Forceville et Duval fera une démarche auprès de Mgr. l'Evêque, et laissera entre les mains du prélat un rapport dans lequel sera consignée la demande de la Société, avec les motifs à l'appui.

— La Société s'occupe de détails d'administration intérieure et de comptabilité.

Séance du 8 décembre 1847. — Un membre fait connaître les résultats des conférences de la Commission chargée de donner son avis sur les peintures de la cathédrale; il indique les résolutions prises et les principes d'après lesquels le rapport sera rédigé.

Une discussion s'engage sur la manière dont les travaux ont été exécutés, et la meilleure marche à suivre dans les restaurations de ce genre.

— M. Garnier lit au nom d'une commission le rapport suivant :

MESSIEURS,

Dans la dernière séance, un membre appela votre attention sur les moulages qui s'exécutent actuellement aux stalles de la cathédrale d'Amiens.

La Société, appréciant la justesse des observations qui lui étaient soumises, nomma une commission qu'elle chargea de visiter les stalles, d'examiner avec soin les parties moulées, et de transmettre à l'autorité compétente les observations auxquelles cette visite pourrait donner lieu.

C'est pour satisfaire à ce vœu que la commission vous remet la note suivante qu'elle a adoptée à l'unanimité.

« Les membres de la commission, tout en rendant justice à l'habileté des artistes chargés par M. Jacquet de l'estampage des stalles et à l'excellence des procédés par eux employés, pensent que cette opération ne peut être pratiquée sans danger, quelques précautions qui soient prises.

» Il est des nervures, des arêtes d'une ténuité telle qu'elles ne sauraient résister à la pression qu'exige ce genre de travail.

» Jusqu'ici le moulage n'a été opéré que sur des frises, des cordons, des bas-reliefs et des figures solides et peu fouillés, et les résultats ne paraissent point avoir nui à la

sculpture. Mais en sera-t-il de même quand l'estampage sera appliqué aux culs-de-lampe ou pendentifs des dais, aux bouquets qui décorent les accolades, ornements profondément fouillés et dont les feuillages légers ploient comme une bande de papier sous les doigts qui les pressent. La commission ne le croit pas. A plus forte raison trouverait-elle un grand danger et regarderait-elle comme une grave imprudence l'entreprise du moulage des dais, et des bas-reliefs des côtés des hautes stalles dont les sculptures à jour présentent une véritable dentelle d'une fragilité qu'il faut se garder de compromettre, si l'on veut les conserver entières, et ne point ajouter aux dégradations nombreuses qu'il est malheureusement trop facile d'y constater.

» Si la commission n'a point à signaler de dégradation provenant du moulage actuel, si les parties estampées lui ont paru intactes, il est cependant un genre d'altération qu'elle doit faire connaître, et qui seul devra suffire pour faire suspendre immédiatement les travaux.

» Dans l'estampage, une chappe d'argile est appliquée sur la sculpture, puis enlevée. La couche de poussière existante favorise l'opération, elle disparaît en partie avec la chappe, et il semblerait que ce travail a nétoyé les sculptures; quelques personnes mêmes applaudissent à ce résultat. Nous ferons remarquer qu'il en est tout autrement. Une partie de la poussière est enlevée, cela est vrai, mais l'autre partie demeure, et elle demeure fixée au bois plus solidement, elle est incrustée dans les fissures, et le tout prend une teinte poudreuse et blanchâtre qui fait reconnaître les parties fraîchement moulées; en

vain essaye-t-on de les faire disparaître sous une légère couche d'encaustique qui, en rendant au bois un éclat factice qui paraît être l'ancien vernis dû à l'action du temps, emprisonne et rend impossible à nétoyer dans la suite la poussière dont les sculptures étaient couvertes.

» Un nétoyage préalable pourrait parer à cet inconvénient, mais il demanderait un temps considérable que les artistes ne peuvent employer à ce travail, et qui serait d'ailleurs pour eux sans utilité. Quant à la commission, elle n'oserait le proposer, car il faudrait employer une brosse dure qui pourrait être une nouvelle cause de dégradation, et le remède diviendrait pire que le mal.

» Si le moulage confié à des artistes habiles et expérimentés présente tant et de si graves dangers, que serace, si des amateurs trop confiants dans un talent de vocation qu'ils n'ont point éprouvé, veulent s'exercer sur nos stalles et lever aussi des empreintes? S'ils réussissent une première fois sur des parties faciles, n'est-il pas à craindre qu'encouragés par ce succès, ils n'entreprennent au-dessus de leurs forces, et ne causent une ruine irréparable et qu'il ne restera plus qu'à déplorer? Divers essais en ce genre ont été tentés à différentes époques, et ils ont laissé des traces inffaçables qui donnent à la commission le droit de blâmer de pareilles tentatives.

» L'entreprise que la Commission voit à regret commencée, démontre l'importance que l'on attache au chef-d'œuvre de sculpture qui fait l'ornement, la gloire du chœur de notre cathédrale. L'admiration que nos stalles ont excitée chez nos voisins d'outre-mer qui veulent les imiter, ne doit-elle point redoubler nos

soins pour en assurer la conservation ? A une époque peu éloignée on les a mutilées, et les parties mises de côté ont été employées comme de vils matériaux ; naguère, des voleurs, sans respect pour le lieu saint, ont profité de la négligence des gardiens pour ravir des statuettes qui les décoraient ; il importe donc de prendre toutes précautions pour n'avoir plus à regretter de nouvelles pertes, et dans ce but, d'éviter toutes chances de mutilation quelque peu dangereuses qu'elles paraissent d'abord. La célèbre cheminée de Bruges qui fut moulée avec soin, par d'habiles artistes, et qui paraissait n'avoir point souffert, est, dit-on, aujourd'hui, l'objet de réparations fort importantes et fort dispendieuses.

» Enfin, il est d'autres raisons que nous pensons devoir invoquer et qui, pour être secondaires, ne sont pas moins péremptoires. Le succès, en admettant qu'aucune mutilation n'ait été signalée, donnera une confiance qui conduira à des concessions dont les conséquences sont trop douteuses. Une permission accordée même à un artiste habile peut ouvrir la porte à de nombreux abus ; car l'intrigue et la faveur pourront s'en prévaloir au profit de personnes moins scrupuleuses sur le choix des ouvriers qu'elles emploieront.

» Nous avons la confiance que la Société accueillera favorablement nos observations, et votre sollicitude, Messieurs, pour tout ce qui peut contribuer à la conservation de nos monuments, nous assure que vous voudrez bien adopter nos propositions. C'est ainsi qu'en appelant d'une manière toute spéciale l'attention de l'autorité sur ces faits, et en provoquant la suspension de

travaux dangereux, vous vous acquerrez un nouveau titre à la reconnaissance des amis des arts et des véritables admirateurs de notre magnifique cathédrale. »

La Société, adoptant le rapport de la Commission, décide qu'il en sera adressé copie dans le plus bref délai à M. le Préfet du département et à Mgr. l'Evêque d'Amiens.

En même temps elle émet le vœu :

1.° Qu'il soit exercé la surveillance la plus active dans le chœur; que les visiteurs y soient toujours accompagnés d'un gardien ; que cette mesure soit une loi et ne souffre jamais d'exception ;

2.° Que les travaux de moulage soient interdits de la manière la plus absolue, tant à l'égard des parties pleines que de celles qui sont à jour.

—La Société procède au renouvellement de son bureau.

Sont nommés : MM. le docteur Rigollot, *Président ;* l'abbé Jourdain, *Vice-Président;* l'abbé Duval, *Secrétaire annuel.* —M. Forceville est élu membre de la commission du Musée en remplacement de M. l'abbé Duval, sortant.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 22 *mars* 1847. — M. le Directeur fait connaître dans un rapport détaillé les différents dons que le musée doit à la générosité des habitants de Beauvais.

— M. Dupont offre un dessin qui représente le château de Mouy avant sa destruction, et qui lui a été communiqué par M. Martin, de Bury.

— M. Daniel appelle l'attention du Comité sur la commune de Melly, tombée aujourd'hui dans l'obscurité ;

mais qui, dans le moyen-âge, a joué un rôle qui n'a point été sans importance, soit à cause de la puissante famille qui en avait pris le nom, soit à cause de sa position dans la vallée du Therrain, et de son étendue qu'on peut encore reconnaître à quelques restes de fortifications qui ont résisté à des désastres à peine mentionnés dans l'histoire, mais que l'on pourrait retrouver dans les traditions locales.

Une Commission composée de MM. Daniel, Dupont-White et Moisset, est chargée de recueillir ces renseignements.

— M. Quesnet, chargé du classement des archives judiciaires, offre au Comité une copie faite avec soin de la charte d'Henri VI, roi d'Angleterre, datée de 1423, et transmet copie d'un rapport par lui adressé au Préfet, sur l'état de ses travaux de classement; ce renseignement dont il est donné lecture et qui se refuse à toute analyse, mentionne la découverte des titres de la création du bailliage de Beauvais.

— Le même archiviste adresse une note sur la nature des travaux entrepris à Amiens, de 1497 à 1502, pour la consolidation d'un des piliers de la cathédrale, et demande si ces procédés ne pourraient point recevoir leur application aux réparations de notre cathédrale.

Cette communication, extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, rappelle les travaux plus hardis de la restauration d'un des piliers de l'église Saint-Etienne, qui ont eu lieu dernièrement.

— Il est donné communication d'une lettre du président de la Société des Antiquaires de Picardie qui annonce que la Société s'occupe du soin de réunir toutes les médailles

frappées dans la Picardie pour conserver la mémoire des événements remarquables, et même les jetons des différentes corporations ; la Société sollicite du Comité tous les renseignements que ses membres peuvent posséder sur ce point de l'histoire métallique du pays.

Séance du 23 *avril* 1847.—M. Moisset offre au Comité, au nom de l'auteur, M. Théophile Cauchois, une brochure intitulée : *Saint-Germer et ses monuments ;* topographie de Gournay-en-Bray.

—Plusieurs dons faits au musée par MM. Portebois, Danjou, Courtois et M.me Desjardins sont mentionnés par M. le Directeur. — Des remercîments sont votés aux divers donateurs.

—M. Dupont-White lit la première partie de son travail sur les anciennes maisons de Beauvais.

—M. le docteur Daniel, toujours zélé lorsqu'il s'agit d'accroître le patrimoine scientifique de la Société, donne lecture d'une notice dans laquelle il explique comment, en visitant la Touraine, il a été mis en rapport avec M. Lemoine, savant tourangeau. Il termine en annonçant qu'il est chargé de faire hommage au Comité, au nom de M. Lemoine, d'un ouvrage manuscrit de celui-ci, traitant de l'art du blason.

Ce travail est déposé sur le bureau, et ceux des membres du Comité qui s'approchent pour l'examiner, admirent dans les dessins annexés à l'ouvrage une netteté d'exécution et un brillant de coloris qui ont plus d'un rapport avec les vignettes des beaux manuscrits du moyen-âge.

Des remercîments tout particuliers sont votés à M. Lemoine et à M. le docteur Daniel.

— Sur la proposition d'un de ses membres, le Comité décide que des démarches seront faites pour que le confessionnal du XVI.e siècle et le retable de Saint-Germer, qui ont disparu depuis quelque temps de l'église du lieu, soient réclamés par l'administration départementale.

Séance du 17 *mai* 1847. — M. le Directeur donne lecture d'un rapport sur les dons faits au musée; le Comité applaudit au zèle soutenu que l'on témoigne pour enrichir le dépôt des antiquités locales de Beauvais.

— M. Moisand fait hommage d'une histoire du siége de Beauvais, dont il est l'auteur; des remercîments seront adressés à ce jeune écrivain, qui se présente pour faire partie de la Société.

— L'attention du Comité est reportée sur la tour de Saint-Louis. Ce curieux monument de l'architecture gallo-romaine, reposant sur des constructions gothiques, par suite de travaux en sous-œuvre qui remontent à l'époque ogivale, disparaît devant l'inflexibilité de l'alignement; l'archéologie du moins en conservera un souvenir dans un plan excellent dû au zèle M. Hamel, qui en a mesuré toutes les parties.

— M. Dupont-White continue ses lectures sur les illustrations beauvaisines et fait ressortir avec sa sagacité habituelle l'excellente direction donnée par beaucoup de membres des principales familles de la cité, à l'emploi de leurs loisirs qu'ils consacraient à des travaux historiqnes sur leur patrie; il rappelle rapidement la vie d'Yves, abbé de Saint-Quentin, élu évêque de Chartres en 1091; il esquisse à grands traits les figures de Louvet, dont la profonde érudition compense le défaut de critique, de Vaillant,

auteur de l'histoire des fiefs, de Simon Bulard de Senlis, à qui l'on doit d'intéressants mémoires sur la Ligue ; tous trois ont signalé le XVI.e siècle ; au siècle suivant se présente, entre autres écrivains, le fécond Adrien Baillet, bibliothécaire du président Lamoignon. M. Dupont donne lecture d'une de ses lettres inédites du 21 janvier 1706.

—M. Fabignon lit l'analyse d'un manuscrit de 388 pages, contenant l'histoire de l'ancienne paroisse de Saint-Laurent. Le chœur et la nef, construits après l'incendie de 1180, étaient précédés par un portail du XVI.e siècle. Cette église contenait douze autels : on y remarquait une descente de croix en bois, beau travail du célèbre Pilon, et un autre monument de sculpture fort remarquable, représentant la Résurrection de Notre-Seigneur.

— M. Hamel annonce qu'il existe un beau dessin des ruines de Saint-Laurent, dû au crayon de M. Vanden Berghe ; il fait connaître qu'on a conservé un tuyau en bois peint, provenant du vieil orgue de cette paroisse, et offrant beaucoup d'intérêt pour l'histoire de l'art.

— M. Dupont fait connaître qu'il existe, dans la bibliothèque de M. Le Caron, un supplément à l'histoire de la ville, par Etienne de Nully ; il offre d'en faire des extraits ; il termine par quelques détails sur les vitraux de Saint-Etienne.

Séance du 23 *juin* 1847. — Dans un travail très-consciencieux, M. le docteur Daniel fait connaître une maison, habitée aujourd'hui par M. Buteux, menuisier, rue des Trois-Lanternes. Cette demeure serait, de l'avis de notre honorable collègue, de la fin du XV.e siècle, et aurait servi de maison de réfuge à des religieux étrangers à la

ville. Les souvenirs d'un vieillard de quatre-vingt-huit ans, et le caractère architectural de l'édifice, ont porté l'auteur à émettre cette opinion.

M. Dupont-White serait porté à douter que cette maison ait jamais servi de réfuge; car elle est en dehors de la seconde enceinte, et de plus on connaît parfaitement les réfuges des communautés voisines, parmi lesquels celui-ci ne trouverait plus de place.

M. le Directeur fait remarquer à l'appui de l'opinion formulée par M. Daniel, que les réfuges de Beaupré et de Lannoi sont tous les deux en dehors de la seconde enceinte.

M. Watrin rapporterait l'édifice au XVI.e siècle.

On demande aussi si ce n'était pas un hôtel de monnaies. La question reste donc à examiner.

— M. Daniel fait espérer qu'un bas-relief intéressant, sauvé par un de ses amis d'une destruction imminente, pourra orner bientôt le Musée de Beauvais.

— M. Dupont signale une sculpture curieuse dans une maison située derrière l'église Saint-Barthélemi.

— M. le Directeur et M. Watrin indiquent une pierre tombale commune à plusieurs défunts, servant de marche extérieure à une maison vis-à-vis l'établissement des Frères, rue de Nully-d'Hécourt.

— M. Dupont-White présente un manuscrit très-intéressant, découvert par M. Mathon. C'est un recueil de sonnets, souvent très-spirituels, toujours très-tendres, où l'auteur exprime la vivacité de ses désirs à celle qu'il a choisie pour sa future compagne. Le génie du poète, inspiré par son cœur, a trouvé dans ce seul sujet la ma-

tière de trois mille vers, et a reproduit la même idée dans les dessins qui enrichissent son livre. Les enluminures et les têtes de lignes, déjà rares à l'époque où écrivait le poète, ajoutent un nouveau prix à son travail. M. Mathon promet d'en donner une copie aussi étendue que le sujet le permettra.

Des remercîments sont votés avec empressement à M. Dupont-White et à M. Mathon.

— M. Watrin présente, au nom d'un de ses amis qui prépare un travail sur ce sujet, un calque des sirènes du palais de justice de Beauvais, et demande les renseignements suivants :

1.° A quelle époque rapporte-t-on ces sculptures ?

2.° A quel usage était réservée la salle où on les voit ?

3.° Cette salle communiquait-elle avec les cachots ?

La réponse à ces différentes questions est le résultat d'une conversation à laquelle prennent part MM. Danjou, Dupont-White, Watrin, Daniel, Velland et Mathon.

1.° Les sirènes paraissent être du XIV.e siècle ; c'était à cette époque l'emblême des pompes du démon, plus ou moins clairement designées par les instruments de musique dont elles jouent ;

2.° La salle que ces sculptures décoraient était la salle d'armes ;

3.° Cette salle ne conduisait point aux cachots.

Il est vrai que, suivant le chanoine de Nully, il existait, dans la cour actuelle des prisons, une tour détruite récemment et dont les pierres ont servi à construire l'hôtel-de-ville, mais cette tour ne paraît pas avoir communiqué avec la salle d'armes.

— D'autres questions sont encore posées et discutées :

1.° Avait-on renoncé au projet d'achever la cathédrale, lorsque l'on a construit les tours de l'ancien évêché dont la position ne devait laisser au plus qu'une étroite ruelle entre elles et le portail ?

2.° N'avait-on pas abandonné l'idée de conserver un beffroi, dès la fondation du chœur de la cathédrale ?

3.° Les anciens souterrains que l'on a crus antérieurs même à l'invasion romaine, existent-ils encore ; et les caves de M.me de Vadancourt en sont-elles un reste?

4.° Quel était l'usage précis du cachot souterrain de l'une des tours du palais de justice, où conduit la porte de communication que l'on y aperçoit ?

5.° Ne serait-il pas utile de réunir les plans et les gravures qui représentent l'ancienne ville de Beauvais, avec la disposition de ses monuments ?

—M. Hersent, de Boury, adresse une notice abrégée sur un reste de monument celtique situé dans cette commune, dont on ne voit plus aujourd'hui qu'un buisson, encore nommé Buisson-aux-Fées. On y a vu jadis des instruments en silex, etc.

— M. le Directeur fait connaître les divers dons faits au musée et à la bibliothèque, par MM. Debrie, Ducrocq, Maillard, Desjardins, comte de Chérisey, Bacouel, Martin de Beauvais, Pinart, Wallet, Martin fils, de la Guérinière et Caron.

Séance du 26 juillet 1847.—M. le docteur Daniel, donnant lecture d'un chapitre de son histoire de Beauvais, traite de la fondation de l'ancienne église de Saint-Quentin par l'évêque Guy, qui exigea du peuple de Beauvais une contribu-

tion pécuniaire. Les chanoines de Saint-Quentin étaient soumis à la règle de saint Augustin, et il est à remarquer que ce fut la première maison de cet ordre fondée en France. Le premier directeur de la communauté fut Yves, depuis évêque de Chartres. En 1086, sous la direction de l'abbé Yves, la maison de Saint-Quentin patronait déjà d'autres établissements. Elle souffrit assurément beaucoup en perdant son fondateur; cependant, en 1130, l'abbaye était assez riche pour acquérir le village de Fourneuil. — En 1228, les moines de Saint-Quentin forment une association de prières avec ceux de Saint-Jean, à Chartres. — Grevin, dans son histoire du siége de Beauvais, annonce que le clocher fut brûlé par l'ennemi; c'était le plus beau qui fût dans le pays. Au surplus, peu de temps après le siége, Jean de Boubiers fit rebâtir l'église dans des proportions plus grandes que celles qu'elle avait eues précédemment. On remarque, sur un plan dressé en 1574, des bâtiments nombreux, une tour et une église avec tambour enfourché sur le milieu de l'édifice. — M. le docteur Daniel, qui a vu cette église dans sa jeunesse, annonce qu'elle était sur le même modèle que celle de Saint-Lucien. Au moment de la révolution, le beffroi contenait neuf cloches, cinq grosses et quatre moyennes. A cette époque, le nombre des moines de Saint-Quentin n'était que de douze, et la préséance sur eux appartenait aux moines de Saint-Lucien. — Le narrateur termine en disant que l'église a été détruite en 1798, et que l'Etat a transporté dans les bâtiments des cloîtres l'hôtel de la préfecture.

— A la suite de cette lecture, M. Danjou fait remarquer qu'il a vu lui-même l'église, et qu'il peut affirmer

que la destruction n'a eu lieu qu'en **1823**. — **M.** le docteur Daniel réplique qu'en 1798 on a détruit la tour de l'édifice et qu'il n'a entendu parler que de cette destruction partielle.

— M. le docteur Daniel a la parole pour une autre communication. Il annonce que M. Fournier, maire d'Offoy, propriétaire d'un bas-relief remarquable, représentant la Flagellation, a consenti à se dessaisir de ce morceau de sculpture, à la condition qu'il lui serait donné en échange une petite pierre tombale. Ce bas-relief qui provient de l'ancienne chapelle de St.-Remy, à Thoix (Somme), est actuellement déposé dans les ateliers de M. Omont, à Beauvais.

— M. le docteur Daniel dit ensuite que M. Fournier, dans la cour duquel est renfermée une masse assez considérable de débris de sculpture en pierre, a joint à l'envoi du bas-relief celui d'un chapiteau assez bien conservé, dont l'ornement consiste dans la figure d'un ange tenant de ses deux mains écartées un long ruban.

M. le docteur Daniel estime que ces deux objets, qui appartiennent au moyen-âge, figureront convenablement dans le musée départemental aussitôt qu'on se sera entendu avec M. Fournier sur les conditions de la cession.

Avant de prendre aucun parti, l'assemblée décide qu'une commission sera chargée de voir les deux pierres et de rendre compte, à la prochaine séance, du résultat de son examen.

Séance du 25 *août* 1847. — M. Dupont-White dépose sur le bureau un exemplaire de ses *Mélanges historiques, archéologiques et littéraires*, dont il fait hommage au Comité. — Des remercîments lui sont votés.

—M. Danjou donne lecture d'un article intitulé : *Notice sur le Musée de Beauvais*. L'assemblée s'associe à la pensée développée par l'auteur.

— Le Comité entend avec intérêt la lecture d'un article de M. Constant Moisand, sur Duplessis-Mornay. Cet article est extrait d'un travail plus étendu, composé par M. Moisand, sous le titre de généalogie historique de la maison de Mornay.

— La parole est ensuite donnée à M. le docteur Daniel, qui continue la lecture des recherches auxquelles il s'est livré sur l'ancien Beauvais. M. Daniel s'occupe aujourd'hui de l'abbaye de Saint-Symphorien, bâtie sur le mont de ce nom. Il rappelle que le mont Saint-Symphorien fut le théâtre de plus d'une bataille des Beauvaisins contre les Romains. Dès le x.e siècle, il existait une chapelle dans ce lieu, mais l'abbaye ne fut fondée qu'au commencement du xii.e siècle, par Drouon, évêque de Beauvais. D'anciens titres constatent que dès cette époque les moulins de Saint-Jean et le moulin Allard appartenaient à l'abbaye. — Saint-Symphorien fut brûlé par les Anglais le 27 juin 1280.—En 1357, deux condamnés beauvaisins mirent le feu au monastère, parce que les Français craignaient que les Anglais ne s'en emparassent. — En 1556, on proposa d'enclore le mont Saint-Symphorien. On commença en effet quelques travaux, mais ils ne furent pas complètement exécutés. — Le 5 juin 1730, on procéda dans la chapelle de Saint-Symphorien à la canonisation d'un bienfaiteur de l'humanité, le bienheureux Vincent de Paule. — M. Daniel donne ensuite une idée de l'église. Elle avait douze mètres de haut ; le chœur était plus élevé

que la nef, et il était séparé d'elle par une grille en bois. L'entrée principale de l'église était tournée au midi, et le fond par conséquent regardait la ville. Le clocher avait peu d'élévation; le clocher actuel de Tillé peut donner une idée de sa forme. — Le dernier abbé de Saint-Symphorien a été M. de Thémines, plus tard évêque de Blois. Depuis 1789, l'abbaye est devenue bien national et elle a complètement disparu.

— M. Hamel fait remarquer qu'il reste encore de l'église Saint-Symphorien des colonnes monolithes fort curieuses, et aussi une porte d'entrée sur laquelle sont gravées les armes de l'évêché de Beauvais. — M. Hamel se rappelle que du côté droit de la chapelle on avait mis sur le mur une teinte grisâtre, qui donnait l'exacte imitation d'un clair de soleil.

Séance du 22 *novembre* 1847. — M. Danjou énumère les divers objets offerts au Musée depuis la dernière séance. L'existence d'un centre où tant d'objets intéressants seront conservés pour l'avenir, est un appel constant à la générosité de nos concitoyens et un moyen très-efficace de sauver de la destruction de nombreux monuments auxquels le temps ajoute de jour en jour un nouveau prix.

— Une notice particulière signale entre autres plusieurs objets réunis par les soins de M. Martin fils.

— M. le secrétaire Paringault lit une pièce de vers de Mme Denoix, sur la crypte de Noyers. A la suite de cette lecture une discussion s'établit sur l'origine de ces souterrains singuliers, placés sur plusieurs points du département de l'Oise, notamment à Bulles, au village de Bassy, près Quincampoix, etc. Ils sont presque toujours dans les

lieux où la présence de la craie rendait les excavations faciles. On s'accorde généralement à fixer leur origine à l'époque de l'invasion des Normands dans nos contrées.

Des remercîments seront adressés à l'auteur du poème.

— M. Constant Moisand donne lecture d'une notice intéressante sur la généalogie de la famille de Mornay, et rappelle l'amitié qui existait entre une des marquises de Montchevreuil et M.me de Maintenon, qui a déposé dans sa correspondance ses regrets sur sa digne amie.

— M. Velland entretient l'assemblée d'un travail de M.me Félicie d'Ayzac, dame de la Légion-d'Honneur, sur trente-deux figures symboliques de la basilique de Saint-Denis.

D'immenses recherches, une érudition dont les philologues de l'Allemagne seuls peuvent donner la mesure, une rare vigueur de discussion, tout se trouve réuni dans cet ouvrage pour établir que ces bas-reliefs, malgré la licence apparente des sujets, ne sont point l'effet d'un caprice de l'imagination des sculpteurs et des architectes de l'époque, mais qu'ils ont tous une signification mystique. Chaque fleur, chaque animal a un sens propre dans cette flore et cette zoologie hiéroglyphiques. Ces travaux rappellent les découvertes si heureuses de MM. Duval et Jourdain, sur les sculptures du portail de la cathédrale d'Amiens.

— M. Hamel fait observer que l'esprit narquois de nos pères s'est plus d'une fois glissé dans certains bas-reliefs épigrammatiques placés sur des monuments religieux.

Le même membre signale l'importance archéologique des fonds baptismaux de l'église d'Escles. Ils paraissent remonter à l'époque de la renaissance ; une croix à six

pans, encastrée dans le pavé de l'église, offre d'intéressants bas-reliefs dont il serait utile d'assurer la conservation.

— M. Daniel rend compte de ses travaux sur les médailles du Musée. Le classement fait par notre laborieux collègue de toutes nos richesses numismatiques, le soin qu'il a mis de faire ressortir dans les tableaux qu'il a dressés les médailles trouvées dans le pays, reçoivent l'approbation unanime de la Société.

— La séance est terminée par une communication due à M. l'abbé Maillard; elle concerne le monument druidique de Trie-Château.

Il rappelle qu'en 1836, M. l'abbé Bourgeois, professeur d'archéologie au petit séminaire de Saint-Lucien, découvrit une galerie en partie couverte partant du monument, et suivant pendant quelques mètres le terrain ascendant de la colline. A l'extrémité de cette galerie, on trouva bon nombre d'ossements humains dont il était difficile d'expliquer l'origine.

Le 16 septembre 1847, M. l'abbé Legendre, de Trie, en visitant ce monument, remarqua une rigole dans le sens de la largeur de la table qui constitue proprement le dolmen; elle conduisait à un enfoncement plus prononcé, rempli de corps étrangers qu'il enleva; un enfant de douze ans qui se trouvait là, introduisit le bras dans cette cavité et en tira une vertèbre humaine passablement conservée et présentant, sur la partie spongieuse, une empreinte très-nette d'un instrument tranchant d'une largeur peu considérable, et qui ne paraît pas avoir été très-effilé. Cette empreinte semble avoir été causée par l'action

d'un instrument de mort qui aurait frappé une malheureuse victime sur l'autel druidique.

— M. l'abbé Maillard dépose avec cette vertèbre une portion d'os provenant de la mâchoire d'un enfant de huit ans, et recueillie à l'ossuaire découvert au mois de septembre 1846, près du hameau de Houssaye, à deux kil. nord de Troissereux. A cette mâchoire sont joints des coquillages trouvés au fond de la sépulture, près du crâne de l'enfant, et des fragments de la terre mêlée de charbon qui accompagnait les ossements.

Séance du 20 *décembre* 1847. — Le Comité désigne pour son directeur, en 1848, M. le docteur Daniel.

COMITÉ LOCAL DE COMPIÈGNE.

Séance du 17 *septembre* 1847. — M. Magdelaine rend compte d'une excursion archéologique de quelques membres du Comité de Compiègne, ayant pour principal objet de visiter une salle souterraine de l'Hôtel-Dieu (Hospice Saint-Nicolas). La Commission dut d'abord, en longeant la rue des Gournaux, s'arrêter devant la maison n.° 16, afin de vérifier si les arcades qu'on y remarque sous le vestibule à droite, ne présentaient pas d'analogie avec les arcades isolées qui subsistent dans l'enclos de Beauregard, appartenant à M. le baron de Bicquilley. On se rendit ensuite dans cette dernière propriété et de la comparaison de ces divers vestiges, il résulta que, malgré la similitude de forme du mode de construction, on ne saurait considérer les quatre arcades de la maison rue des Gournaux, comme ayant dû faire partie inté-

grante de l'enceinte du cloître dont dépendaient les arcades de Beauregard. A la vérité, les unes et les autres, de style roman ogival, doivent remonter à une époque antérieure aux constructions du couvent des Jacobins qui, dans cette localité, avait succédé au palais de Saint-Louis. Mais les premières arcades n'ont que deux mètres soixante-six centimètres d'ouverture, tandis que l'espacement des autres entre les pieds droits est de trois mètres. On remarque de plus que les arêtes des clavaux extradossés des arceaux du Beauregard sont abattus en chanfrein, tandis qu'elles sont restées vives dans l'appareil des premières. Si donc on entreprenait, ce qui est très-désirable, de retracer au moyen des vestiges existants et des documents conservés, le plan primitif du palais de Charles-le-Chauve auquel ont succédé les constructions de l'hospice Saint-Nicolas et du couvent des Jacobins, on acquerrait probablement la certitude que les arcades de la rue des Gournaux ne se rattachaient pas aux combinaisons de lignes des édifices primordiaux, quoiqu'elles appartinssent peut-être à une époque contemporaine; les uns et les autres, nous le répétons, semblent d'après leur caractère architectonique, avoir une origine antérieure au XIIIe siècle; car le plein cintre est à peine altéré par la courbure ogivale et peut appartenir au style des XIe et XIIe siècle, aussi bien qu'à une époque plus reculée.

La tour ruinée appelée vulgairement *Tour de St.-Louis* et *des Jacobins*, et contiguë à la propriété du Beauregard, attira un instant l'attention des membres du Comité, qui, à l'inspection des maçonneries intérieures et extérieures de l'édifice, ont pu se convaincre que sa

construction doit remonter à une époque antérieure au règne de saint Louis. Les cinq niches en plein cintre du rez-de-chaussée, ainsi que les massifs de muraille composés de matériaux entassés confusément à bains de mortier, justifient cette conjecture. On ne saurait non plus assigner à cet édifice une origine gallo-romaine, car les constructions de cette époque sont spécialement caractérisées par des parements en petits moellons soigneusement et régulièrement appareillés, entremêlés d'assises horizontales de deux à trois rangs de briques. Cette tour qui d'ailleurs n'a que douze à treize mètres de diamètre intérieur, et dont les murs ne présentent que deux mètres d'épaisseur à dix mètres au-dessus du sol, ne semble pas avoir dû figurer en première ligne dans le système défensif du château dont elle dépendait; cela est d'autant moins présumable que cette faible épaisseur se trouve encore affaiblie par des réduits et des couloirs pratiqués dans l'épaisseur des murs. Isolé et renfermé dans une enceinte fortifiée, ainsi que la plupart des donjons féodaux, l'édifice avait dû servir de réduit de sûreté, de dépôt d'archives, de prison, etc., etc. Telles ont été aussi les diverses destinations de cette tour à des époques postérieures. Ainsi les Anglais faits prisonniers à Loches, en 1204, y furent renfermés. Guy, comte de Flandre, qui s'était rendu à Charles, comte de Valois, y mourut en 1304, âgé de plus de quatre-vingts ans. Dans des lettres de Philippe-le-Bel, en 1313, il était question de cette tour où le roi Robert avait eu son oratoire. Pierre de Rieux, maréchal de France, y fut enfermé en 1437, par Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, qui l'y retint long-

temps prisonnier, malgré l'ordre qu'il avait reçu du roi Charles VII de le mettre en liberté, et les instantes prières des habitants. C'est là aussi qu'à l'instigation de Blanche de Dannebruche, Guillaume de Flavy, son mari, dont le maréchal avait eu tant à se plaindre, fut traitreusement assassiné par son barbier. Cette tour était désignée sous le nom de la *Tour de l'hôtel du Roi*, dans un compte rendu à la ville en 1454; elle s'appelait aussi la *Tour du Capitaine*, parce que le gouverneur y faisait sa demeure, et on lui apportait là chaque soir les clefs de la ville; elle servait en même temps, d'après un registre de 1449, de magasin d'armes et d'habillements de gens de guerre; enfin, elle renfermait la salle d'audience de l'élu des aides et tailles, parce que tous les fiefs mouvants de la couronne relevaient de la grosse tour.

Si donc au point de vue architectonique, l'édifice est peu remarquable, rien ne manque au contraire à son illustration, sous le rapport des traditions et des souvenirs historiques, et la ville de Compiègne ne renferme pas de vestiges féodaux plus dignes d'intérêt.

Les membres du Comité se sont ensuite transportés à l'hospice Saint-Nicolas, non sans admirer en passant la façade qui donne dans la rue du Vieux-Pont, la délicatesse des colonnettes et des ornements qui en décorent les baies et les parois, et qui, à défaut de documents historiques authentiques, suffiraient pour fixer les idées sur l'époque précise de la construction de cette partie de l'hospice. Les deux pignons simulés et séparés par un contrefort qui s'élève jusqu'au faîte ou galbe, ou grand pignon, la forme ogivale des arcades, le style de l'élégante niche, surmon-

tée d'un dais pyramidal adapté sur l'épaisseur du contrefort ; en un mot, l'ensemble comme les détails de cette façade, appartiennent bien évidemment au XIII.e siècle. On sait en effet que saint Louis, qui en avait fait reconstruire les bâtiments, plaça, en 1227, des Mathurins, religieux trinitaires, à l'hospice Saint-Nicolas, successivement desservi dans les siècles précédents, d'abord par des clercs de Saint-Corneille, puis par des Bénédictins, puis enfin par des religieux et des religieuses de Saint-Augustin. Le premier hôpital, demembrement de l'ancien palais de Charles-le-Chauve, est probablement le plus ancien de France, aucune ville n'en ayant possédé avant l'an mil ; il se trouvait, dès le VIII.e ou le IX.e siècle, placé sous la juridiction de l'abbé de Saint-Corneille. On ignore d'ailleurs la date précise de son origine, tous les titres anciens ayant été détruits par les chanoines de cette abbaye qui en furent expulsés en 1150, par suite de leur conduite scandaleuse.

C'est sous le principal bâtiment que se trouve le cellier qui motivait la visite des membres du Comité; il se compose d'une salle voûtée, demi-souterraine, ayant dix-huit mètres de longueur sur huit mètres de largeur, partagée longitudinalement en deux nefs par un rang de trois piliers ou colonnes cylindriques, espacées de quatre mètres de milieu en milieu. Une voûte d'arête ogivale, divisée en quatre travées symétriques de quatre mètres d'ouverture, règne dans toute l'étendue de la salle, et repose d'une part sur les chapiteaux des trois colonnes isolées de quarante centimètres de diamètre, et, de l'autre sur les consoles à moitié enclavées dans les murs laté-

raux, enfouis en partie dans le sol exhaussé. Ces colonnes, dont on ne peut apercevoir la base, ne présentent plus qu'un mètre dix centimètres d'élévation jusqu'au chapiteau, formé d'un tailloir à tores, d'un tambour décoré, et d'un astragale, ayant ensemble quarante centimètres de hauteur. On remarque parmi les ornements sculptés sur les tambours des feuilles d'aristoloche et des fleurs à trois pétales, rappelant la fleur de lys dans sa forme primordiale. Des ornements analogues décorent les culs-de-lampe des consoles. Aux arêtes d'intersection des voûtes, élevées de trois mètres quatre-vingt-cinq centimètres sous clef, correspondent des nervures saillantes d'un profil simple et presque rectangulaire. Ce vaste cellier ne tire de jour que d'un côté, au moyen de trois petites baies carrées de cinquante centimètres d'ouverture pratiquées au fond de niches dont les parois sont évasées et surmontées d'un linteau horizontal avec raccordement en quart de cône. Les embrasures ont quatre-vingt-dix centimètres de largeur à l'intérieur. On descend dans cette salle par des escaliers en pierres de taille, établis aux deux extrémités.

Les premières questions qui se présentent à l'esprit à l'inspection de ces curieux vestiges de l'un des plus grands édifices de Compiègne, sont celles-ci : A quelle époque en remonte la construction ? Quelle en a dû être la destination primitive ?

A en juger par la forme évasée des arcs ogivaux dont la pointe est peu prononcée, et eu égard à la simplicité et au style des ornements des chapiteaux, des colonnes, on serait tenté d'admettre que cette salle est antérieure aux

constructions opérées par saint Louis, et qu'elle a dû faire partie des bâtiments du prieuré qui existait, dès le IX.ᵉ siècle, dans les anciennes dépendances du palais de Charles-le-Chauve. Toutefois, on ne saurait reconnaître dans la salle en question, le caractère de l'architecture romane proprement dite, en usage au IX.ᵉ siècle, en sorte qu'on devrait lui assigner une date plus récente et admettre qu'elle a pu être construite dans le courant du XII.ᵉ siècle. L'espèce de fleur de lys qui figure sur les chapiteaux des colonnes ne contrarierait pas cette opinion; car on sait que, dès le règne de Louis-le-Jeune, cet emblême, en nombre illimité, figurait dans les armoiries royales, et que ce ne fut que sous Charles VI, lorsque le nombre en fut réduit à trois sur l'écusson de France, que la fleur de lys prit la forme héraldique et conventionnelle qu'elle a conservée depuis.

Quant à l'objet de la seconde question, il serait plus facile d'indiquer à quelle destination la salle n'a pu être propre que d'en préciser l'usage; ainsi, l'absence de niches, de table d'autel, de crédence, de piscines et de toute ornementation religieuse, montre suffisamment qu'il ne s'agit ici nullement d'une chapelle, ni d'une crypte comme il s'en trouvait sous beaucoup d'églises du XII.ᵉ siècle. La petitesse et la rareté des baies, qui ne laissent pénétrer dans l'intérieur qu'un faible jour et le manque absolu de foyer et de cheminée, ne permettent pas non plus de supposer que ce local ait pu servir de salle d'armes, d'atelier, de dortoir ou d'infirmerie. Il est donc présumable qu'il a reçu, dès l'origine, la même destination qu'on lui voit encore aujourd'hui. Quoiqu'il

en soit, cette salle, par ses belles proportions et d'après les faits historiques auxquels se rattache sa construction, mérite de fixer l'attention des archéologues qui auraient à exprimer le vœu d'en voir déblayer le sol jusqu'à son ancien niveau, de manière à mettre à nu les bases enfouies des colonnes.

Sur les indications d'un des membres du Comité, on s'est transporté ensuite au village de Venette où se trouve dans une ferme proche de l'église, un ancien corps de logis à simple rez-de-chaussée dont les murs en pierres de taille attirent l'attention par un appareil soigné et des vestiges d'ornementation qui témoigneraient de l'antiquité de l'édifice et de l'opulence de ceux qui le firent construire. Les murs de ce bâtiment qui a environ dix-huit mètres de long sur neuf de large et cinq de hauteur sous la corniche, sont percés d'arceaux à ogive romane qui, sous le rapport de la forme et du mode d'appareil, ont beaucoup d'analogie avec les arcades du Beauregard et de la rue des Gourneaux. Ainsi les claveaux en sont extradossés et la clef en est divisée en deux parties par un joint correspondant à la pointe de l'ogive. La façade latérale du côté de la cour, présente, indépendamment d'une petite fenêtre en plein cintre, quatre de ces arceaux inégalement espacés, ayant de un mètre soixante centimètres à deux mètres d'ouverture entre les pieds droits et formant retraite sur le nu du parement du mur. Deux de ces arceaux correspondaient à des portes et deux autres à des croisées. Mais ce qui les distingue et leur imprime un caractère architectonique tout particulier, c'est le linteau en pierre de taille établi à la hauteur des naissances

de l'ogive et qui divise la baie en deux parties, l'une inférieure rectangulaire, l'autre supérieure formée d'un tympan de remplissage en parpaing avec évidement en lunette demi-circulaire, disposition assez rare pour mériter d'être signalée.

Le mur latéral qui correspond au versant du toit était couronné d'une corniche avec larmier à mouchette pendante, cymaise et frise à modillons sculptés, dont les ornements variés présentaient alternativement des rosaces, des têtes grimaçantes, des crochets à feuillage frisé, autant du moins qu'on peut en juger d'après quelques fragments échappés à des réparations récentes qui ont occasionné la destruction de la presque totalité de cette élégante corniche.

Le galbe ou grand pignon du côté du jardin, de un mètre d'épaisseur, le seul qui soit apparent, celui de l'extrémité opposée étant obstrué par des constructions modernes, est percé de deux grandes baies à ogives romanes avec linteaux, tympans en parpaing et lunettes demi-circulaires en tout sembables aux ouvertures latérales. Dans les croisées, le linteau en deux pièces se trouve supporté dans son milieu, par un petit meneau en pierre.

Les deux rampans du pignon triangulaire sont disposés en gradins correspondants aux assises de pierre de taille ; il est traversé par une cymaise horizontale formant le prolongement de la corniche latérale. Cette façade est percée de plus d'une petite fenêtre ogivale et d'un plein cintre d'un mètre soixante-quinze centimètre de largeur, et correspondant à l'escalier d'une première cave voûtée,

mais beaucoup plus profonde que la première; l'une et l'autre ne se distinguent que par un appareil soigné.

L'intérieur de l'édifice dont les murs de refend ont été détruits, et qui sert actuellement de grange et de grenier, ne forme plus qu'une vaste salle dont il serait difficile de restituer au premier coup-d'œil la distribution primitive. On aperçoit encore toutefois le corps et le manteau d'une cheminée de grande dimension et des siéges en pierre dans les embrasures de coisées; ce qui indiquerait un lieu d'habitation. Tout s'accorde, en effet, l'ensemble et les détails du bâtiment, pour faire reconnaître quelque dépendance d'un ancien manoir féodal, qui, à en juger par le style architectural et le genre d'ornementation décrits plus haut, semblerait appartenir à la fin du XII.e siècle ou au commencement du XIII.e

Mais d'un autre côté, comment expliquer la surprenante conservation de cet édifice au milieu des guerres qui couvrirent de ruines la contrée, depuis le milieu du XIV.e siècle jusqu'à la fin du XV.e? Comment parvint-il à échapper à l'incendie qui détruisit le bourg de Venette en 1358, aux ravages des Bourguignons dont les fréquentes incursions sur les bords de l'Oise renouvelèrent pendant une longue et sanglante période les scènes de meurtre et de destruction qui avaient signalé l'apparition et les incursions des Normands au IX.e siècle? Pour résoudre cette difficulté, il faudrait probablement recourir à l'une de ces deux hypothèses : que le manoir dont il s'agit, dépendance peut-être de l'abbaye où logea le duc de Bourgogne en 1430, aurait été protégé par une enceinte défensive propre à en prévenir la destruction, ou que le

style de l'architecture qui semble appartenir au XII.e et XIII.e siècle, n'en serait qu'une imitation postérieure, une réminiscence à l'instar des pastiches des monuments que, de nos jours, la mode a remis en si grande faveur. Il serait possible, en compulsant les anciens titres de propriété, qu'on parvînt à s'assurer du plus ou moins de fondement de ces conjectures, et à découvrir l'origine et la destination de cet ancien manoir qui mériterait, à plus d'un titre, de fixer l'attention des hommes compétents et de sortir du singulier oubli où il a été laissé jusqu'à présent.

— Après cette lecture, diverses observations sont présentées par MM. les membres du Comité. M. le baron de Bicquilley parle des divers noms qu'a portés la tour Saint-Louis : il pense que l'époque de sa dégradation et celle de son abandon peuvent être fixées au règne de Henri IV, ou au commencement de celui de Louis XIII. — M. de Crouy demande qu'on rectifie le passage relatif à la mort du sire de Flavy, qui mourut assassiné à La Fère en Tardenois. M. Caillette-l'Hervillier ajoute que M. Léon Ewig s'est trompé dans son histoire de Compiègne et des environs, lorsqu'il donne à la tour Saint-Louis le nom de tour de César ; c'est la tour qui était située en face du beffroi, sur l'emplacement de la maison Cartenson, qui portait ce nom.

Quant à l'opinion de M. Magdelaine qui reporte la date de la construction de la salle Saint-Louis au XII.e siècle, d'après les signes architectoniques, M. de Bicquilley fait observer qu'elle est justifiée par les documents indiquant que, vers le temps de Philippe-Auguste, on travailla à l'hospice de Compiègne. Saint Louis en fit construire la

plus grande partie, et c'est probablement sous le règne de ce prince qu'on éleva l'élégante façade qui donne sur la rue du Vieux-Pont.

— M. l'abbé Dupont fait observer relativement aux feuilles d'aristoloche qui décorent les tambours de la salle souterraine, que cette plante ne servait pas de modèle aux sculpteurs du moyen-âge, qui représentaient ordinairement la feuille du nénuphar.

— M. Edmond Caillette-l'Hervillier fait passer sous les yeux du Comité un ouvrage assez rare, intitulé : *Journal historique du prĕmier voyage du roi Louis XV dans la ville de Compiègne;* dédié au Roy par le chev. Daudet, ing. géogr. Paris, Mesnier, 1729.

Séance du 15 *octobre* 1847. — M. le baron du Pille lit au nom de M. Edmond Caillette-l'Hervillier, une note historique sur la dénomination de tour de la Pucelle d'Orléans, accordée par la tradition à la tour Saint-Louis.

Nous devons, dit l'auteur, saisir avec empressement une occasion aussi favorable que celle qui se présente actuellement, pour signaler une erreur populaire généralement accréditée, et qu'un homme illustre dans les sciences, M. Vitet, de l'Académie française, a acceptée et publiée récemment dans son rapport à M. le Ministre de l'intérieur, sur les monuments du département de l'Oise. Je veux parler de la tour Saint-Louis, dont notre honorable collègue, M. Magdelaine, nous a entretenus dans l'intéressant rapport que vous avez entendu à la dernière séance.

La tour vulgairement appelée tour de Jeanne-d'Arc ou de la Pucelle, nous paraît devoir seule porter le nom de

tour Saint-Louis. En effet, Messieurs, si le nom de tour de la Pucelle doit être donné à celle qui fut honorée par la présence de Jeanne, il faut assurément l'accorder à la tour dans laquelle la libératrice d'Orléans passa quelques jours.

Or les comptes de la ville et les historiens, lorsqu'ils parlent de la résidence de Jeanne-d'Arc, ne font aucune mention de la tour Saint-Louis; voici ce que l'on trouve dans leurs écrits : A l'arrivée de la Pucelle à Compiègne, elle fut logée dans un hôtel situé derrière les murs de Saint-Corneille, en face de la prison de la ville, actuellement la halle à la viande, ce fut là qu'elle séjourna du 13 au 25 mai 1430. Cet hôtel avait sans doute plusieurs tours, car des personnes dignes de foi m'ont affirmé avoir vu celle qui existait encore à l'époque de la révolution, portant le nom de Tour de la Pucelle. Faut-il donc abandonner des preuves solides, des auteurs consciencieux, des témoins oculaires que l'on peut encore consulter, pour suivre une tradition populaire contraire à l'histoire et à la vérité? Ce serait prendre l'incertain pour le certain et négliger, pour suivre une tradition douteuse, les preuves les plus convaincantes. Ainsi, il faut faire Jeanne prisonnière dans la tour Saint-Louis, ou la faire prendre, avec M. Vitet, en escaladant les murs de la tour pour y être ensuite détenue! Et alors pourquoi cette escalade dans des murs amis séparés de l'ennemi par une rivière. M. Vitet admettrait-il alors que la ville était prise? Non, sans doute, il ne le pensera pas en lisant les faits suivants.

Jeanne-d'Arc, Messieurs, ayant appris que la ville de Compiègne était menacée par les Anglais secondés par

leur allié Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, résolut de secourir la ville. Elle y entra le 13 mai 1430, pendant le siége de Choisy par les Bourguignons. Elle y fut reçue avec un grand enthousiasme, des vins d'honneur lui furent offerts le 14 mai 1430, comme aux rois et aux princes, ainsi que nous le voyons dans les comptes de Jehan le Féron, receveur de la ville. Après la prise de Choisy et la démolition du château, les Anglais et les Bourguigons se rapprochèrent de Compiègne. Le duc de Bourgogne se plaça à Coudun; Jean de Luxembourg, son lieutenant, à Clairoix; Beaudon des Noyelles, à Margny; sir John Montgommery, avec ses Anglais, à Venette.

Les ennemis commençaient déjà à menacer la ville, les principales communications étaient fermées; Jeanne crut le moment venu d'abaisser l'orgueil des ennemis, et de relever le courage des Compiégnois par une vigoureuse sortie. Après avoir enflammé l'ardeur des assiégés, l'héroïne, accompagnée des plus vaillants capitaines entre lesquels se distinguait le fameux Poton de Xaintrailles, parcourut les rangs des cinq ou six cents combattans qui la suivaient, et sortit de la ville le vingt-cinquième jour de mai par la porte du Pont, se dirigeant vers Margny, afin de surprendre Beaudon des Noyelles; le hasard voulut que Jean de Luxembourg et le seigneur de Créquy se trouvassent avec lui, conférant sur les moyens d'avancer le siége. Ils furent assaillis vigoureusement par les assiégés. Le seigneur de Créquy reçut dans le choc une blessure au visage. Les Bourguignons étaient presque sans armes; le sire de Luxembourg se maintenait de son mieux, lorsque les cris des

combattants attirèrent les Anglais qui se trouvaient à Venette et les Bourguignons logés à Clairoix. Ils arrivèrent en foule; les Français qui n'étaient pas en nombre pour résister, sonnèrent la retraite, et combattirent valeureusement en reculant vers la ville. En ce moment la Pucelle se montra plus vaillante que jamais; deux fois elle ramena ses gens sur l'ennemi, deux fois ils furent repoussés, comme elle en convient dans son interrogatoire du 10 mars 1431; enfin voyant qu'il fallait rentrer dans la ville, elle se mit en arrière-garde pour protéger leur marche et les maintenir en bon ordre. Les Bourguignons qui étaient sûrs d'être maintenant bien appuyés, s'acharnaient vigoureusement à la poursuite des Compiégnois. Ils reconnurent l'étendard de la Pucelle, à sa (heutrus) huque d'écarlate bordée d'or et d'argent, et parvinrent jusqu'à elle. Les Français de leur côté se pressaient sur le pont. Comme la barrière n'était pas entièrement ouverte, de crainte que l'ennemi n'entrât dans la ville à la faveur du désordre, Jeanne se trouva environnée d'ennemi. La courageuse fille de Domremy se défendit vaillamment; enfin, un archer picard, saisissant sa huque de velour, la tira en bas de son cheval, elle se releva, et combattant encore à pied, elle parvint jusqu'au fossé qui environnait le boulevard devant le pont, où elle fut prise, ainsi que nous le voyons dans le procès de condamnation et dans cet interrogatoire du 10 mars 1431: « Interrogata » utrum, quando fecit illam salitionem transiverit per » pontem Compendii: respondit quod transivit per pontem » et per boulovardum, gallica boulovart, et ivit cum » societate gentium de parte suà, supra gentes Domini

» Johannis de Luxemburgo, et eos repulit binà vice, » usque ad castra seu logias Burgundorum, et in tertià » vice, usque ad medium itineris. Et tunc Anglici qui » aderant presciderunt iter ipsi Johannie et suis gentibus; » et ipsa se retrahendo, fuit capta in Campis, ad illud » latus quod est versus Picardiam, prope dictum boulo- » vardum, et inter locum in quo capta fuit et Compen- » dium erat riparia medio et boulovardum cum fossato » ipsius; nec aliud mediabat. » Elle fut donc prise dans la demi-lune qui se trouve au Petit-Margny, près la brasserie. Ce fut en vain que Pothon le Bourguignon, vaillant chevalier du parti du roi, et quelques autres seigneurs restés seuls avec elle, la défendirent : ils firent des prodiges de valeur, mais il fallut enfin cesser de combattre. Ecrasée par le nombre, elle tendit son épée à Lyonel, bâtard de Vendôme, qui se trouva près d'elle.

On sait le reste de ce malheureux événement, la porte fut fermée et les assiégés n'eurent plus que le triste courage de pleurer en voyant emporter loin de leurs murs celle qui venait leur apporter la victoire. Faudra-t-il maintenant admettre cette autre tradition, appuyée par plusieurs auteurs, entr'autres par Mezeray, dans son Histoire de France ; par Boucher, dans son Histoire d'Aquitaine, et dire que Jeanne-d'Arc fut livrée au duc de Bourgogne par la félonie de Guillaume de Flavy, alors gouverneur de Compiègne. Inutile de vous dire que cette accusation est injuste; vous savez comment dom Berthau la réfute dans son Histoire de Compiègne; il prouve que le sire de Flavy n'eut jamais aucun rapport avec les ennemis du royaume pendant le

siége de Compiègne, et qu'ayant reçu ordre de Charles VII de rendre la ville au duc de Bourgogne, quand le roi se laissa aller aux insinuations de la duchesse de Bourgogne et de la belle Agnès qui possédait outre mesure son affection, le gouverneur de Compiègne, se refusa à cet ordre, en disant courageusement: « Qu'il est bon de contredire son maître quand il commande à son dommage. »

Que l'on suppose même la trahison de Guillaume de Flavy, rien ne vient encore prouver l'emprisonnement de Jeanne dans la tour Saint-Louis.

C'est donc un fait maintenant acquis et établi sur les meilleurs preuves, que la tour Saint-Louis ne peut, à aucun titre, prendre le nom de la Pucelle ; car Jeanne n'a pu l'habiter, soit en venant défendre la ville, soit après avoir été prise par les Anglais. Admettons donc que la tour qui se voyait jadis derrière Saint-Corneille est la seule qui ait pu à juste titre porter le nom de tour de la Pucelle d'Orléans, puisque c'est là qu'elle a séjourné.

— M. l'abbé Obry fait observer qu'il n'est pas constant que Jeanne soit restée du 13 au 25 mai à Compiègne. Presque tous les historiens sont d'accord quelle y vint vers le 13 mai, et qu'elle en partit peu de jours après pour revenir aussitôt la prise du château de Choisy ; il est positif que le second séjour de Jeanne à Compiègne ne dura qu'un jour, ainsi qu'elle le témoigne dans son interrogatoire cité par M. Caillette-l'Hervillier : « Respondit quod venit de
» mane hora secreta ; et intravit villam, absque hoc quod
» inimici ejus aliquid scirent hoc multum, prout æstimat ;
» et illo eodem die circa horam serotinam, fecit illam sa-
» litionem, gallicè la saillie, unde ipsa fuit capta. »

Séance du 5 *novembre* **1847.** — M. Caillette-l'Hervillier fait passer sous les yeux de l'assemblée, un volume manuscrit, petit in-folio, relié en parchemin, de l'année 1454, écrit sur papier, appartenant à la bibliothèque de la ville de Compiègne, dont il porte le cachet et le n.° 3005 du catalogue Léobet. Ce volume, d'environ douze cents pages, est écrit avec beaucoup de soin; les grandes lettres sont enrichies de traits à l'encre rouge, il commence par ces mots : « Cy après contiennent les cens, rentes, rede-
» vances et aultres droits gnaulx (généraux) côme appar-
» tenant à Mess. les religieux, abbé et couvent de l'é-
» glise, et abbaye de Saint-Mard (Médard) lès-Soiss. es-
» tant de fondation royale et à cause des cens de la ville
» chastellenie, prévosté et seigneurie de Vicsuaisne (Vic-
» sur-Aisne), au bailliage de Senlis, etc., etc. »

Dans le premier chapitre, il est question des droits qui étaient payés par Vic-sur-Aisne, droits de police simple et générale, etc., etc.

Dans le second, on voit quels étaient les droits seigneuriaux de l'abbaye sur Vic-sur-Aisne, ainsi que les droits qui étaient perçus pour le panage.

Le quatrième chapitre a pour titre : *Possessions, héritages et aultres, appartenant à la dicte ville et prévosté de Vic-sur-Aisne.* Plus loin nous voyons le dénombrement des héritages, possessions, maisons, etc., etc., appartenant à Mess. du couvent Saint-Médard de Soissons. Viennent ensuite les noms de ceux qui avaient des terres en location à l'abbaye et les seigneurs qui payaient des dimes au couvent; nous remarquons le nom de Raoul de Montmaque, seigneur du village de ce nom.

— M. de Crouy lit ensuite au Comité une dissertation sur les grandes voies romaines qu'Auguste fit ouvrir à travers la Gaule, par les soins d'Agrippa, et, s'attachant particulièrement à celle qui, partant de *Lugdunum* se dirigeait sur *Gesoriacum* en passant par *Durocortorum, Suessonas, Augustomagus, Litanobriga, Cesaromagus, Curmiliaca et Samarobriva*, M. de Crouy adopte l'opinion émise par M. le baron de Walkenaer, dans sa géographie des Gaules (t. III, p. 55, n.° 89), et d'après laquelle les positions d'*Augustomagus* et de *Litanobriga* ne devaient plus correspondre à celles de Senlis et de Creil. Toutefois, au lieu de placer comme M. Walkenaer, *Augustomagus* à Verberie et *Litanobriga* à Pont-Sainte-Maxence, M. de Crouy pense que la première de ces stations romaines se trouvait entre Saint-Germain-lès-Verberie et Rhuis, tandis que le passage de l'Oise s'effectuait vers le Plessis-Longeau, dans le nom duquel l'auteur trouve qu'il reste quelque trace du mot gaulois *Litanobriga*.

Dans les prolégomènes de sa dissertation, M. de Crouy nous trace l'histoire des itinéraires qui portent le nom d'Antonin et de l'ancienne carte connue sous la dénomination de table théodosienne; puis il discute les différentes opinions émises sur le tracé de la route de *Suessonas* à *Cesaromagus* par les auteurs qui se sont spécialement occupés de ce point de géographie gauloise, tels que Ptolémée, Bertius, Valois, Bergier, d'Anville, dom Grenier, l'abbé Carlier, Grave et Walkenaer.

Pour justifier son opinion, sur les positions de *Cesaromagus* et de *Litanobriga*, qui ne s'accorde pas avec celle de ces différents auteurs, M. de Crouy s'est livré à un

examen scrupuleux des distances en lieues gauloises portées sur les itinéraires et la table théodosienne, ayant eu soin pour vérifier ses nombreux calculs de se servir des cartes dressées par Cassini et les officiers de l'état-major.

Enfin, pour compléter ce travail relatif à la route principale ouverte au nord de la Gaule, par Agrippa, M. de Crouy a cru devoir faire mention des autres routes romaines tracées postérieurement à celle-ci, et qui se dirigeait de Soissons sur Amiens.

Au nombre de ces routes, figure celle qui partait de Champlieux, qui passait ensuite à Saint-Germain-lès-Compiègne, Venette, Montdidier, et qui plus courte de seize à dix-sept lieues que celle d'Agrippa, avait reçu la dénomination de *per Compendium*, d'où nécessairement, ajoute M. de Crouy, Compiègne a reçu son nom.

— Quelques observations sont ensuite présentées par M. de Cayrol.

— M. Ed. Caillette-l'Hervillier donne au Comité quelques détails sur la vie et les écrits de Jean Fillion ou Jean de Venette.

Jean de Venette, ainsi nommé du lieu de sa naissance, aussi connu sous celui de Fillion, naquit en 1308 à Venette, village et ancienne maison de chasse de nos rois, près de Compiègne. Les circonstances de sa vie sont peu connues; on ne peut les puiser que dans les deux ouvrages manuscrits qu'il a laissés; il était, nous apprend-il, frère ou ermite du mont Carmel, c'est-à-dire religieux de l'ordre des Carmes, établi à Paris, à la place Maubert. Voyageant beaucoup dans un siècle où les voyages étaient si rares et si difficiles, il fut témoin, en

1346, des ravages que les Anglais firent dans tous les environs de Paris, surtout des incendies qui les dévastèrent : notre compatriote se trouvait encore à Paris, en 1356, et les quatre années suivantes. Il parcourut ensuite le Soissonnais, la Beauce, la Champagne, l'Auvergne, la Provence ; puis il se rendit à Aix-la-Chapelle. On ne parle plus de Jean de Venette après 1368 ; quoiqu'il en soit, quelques historiens de l'ordre des Carmes le mettent au nombre des provinciaux de cet ordre pour la province de Paris, et lui attribuent quelques ouvrages latins dont on ne connaît que les titres : 1.° des Remarques sur le quatrième livre des rois ; 2.° un Traité de Offices divins ; 3.° des Serments synodaux ; 4.° un *Liber determinationum*.

Jean Fillion nous est encore connu par deux autres ouvrages : le premier est une Chronique et comme une continuation de l'histoire de Guillaume de Nangis ; le second est une histoire des trois Maries.

Le premier de ces ouvrages est très-curieux, et important pour l'histoire de France. L'auteur y raconte les faits arrivés de son temps, et dont il a été souvent le témoin ; on lui reproche cependant quelque partialité. Cet ouvrage, écrit en latin, a été publié par dom Luc d'Acheri, à la suite de la chronique de Nangis et de celle de son premier continuateur ; il est dans le tome III, de l'édition in-folio du recueil intitulé : *Spicilegium*. De Sainte-Palaye a fait aussi connaître suffisamment cet ouvrage dans le 10.° volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

Le dernier ouvrage de Jean de Venette, d'abord écrit en latin, à la prière d'un de ses amis, est relatif aux

trois Maries, c'est-à-dire, à Marie Jacobé ou Cléopsé, Marie Salomé et la Sainte-Vierge.

Dans le premier livre, l'auteur parcourt l'histoire des Juifs jusqu'à leur captivité, pour faire voir que les trois Maries descendaient de la branche de David. Le second livre traite de la mort, des funérailles et de l'assomption de la Sainte-Vierge, des prédictions des fils des deux autres Maries, des tourments qu'ils souffrirent, de leur mort, de la retraite des deux sœurs à Verdi dans la Campanie, où elles moururent, de la translation de leurs reliques, des miracles qu'elles opérèrent, etc., etc. Les détails que l'auteur a puisés dans l'Écriture sainte et dans quelques pères de l'Église, sont entremêlés de faits qu'il a pris dans des sources fabuleuses; on remarque que l'auteur n'a pas toujours observé la couleur locale; ainsi on trouve les mœurs et les usages du XIII.e siècle transportés au temps dont il écrit l'histoire, et appliqués aux personnages qui figurent dans son récit. Son style est bizarre, sa poésie ne diffère de la prose que par un étalage de mots superflus, nécessaires pour lui faire trouver la rime, ou pour remplir la mesure des vers. Cet ouvrage n'a jamais été imprimé; mais il a été abrégé et mis en prose en 1505, par Jean Drouin. L'auteur que j'ai déjà cité, de Sainte-Palaye, en a fait le sujet d'un mémoire très-curieux qui se trouve dans le tome XIII des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

MEMBRES ADMIS.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

M. L. DESCHAMP DE PAS, ancien membre titulaire résidant, ingénieur des ponts-et-chaussées à St.-Omer (Pas-de-Calais).

M. BARTHÉLEMY (de Paris), homme de lettres, à Paris.

M. DAMIENS, professeur à l'Université, à Paris.

OUVRAGES OFFERTS

pendant le 4.e trimestre 1847.

1.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.os 8, 9, 10. — 2.° L'Institut, 140, 141, 142, 143. — 3.° L'Investigateur, 158, 159, 160. — 4.° Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, 1, 2, 3, 4. — 5.° Lettre de M. Ravin à M. Boucher de Perthes sur les poteries celtiques. — 6.° Bulletin et Annales de l'Académie d'archéologie de Bruxelles, tom. IV, 4.e liv. — 7.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3.e trimestre, 1847. — 8.° Histoire du village de Chatenay-lès-Bagneux et du hameau d'Aulnay, par M. Ch. Barthélemy (de Paris), in-8.° — 9.° Mémoires de la Société éduenne, 1845, in-8.° et 16 pl. — 10.° Don de M. le Ministre de l'instruction publique : 1.° Captivité du roi François I.er, par M. Aimé Champollion-Figeac, in-4.°; 2.° Papiers d'état du cardinal Granvelle, tom. VI ; 3.° Statistique monumentale de Paris. Atlas, liv. 17, 18, 19; 4.° Peintures de Saint-Savin, 3.e liv. ; 5.° Monographie de la cathédrale de Chartres. Atlas, 3.e liv. ; 6.° Bulletin archéologique, publié par le Comité historique des arts et monuments, tom. III., liv. 6, tom. IV, liv. 1, 2, 3. — 11.° Don de M. le Ministre de la guerre. Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 41, 42. Beaux-Arts, architecture et sculpture, par M. Am. Ravoisié.

liv. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, in-f.° — 12.° Don de M. le Ministre de la marine et des colonies. Catalogue général des livres composant les Bibliothèques du département de la marine et des colonies, 5 vol. in-8.°, imprim. royale.—13.° Séances et travaux de l'Académie de Reims, n.os 1, 2, 3, 4, 6. — 14.° Le Maître au Logis, comédie en un acte et en vers, imitée de l'allemand, in-8.° — 15.° Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil général du département de la Somme, pendant le cours de la session de 1847, in-8.° — 16.° Mémoires de l'Académie d'Arras, 1846, in-8.° — 17.° The Journal of the British archaeological association, n.° x. Octob. 1847. —18.° The numismatic chronicle. Oct. 1847, n.° 38. — 19.° Collectanea antiqua, by J. Roach Smith, n.° ix. — 20.° Société royale académique de Saint-Quentin. Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne, tom. iv, 1846. — 21.° De la maladie de la Pomme de terre et des moyens de la guérir. Boulogne. Société royale d'agriculture. Nov. 1847. — 22.° Lettre à M. Bouillet. Dissertation historique et archéologique sur les différents noms de Boulogne dans l'antiquité romaine, par M. Mariette. — 23.° Recueil des Travaux de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure, tom. vii, 1846-47.—24.° Mémoires de l'Académie royale de Metz, 1846-1847. — 25.° Notice sur l'Institut de correspondance archéologique de Rome, par M. A. Kestner. — 26.° Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis, par le docteur Eug. Woillez, 16.e liv., in-f.° — 27.° Note sur l'Amphithéâtre de Pouzzoles, présentée à l'Académie royale du Gard, par M. le baron d'Hombre Firmas. Déc. 1845.

Pendant le cours de l'année, la Société a reçu de M. Fossé d'Arcosse, le journal l'Argus Soissonnais; de M. Vol, l'Écho de l'Oise (journal de Compiègne). Ces deux journaux, où sont enregistrés tous les faits et documents intéressant l'archéologie

du département, et dont le premier publie les procès-verbaux du Comité archéologique de Soissons, ont souvent fourni à la Société de précieux renseignements.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 4.e trimestre 1847.

1.° Par M. le Prince, plusieurs flûtes gauloises et épingles en ivoire, trouvées à Amiens, quartier de Guérinville;

2.° Par M. le docteur Ravin, un coin celtique fragmenté en silex, trouvé près de Saint-Valery-sur-Somme;

3.° Par M. Ferdinand de Verville, directeur des douanes, à Bayonne, la médaille de M. Lemarchand de Gomicourt, comme député de la Somme, session de 1816;

4.° Par la Chambre des notaires de Vervins, quatre jetons de présence aux millésimes de 1818 et de 1836;

5.° Par M. Vivenel, architecte à Paris, une médaille en bronze, frappée aux armes de la ville de Compiègne, pour l'école communale de dessin. — La même médaille, mais d'un module moins grand; toutes deux ont été gravées et frappées aux frais de M. Vivenel.

6.° Par la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (Oise), un exemplaire en bronze de la médaille de cette Société;

7.° Par M. de Franqueville, propriétaire à Amiens, une hache celtique, en bronze, trouvée en 1845, dans la croupe du Guindal, près Tirancourt;

8.° Par M. le Maire de Senlis, deux jetons de la caisse d'épargnes de Senlis et deux jetons du Conseil municipal de la même ville;

9.° Par M. Capron-Toulouse, marchand tanneur à Amiens,

un coin celtique en silex et un candélabre en bronze, de l'époque gallo-romaine, trouvés à Lamotte-en-Santerre;

10.° Par M. Auguste Machart, conseiller à la Cour royale d'Amiens, une inscription sur marbre noir aux armes de Raoul de Lannoy. (XVII.e siècle.)

Objets achetés par la Commission du Musée.

1.° Une meule en poudingue, une autre en grès, une coupe en terre rouge, une urne en terre blanche, plusieurs fioles lacrymatoires et autres antiquités gallo-romaines, trouvées à Amiens, quartier Guérinville, au lieu dit *les Carcaillots ;*

2.° Un poignard en fer du XIV.e siècle, trouvé à Amiens, dans le rideau de la route de Saint-Acheul.



Amiens. — Imp. de DUVAL et HERMENT, Place Périgord n.° 1er.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 12 *Janvier* 1848.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau qui se compose, pour 1848, de MM. Rigollot, président; l'abbé Jourdain, vice-président; l'abbé Duval, secrétaire annuel.

M. l'abbé Jourdain regrette que M. Breuil n'ait pu se rendre à la séance et féliciter lui-même la Société du choix qu'elle a fait de l'honorable président appelé à lui succéder. Il croit être l'interprète de la Société toute entière en s'applaudissant d'un choix qui, dans les circonstances solennelles que tout le monde prévoit (l'inauguration de la statue de Du Cange), assure à la Société le représentant le plus digne et le plus considéré.

M. Rigollot, en prenant place au fauteuil de la présidence que vient de lui céder M. Jourdain, remercie à son tour la Société de l'honneur qu'elle lui a fait. Il lui eût été plus agréable que la dignité de président fut décernée, selon l'usage, à l'honorable vice-président de l'année qui vient de s'écouler. Il regrette que sa modestie ait forcé les suffrages de ses collégues à se porter ailleurs et ne se dissimule pas que les fonctions dont il est investi ne soient

pour lui une lourde charge, surtout cette année. Il fera tous ses efforts pour justifier la confiance de la Société.

— M. de Betz lit un rapport au nom de la Commission chargée de la surveillance des peintures des bas-reliefs de la cathédrale d'Amiens. (Voir plus bas, page 197.)

La Société, après une discussion assez animée, adopte le rapport et ses conclusions.

— La nomination faite par le comité de Beauvais, de M. le docteur Daniel, en qualité de directeur du comité pour l'année 1848, est approuvée par la Société qui vote des remercîments à M. Danjou, directeur sortant d'exercice, pour le zèle avec lequel il a dirigé les travaux du comité pendant le cours de l'année 1847.

— Le trésorier donne lecture du compte des recettes et des dépenses de la Société pour l'année 1847. L'examen des comptes et la présentation du budget pour 1848, sont renvoyés à une commission composée de MM. Dufour, Bisson de la Roque, Forceville et Lefebvre.

— Un membre de la commission Du Cange expose que les fonds provenant de la souscription ouverte par la Société pour élever un monument à Du Cange, dans la ville d'Amiens, ont été employés entièrement à solder à l'artiste le prix du modèle et au fondeur le prix de l'exécution du bronze. Dans les circonstances présentes, c'est-à-dire la statue étant sortie des ateliers du fondeur, et les ressources de la caisse de souscription épuisées, la commission a pensé que le moment était venu pour la Société, de s'adresser au conseil municipal d'Amiens et de solliciter son concours à l'érection du monument, en lui demandant le piédestal sur lequel il doit être élevé. La Société a

toujours espéré ce concours ; aujourd'hui qu'elle peut offrir à la ville une œuvre d'art complètement terminée et d'une valeur incontestable, elle doit avoir la confiance qu'il lui sera généreusement accordé. La commission est d'avis que la Société demande en même temps au conseil municipal que le monument soit élevé sur la place St.-Denis.

— Après quelques observations, la Société adopte à l'unanimité la proposition de la commission en l'invitant à préparer le plus tôt possible le rapport qui devra être, à cette fin, adressé par M. le président à M. le maire et à MM. les membres du conseil municipal.

Séance extraordinaire du 19 *Janvier*.—L'ordre du jour appelait la communication, de la part de la commission Du Cange, de la demande à adresser au conseil municipal. Mais M. le président exprime le regret de ne pouvoir donner lecture de ce rapport que des circonstances imprévues l'ont empêché de terminer. Il expose ensuite que le départ de M. Hardouin ayant privé la commission d'un de ses membres, il conviendrait qu'il fut remplacé. La société désigne à l'unanimité M. Bisson de la Roque, pour faire partie de cette commission, en remplacement de M. Hardouin.

— M. le rapporteur de la commission des peintures se croit obligé d'informer la Société que M. Lebel, artiste chargé des restaurations, lui a fait savoir, par une personne respectable, qu'il n'a eu aucune connaissance ni du rapport du 15 août, ni de la lettre de M. de Betz, qui sont les pièces sur lesquelles la commission s'est fondée pour exprimer le blâme consigné dans son rapport. M. le rapporteur avait toujours entendu affirmer que ces deux

pièces importantes avaient été communiquées à M. Lebel ; s'il en a été autrement, il doit reconnaître que le rapport qu'il a rédigé devrait être modifié dans quelques parties.

Un membre répond que le rapport a été adressé à M. le préfet aussitôt après son adoption par la Société, que la lettre a été communiquée à l'artiste par un des membres de la commission, que par conséquent l'artiste n'a pu ignorer les intentions de la Société. Ce qui prouve, ajoute un autre membre, que l'artiste a eu connaissance de l'avis de la Société, c'est la reprise même de ses travaux et la marche nouvelle qu'il leur a imprimée dans un sens qui n'est pas complètement celui qui a été indiqué par la commission, mais qui s'en éloigne beaucoup moins que la première manière.

Séance extraordinaire du 24 Janvier. — Le président donne lecture d'un projet d'adresse au conseil municipal d'Amiens pour solliciter son concours en faveur du monument Du Cange. Après quelques observations sur les pièces à l'appui qu'il convient de joindre à cette adresse, la Société adopte le projet qui lui est présenté, et invite son président à le transmettre à M. le maire et à MM. les membres du conseil municipal.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Messieurs,

» Lorsqu'en 1844 la Société des Antiquaires de Picardie conçut la pensée d'élever un monument à la mémoire de Dufresne Du Cange au sein de sa ville natale, son premier soin, comme son premier devoir, a été de placer cette patriotique entreprise sous le patronage de l'administration municipale.

» M. le Maire d'Amiens reçut avec une bienveillance marquée la communication qui lui en fut faite et il s'empressa de donner à la commission, immédiatement instituée, une preuve non équivoque de son approbation en inscrivant son nom en tête de la liste des souscripteurs.

» Ce noble exemple ne pouvait manquer d'être suivi et nous avons vu les signatures de M. le Préfet de la Somme, d'un grand nombre de conseillers municipaux, de citoyens de tous rangs et de toutes professions se réunir successivement à celle du premier magistrat de la cité.

» L'Académie d'Amiens, sœur aînée de la Société des Antiquaires, voulut aussi participer à l'hommage qu'il s'agissait de rendre à l'un des plus illustres enfants de notre province.

» MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sur la proposition de M. le Préfet de la Somme et de M. le Recteur de l'Académie, accordèrent de leur côté des allocations sur les fonds de leurs départements.

» Enfin, Messieurs, le Roi et la famille royale que l'on est sûr de rencontrer partout où il y a une bonne action à encourager, ont daigné s'associer par leurs souscriptions à l'exécution d'un projet dont le succès parut dès lors assuré.

» En effet, Messieurs, nos espérances n'ont pas été trompées. Les souscripteurs et le temps aussi nous venant en aide, nous sommes parvenus à mener à bonne fin une œuvre d'art et de patriotisme dont le mérite non contesté, nous autorise à solliciter de vous le concours efficace que vous n'avez jamais refusé à une mesure utile à la gloire ou à l'embellissement de la ville.

» Nous vous devons d'abord un mot, Messieurs, sur les motifs qui ont déterminé la Société à attendre jusqu'à ce jour pour faire appel à vos généreuses sympathies.

» Ce n'est, pas, croyez-le bien, que nous ayons jamais pensé que le conseil municipal, dont la plupart des membres ont déjà secondé nos efforts par leurs offrandes personnelles, voulût rester étranger à une manifestation si honorable pour le pays, c'eût été méconnaître vos sentiments et enlever à notre monument son véritable caractère.

» Mais nous avons compris que le conseil ne pouvait disposer d'une partie quelconque des deniers communaux en faveur d'une œuvre, quelque louable qu'elle soit, quelque favorablement accueillie qu'elle ait été par l'opinion publique, qu'autant qu'il ne pourrait plus exister aucun doute sur sa réalisation.

» Nous avons cru de plus que nous ne devions nous présenter devant vous qu'avec un aperçu de nos recettes et de nos dépenses, afin de justifier à vos yeux que nous n'avons rien négligé pour arriver à notre but et vous faire juger d'un coup d'œil ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

» Aujourd'hui, Messieurs, que la statue de Du Cange est sortie des ateliers du fondeur pour être admise, nous l'espérons du moins, aux honneurs de l'exposition du Louvre où elle arrivera, nous pouvons le dire, précédée des suffrages unanimes de tous les hommes compétents qui se sont hâtés de la visiter; aujourd'hui que l'époque de l'inauguration peut être fixée, au moins approximativement, nous venons vous dire : dans un espace de trois

années environ pendant lequel le zèle et la persévérance de la Société des Antiquaires de Picardie ne se sont point ralentis malgré la nature et la multiplicité des obstacles qu'elle a eus à surmonter, nous avons été assez heureux pour recueillir tant en France qu'à l'étranger une somme de 16,686 fr. 18 c. Ce chiffre, quelqu'élevé qu'il soit, a suffi à peine au paiement des marchés passés avec le sculpteur et le fondeur de la statue et à l'acquit des frais accessoires, inévitables d'une semblable entreprise.

» Nous avons la confiance de n'avoir point failli à notre mandat et d'avoir fait un sage emploi des fonds dont nous étions les dépositaires, puisque désormais notre ville est assurée de posséder un monument digne de son importance et de l'esprit éclairé de ses magistrats municipaux. Notre tâche est assez avancée pour que nous ne craignions pas de recourir à votre haute et puissante intervention.

» Il ne reste plus en effet pour couronner tant d'efforts, qui n'ont manqué jusqu'ici ni d'énergie, ni de bonheur, qu'à élever le piédestal sur lequel doit reposer l'image de Du Cange; ce piédestal doit être en harmonie avec le monument qu'il supportera.

» Le moment est donc venu de réclamer de votre justice et de votre bienveillance, ce concours sur lequel nous avons toujours compté et de vous demander de décider :

» 1° que le monument dont il s'agit sera érigé sur la place St.-Denis à laquelle ses proportions et le vœu généralement exprimé semblent plus particulièrement le destiner;

» 2.° Que le piédestal de ladite statue sera construit aux frais de la commune.

» En attachant ainsi votre nom à cet acte de reconnais-

sance publique vous aurez acquis de nouveaux droits à la gratitude de vos concitoyens, car vous aurez contribué à doter notre ville d'un monument qui servira à la décorer, et glorifié par un témoignage éclatant le souvenir de l'homme que l'Europe savante nous envie et auquel notre cité s'honore d'avoir donné le jour. »

Séance ordinaire du 9 *février.* — M. le président informe la Société que la demande adressée par elle au conseil municipal, relativement à la statue de Du Cange, a été parfaitement accueillie et renvoyée à l'examen d'une commission dont les dispositions sont tout-à-fait bienveillantes.

— Un membre de la commission des comptes lit un rapport sur l'état des recettes et dépenses pendant l'année 1847, présenté par M. le trésorier. Il conclut à l'approbation du compte de M. Dorbis et demande, au nom de la commission, que des remercîments bien mérités lui soient votés pour le zèle et le soin minutieux qu'il continue d'apporter dans les fonctions de trésorier de la Société. Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Le rapporteur donne ensuite lecture du projet de budget pour 1848 dont les divers articles sont votés successivement.

— Le secrétaire donne lecture de deux lettres de l'abbé Prevost, communiquées par M. de Cayrol et dont il a été question déjà dans la séance du 13 juillet 1845 (1). Il ajoute que ces deux lettres ont été imprimées dans le

(1) Bull. de la Soc. des Ant. de Pic. Tom. II. Pag. 212.

Journal des Débats, avec une note de M. Saint-Beuve auquel ces lettres avaient été communiquées par notre collègue M. Damiens.

Séance ordinaire du 8 mars. — M. Garnier communique à la Société le résultat de l'examen qu'il a fait de quelques pièces provenant des archives de l'ancien château d'Heilly. Il appelle surtout l'attention sur plusieurs bulles concernant la nomination à l'abbaye de Valloires de membres de la famille Gouffier. Différentes pièces qu'il analyse lui permettent de rétablir d'une manière exacte une partie de la suite des abbés de Valloires où les démissions paraissent avoir introduit la confusion, et que les annales irrégulières de l'abbaye n'ont point permis aux auteurs du *Gallia Christiana* de rétablir avec exactitude. L'argumentation par laquelle M. Garnier établit son opinion contre celle des deux éditions du *Gallia Christiana* et du P. Anselme, paraît devoir fixer définitivement ce point intéressant de notre histoire locale.

Séance du 12 avril 1848. — M. Lefebvre écrit qu'un arrêté du Gouvernement provisoire l'ayant admis à faire valoir ses droits à la retraite, il se voit forcé de quitter Amiens et de faire agréer à la Société sa démission. — Sur la proposition d'un membre, un diplôme de membre correspondant est décerné à M. Lefebvre comme un témoignage de la haute estime qu'il s'est acquise dans la Société.

— Le Secrétaire perpétuel donne lecture des procès-verbaux du comité de Beauvais, séances de janvier et de février.

— M. Guerard lit un nouveau chapitre de son histoire de l'église et de la fabrique de St.-Germain d'Amiens. Les

documents intéressants recueillis par M. Guerard dans les archives de cette paroisse, les détails dans lesquels il entre sur l'ancienne configuration de ce quartier de la ville, sur l'emplacement du cimetière et les dénominations maintenant oubliées des rues qui avoisinaient l'église, excitent vivement l'attention de la Société qui exprime à M. Guerard son désir d'entendre prochainement le complément de ce travail.

Séance du **10** *mai* **1848.** — M. Dufour appelle l'attention de la Société sur un passage d'un rapport fait à l'Académie d'Amiens par M. Anselin, sur le concours de sculpture et relatif au buste en marbre de Blasset, exécuté par M. Forceville. Après avoir payé à M. Forceville un juste tribut d'éloge, l'auteur du rapport lui adresse des remercîments pour *le don qu'il a fait de ce bel ouvrage à l'Académie des Sciences, etc. du département de la Somme.* Or, ajoute M. Dufour, tout le monde sait que c'est à la Société des Antiquaires de Picardie et non à l'Académie que M. Forceville a fait hommage du buste de Blasset. M. Dufour, qui ne peut expliquer l'assertion tout à fait erronée du rapport, croit qu'il importe de ne pas le laisser passer sans protestation.

M. Forceville répond qu'il n'est pas possible d'élever le moindre doute au sujet de la donation qu'il a faite à la Société des Antiquaires de Picardie, du buste de Blasset. Les titres authentiques insérés au registre des procès-verbaux en font foi. Il pense que le passage du rapport de M. Anselin dont vient de parler M. Dufour, se réfère uniquement à l'hommage qu'il a fait à l'Académie d'une épreuve en plâtre du petit modèle de ce buste.

— M. Guerard continue la lecture de son travail sur l'église de St.-Germain. La Société entend avec un intérêt particulier le récit des différents qui divisèrent à plusieurs époques la fabrique de l'église et l'abbaye de St-Jean.

— M. Garnier donne la suite du dépouillement de la partie des archives du château d'Heilly que possède la Société.

Séance du 14 *juin* 1848. — M. le Président consulte la Société sur le point de savoir si, suivant l'usage, elle tiendra une séance générale annuelle au mois de juillet.

Un membre pense que la solution de cette question dépend, sous quelque rapport, du parti que prendra la Société, relativement à l'inauguration de la statue de Du Cange; il propose de traiter en même temps les deux questions.

— Un membre de la commission Du Cange fait connaître que cette commission est d'avis, 1.° que la statue soit retirée de l'atelier du fondeur et transportée à Amiens où elle restera déposée dans un local dont le choix est abandonné à la prudence de M. le Président; 2.° qu'il y a lieu, en raison des circonstances politiques, d'ajourner l'inauguration de ce monument.

La Société adopte l'avis de la commission et décide, en conséquence, qu'elle ne tiendra pas cette année de séance générale dans le mois de juillet.

— M. Dorbis donne lecture d'une intéressante dissertation sur cette question proposée à l'examen de la Société dans l'une des dernières assemblées générales: A quelle époque a-t-on commencé à se servir de la langue vulgaire

pour les actes publics et qu'elles sont les premières chartes écrites en cette langue en Picardie?

Les recherches faites à ce sujet par rapport aux provinces du Nord, par divers auteurs que cite M. Dorbis et en particulier par le docteur Le Glay, établissent avec beaucoup d'autorité que les actes publics écrits en français ne remontent pas au-delà de l'année 1221. On cite à la date de 1233 un compromis entre Jean II, évêque de Liége et Gauthier II, seigneur de Malines (Arch. de la prov. de Liège.); à la date de 1223 un diplôme conservé aux archives de la ville de Tournay; à la même date deux chartes faisant partie des archives du département du Nord, et une charte datée de 1221 appartenant au même dépôt. — M. Dorbis recule plutôt qu'il n'avance, pour la Picardie, la date à laquelle on peut faire remonter avec certitude l'emploi de la langue vulgaire dans les actes publics. Parmi les chartes fort nombreuses du XIII.ᵉ siècle que contient le dépôt des archives du département de la Somme, M. Dorbis n'en a trouvé qu'un fort petit nombre écrit en langue romane. La plus ancienne d'entre ces dernières n'est que de 1247. C'est un acte de la vente faite par Robert de Boves, à l'abbé de Corbie, de la seigneurie de Thennes. (Arch. de Corbie, Arm. 3. lias. 125 n.° 2.) Ce diplôme écrit sur parchemin, par une main fort habile, est parfaitement conservé. M. Dorbis signale deux autres pièces écrites en idiome vulgaire de l'an 1249 à l'an 1278, et termine ses observations par la transcription de la charte française de 1247.

La réponse à la question proposée se résume donc ainsi: Le langage vulgaire ne commença à être employé dans

les actes publics en Picardie que vers le milieu du XIII.e siècle, et encore cet idiome était loin d'être généralement adopté à cette époque, même pour les conventions faites entre les laïques et les établissements religieux.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 17 *janvier.* — M. Danjou fait connaître que l'élection de M. Daniel, comme directeur du Comité de Beauvais, est approuvée par la Société des Antiquaires de Picardie. Le nouveau directeur adresse à la Société ses remercîments, en déclarant qu'il fera tous ses efforts pour justifier les suffrages de ses collègues.

— M. Danjou donne lecture de son rapport mensuel sur les dons faits au musée; il signale entre autres le dévoûment de M. Languedoc, de Puy-la-Vallée.

Il entretient la Société sur la convenance qu'il y aurait à faire l'acquisition des notices de M. Graves sur les cantons du département de l'Oise, dans lesquelles se trouvent recueillis une masse immense de faits de toute nature pouvant intéresser la Société. Un crédit de 40 francs est voté à cet effet ; 400 francs sont également votés pour le Musée.

— M. Weil lit une notice sur la crypte de Noyers. Après avoir signalé les recherches de M. Bouthors, sur les souterrains à refuge ou *muches* de Picardie, il examine diverses opinions qui les attribuent aux Celtes, puis aux Chrétiens, enfin celles qui en reportent le percement à l'époque de l'invasion Normande, ou aux temps désastreux de la féodalité et même aux ravages

des Espagnols en 1658, car les mêmes besoins ont dû forcer à recourir aux mêmes ressources ; si les désastres des incursions normandes ayant sévi trop longtemps sur une province limitrophe de celle qu'ils occupaient, ont souvent forcé la population à créer ces abris, des malheurs postérieurs ont pu mettre dans la nécessité d'y recourir de nouveau ; mais il est probable qu'alors on aura utilisé ceux qui existaient, plutôt que d'en créer d'autres.

Le plan que l'honorable membre met sous les yeux du comité signale de notables diminutions depuis la description faite par M. Graves.

— M. Pairson, conservateur de la forêt de Compiègne, demande à la Société des renseignements sur le mode employé pour fixer après un manche les haches en bronze semblables à celles dont il a offert un bel exemplaire au Musée ; des recherches seront faites à cet égard.

— M. Ernest Leclerc offre un traité de la sphère en latin, imprimé à Anvers en 1545. M. Maillard communique quelques renseignements sur l'auteur Jean de Sacro-Bosco, traduction latine d'Holy-Wood, ville du comté d'York, patrie de l'auteur, où il mourut en 1256. Cet ouvrage est un exemple bien remarquable de la destinée des livres ; *habent sua fata libelli.* Après avoir fait autorité dans l'école pendant 400 ans, après avoir eu 14 éditions au XVe siècle, 22 dans le XVIe et 16 dans le XVIIe, il est à peine connu aujourd'hui.

— Des recherches faites dans les archives de la ville ont appelé l'attention sur un ouvrage connu sous le nom de Registre aux cinq clous. C'est un manuscrit en langue picarde des établissements de Saint-Louis, rédigé par

Pierre de Fontaines, de l'abbaye de Saint-Quentin, l'un des conseillers de Saint-Louis, et le premier des auteurs français qui ont écrit sur la Jurisprudence. Du Cange et M. Marnier en ont publié une édition.

Ce précieux manuscrit, sur vélin, du XIII.e siècle, est certainement une copie faite sur l'original.

Séance du 21 *février* 1848.—M. le Président communique une lettre de M. le Préfet relative à une frise en marbre blanc provenant de l'église de Saint-Germer, et qui figurerait dans la collection du Sommerard. Ce magistrat annonce que, d'après les renseignements pris, ce déplacement ne serait que momentané, et que ce curieux monument serait incessamment replacé par les soins de l'architecte.

— Dans un rapport détaillé dont il donne lecture, M. le Président énumère les dons faits au Musée depuis la dernière séance.

Le *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis* et les *Annales archéologiques* sont déposés sur le bureau.

— M. Dupont-White commence la lecture de ses recherches sur l'antique cité de Milly, à 12 kilomètres de Beauvais, sur laquelle on trouve si peu de renseignements; ses fortifications ont été détruites en 1442. Ainsi elle perdait toute son importance au moment où tant d'autres localités commençaient à figurer au nombre des cités. Son origine paraît se rattacher à l'époque romaine; quoiqu'il faille la distinguer de *Curmiliacum* qu'on s'accorde à placer à Cormeille.

Notre savant collègue indique aussi une tradition locale qui fait naître le fameux Thomas Becket, archevêque

de Cantorbéry, dans les environs de Milly, à la Neuville-sur-le-Vault. Cette tradition est sans doute en opposition avec l'opinion des historiens anglais; mais pour l'appuyer, on cite l'existence sur les lieux d'un terrain qui a conservé le nom de Champ-Thomas, plusieurs fondations sous le nom de Saint-Thomas des pauvres Clercs, et le patronage de l'église du Becquet, sous l'invocation de Saint-Thomas.

M. Daniel rappelle à cette occasion qu'aprés le siége, on avait établi à Beauvais un hôtel où l'on hébergeait les ecclésiastiques dénués de ressources. Cette fondation, située dans une rue près de la porte du Limaçon, portait le nom de rue des Pauvres-Clercs; elle a été attribuée ensuite à l'abbaye de Saint-Symphorien.

— M. Bosc annonce que le manuscrit arabe trouvé à Constantine et offert au Musée comme un des échantillons les plus merveilleux de la calligraphie orientale, est une copie du Coran.

— M. le Président appelle l'attention sur les instruments en bronze que l'on a considérés comme des haches et dont l'usage est encore problématique; il cite l'opinion de M. Houbigant, qui pense qu'ils servaient à fixer le pied des tentes; MM. Paringault, Delaherche et Hamel, sont chargés de faire des recherches à cet égard.

— M. le Président donne connaissance d'une délibération du Conseil municipal, qui alloue une somme de 1,600 fr. pour les travaux à faire au Musée; Il propose de solliciter du Ministre de l'instruction publique un secours destiné au même but.

Cette proposition est appuyée.

***RAPPORT** fait au nom de la commission chargée de surveiller la restauration des peintures des bas-reliefs de saint Firmin et de saint Saulve, au côté méridional de la clôture du chœur de la cathédrale d'Amiens.*

M. le comte de BETZ, rapporteur.

MESSIEURS,

La commission que vous avez choisie pour surveiller la restauration des bas-reliefs de saint Firmin et de saint Saulve, appelée aujourd'hui à formuler son opinion sur la manière dont ce travail a été exécuté, ne croit pas devoir rentrer dans la discussion des termes du programme imposé à l'artiste par les rapports antérieurs au 14 août dernier. Il lui suffira de rappeler que, d'après les conclusions de ces rapports adressées à M. le Préfet, et adoptées par le Conseil général, il ne devait pas être touché aux peintures anciennes des bas-reliefs, et que les peintures nouvelles devaient être exécutées de manière à s'harmonier avec ces dernières. Une fausse application de ce principe ayant porté M. Lebel à prendre pour type des peintures neuves à exécuter, non pas les peintures anciennes les mieux conservées, mais celles que le temps avait plus ou moins altérées, il en était résulté un essai peu satisfaisant, tenté sur les bas-reliefs de saint Saulve, et qui a dû naturellement appeler l'attention de votre commission.

La commission s'est en conséquence rendue à la Cathédrale, dans les premiers jours d'août dernier, à l'effet d'examiner le travail en question, et elle a été unanime

sur le remède à apporter à un état de choses qu'elle jugeait mauvais. Son premier soin a été de requérir la suspension des travaux ; l'artiste avait fait fausse route ; il s'agissait de lui imprimer une autre direction afin de le forcer à rentrer dans une voie nouvelle, et c'est dans ce but que la commission, après en avoir délibéré, lui communiqua les instructions renfermées dans une lettre de M. de Betz, à la date du 11 août dernier, transcrite au registre aux délibérations de la société, et dans son rapport du 25 du même mois.

Ici, nous devons le dire, rien d'ambigu, rien de louche, rien qui puisse se prêter à une interprétation équivoque; mais clarté, netteté, précision dans la méthode à suivre, et de là imposibilité de se fourvoyer, si ce n'est volontairement. Il suffira, pour vous en convaincre, Messieurs, de vous citer quelques-uns des passages des deux pièces communiquées à M. Lebel :

« C'est une erreur grave, écrit M. de Betz, d'avoir tiré
» du passage du rapport qui dit qu'on ne doit pas toucher
» aux parties anciennes, la conséquence qu'on ne devait
» pas restaurer celles de ces parties dont la peinture avait
» disparu. Ne pas toucher aux parties anciennes (et notez
» bien qu'il s'agit de la peinture), cela ne veut-il pas
» dire : Laisser intactes les parties de peinture existantes,
» et par contre, rétablir celles qui n'existent plus ? Je
» n'ai jamais compris autrement la restauration des bas-
» reliefs. »

Après avoir signalé en détail les vices de la manière de procéder de l'artiste dans la partie qu'il vient d'exécuter, M. de Betz résume ainsi son opinion :

« Laisser intactes les parties de peinture ancienne par-
» tout où elles sont conservées ; les refaire partout où
» elles ne le sont pas ; *remplacer les ors partout où ils*
» *manquent*, et rétablir les ornements des vêtements his-
» toriés partout où ils sont plus ou moins altérés.

» Pour arriver à ce but, commencer par rechercher le
» ton primitif (et je soutiens qu'il existe dans les figures
» et dans les parties de vêtements même les plus dégra-
» dés) ; une fois le ton trouvé, ménager tout ce qui s'y
» rapporte, et repeindre tout ce qui ne s'y rapporte pas ;
» car enfin il ne tombe pas sous le sens que là où ce ton
» est usé, perdu, modifié de telle sorte qu'il n'est plus
» en harmonie avec le ton primitif, on le laisse subsis-
» ter ; c'est une dégradation qui rentre forcément dans le
» domaine de la restauration ; autrement on n'obtiendrait
» qu'un mélange de tons discordants, une sorte d'ha-
» bit d'arlequin (passez-moi l'expression), qui choque-
» rait l'œil des moins connaisseurs. »

Dans le rapport de la commission, les instructions sont, s'il est possible, plus explicites encore. L'honorable rapporteur, après avoir signalé les inconvénients qu'il y aurait à persister dans la voie où l'artiste s'est engagé, indique en ces termes la nouvelle marche à suivre :

« Par peintures anciennes auxquelles seules on ne
» doit pas toucher, la commission entend et veut que
» l'artiste entende : Les couleurs, dessins et dorures qui
» sont les mieux conservés. Ces couleurs, dessins et
» dorures, doivent servir de type, de modèle, d'échan-
» tillon, de point de départ, et être fidèlement reco-
» piés et reproduits sur toutes les autres parties où

14.*

» ils s'étendaient et où ils sont altérés et dénaturés.

» Unc simple application de peinture bâtarde, de jaune » gras, par exemple, pour imiter l'or, ne sont pas les » éléments naturels de cette restauration ; votre commis- » sion les proscrit et demande qu'on emploie de l'or vrai » et des couleurs vraies.

» Le devoir et le mérite de l'artiste sera de les raccor- » der de ton avec ce qui existe intact dans les fonds, c'est » son affaire, et d'ailleurs l'atmosphère humide et varia- » ble de la cathédrale l'aidera à arriver bientôt à ce ré- » sultat. »

En présense d'instructions aussi nettement formulées, M. Lebel déclara qu'il n'avait point terminé la restauration des bas-reliefs de saint Saulve et qu'il y reviendrait : Il y est revenu en effet, et nous devons lui rendre la justice de dire qu'il a tenu compte d'une partie des observations de la commission ; quelques figures entièrement dénuées de peinture et qui étaient d'un aspect livide ont été convenablement restaurées ; ajoutons qu'en général, les brocards répandus à profusion sur les vêtements, ont été reproduits avec soin et fidélité. Nous devons aussi des éloges à la sobriété et à la réserve que l'artiste à apportées dans la restauration de l'intéressante série d'apôtres peinte sur le fond de la niche servant de tombeau à Ferry de Beauvoir, de même qu'à l'exécution des armoiries des deux travées.

La commission s'empresse d'autant plus de rendre justice à M. Lebel sous ces différents rapports, qu'elle a le regret de devoir faire à la critique une part malheureusement trop large.

Les observations de la commission portent sur trois points principaux :

Il lui a paru, en premier lieu, que les couleurs n'étaient pas généralement franches et nettes ; elles affectent presque partout, une teinte sale et poussièreuse désagréable à l'œil.

On comprend le motif qui a égaré M. Lebel, il a voulu imiter le vieux, bien que la commission eût formellement exprimé dans son rapport précité, que ce n'était pas le vieux usé, dégénéré, passé au ton de la poussière qu'il fallait imiter, mais bien l'ancienne peinture réellement conservée; et, comme nous l'avons déjà fait observer, il n'y avait pas une figure, pas une partie de vêtement qui n'en conservât quelque trace ; il suffisait de la rechercher et de s'y conformer ; la tâche de l'artiste en devenait plus étendue et plus lourde, il est vrai, mais ce n'était pas une raison pour la décliner.

» La seconde remarque s'applique au défaut d'harmonie dans le ton général des diverses travées comparées entre elles. Au premier coup-d'œil on est désagréablement impressionné par le contraste que font les couleurs jaunâtres et blafardes des niches de la première travée, avec le ton sombre de celles de la seconde. Le défaut se fait même sentir d'une manière très-marquée dans les niches d'une même travée ; par exemple, dans les deux premières de l'histoire de saint Saulve, on se demande pourquoi cette profusion de noir et de gris sale? les bavolets des femmes, leurs voiles, les fourrures qui garnissent leurs robes et forment de larges plis sur leurs manches, les toques des hommes, tout est noir, c'est un

deuil général ; il n'est même pas permis aux vieillards d'avoir des cheveux gris, et aux jeunes gens d'être roux, blonds ou châtains, toutes les chevelures sont invariablement noires. On nous persuadera difficilement que c'était là le ton primitif. Ce défaut avait été signalé à l'artiste qui n'en a pas tenu compte.

Enfin, la restauration pèche essentiellement par suite du parti qu'à pris l'artiste de remplacer généralement les ors par une couleur jaune imitant plus ou moins l'or vieux, nonobstant les termes du rapport du 25 août qui proscrit de la manière la plus formelle ce moyen économique.

C'était de l'or en feuille qu'il fallait employer et dorer ce qu'on appelle à or plein toutes les parties qui l'avaient été anciennement, puis, peindre le brocard pardessus. Au lieu de cela, l'artiste a employé une couleur grasse, d'un jaune luisant, qu'il a saupoudrée d'une espèce de poussière d'or particulièrement sur les parties saillantes qui reçoivent la lumière la plus vive. A quelques pas de distance, un œil peu exercé croirait que tout est pour le mieux ; mais en approchant de plus près, on reconnaît qu'on a été la dupe d'une illusion et que tout est faux. Les écussons seuls ont échappé à cette méthode de dorure.

Cc serait en vain que M. Lebel voudrait alléguer pour excuse que l'emploi de l'or en feuille aurait jeté trop d'éclat sur les parties restaurées qui ne se seraient plus harmoniées avec les parties anciennes. Cette excuse ne pourrait être admise par deux raisons : La première, c'est que l'ancien or qui se trouve conservé, brille encore,

après trois siècles, d'un éclat que l'or de M. Lebel aurait difficilement surpassé. La seconde c'est que le système qu'il a mis en pratique ne rémédie nullement à l'inconvénient que nous supposons exister ; car chacun peut se convaincre que les parties restaurées en jaune luisant à reflets d'or sont aussi brillantes que l'eût été l'or lui-même ; il y a seulement cette différence, c'est que l'un eût été solide, tandis que l'autre ne l'est pas, et puisque nous abordons cette question capitale de la solidité, base première et condition essentielle de la durée, nous dirons franchement que l'œuvre de restauration exécutée par M. Lebel nous inspire, à cet égard, des craintes que l'avenir pourrait bien ne pas tarder à convertir en certitude.

» Votre Commission, Messieurs, croirait donc assumer sur elle une responsabilité trop grande, et encourir un blâme mérité, si elle donnait le conseil d'accepter définitivement cette œuvre dans l'état où elle est. »

Deuxième Note sur la Tombelle de Gamaches,

PAR M. DARSY, MEMBRE NON RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Je viens vous entretenir une seconde fois de la Motte ou Tombelle de Gamaches (1). L'intérêt que vous avez bien voulu manifester pour les fouilles auxquelles je m'étais d'abord livré seul et sans guide, suffisait pour m'encourager à de nouvelles recherches ; mais l'allocation que

(1) Voir dans le tom. II du Bulletin, pag. 245, la première communication faite à la Société, par M. DARSY, relativement à cette Tombelle.

vous avez votée dans votre séance du 12 novembre 1845 est venue m'en imposer l'obligation. C'est donc pour moi maintenant un devoir en même temps qu'un plaisir de vous rendre compte de ce que j'ai fait. — J'emploierai, comme l'an dernier, la forme de rapport. Quelque peu attrayant et tout fastidieux que soit ce genre de narration, il n'est guères possible d'en employer un autre ici; il est même nécessaire, pour suivre ces travaux pas à pas et pour faire apprécier le véritable état du monument, seul moyen d'arriver à connaître le mot de l'énigme, sans que l'esprit ait à traverser péniblement une foule d'hypothèses.

Vous le savez, Messieurs, il s'agit d'un monticule conique, élevé tout près d'un bourg dont l'importance ancienne ne peut être contestée et dans un des plus beaux sites de la vallée de Bresle (Brisella), au milieu d'un terrain vague d'une étendue considérable qui, depuis un certain nombre de siècles, ainsi que l'attestent nos archives communales, est abandonné à la pâture des bestiaux. Cet isolement, ce vague dans un terrain si pressé par les habitations, si propre à la culture qui est rejetée sur les côteaux voisins, ne sont-ils pas la conséquence de quelque ancien évènement, ne sont-ils pas dus à une tradition de respect ou de crainte pour un lieu sacré, ou pour une position militaire dont les lois civiles ou religieuses avaient éloigné les profanes? S'il en est ainsi, lorsque les souvenirs furent éteints, ce sol resta vague encore et livré à la pâture, par la tolérance, ou par la concession des seigneurs...... Que l'on jette un coup-d'œil sur cette partie de la vallée, on n'aperçoit dans le voisinage que dé-

bris de monuments plus ou moins anciens, tessons de briques et de tuiles, restes d'habitations dont la construction remonte sans nul doute à l'époque gallo-romaine; des tourelles et des châteaux détruits, des abbayes, une maladrerie, etc.; toutes choses qui rappellent le mouvement, la vie, l'ancienne civilisation aux abords de notre monticule.

Mais revenons à nos fouilles.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que j'avais d'abord fait faire de l'Est à l'Ouest une tranchée qui, au centre, avait atteint l'eau à une profondeur de trois mètres ou de près de quatre, si l'on compte l'élévation de la bordure. Peut-être à cet égard est-il bon de faire ici une observation qui offre quelque intérêt. Des industriels du pays, hydrologues distingués, pensent que le lit de la Bresle est considérablement relevé depuis quelques siècles, et que l'eau était jadis beaucoup au-dessous de son niveau actuel. D'un autre côté, il n'y a aucun doute que la vallée est surexhaussée. C'est ce qu'attestent diverses circonstances, telles que la présence souterraine des monuments que nous aurons, j'espère, occasion d'étudier bientôt. De là il résulterait que l'élévation apparente de notre *tumulus* n'est pas la primitive et que le pied en est enterré. Vous aurez à juger si nous devrons, par ces considérations, fouiller au-dessous du niveau de l'eau.

Le résultat de mon premier travail avait été de faire constater le nombre, l'ordre, la composition et l'épaisseur des diverses couches qui s'étaient présentées. Dans la nouvelle fouille, fallait-il suivre la même méthode d'exploration, ou n'était-il pas mieux, au contraire, d'en

essayer une autre pour comparer? C'est ce que j'ai pensé. Aussi, les terres, au lieu d'être enlevées verticalement l'ont été horizontalement, c'est-à-dire couche par couche, de manière à reconnaître sans erreur tous les objets qui se rencontreraient dans chacune d'elles. De cette manière, j'ai pû constater avec certitude que les couches avaient été bien appréciées dès la première fois, et que si elles variaient dans certaines parties, c'était surtout vers la circonférence. Ainsi, à l'Ouest principalement, les deux ou trois couches inférieures à la chaux ou terre glaise et supérieures à la paille brûlée se rapprochent, deviennent moins distinctes qu'au centre et semblent se confondre en une seule où se retrouvent les mêmes éléments : terre, galet, bois pourri, le tout entremêlé de charbons, dents de sangliers, ossements divers.

Dans la tranchée Ouest, la première couche se trouve avoir 70 centimètres au moins, parce que la deuxième couche va en inclinant vers le Nord.

Dans cette même partie, à 5 mètres environ de ce que j'ai nommé la bordure du vase, la terre glaise cesse subitement sur un espace de 3 mètres, et la terre caillouteuse, noirâtre et grasse de la couche inférieure, la continue et la remplace; puis, la deuxième couche reparaît.

Ainsi se sont rencontrés au-dessous du charbon deux lits de sable battu, gris ou jaune, semblables à celui que j'ai indiqué dans ma première Note; l'un, à la distance de 3 à 4 mètres du centre, et l'autre plus loin vers l'Ouest, à l'origine de la bordure et sur un plan plus élevé que le

précédent, parce que la couche brûlée suit l'inflexion du talus.

Enfin, dans la partie qui forme rebord et au-dessous, les couches n'ont plus tout à fait les mêmes caractères que dans l'intérieur quoiqu'elles soient encore disposées avec soin. La bordure notamment est formée ou maintenue par la réunion d'assez gros silex placés au-dessous de la première couche les uns contre les autres, sans presque aucun mélange de terre. Il en résulte beaucoup de vide entre ces cailloux, ce qui les a fait couvrir de moisissure. Le défaut de connexion est tel que, même en laissant subsister le dessus, on les enlève facilement avec la main et sans le secours d'aucun instrument.

Je n'ai pas cette fois attaqué la couche fondamentale, le *nucleus* du monticule dans lequel, le centre dépassé, je n'avais espoir de rien rencontrer.

Le nouveau mode d'exploration a été exécuté non seulement en continuant la première tranchée ouverte de l'Est à l'Ouest sur une largeur d'environ 2 mètres, mais encore dans la tranchée ouverte du Nord au Sud. Et partout les résultats ont été les mêmes ou n'ont présenté que de légères différences.

Une autre observation à faire, c'est que dans les nouvelles tranchées il n'a pas été trouvé à la face extérieure de ces amas de petits cailloux passés au feu et profondément calcinés, si remarquables à l'origine du travail. Il s'en est rencontré seulement au-dessous des lits de sable et un peu dans la paille et le bois brûlé.

Voici quels sont les principaux objets trouvés en faisant la nouvelle fouille.

Dans la première couche après le gazon : plusieurs fers de flèches, dits carreaux, une clef et un petit instrument en fer semblable à ce qu'on nomme flamme à saigner, des clous dont quelques-uns couverts d'une couleur rouge; une grande boucle en fer garnie de son ardillon, plusieurs autres petits objets de même métal; quelques ornements en bronze peint et doré, des ossements divers, dents et mâchoires d'animaux, une patte de poule encore garnie de son ergot, quelques faibles tessons de briques et tuiles à rebord.

Dans la couche au-dessous de la terre glaise : ossements, dents d'animaux, débris de mâchoires de sanglier, un côté de mâchoire du même animal encore garnie de toutes ses dents, deux clefs en fer, un fer à cheval, clous, etc...

Dans la couche de paille et bois brûlé : une clochette en bronze dont l'ouverture a 2 centimètres 1/2 de diamètre, deux lames de couteaux dont l'une présente une sorte de bourrelet vers le point où devait s'adapter le manche; des débris de poterie grise et blanche, et vers le centre principalement des ossements assez nombreux d'hommes et d'animaux, de cheval surtout.

Une chose qui m'a frappé, c'est que, bien que le monticule ait été traversé de part en part de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud, il n'a été trouvé aucun vestige de dents, de mâchoires ou de crânes humains.

Je n'ai pas voulu laisser sans examen les levées de terre ou lignes demi-circulaires qui avoisinent le *tumulus*, et qui, à l'Est surtout, semblent se multiplier, et se presser contre lui. Est-ce pour le défendre contre la pro-

fanation, contre une attaque à main armée, ou contre l'irruption des eaux qui descendent de ce côté de la vallée? Quoiqu'il en soit, voici comment elles se présentent :

Leur élévation varie de 60 centimètres à 2 mètres (1). Si l'on part de la Motte en se dirigeant vers l'Est, on en rencontre six qui portent d'épaisseur au pied : la première et la seconde, 8 mètres; — la troisième, 3 mètres; — la quatrième, 8 mètres; — la cinquième, 4 mètres; — la sixième, 8 mètres 50 cent. Elles sont ainsi distancées : la première, à 8 mètres de la motte; — la deuxième, à 10 mètres de la précédente; — la troisième, aussi à 10 mètres; — la quatrième, à 12 mètres; — la cinquième, à 10 mètres 50 cent.; — la sixième, à 7 mètres; — entre celle-ci et le niveau du terrain suivant il y a un fossé de 3 mètres.

J'ai fait trancher deux de ces lignes. L'une au Sud-Ouest est composée de terre remplie de petits cailloux ou galets et de gravier. A la profondeur de 1 mètre 60 centimètres, encore au-dessus du niveau du sol actuel, la terre est grasse, gluante et serrée, tellement qu'elle s'attache aux outils et les crasse promptement, comme cela avait été remarqué dans la troisième couche de la motte. J'y ai trouvé un dard ou pointe de lance, un morceau d'acier, une boule de fer.

Dans l'autre, au Nord-Est, la quatrième au-dessus du monument, la composition est à peu près la même, mais la terre paraît moins grasse. On y a rencontré, à 1 mètre

(1) En disant moins dans ma première Note, j'avais négligé la partie Sud-Ouest de l'une de ces levées.

de profondeur, les débris d'une espèce de plat en terre commune.

Vous le voyez, Messieurs, il ne s'agit point ici d'une de ces mottes composées ordinairement de terres, de pierres, de débris amoncelés pêle-mêle, à l'usage d'une vigie ou pour couvrir un tombeau. C'est au contraire un amas de terre, de galets et d'autres matières réunis avec une intention d'ordre et de symétrie bien marquée et bien curieuse. Assurément, il s'est passé sur ce monticule, avant qu'il ait atteint son élévation actuelle, des évènements graves. Aurait-il été destiné à recouvrir quelque mystère d'une religion expirante, à enfouir les restes sanglants d'un auto-da-fé religieux ou politique, à rendre les derniers honneurs aux débris de quelque légion romaine ou de quelque parti gaulois ou frank écrasé? Peut-être aussi sa confection date-t-elle de diverses époques et sa destination a-t-elle changé selon les temps et les mœurs.

Ce sont des questions livrées désormais, Messieurs, à votre sagesse, à la discussion grave de vos réunions, aux recherches de vos membres laborieux.

A Gamaches, le 25 *juin* 1846.

LISTE DES PAPIERS MONNAIES MIS EN CIRCULATION DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD,

PENDANT L'ANNÉE 1790 ET LES ANNÉES SUIVANTES, PAR M. LAGRENÉE, JUGE, A VERSAILLES.

En 1790, 1791 et 1792, outre les assignats généraux pour toute la France, émis par le Gouvernement, il a existé dans un grand nombre de villes, de bourgs et villages même, des assignats de petites fractions mis en circulation, soit par les municipalités, soit par des associations patriotiques de philantropie ou d'industrie, soit enfin par de simples particuliers. Ces papiers monnaies, presque tous de très-petites sommes, étaient le plus généralement appelés Bons de confiance, Bons de caisses patriotiques, et étaient imprimés sur papier de couleur, sur carton mince ou sur parchemin.

Département de l'Aisne.

Beaurieux	Billets de caisse patriotique		15 s.									
Braisne	Billets de caisse patriotique		5 s.	10 s.	12 s.							
Bruyères	Billets de caisse patriotique		1 s.	6 liards								
Chateau-Thierry	Billets de confiance		10 s.									
Chauny	Billets de la commune		5 s.									
Coucy-le-Chateau	Billets de caisse patriotique.	Emission le 22 janv. 1792.	5 s.	10 s.								
Chevennes	Billets du sieur Favry	Emission le 16 sept. 1792.	5 liards	4 s.	15 s.							
Fère en Tardenois	Billets de la caisse de confiance.		4 s.	6 s.	25 s.							
Fresnoy-le-Grand	Billets des s. Friloux et Testart.		1 s.	9 s.								
Grand et petit Verly	Billets du		1 s.									
La Fère	Billets de la caisse de confiance.		5 s.	10 s.	20 s.							
Laferté-Milon	Billets de la commune		5 s.									
Landouzy-la-Cour			2 s.									
Laon	Billets de la caisse patriotique.	Emission le 29 déc. 1791.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.						
Id	id.	Emission le 15 févr. 1792.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.						
Longpont	Billets de la commune		20 s.									
Marle	Billets de la municipalité.	Emission le 23 janv. 1792.	2s. 6d.	10 s.								
Nauroy	Billets du sieur Colombel.		1 s.	2 s.	3 s.							
Neuilly-Saint-Front	Billets de la commune		6 liards	6 blancs	3 s.	4 s.	5 s.					
Id	id.		6 liards	6 blancs	3 s.	4 s.	5 s.					
Id	Billets du sieur		6 liards	2s. 6d.	1 s.	2 s.	5 s.					
Noyelles	Billets de la commune		6 liards									
Plomion			15 s.									
Séboncourt			1s. 6d.									
Saint-Quentin	Billets de la caisse patriotique.		2 s.	4 s.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	2 liv.	3 liv.	4 liv.

SUITE DE LA LISTE DES PAPIERS MONNAIES MIS EN CIRCULATION DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD.

SAINT-QUENTIN	Billets de la caisse patriotique.		2 s.	4 s.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	2 liv.	3 liv.	4 liv.
Id	id.		2 s.	4 s.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	2 liv.	3 liv.	4 liv.
Id			2 s.	4 s.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	2 liv.	3 liv.	4 liv.
SOISSONS	Billets de confianee		10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.	50 s.				
Id	id.		10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.	50 s.				
Id	id.		10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.	50 s.				
VERVINS	Billets de la commune		1 s.	5 s.								
VILLERS-COTTERÊTS	Billets de la caisse de confiance.		10 s.	20 s.	25 s.	40 s.						
Id.			10 s.	20 s.	25 s.	40 s.						
		Département du Nord.										
ANOR	Billets du sieur Meunier		3 s.									
AVESNE	Billets.		4 s.									
BAILLEUL	Billets de la commune		15 s.									
CAMBRAI	Billets de la caisse patriotique.		4 s.	5 s.	6 s.	7 s.	8 s.	10 s.				
CONDÉ	Bons de la commune.		5 s.									
DOUAI	Billets d'échange non forcé		5 s.									
Id.	Id.		5 s.									
Id.	Id.		5 s.									
Id.	Id.		5 s.									
DUNKERQUE	Billets de la caisse de confiance.		10 s.	30 s.								
FLOYON	Billets de confiance		5 s.	10 s.								
FOURMIES			2 liards									
FRESNE	Billets d'établiss.t patriotique.		10 s.	20 s.	40 s.							
GRAVELINES												
LANDRECIES	Billets de confiance		5 s.	10 s.								
id			5 s.	10 s.								
LILLE	Billets de la caisse patriotique.		5 s.	10 s.	30 s.							
LAROUILLIES	Billets du Sr Moreau, brasseur.		4 s.									
LE NOUVION	Billets de la caisse patriotique.		5 s.	20 s.								
LEQUESNOY	Billets de la commune		2 s. 6 d.	5 s.								
MARCHIENNES	Billets du canton de	Emission le 1er mars 1792.	5 s.									
MAROILLES	Billets de confiance	Emission le 21 avril 1792.	2 s. 6 d	4 s.								

SUITE DE LA LISTE DES PAPIERS MONNAIES MIS EN CIRCULATION DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD.

Maubeuge	Billets de confiance		5 s.									
id	id.		5 s.									
Mazinghien	Billets du sieur Brasar		$2^s.6^d$.	4 s.								
id.	Billets du sieur Lefevre		$2^s.6^d$.	5 s.	15 s.							
Mazuchien	Billets de confiance		$2^s.6^d$.	4 s.	5 s.	7 s.	15 s.					
Merville												
Neuvilly	Billets de confiance		3 s.	10 s.	20 s.							
Nord (département du)	Billets du sieur Ansiau		20 s.	30 s.								
Treslon	Billets de confiance		5 s.	20 s.	30 s.							
Valenciennes	Billets de la commune		5 s.	6 s.	7 s.	8 s.	9 s.	10 s.				
Neuvilly	Billets du sieur Châtelin		3 s.	10 s.	20 s.							
Département du Pas-de-Calais.												
Achier-le-Petit												
Aire		Emission le 29 mai 1792										
Id		Emission le 9 juillet 1792.										
Aulchy-lès-Moines												
Autuingues												
Bapaume												
Boiry-Saint-Martin												
Boisleux-S.t-Médard			5 s.									
Boulogne	Billets de confiance	Emission le 10 avril 1791.	3 liv.									
Calais		Première émission	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.					
Id		Seconde émission	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.					
Id		Troisième émission	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.					
Decry												
Fruges			$2^s.6^d$.									
Guisnes	Bons de		2 s.	5 s.								
Hallines	Bill. de Brousbauks fab. de pap.		10 s.									
Hennin-sur-Cogeuil												
Hermies												
Hesdin	Billets de la commune		10 s.									
Le Buisson			3 s.									

SUITE DE LA LISTE DES PAPIERS MONNAIES MIS EN CIRCULATION DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD.

MARCK												
MONTREUIL-SUR-MER	Billets de confiance	Emission le 10 août 1791.	3 liv.									
REMY												
RIENCOURT-LÈS-BAPAUME												
SAINT-OMER	Billets de confiance	Emission le 12 août 1791.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.				
Id.	Id.	Emission le 16 sept. 1791.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.				
Id.	Id.	Emission le 28 sept. 1791.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.				
Id.	Id.	Emissisn le 6 déc. 1791.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.				
Id.	Id.	Emission le 13 janv. 1792.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.				
Id.	Id.	Emission le 5 mai 1792.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.				
Id.	Id.	Emission le 30 juin 1792.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.				
Id.	Id.	Emission le 8 août 1792.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.	30 s.	40 s.				
Département de la Somme.												
ABBEVILLE	Bill. de la caisse volont. et d'util.		5 s.	10 s.	5 liv.							
Id.	Bill. du conseil gén. de la comm.	Emission le 30 déc. 1791.	5 s.	10 s.								
Id.	Bill. des s. Vanrobais et Amelin		5 s.									
AMIENS	Billets de la caisse patriotique.		10 s.	15 s.	20 s.	40 s.	100 s.					
CORBIE			1 s.									
DANCOURT												
HAM	Billets de la commune		10 s.									
HANGEST			1 s.	2 s.								
LIHONS	Billets des s. Delattre et Gresy.		1 s.	1 s. 6 d.	2 s.							
MONTDIDIER	Billets d'association de secours.		5 s.	10 s.	15 s.	30 s.						
Id	Billets de la commune		5 s.	25 s.	3 liv.							
OISEMONT			2 s. 1/2									
PÉRONNE	Billets de la commune		3 s.	5 s.	10 s.	15 s.	20 s.					
ROYE	Billets de la commune	Première émission	3 s.	5 s.	12 s.	20 s.						
Id	Id.	Seconde émission	3 s.	5 s.	12 s.	20 s.						
Id	Id.	Troisième émission	3 s.	5 s.	12 s.	20 s.						
Id	Id.	Quatrième émission	3 s.	5 s.	12 s.	20 s.						
Id	Billets de particuliers		3 s.	5 s.	7 s.							
SAINT VALERY SUR SOMME.	Billets de caisse patriotique.		10 s.	15 s.	20 s.							

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 1.er semestre 1848.

1.° L'Institut, n.os 144, 145, 146. — 2.° L'Investigateur, n.os 161, 162, 163, 164, 165. — 3.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 11, 1847 ; n.os 1, 2, 3, 4, 1848. — 4.° Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis, 2.e semestre 1847—1848. — 5.° Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tom. II, 3.e et 4.e livraisons. — 6.° Revue de la Numismatique Belge, tom. III, n.° 3. — 7.° Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 7.e vol., 1.re livr. — 8.° Mémoires de la Société des Sciences naturelles et des Antiquités de la Creuse, tom. I, 6.e Bull. — 9.° Senlis et Chantilly anciens et modernes, par M. Vatin, in-8.° — 10.° Exploration scientifique de l'Algérie, 8.e livr. — 11.° Notice biographique sur le marquis et la marquise de Mornay-Montchevreuil, par Constant Moisand, brochure in-8.° — 12.° Société de Médecine d'Amiens formant le Comité central de vaccine du département de la Somme. Séance publique 1847. — 13.° Architecture. Architectes. — Renovation du style gothique, par M. de la Quérière, broch. in-8.° — 14°. Annuaire de la Société des Antiquaires de France, 1848. — 15.° Rational ou Manuel des divins offices de Guillaume Durand, évêque de Mende au XIII.e siècle, traduit par Ch. Barthélemy de Paris, tom. I, 1.er liv. — 16.° Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la bibliothèque royale et des archives des départements, par M. Champollion Figeac, tom. III, in-4.° — 17.° Lettres des rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, tirées des archives de Londres par Bréquigny, publiées par M. Champollion Figeac, tom. II, 1301 à 1515, in-4.° — 18.° Statistique monumentale de Paris, liv. 20 et 21. — 19.° Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure, fait par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 et 1844, par Phil. Lebas, avec la collaboration d'Eugène Landon, in-fol., texte, liv. 1 à 7, planch., 1 à 4. — 20.° Note sur un miracle en décembre 1531 à N.-D. de Lorette de Saint-Vulfran d'Abbeville,

par M. E. Demarsy, br. in-8.° — 21.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. V, 1.er et 2.e liv. — 22.° Bulletins de la Société académique de Falaise, n.os 2, 3, 4. — 23.° Annuaire de la Société Philotechnique. Travaux de l'année 1847, in-16. — 24.° Etudes scientifiques sur M. Mangon-Delalande, par M. Le Héricher, broch. in-8.° — 25.° Histoire de l'abbaye de Foigny, ordre de Citeaux, par M. Piette, vol. in-8.°, pl. — 26.° Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournay, tom. I.er, n.° 1. — 27.° Société havraise d'études diverses. Résumé analytique des travaux 1846—1847, par E. Borely. — 28.° Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture séant à Douai, tom. XII. — 29.° Précis des travaux de l'Académie de Rouen, 1847. — 30.° La République et la Religion, broch. in-18. — 31.° Revue de la Numismatique Belge, tom. III, n.° 4, tom. IV, n.° 1. — 32.° The Journal of the british archaeological association, n.° 9, 11. — 23.° Collectanea antiqua, by Roach Smith, n.° 10, 11. — The numismatic chronicle, n.° 39, 40. 21, 22, 23, 24. — 35.° Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 1847, n°. 7, 8, 9, 10, 11, 12. — 36.° Journal des Prédicateurs, n.° 38. Fév. 1848. — 37.° Epigraphische Cepmerkingen betrekkelijk de Geschiedenis der Romeinsche Regtsgeleerdheid door. J. de Wal. — 38.° Nouvelles observations sur un ornement représenté au revers de quelques monnaies gauloises de l'Armorique. Dissertation sur les Phalères, par Ad. de Longpérier. — 39.° Notice des monnaies françaises composant la collection de M. Rousseau, par Ad. de Longperrier, 1 vol. in-8.°, planch. — 40.° Revue basilicale et liturgique de Rome, par le ch. Joseph Bard.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 1.er semestre 1848.

1.° Par l'administration municipale d'Amiens, la bombarde de la place Saint-Michel, xv.e siècle (1). — Deux mesures en bronze

(1) Les chroniques d'Enguerrand de Monstrelet nous donnent la date précise de cette curieuse pièce d'artillerie, dont le poids est considérable,

en forme de bassin, ayant servi à mesurer l'avoine, XVI.e siècle. — Huit poids-étalons en bronze de 3 à 50 livres, marqués du millésime 1778. — Le modèle en relief du Panthéon, offert aux génovéfains d'Amiens par la même communauté de Paris, lors de la construction de cet édifice. — Dix tableaux sur bois encadrés de chêne sculpté, et représentant l'histoire de saint Bruno. Ils proviennent d'une ancienne abbaye d'Amiens, XVII.e siècle.

2.° Par M. F. Le Serurier, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, deux vases grecs en terre cuite.

3.° Par M. de Franqueville, propriétaire à Amiens, un coin celtique en silex gris, deux coupes en terre rouge, deux urnes en terre noire, une autre en terre blanche à anses et oreillons, une jarre en terre blanche, deux vases en verre, le fond d'une marmite en bronze. Ces divers objets, de l'époque romaine, ont été trouvés dans des fouilles pratiquées par les soins de M. de Franqueville, dans un champ voisin du camp de César, à Tirancourt (Somme).

4.° Par M. Ch. Dufour, avoué à la Cour d'appel d'Amiens, un coin celtique emmanché en corne de cerf, trouvé dans l'ancien lit de la Somme, à Picquigny.

5.° Par M. l'abbé E. Jourdain, chanoine honoraire à la cathédrale d'Amiens, quatre bas-reliefs en bois, provenant des stalles de cette église, et représentant : 1.° Saint Joseph — Fuite en

et qui a cela d'intéressant qu'elle a été forgée à coup de marteau : « au » mois de décembre au dit an (1477), le roy pour tousjours accroistre son » artillerie, voulut et ordonna estre faictes douze grosses bombardes de » fonte et métail de moult grande longueur et grosseur, et voulut » icelles estre faictes; c'est à scavoir trois à Paris, trois à Orléans, trois » à Tours, trois à Amyens, et durant ledit temps fict faire bien grande » quantité de boulles de fer ès forges estant ès bois près de Creil, dont » il bailla la charge à maistre Jean de Reilhac, son secrétaire. » Voir le troisième volume d'Enguerrand de Monstrelet, édition de 1572, p. 196. Lorsque Rivoire écrivait son histoire du siége d'Amiens, il existait encore à la citadelle de cette ville une autre de ces bombardes; on ignore ce qu'elle est devenue.

Egypte ; 2.° la Vision de Jacob — l'Echelle mystérieuse ; 3.° la Nativité de la Vierge ; 4.° le Christ devant Pilate.

6.° Par le Comice agricole de Doullens, deux médailles en argent, commémoratives de sa fondation.

Objets achetés par la Commission du Musée.

1.° Une grande amphore gallo-romaine et divers fragments de poterie en terre rouge, trouvés dans les déblais de Guérinville, à Amiens.

2.° Un grand nombre de flûtes gauloises et d'autres objets en os, trouvés au même lieu.

AVIS.

Jeton du tribunal consulaire de Beauvais. — Médaille du canal souterrain de Saint-Quentin.

La commission du Musée de la Société des Antiquaires de Picardie a entrepris dernièrement de réunir toutes les médailles qui ont été frappées pour consacrer quelque fait intéressant l'histoire de la Picardie, ainsi que les jetons de présence que les compagnies savantes ou les corps constitués dans l'étendue de cette province, ont été ou sont encore dans l'usage de distribuer.

Déjà un grand nombre de ces pièces a été réuni ; quelques années encore, et toutes modernes qu'elles soient, il eut été sans doute très-difficile de se les procurer.

C'est ainsi que toutes les recherches faites jusqu'à ce jour par la commission, n'ont pu lui faire rencontrer : 1.° un des jetons du tribunal consulaire de Beauvais avant 1789 ; 2.° la médaille frappée vers 1788, lors de la construction du canal souterrain de Saint-Quentin. L'existence de cette médaille, dont le poinçon n'est plus conservé à

la monnaie de Paris, est constatée par le passage suivant d'un compte-rendu présenté par l'administration de la Somme au conseil général du département, le 16 novembre 1791 :

« Les huit médailles en or, soixante en argent, et
» quatre-vingt-deux en bronze, frappées à l'occasion du
» canal souterrain, sont encore en dépôt ; elles appartien-
» nent, non-seulement au département de la Somme,
» mais encore à ceux du Pas-de-Calais, du Nord, de
» l'Aisne, de l'Oise et de la Seine-Inférieure, qui se
» partagent la consistance de l'ancienne Picardie. »

La Société serait infiniment reconnaissante envers ceux de ses membres qui pourraient lui procurer deux exemplaires, en argent, du jeton du tribunal consulaire de Beauvais, et deux de même métal de la médaille commémorative du canal de Saint-Quentin. Si elle ne peut les obtenir à titre d'offrande, la commission serait disposée à les acheter, pour combler une lacune qui existe dans la série métallique qu'elle a entrepris de former.

CONCOURS DE 1848.

Les préoccupations politiques, produites par les évènements de juin, n'ont point permis à la Société de tenir, conformément au règlement, sa séance annuelle au mois de juillet dernier.

Un seul mémoire avait été envoyé pour le concours de cette année; il traitait de l'histoire de l'église de Chartres. Ce mémoire ne remplissant pas les conditions du programme, puisqu'il ne se rattachait pas à *un point d'archéologie ou d'histoire relatif à la Picardie*, la Société a décidé qu'il n'y avait lieu de le renvoyer au rapport d'une commission.

L'usage suivi jusqu'à présent fait supposer que pour 1850, le sujet du concours sera laissé au choix des concurrents, dans les termes ordinaires du programme de la Société. Toutefois, le Comité central ne peut rien préjuger à cet égard, car d'après l'article 34 du règlement, c'est en assemblée générale que doit être arrêté le sujet du prix à décerner.

Concours de 1849.

PROGRAMME.

La Société des Antiquaires de Picardie décernera, dans sa séance annuelle et publique de 1849, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Rechercher les éléments de l'ancien idiome picard, les caractères propres à cet idiome et ses affinités avec les autres langues.

Faire connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.

Les mémoires doivent être adressés avant le 1.er juin 1849, à M. J. Garnier, secrétaire-perpétuel, conservateur de la bibliothèque publique d'Amiens.

Les mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés. Tout mémoire envoyé au concours deviendra la propriété de la Société. L'auteur aura seulement la faculté d'en prendre copie.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 12 *Juillet* 1848.

M. le Maire d'Amiens communique les observations de l'Académie des sciences de Rouen sur l'arrêté ministériel du 3 avril 1848 concernant les Musées départementaux et l'adhésion de l'Académie des sciences du département de la Somme. Il demande le renvoi de ces deux pièces avec les réflexions que leur lecture aura suggérées à la Société.

M. le Président consulte la Société sur la part qu'elle croit devoir prendre à cet égard.

Un membre estime que l'Académie de Rouen a donné peut-être trop d'importance à un décret qui déjà est tombé dans l'oubli et dont le but ne pouvait d'ailleurs atteindre la ville d'Amiens, ni dans sa galerie de tableaux, ni dans son Musée d'antiquités; que les tableaux qui décorent les salles de l'Hôtel-de-Ville, et qui ont été offerts à la ville à l'occasion du congrès d'Amiens, sont sa pro-

priété incontestable, et qu'un simple décret serait impuissant à les lui enlever; qu'une loi seule aurait la vertu de l'en exproprier, et que d'ailleurs la pensée du décret dont il s'agit a été de faire rentrer dans le domaine de l'État les tableaux qui auraient pu en être distraits sous le gouvernement de juillet, dans un but peut-être politique, et non pas de supprimer et de confisquer, même au profit de Paris, les collections de tableaux qui sont la propriété des villes et des départements.

A la suite de ces observations et de celles qui sont présentées par d'autres membres, la Société, considérant qu'il serait peut-être imprudent de laisser passer ce décret inaperçu, charge son Président d'adhérer aux observations présentées par l'Académie de Rouen, et auxquelles s'est associée l'Académie du département de la Somme.

—M. Dufour donne lecture d'une notice sur des estampilles de potiers et de verriers romains trouvées à Amiens. L'auteur compare ces cachets avec ceux qui déjà ont été publiés dans divers ouvrages, et notamment dans le *Collectanea antiqua* publié à Londres par M. Roach Smith, il en signale plusieurs qui lui paraissent inédits. — Cette lecture est suivie du dépôt sur le bureau d'un tableau renfermant 93 cachets de potiers et 7 de verriers, recueillis pour la plupart dans les travaux de Guérinville et du débarcadère d'Amiens.

— La Société vote des remercîements à M.gr l'Evêque d'Amiens, pour le premier volume des *Actes de l'église d'Amiens* dont il a bien voulu lui offrir un exemplaire. M. Guerard est prié de rendre compte de cette publication.

Séance du 9 *août* 1848. — Le Secrétaire perpétuel de-

mande à la Société quelles sont ses intentions relativement au concours de 1849. Le sujet pour 1848 avait été laissé au choix des concurrents. Un seul mémoire a été envoyé sur cette question : *L'Eglise de Chartres, telle qu'elle est aujourd'hui, est-elle l'œuvre de Fulbert, ou bien a-t-elle été construite depuis* 1194, *par conséquent lorsque l'édifice dont cet évêque avait commencé la construction avait été lui-même détruit par un nouvel incendie?* Mais ce mémoire ne rentre point dans les conditions du programme qui veut que le sujet soit relatif à l'*histoire* ou *à l'archéologie de la Picardie*.

La séance générale n'ayant pu avoir lieu cette année, il est à craindre que le concours de 1848 ne soit encore considéré comme ouvert et que, l'année prochaine, la Société ne reçoive tout à la fois des mémoires pour le concours libre, et d'autres mémoires pour le sujet du prix proposé pour 1849. Il importe donc que dès à présent on ait à fixer les concurrents sur le sujet mis au concours.

— Un membre fait observer que si la Société n'a point tenu de séance générale, ce n'est point seulement à cause des préoccupations politiques du moment, mais aussi parce que le mémoire envoyé ne rentrant point dans les conditions du programme, il n'y avait point lieu de décerner de prix, ni même de nommer une commission pour en apprécier le mérite : que dès lors l'époque du concours de 1848 étant expirée, les concurrents ne peuvent le considérer comme prorogé jusqu'en 1849.

Toutefois, pour prévenir toute méprise à cet égard, la Société arrête qu'une note insérée dans le bulletin rappellera que le concours qui est seul ouvert pour 1849, est

celui dont le programme a été arrêté dans la séance générale de 1847 en ces termes :

Rechercher les éléments de l'ancien idiome picard, les caractères propres à cet idiome et ses affinités avec les autres langues. Faire connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.

— Un membre, au nom des directeurs des Comités locaux exprime le désir que la Société fasse connaître six mois à l'avance les questions à discuter en assemblée générale. — La Société accueille avec empressement le vœu qui lui est exprimé, et décide qu'à l'avenir les questions à discuter à l'assemblée générale seront arrêtées dans la séance du mois de janvier et immédiatement adressées á tous les membres du Comité.

— M. Dufour annonce que M. de Franqueville-d'Abancourt continue les fouilles commencées par ses soins à la Chaussée-Tirancourt, et qu'il a adressé au Musée le résultat de ses nouvelles recherches. M. Dufour signale un javelot en bronze de l'époque gallo-romaine, et deux vases d'une forme particulière. La Société vote des remerciements à M. de Franqueville.

— M. de Betz appelle l'attention de la Société sur des découvertes de médailles qui auraient été faites à Amiens dans les terrassements du boulevard de l'Est.

Séance du 9 *novembre* 1848. — Lecture est donnée de la lettre suivante par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique accorde à la Société une somme de *deux cents francs* à titre d'encouragement.

MINISTÈRE
de l'Instruction publique
et des Cultes.

3.e DIVISION.
Sciences et lettres.

1.er BUREAU.
Compagnies savantes.

F.° 603. Am.
de l'Enregistrement général.

OBJET.
Avis d'allocation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 23 août 1848.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date de ce jour, je viens d'accorder à la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, une somme de *deux cents francs* à titre d'encouragement.

» Je suis heureux de donner à cette Société le témoignage de l'intérêt que je porte à ses travaux et je regrette de n'avoir pu élever davantage le chiffre de cette allocation.

» Je vous serai très-obligé de me faire connaître dans le plus bref delai au nom de quelle personne doit être faite l'ordonnance de la somme allouée à votre compagnie.

» Agréez, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

» Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et par autorisation,

» *Le Chef de la division des sciences et des lettres*,

» F. GENIN. »

A M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

M. le Président est chargé de transmettre au Ministre les remerciements de la Société pour ce témoignage d'intérêt.

— Des remerciements sont aussi votés à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, pour l'envoi qu'elle a fait d'une partie de la collection de ses travaux, et que la Société se plaît à considérer surtout comme un témoignage d'encouragement et de sympathie.

— M. Dufour, au nom de la commission du Musée, dépose sur le bureau la liste des objets qui ont été offerts ou acquis depuis la dernière séance, et présente quelques explications pour faire apprécier l'importance de ces nouvelles richesses.

Le même membre entretient ensuite la Société d'une découverte fort importante qui a été faite dans le courant du mois d'octobre. Des ouvriers occupés dans le marais de Longueau, à faire le long de la chaussée actuelle des déblais pour combler les entailles, ont mis à jour l'ancienne voie romaine qui a été retrouvée dans un parfait état de conservation. Les trois couches dont elle se composait étaient intactes, elles n'avaient subi aucune altération. Mais tout l'intérêt de cette découverte consiste principalement dans le pavage. En effet, il se trouve formé de grandes dalles de pierre retournées dont la plupart portent des bas-reliefs, des inscriptions ou des ornements d'architecture. M. Dufour entre à cet égard dans quelques détails pour faire comprendre à la Société tout l'intérêt de cette découverte. Il signale notamment parmi les inscriptions celle d'une colonne milliaire au nom de Maximin Dasa.

M. Rigollot prend la parole et fait ressortir également toute la valeur de ce curieux monument en ce que Maximin Dasa, qui s'y trouve qualifié de *Nobilis Caesar*, n'a conservé cette distinction que pendant le court espace de trois ans.

M. Rigollot, comme M. Dufour, fait remonter à l'introduction du christianisme dans nos contrées la destruction des monuments funéraires auxquels ont appartenu les cippes récemment découverts et dont la plupart représentent des personnages à cheval. La foi naissante renversa tout ce que le paganisme expirant avait consacré.

Toutes les sculptures ou inscriptions qui ont été trouvées sur la voie romaine, ont été recueillies avec le plus grand soin pour le Musée. Cette découverte l'a enrichi de 48 monuments fort curieux non seulement sous le rapport archéologique, mais bien aussi pour l'histoire d'Amiens.

La Société invite M. Dufour à vouloir bien relever dans un mémoire l'intérêt que présentent ces précieux débris de l'art antique. M. Dufour est autorisé à cette fin à faire dessiner les cippes ou bas-reliefs et les autres pierres sculptées provenant de la découverte de Longueau.

Le même membre informe la Société de tous les soins qui ont été pris par M. Pinsard pour que ces pierres fussent levées avec toutes les précautions désirables et pour qu'ensuite aucune d'elles ne fût vendue au détriment du Musée. C'est donc à la vigilance du directeur des travaux communaux que le Musée doit de n'avoir perdu aucun des monuments qui recouvraient la voie romaine de Longueau. La Société s'empresse de voter des remerciements à M. Pinsard.

— Continuant de présenter un aperçu des nouvelles acquisitions que le Musée a faites depuis la dernière séance, M. Dufour rend compte d'une inspiration dont il s'applaudit d'avoir eu la première pensée.

Au mois de décembre de 1846, il exprima à M. Guérard, alors président de la Société, la confiance que les cadres gothiques en chêne qui ont été offerts, en 1825, à M.me la duchesse de Berry, lors de son passage à Amiens, pouvaient être abandonnés à la Société, si la demande en était faite. M. Guerard, dans une lettre qu'il s'empressa tout aussitôt d'écrire à la princesse, lui exprima le vœu que ces cadres, qui étaient restés à l'hospice de Rosny depuis 1830, revinssent à Amiens pour enrichir le Musée communal d'antiquités, où leur place était depuis longtemps marquée. A cet effet il fit appel aux généreux sentiments de M.me la duchesse de Berry, et cet appel a été entendu. Grâce à la bienveillante intervention de personnes puissantes, qui ont bien voulu recommander la demande de la Société, et notamment à celle de l'honorable M. Blin de Bourdon, les cadres sont actuellement la propriété de la Société des Antiquaires de Picardie à qui la princesse en a fait don par sa lettre du 26 novembre 1847, dont lecture est donnée par M. Guerard. Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur,

» J'avais fais préparer dans mon palais de Venise un emplacement pour y recevoir les cadres dont vous me parlez : j'y tenais non seulement comme monuments d'arts, mais surtout parce que c'était un don fait par des Français et que partout où se portent mes regards chez

moi, je suis heureuse d'y retrouver la France. Cependant, je ne puis résister à la prière que vous m'adressez au nom de la Société que vous présidez si dignement. Je partagerai mes richesses avec vous. Si les cadres sont au nombre de cinq, je vous donnerai la grosse part, ne m'en réservant que deux. S'il n'y en a que quatre, nous partagerons. Les cadres sont tout prêts à être placés. Je les avais fait restaurer avec beaucoup de soin. Que le sacrifice que je fais prouve bien à Amiens que je ne l'ai pas oubliée. Quant à vous, monsieur, je désire que vous y trouviez une marque particulière de mon estime.

» Croyez, monsieur, à toute mon estime et affection.

» MARIE-CAROLINE.

» 26 novembre 1847.

» *A M. Guerard, président de la Société des Antiquaires de Picardie.* »

La lecture de cette lettre est accueillie avec les marques de la plus vive satisfaction.

— M. Dufour, reprenant ensuite la parole, expose que les évènements politiques qui éclatèrent au mois de février ne lui ont point permis de donner suite à cette affaire. Il dut donc attendre les vacances pour prendre possession du don fort important que la Société doit à la munificence de M.me la duchesse de Berry. Enfin, dans le courant d'octobre dernier, il résolut d'aller à Rosny. Des emballeurs de Paris l'accompagnèrent dans ce voyage; et après avoir pris toutes les précautions qu'exigeait une expédition de pareille nature, il a la satisfaction d'annoncer que les cadres, au nombre de trois, sont arrivés à Amiens par le chemin de fer du Nord, et que déjà ils sont déposés à la

Bibliothèque où la Commission s'occupe de les placer convenablement ; l'un d'eux n'a pas moins de 4 mètres de hauteur. Pendant leur séjour au château de Rosny, ces cadres ont été l'objet d'importantes restaurations dont les frais se sont élevés à plus de 8,000 fr.

— La Société, après avoir entendu cette communication, décide que l'humble hommage de sa reconnaissance envers la princesse sera consigné au procès-verbal. Des remerciements sont aussi votés à MM. Blin de Bourdon, Guerard et Dufour pour la part qui revient à chacun d'eux dans le succès de cette affaire importante.

— La Société considérant ensuite que la ville seule doit profiter de cette libéralité, puisque le Musée d'antiquités est un établissement communal, décide qu'une demande sera adressée au Conseil municipal pour obtenir le remboursement des 291 fr. de frais de transport qui ne peuvent être imputés sur l'allocation ordinaire maintenant épuisée.

— Le Secrétaire de la Commission Du Cange annonce que la statue de Du Cange est arrivée à Amiens et qu'elle a été déposée dans un local que Mgr. l'Evêque d'Amiens a bien voulu mettre à la disposition de la Commission. Le transport de la statue par le chemin de fer avait coûté près de 75 fr. ; mais, sur les instances de la Commission, l'Administration a bien voulu rembourser le montant de la lettre de voiture. Des remerciements sont en conséquence votés au Conseil d'administration du chemin de fer du Nord.

— La parole est donnée à M. l'abbé Jourdain pour la lecture d'un mémoire. Dans un travail très-consciencieux, le savant hagiographe présente la description de dix pan-

neaux sur bois peints à l'huile, encadrée d'un feuillage étoffé, sculpté en bois nu, et qui forment autant de tableaux ayant pour sujet la vie de S. Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré. Ces tableaux, que l'on avait cru jusqu'à présent représenter la vie de S. Bruno, sont actuellement placés au Musée d'antiquités et proviennent de l'ancienne abbaye de S. Jean de Prémontré d'Amiens. M. l'abbé Jourdain, en recherchant et en indiquant le sujet véritable de chacun des tableaux, fait remarquer leur valeur sous le rapport de la science véritable de la légende, de la précision et de la sobriété des détails. Passant ensuite en revue le trait de la vie de S. Norbert qui se trouve rappelé dans chacun de ces panneaux, l'auteur entre dans des détails qui donnent à ces recherches le plus grand intérêt.

— L'ordre du jour appelle la communication d'une proposition faite par un membre de la Commission du Musée et tendante à ce qu'un local soit définitivement assigné au placement des nombreuses antiquités que possède cet établissement. L'auteur de la proposition exprime ce sentiment que la position financière de la ville ne lui permettra point, avant longtemps, de dépenser les 30 ou 40 mille francs que devra nécessairement coûter la construction d'un bâtiment spécialement affecté au musée. La collection de la Société s'est cependant accrue depuis quelque temps dans des proportions telles qu'il est temps d'appeler sur ce point la sollicitude de l'administration. Disséminée dans quatre pièces différentes, la collection perd une grande partie de son intérêt. Par suite d'une estimation très-modérée qui a été faite des 738 objets qui sont portés

au catalogue publié, le Musée fondé par la Société représente actuellement une valeur de plus 25,000 francs. Aussi son importance lui assigne-t-elle le premier rang parmi les musées de la même nature qui existent dans le nord de la France, et que MM. Garnier et Dufour ont visités cette année, pour les comparer avec ce que la Société a déjà recueilli.

L'auteur de la proposition pense que si la ville ne peut construire actuellement un local, il conviendrait de rechercher s'il n'existerait point à Amiens un monument qui, par l'intérêt de son architecture et par ses vastes proportions, solliciterait en quelque sorte l'honneur d'être converti en Musée. S'il existe, une négociation pourrait être entreprise avec le propriétaire, et peut-être conduirait-elle à un résultat très-avantageux. L'auteur conclut, en conséquence, à ce qu'une Commission soit nommée pour rechercher, dans l'intérieur de la ville, le bâtiment qui serait le plus propre à recevoir cette destination.

Après diverses observations présentées par plusieurs membres, cette proposition est prise en considération. Une Commission est en conséquence nommée. MM. Bouthors, Le Serurrier, Jourdain, Garnier et Dufour sont désignés pour en faire partie. Cette Commission est invitée à faire son rapport dans la plus prochaine séance.

— M. de Caix de St.-Aymour fait part à la Société qu'il a préparé un mémoire sur S. Lucien de Beauvais. Le sujet a déjà été traité, mais M. de Caix s'est servi pour son travail de documents inédits qui lui font espérer que son mémoire ne paraîtra pas sans intérêt. Il s'empressera de faire part à la Société du fruit de ses études, si elle le désire.

— M. le Président remercie M. de Caix de l'offre qu'il veut bien lui faire, et lui donne l'assurance que sa communication sera accueillie avec la plus vive satisfaction.

— M. Dufour annonce qu'il a mis à profit ses vacances pour continuer le catalogue du Musée qui, du n.° 512, a été poussé jusqu'au n.° 738. M. Dufour dépose sur le bureau un exemplaire du nouveau tirage de ce catalogue.

***Séance du* 13 *décembre* 1848.** — M. Bisson de La Roque, membre du Conseil général de la Somme, rend compte des délibérations prises par ce Conseil dans sa dernière session, en ce qui concerne la Société. Il annonce qu'une subvention de mille francs a été allouée à la Société pour concourir aux frais de construction du piedestal qui doit supporter la statue de Du Cange ; que l'allocation ordinaire de 500 fr. a été portée par le Conseil à 700 fr. comme une marque de l'intérêt toujours croissant qu'excitent ses publications. Le Conseil a en outre invité M. le Préfet à confier désormais au zèle désintéressé et aux lumiéres de la Société le soin de préparer les projets de restauration des monumens religieux ou historiques du départementde la Somme.

— M. Guerard rend un compte verbal du travail auquel il s'est livré pour le rapport qu'il doit lire dans la prochaine séance sur le recueil des *Actes de l'église d'Amiens* publié par Mgr. l'Evêque.

— La Société procède au renouvellement de son Bureau, lequel sera ainsi composé, pour l'année 1849.

MM. Rigollot, Président ;

L'abbé Jourdain, Vice-Président ;

L'abbé Duval, Secrétaire annuel ;

Dorbis, Trésorier.

— M. Bouthors est nommé membre de la Commission du Musée en remplacement de M. l'abbé Duval.

La Commission se trouve en conséquence composée, pour 1849, de MM. Bouthors, Dufour et Forceville.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 20 *mars* 1848. — Le Président rend compte des dispositions prises pour assurer le transport de la précieuse collection de fossiles que M. Graves a offerte au département dans lequel elle a été formée pendant vingt-cinq ans d'une persévérance qui ne s'est jamais démentie.

La nouvelle administration s'associe à ces mesures, et les précautions les plus minutieuses seront prises pour que les objets classés avec tant de soin soient conservés quant à la forme et quant à la nomenclature.

Des ordres précis ont été donnés à l'architecte pour faire préparer un local provisoire jusqu'à l'arrangement de la salle qui doit les recevoir définitivement.

— M. l'abbé Maillard rend compte de la découverte faite près de Montmille, de trois tombeaux en pierre renfermant des ossements humains et des armes, ainsi que de la découverte d'un grand nombre de squelettes humains, dans les environs de l'église de cette commune. M. Durosay, nouveau curé de Montmille, s'est occupé de leur conservation. Trois crânes qui paraissent d'une haute antiquité, sont déposés sur le bureau; ils sont l'objet de considérations phrénologiques pleines d'intérêt de la part du savant abbé.

— M. Daniel commence une lecture sur les couvents

qui existaient dans la ville de Beauvais, en 1789. La ville renfermait alors quatre couvents d'hommes : les Minimes, les Jacobins, les Capucins et les Cordeliers; deux couvents de femmes : les Ursulines et les Franciscaines.

La fondation de l'ordre des Minimes remonte à saint François de Paule, en 1494 ; c'est seulement en 1618 qu'eut lieu leur introduction dans Beauvais, par le zèle de Leclerc, intendant des finances, sous l'épiscopat de Potier ; ils desservaient les églises Saint-Pantaléon et Saint-Gilles ; lors de leur suppression, en 1789, il n'existait plus que trois Minimes.

Le local a été converti en salle de spectacle, et aujourd'hui l'emplacement est occupé par des constructions particulières ; dans des fouilles qui ont été faites sur les lieux, on a trouvé un cercueil en plomb sur lequel était placé un cœur de femme, dans une boîte du même métal indiquant qu'il appartenait à la dame Leclerc ; on en a conclu que le cercueil renfermait les restes de son mari, fondateur du couvent.

La date de la création du couvent des Jacobins est ignorée ; mais on sait d'une manière positive qu'elle a suivi de bien près la mort de leur fondateur, saint Dominique, arrivée en 1234, car Vincent de Beauvais en était supérieur en 1236; c'est lui qui rédigea la règle de l'Hôtel-Dieu. Ce couvent renfermait un cimetière intérieur où nos anciens édiles et les notabilités de la bourgeoisie cherchaient à se faire enterrer. Son église renfermait quatre des corps des onze mille vierges. On y avait déposé le drapeau pris par Jeanne Hachette sur les Bourguignons.

Le fameux Adrien Fauvel, qui figura dans la Ligue, appartenait à cet ordre religieux ; dans le xvii.e siècle le plus grand relâchement s'était glissé dans ce couvent ; le prieur y fut mis en charte privée par ses religieux qui le tinrent emprisonné pendant plus de dix jours ; un arrêt de Louis XIII, de l'an 1616, en ordonna la réforme.

— M. l'abbé Plessier lit une notice sur les fonds baptismaux de Compiègne ; il s'occupe aussi de ceux de Rarey et Bulles, qui remontent au xiv.e siècle ; ses descriptions qui se refusent à l'analyse, sont accompagnées de dessins qui montrent tout l'intérêt qu'offrirait, sous le rapport de l'art, comme sous celui de l'archéologie, un travail monographique sur ces monuments.

Séance du 17 *avril* 1848. — Le Président rend compte des dispositions prises pour le déplacement de la bibliothèque et son établissement dans un local dépendant du Musée ; il fait connaître que, sur l'avis donné par M. Graves que l'emballage de sa collection de fossiles de l'Oise était terminé, l'administration avait chargé le sieur Desmarets d'en opérer le transport, et que ce voiturier était parti pour Paris.

Il dépose sur le bureau une clef ancienne, trouvée à Saint-Antoine, sur l'emplacement occupé par le jardin de M. Colson, ainsi qu'un sceau de l'administration des tabacs avant 1789.

— Les héritiers du sieur Maurice, ancien bibliothécaire de la ville, annoncent à la Société qu'ils mettent à sa disposition la colonne en pierre placée sur le tombeau de ce citoyen. Ce monolithe gothique, provenant de l'église de Saint-Sauveur, est du xiii.e siècle.

— M. Osmont, sculpteur, fait aussi hommage à la Société d'une pierre gravée.

— M. Lemoine, de Tours, offre également, par l'entremise de M. Daniel, son Traité du blason.

— M. Daniel continue ses lectures sur les anciennes fondations religieuses de la cité, il entretient la Société de la fondation de l'ancien couvent des Cordeliers, qui a donné son nom à l'une de nos rues que la reconnaissance publique a depuis consacrée à l'un de ses administrateurs les plus dévoués, M. de Nully d'Hecourt.

Cette maison fut fondée sous Miles de Nanteuil, 52.e évêque de Beauvais.

En 1225, le curé et le chapitre de l'église de Saint-Thomas, consentirent à ce que les frères mineurs se missent en possession d'une petite chapelle, rue du Sépulchre; de minutieuses précautions furent prises alors par le clergé, contre les empiétements des religieux. Furent-elles inutiles? On le présumerait en voyant, en 1284, Thibault de Nanteuil se porter compositeur du différend qui s'était élevé entre les Cordeliers et les religieux de Saint-Vast. Ce couvent fut supprimé en 1789, et les constructions furent aliénées.

Le couvent des Capucins ne remonte pas au-delà de 1604. En 1603, un religieux de cet ordre, M. de Joyeuse, vint prêcher à Beauvais; sa parole fit tant d'effet que l'on décida qu'il serait établi dans la ville un couvent de Capucins, qui serait placé à Saint-Gilles. Un an après, en 1604, on consacra à cette fondation un terrain de 5 mines 42 verges, situé hors de la ville, et acquis des hospices moyennant 508 livres.

En 1789, ce couvent subit le sort commun des établissements religieux, il fut supprimé. Aujourd'hui il sert de cimetière commun. Les fouilles qui y ont été pratiquées depuis cette époque ont fréquemment fait découvrir de nombreux débris de vases romains et d'autres antiquités remontant à la même époque.

Séance du 15 *mai* 1848. — Il est donné lecture d'un rapport de M. le Président sur les dons faits au Musée et à la bibliothèque; il dépose sur le bureau : 1.° la copie d'un titre concernant les Cordeliers du couvent de la garde, situé aux environs de Beauvais; 2.° la copie de lettres patentes du roi Henri II, de l'an 1553, qui accordent aux religieux de l'ordre de S. François l'autorisation de prêcher par tout le royaume; 3.° et la copie de lettres de maîtres-ès-arts en la faculté de Paris, délivrées à maître André Leroy, de Beauvais, le 4 août 1696 : M. Michel fait hommage de ces copies à la Société, qui en lui témoigne sa reconnaissance et en ordonne le dépôt en ses archives.

— Est déposé sur le bureau un cahier manuscrit contenant un extrait de mémoires sur les ducs de Bourgogne de l'ancienne maison de Valois, par Prosper Bauyn, maître des comptes à Dijon, mort en 1688; ce cahier manuscrit est donné par M. Mathon, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

Séance du 17 *juillet* 1848. — M. le Président lit un rapport sur les dons faits au musée depuis la dernière communication à cet égard.

— M. l'abbé Plessier fait hommage à la Société de forts beaux dessins des chapiteaux de l'église de S. Ger-

mer et de la rosace de la chapelle. Il fait aussi connaître que l'église de Coudray possède une chasse bysantine qui doit fixer l'attention de tous les antiquaires.

— Plusieurs membres demandent si les démarches faites pour arriver à la restitution du retable de S. Germer ont eu quelques résultats, et engagent le bureau à ne point perdre de vue cette affaire.

— M. Daniel lit une notice sur le couvent de S. François. Consenti en 819 par le concile provincial d'Aix-la-Chapelle, sous Louis I.er, l'ordre des Béguines ne s'est établi à Beauvais que sous Louis IX, qui favorisa diverses fondations de cet ordre dans les villes de Paris, Rouen et Pontoise.

En 1298, un nommé Guillaume de Hanguest fonda à Beauvais la chapelle des Béguines, mais en 1327 le chapitre de la ville obtint du trop faible Jean de Marigny la suppression de cet ordre sous prétexte d'hérésie. En 1480 il ne restait plus qu'une seule religieuse de cet ordre.

Par lettres patentes données à Brie comte Robert, le roi Louis XI autorisa leur remplacement par les reli- *religieuses sœurs de la Salle de la tiers ordre monsieur S. François*, destinées à garder les malades qui pourraient être en ladite ville quand le cas adviendrait. Elles tenaient aussi une école où étaient admises les jeunes filles de la ville. On conçoit que cette utile corporation ne pouvait être cloîtrée, mais en 1627 elles obtinrent de l'évêque leur réforme et se vouèrent à la cloture ; la ville s'y opposa vainement, le parlement donna gain de cause à l'évêque. Nous les voyons ensuite prendre un vif intérêt à la cause de Jansenius ; elles se rendirent oppo-

santes à la constitution *Unigenitus* et prétendirent se nommer un supérieur sans la participation de l'évêque. M. de Gesvres se vit obligé de demander au Roi l'exclusion de la mère supérieure et de trois religieuses qui furent envoyées dans d'autres maisons. Mais la lutte se prolongea, la voix de l'évêque fut méconnue et le Roi fut forcé de prendre des mesures rigoureuses ; en 1750 la mère supérieure s'étant rétractée, rentra à Beauvais et l'ordre fut rétabli. Le couvent subsista jusqu'en 1793 : il servit alors de maison de détention pour les personnes dites suspectes ; au mois de juin 1794, il fut converti en hôpital militaire, puis devint une caserne de cavalerie.

Séance du 21 *août* 1848. — M. le Président dépose sur le bureau trois médailles trouvées à la butte S.te Marguerite ; un Tibère, une cuillère en bronze et un fragment d'une statuette en pierre avec un collier, tenant une boule à la main.

M. le Président lit une notice sur divers autres dons faits à la société et consistant en deux cachets offerts par M. l'abbé Coquet, dont l'un fort remarquable par sa structure et ses empreintes, paraît avoir appartenu à une famille anglaise ; une médaille d'Hadrien, et divers monnaies espagnoles et méxicaines. — Ce rapport qui contient la description détaillée et exacte de tous les objets, n'est point susceptible d'analyse.

— Il est ensuite donné lecture d'un travail de M. Danjou sur les cryptes des basiliques anciennes, qui renferme sur leur origine et leur destination primitive des considérations neuves et du plus haut intérêt.

COMITÉ DE COMPIÈGNE.

Séance du 10 *décembre* 1847. — M. Caillette l'Hervillers, secrétaire, lit au Comité la lettre suivante du ministre de l'intérieur en réponse à la pétition du Comité du 13 août dernier.

« *Paris*, 3 *décembre* 1847.

» MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

» J'ai reçu la lettre par laquelle vous appelez mon at-
» tention sur l'ancienne église des Minimes à Compiègne,
» classée au nombre des monuments historiques. Je m'em-
» presse de vous informer que c'est à mon collègue, M.
» le Ministre des finances qu'il appartiendrait de renoncer
» ainsi que vous me le demandez au bénéfice de la loca-
» tion de la portion de cet édifice dont l'Etat est proprié-
» taire et que vous proposez d'affecter ensuite soit à l'éta-
» blissement des Frères, soit à la fabrique de la paroisse
» Saint-Jacques.

» Je viens de faire connaître ces circonstances à M. le
» Préfet de l'Oise, en l'informant que je ne pouvais sta-
» tuer et agir près de M. le Ministre des finances avant
» d'être éclairé, par une notice et des dessins, sur le mé-
» rite réel de l'édifice de l'église des Minimes.

» La commission des monuments historiques exami-
» nera ces pièces et, sur son avis, je prendrai une déci-
» sion qui sera portée à votre connaissance.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

» Le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur,

» Signé : DUCHATEL. »

Le Comité remercie le ministre de l'intérieur pour la

bienveillance qu'il a mise à accueillir sa demande. Puis il décide qu'avant de charger un membre du comité de faire la notice demandée, le secrétaire écrira à son ancien collègue M. Ern. de Bréda pour savoir si l'église des Minimes est classée au rang des monuments historiques ; puis il s'informera du prix des dessins nécessaires pour l'intelligence de la notice.

— M. de Cayrol donne lecture d'un travail intitulé : *Observations sur les positions occupées successivement par l'armée romaine que commandait César, depuis Durocortorum jusqu'à Bratuspantium, pendant sa campagne contre les Belges.*

— L'auteur commence par poser en principe qu'il est impossible de traiter une question de géographie ancienne sans prendre les Commentaires de César pour point de départ. Analysant le second livre des Commentaires en ce qui a rapport à la question, il en tire ces conséquences. César apprenant que les Belges ont formé une ligue contre lui, s'y oppose en marchant contre elle. Les *Rhemi* se rendent, mais cette conduite sage et prudente n'est pas imitée par les *Bellovaci* et les autres peuples, ils réunissent leurs troupes. Suit l'énumération de leurs forces, qui formaient trois cent huit mille hommes auxquels César ne peut opposer que huit légions. Les détails que César nous donne sur ces peuples prouvent qu'ils étaient plus civilisés que ne l'ont prétendu certains auteurs. M. de Cayrol parle ensuite de *Bibrax* où César campa ; dom Grenier prétend que *Bibrax* était situé à Bièvres, près de Pont-à-Vaire, sur la rive droite de l'Aisne, tandis que Napoléon a voulu que ce soit

Bray, et que d'autres ont placé cette forteresse à Laon.

M. de Cayrol continue le récit de la marche de l'armée romaine, elle est devant *Noviodunum*, évidemment Noyon, comme l'a si judicieusement fait remarquer l'abbé Lebœuf. César s'empara de ce château-fort, non sans une vigoureuse résistance de la part des assiégés; le vainqueur usa de générosité et leur fit grâce. Il conduisit ensuite son armée chez les *Bellovaci*. Un silence complet se fait ici remarquer dans le récit du narrateur, relativement à la route suivie par l'armée depuis *Noviodunum* jusqu'à *Bratuspantium*, capitale de Bellovaques; tout porte à croire qu'elle longea les bords de l'Aisne jusques à sa jonction avec l'Oise. César aura nécessairement placé une ou plusieurs cohortes sur le mont Gannelon, pour garder le pays vaincu, comme l'a déjà fait remarquer M. Ed. Caillette l'Hervillers dans divers travaux et notamment dans ses recherches sur l'origine de Compiègne. L'armée quitta ensuite les bords de l'Oise et s'avança directement sur *Bratuspantium* qui se rend et auquel César, à la sollicitation des *Edui*, accorde la paix. S'étant donc rendu maître de tout le pays, il y place des camps rétranchés pour le défendre.

— M. de Cayrol, après un grand nombre d'observations fort intéressantes, termine son mémoire en énonçant les propositions suivantes :

1.° Que la géographie de la Gaule-Belgique à l'époque de l'invasion de César, présentait des différences essentielles avec celle qui fut le résultat de l'occupation romaine;

2.° Que donner à la plupart des stations romaines con-

nues sous le nom de Camp de César, une existence postérieure aux campagnes de ce conquérant, c'est se refuser à l'évidence et s'exposer à commettre de véritables anachronismes ;

3.° Qu'avant l'ouverture des grandes voies construites par Agrippa, la Gaule-Belgique était sillonnée de routes plus ou moins praticables, surtout le long des cours d'eau, et dont les habitants du pays faisaient usage ;

4.° Que c'est à la plupart de ces chemins indigènes transformés en chaussées romaines, qu'il faut appliquer les dénominations résultant de leur passage auprès des habitations, telles que *Etrée*, *Etraet*, *Etraon*, *Lié*, *Ley*, *Laia*, *Tronchoi*, *Tronquoi*, *Transloy*, *Beloy*, etc. ;

5.° Que l'introduction de la religion chrétienne dans les Gaules a mis les *Vadus* et *Vadum* des latins syncopés par le peuple belge en *ve* et *vez*, sous l'invocation de saint Vast ;

6.° Que la politique des Romains les engagea, pour identifier d'avantage à l'empire les provinces gauloises, à changer les noms des principales villes et à leur donner surtout des dénominations impériales qui précédaient presque toujours le mot gaulois latinisé indicatif de la position géographique ;

7.° Que ces noms changèrent encore dans la suite pour quelques-unes des villes principales qui prirent ceux des peuples dont elles dépendaient ;

8.° Enfin, ces observations prouvent évidemment qu'à la Gaule-Belgique de César succéda celle d'Agrippa qui subit ensuite plusieurs transformations sous les différents successeurs d'Auguste.

— M. Edmond Caillette-l'Hervillers lit ensuite un mémoire intitulé : *Notice sur l'origine de Compiègne*, § I.er

L'auteur commence sa dissertation en signalant les difficultés qui se présentent dans les questions relatives aux origines, les erreurs que l'on est exposé à commettre, et la circonspection dont il faut s'entourer.

Il établit les bases de la discussion, et pose les propositions à soutenir :

1.° Compiègne ne peut admettre l'antiquité reculée que lui donnent certains auteurs?

2.° Il faut donner à notre ville une origine romaine ;

3.° Quelle est l'origine du mot *Compendium* ? Compiègne a-t-il toujours conservé le même nom ?

Pour ce qui est relatif au premier point, l'auteur cite quelques fables tirées de dom Gélisson.

Suivant certains chroniqueurs, l'origine de Compiègne remonterait à Brennus, c'est-à-dire 317 ans avant Jésus-Christ. Selon Jacques de Guise, notre ville aurait été bâtie par Clarius, chef troyen, etc., etc. Ces hypothèses sont parfaitement absurdes, ce qui est démontré.

Puisqu'il est impossible de mettre notre ville au rang des vieilles cités gauloises, donnons lui au moins une origine romaine.

M. Ed. Caillette-l'Hervillers cherche d'abord à établir cette proposition en l'appuyant de preuves intrinsèques ; les poteries, les verreries, les médailles et les tuiles romaines trouvées, tant dans la propriété de M. de Cayrol qu'au lieu dit la Grévière, à un quart de lieue de la ville, dans la forêt et sur le mont Gannelon, lui semblent propres à faire accepter son assertion. Elle est encore appuyée par

la citation des auteurs dont l'opinion tend à donner à Compiègne une origine romaine. A ce sujet il parle d'une tour qui a toujours porté le nom de tour de César. Après quelques citations des commentaires, l'auteur en tire la conjecture que le vainqueur des Gaules a dû, sans aucun doute, passer par notre pays en allant d'*Augusta Suessonum à Bratuspantium*.

M. Ed. Caillette-l'Hervillers parle ensuite des avantages qu'offrait la position de Compiègne aux Romains, de la nécessité où se trouvait ce peuple de passer par notre ville quand quelqu'un des siens se rendait soit des plages de la Morinie à Champlieux, ou de *Bratuspantium* à *Augusta Suessonum*. De plus cette contrée était protégée par le poste du mont Gannelon, et ses abords en étaient facilités par la chaussée allant de Montdidier à la grande voie passant à Champlieux, et passant au foubourg Saint-Germain de Compiègne et à Venette. Il conclut relativement à cette chaussée qu'elle a dû être tracée par les indigènes. Puis il termine cette seconde proposition en faisant remarquer que la jonction de l'Aisne et de l'Oise devait faciliter les relations commerciales de notre cité.

Qu'elle est l'origine du mot *Compendium?* Tout le monde peut le savoir en cherchant dans son dictionnaire. *Compendium* est une expression latine indiquant quelque chose de court, de racourci ; et c'est dans ce sens que les auteurs l'ont employé. Ainsi l'imposition de ce nom à l'emplacement de Compiègne peut donc s'expliquer par l'usage qu'avaient les Romains de donner autant que possible, en traçant leurs chaussées, la direction la plus courte aux différentes communications ; le nom de notre

ville vient du latin et non du celte comme le dit Bullet; en adoptant le système de ce dernier, ce serait *Compennium* au lieu de *Compendium*.

L'auteur continu sa dissertation en citant les auteurs qui ont voulu défigurer le nom de Compiègne. Charles de Bovelle, par une espèce de jeu de mots a prétendu que le nom de notre ville venait de la jonction de l'Oise, et de l'Aisne, *Compendium quasi Combiennium a binis amnibus Isara et Axona eo in loco confluentibus*. L'auteur cite encore plusieurs exemples d'interprétations analogues à celles-ci.

Arrivant à la seconde partie de la troisième proposition, à savoir si Compiègue a toujours conservé le même nom, M. Ed. Caillette l'Hervillers montre par les auteurs et par les chartres des rois que le nom de notre ville n'a jamais varié. Il cite à ce sujet un grand nombre d'écrivains, entr'autres, Grégoire de Tours, Aimonius, Paul-Emile, Eginard, Glaber-Radulphus, etc. Avant d'arriver à prouver la même chose par les chartes, l'auteur fait remarquer que plusieurs chroniqueurs dont le nombre est fort restreint, c'est-à-dire, Elinand, Bigardus, du Verdier et Corrozet veulent que Charles-le-Chauve en embellissant la ville lui ait donné le nom de Carlopole. S'emparant des chartres des rois, comme de documents irrécusables de vérité, l'auteur prouve par de nombreuses citations qu'avant Charles-le-Chauve, de son temps (dans ses chartes et sur sa monnaie), et après lui, Compiègne a toujours porté le même nom.

M. Ed. Caillette l'Hervillers finit par ces mots :

« C'est assez, Messieurs, abuser de votre patience ;

» vous avez vu combien étaient grossières les fables in-
» ventées pour la gloire de notre pays ; la vérité en a
» fait justice. Les faits que j'ai eu l'honneur de vous
» exposer sans refroidir vos cœurs pour notre patrie,
» ont au contraire, je l'espère, gagné vos sympathies
» en la voyant sortir des mains victorieuses qui conqui-
» rent le monde, et qui dans leurs repos guerriers se-
» maient des villes sur leur passage. Vous avez vu quel
» est l'origine de son nom, ce nom que les écrivains et
» les rois lui ont conservé en dépit de certains chroni-
» queurs. Bientôt nous examinerons quelle a été la si-
» tuation primitive de Compiègne et à quelle époque no-
» tre ville a pris ce titre. Quoiqu'il en soit, Messieurs,
» je me trouverai trop heureux si, par ces quelques re-
» cherches que je viens de vous soumettre, j'ai pu jeter
» quelque jour sur l'origine de Compiègne et mériter
» votre bienveillance habituelle. »

— M. le Président propose ensuite de traiter l'histoire de Pierrefonds. Après une discussion de quelques instants le Comité est d'avis qu'une demande soit adressée au maire de Senlis à l'effet de le prier de communiquer au Comité les manuscrits du docteur Afforty en ce qui concerne Pierrefonds et entr'autres les ordonnances de Rieux.

Séance du 4 janvier 1848. — M. le Président rappelle au Comité qu'aux termes de l'article 10 des statuts de la Société on doit procéder annuellement au renouvellement du bureau. Le dépouillement des bulletins étant fait, M. de Cayrol est réélu Directeur à l'unanimité des voix.

— M. Ed. Caillette-l'Hervillers lit à l'assemblée quel-

ques extraits des comptes de la ville de Compiègne de l'année 1398 à 1582.

Extrait du compte de Jehan le Féron, receveur de la ville, rendu pour quatre ans, commençant à la St.-Jean-Baptiste 1398 et finissant à pareil jour 1402.

« 1399. Taille faite à Compiègne pour le mariage de
» M.me Isabelle de France au roi d'Angleterre. Autre
» taille faite au dit Compiègne pour le secours de la foi
» chrétienne et pour l'union de l'Eglise.

» L'an 1400, Mons. le duc de Bavière à Compiègne le
» 26 octobre.

» Au mois de septembre, le 8 du dit mois 1400, M. le
» comte de Tancarville, souverain maître des eaux et fo-
» rêts de France, avec autres seigneurs, tiendra à Choisy
» les grands jours des dites eaux et forêts. »

Rappelons-nous que pendant ces grands jours on s'occupait des affaires litigieuses, et qu'on y délibérait sur les grands intérêts des eaux et forêts de France.

« Le 28.e jour du mois de mars 1402 fut présenté de
» la part de la ville un poinçon de vin de Beaune à M. le
» duc d'Orléans. »

« La ville de Compiègne taxée et imposée à 1750 francs
» d'or pour sa part d'une composition de cent mille francs
» d'or dernièrement faite au roi. »

Compte de Jean Filleul, receveur de la ville pour deux ans, commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1404, et finissant à pareil jour 1406.

« La dernière semaine de février 1406, un hérault

» venu de Tournay cria et publia à Compiègne une joute » solennelle avec prix qui devait se faire au dit Tour- » nay le samedi devant la mi-caresme.

» Le 13 du mois de juin 1406 six pots de vin pré- » sentés de la part de la ville au cardinal de Salam, légat » du pape. »

» Au mois de mars 1405 fut traité, pour défrayer aux » dépenses de la ville, un nommé Guion Thomassin, » lequel s'efforçait, comme capitaine, d'avoir la garde » de la ville. Ce qui lui fut contredit, et lesdits gou- » verneurs se opposèrent au contraire à ce qu'il ne fût » institué au dit office ; et... sur ces certaines lois du roi » notre sire pour oter racine à la dite opposition, et pour » ce qu'il s'en voulait aller en lointains pays où il était » envoyé par Mgr. d'Orléans, et que les dits gouverneurs » avaient intention de le faire ajourner par la dite op- » position, les dits gouverneurs le firent séjourner par » les deux jours dessous dits et lui priant qu'il se vou- » lût départir de la dite capitainerie : et tant qu'il fut » adjourné à la requeste des dits gouverneurs, par devant » M. le bailly de Senlys, au dit Compiègne, selon les » écritures du royaume. »

« Le 10e jour de juin 1406, vin présenté de la part de la » ville à nos seigneurs les ducs d'Orléans et de Bourgogne » étant lors à Compiègne, à chacun un poinçon. Id. le » 26 du dit mois au dit an à la reine deux poinçons. Id. » le 27 du dit mois et an à M. de Touraine un poinçon, » et le 29 du dit mois à Mgr. d'Angoulême un poinçon, » lesquels nos seigneurs étaient venus au dit Compiègne » pour les noces du dit Mgr. de Touraine et de M.me de

» Haynault, de la reine d'Angleterre et du dit Mgr. d'An-
» goulême.

Il n'y a rien de remarquable dans les comptes de Jean Dupuis, de 1406 à 1408 ; dans ceux de Pierre-le-Boursier, de 1408 à 1410, on remarque ; « que le pont de pierre de Compiègne ayant été rompu par les glaces en 1408, fut refait. »

En 1409 du vin fut présenté à l'évêque de Cambray, alors cardinal d'Ailly.

Compte de Pierre Crin, de 1422 à 1424.

« La ville fut prise un jeudi 21 juillet 1418, par les
» seigneurs de Gamaches et de Bosquiaux, qui tinrent
» la dite ville jusqu'au 18.e jour de juin 1422 que la
» dite ville fut rendue au roi.

» Au mois de mars 1423 le chateau du Meux fut dé-
» moli par le commandement du roi, à laquelle démo-
» lition la ville de Compiègne contribua aussi bien que
» tous les entours du dit chateau du Meux y ayant en-
» voyé aussitôt de la part de la dite ville, charpentiers,
» maçons, couvreurs et autres ouvriers. »

» Il est fait compte des cires et torches livrées par la
» ville le 24 d'août 1422 pour porter à la procession de
» S. Corneille, qui fut lors faite pour prier pour le roi
» notre sire et la paix et union du royaume. »

« L'église des Jacobins incendiée le 3 octobre 1421. »

» Courrier à cheval qui, le 4 octobre, apporta lettres
» du duc de Bourgogne adressées aux habitants de Com-
» piègne, par lesquelles il les assurait de sa bonne santé,
» et qu'il s'en allait aux pays d'Artois et de Flandre....

» et qu'à la Toussaint en suivant il retournerait à Paris
» là où serait le duc de Bedfort.

» Autre courrier du 25 du dit mois d'octobre apporte
» lettres aux habitants de Compiègne de la part des pré-
» vost et habitants de la ville de Paris pour lesquelles,
» après leur avoir fait mention de la mort du roi notre
» souverain seigneur à qui Dieu pardonne, il leur faisait
» savoir qu'ils étaient disposés de tenir la paix des deux
» royaumes, de France et d'Angleterre, avec autres choses
» touchant cette matière. »

Compte de Jean...... pour deux ans, de 1424 à 1426.

« L'horloge de la ville fut faite au mois de mars 1426
» par un nommé du Colombier, horloger. »

« Frais de charroy à manouvriers envoyés au siège de-
» vant Orléans, et autres menus frais.

» Frais de capitaine, gens d'armes et archers et autres
» menus frais.

» Ce 17 novembre 1427 est dit que Raoul de Harlay,
» capitaine de Compiègne, alla accompagné de 26 com-
» pagnons chercher les brigands qui détroussaient les
» passants dans la forêt de Cuyse. Il est dit encore ail-
» leurs qu'au mois de février 1527, ceux de Compiègne
» avaient renforcé la garnison du chatel de Choisy, qui
» était mal fourni de garde. »

Extrait d'un registre des recettes de l'Hôtel-de-Ville de Compiègne, commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1429, et finissant à pareil jour 1432.

« Pendant le siège de Compiègne de 1430, furent faits
» aux frais de la ville deux moulins à chevaux : ce siège
» dura depuis le 15.e jour de mai jusqu'à environ la Tous-

» saint qu'il fut levé par les gens du roi : l'on fit, pen-
» dant le siège, cinq fois la taille pour les fortifications
» de la ville, pour acheter des armes et habillemants
» pour les soldats et bourgeois, montant pour le tout à
» 1500 livres sans les emprunts qui furent faits sur cer-
» tains bourgeois.

» Le roi fit un don à la ville au mois d'août 1430, de
» 300 tournois apportés par Lancelot Dubois et Pierre
» Crin, au retour du voyage par eux fait devers le roi
» pour avoir........ pour le fait du siège qui lors était
» devant cette ville. »

« L'on leva aussi un impôt, par ordonnance de S. M.,
» des villes voisines, comme Senlys, Creil, Crespy,
» Château-Thierry, Epernay et autres, pour ravitailler
» la dicte ville de Compiègne pendant le siège montant
» pour le tout à 300 livres qui furent envoyées à Com-
» piègne. »

« Les habitants de Beauvais donnèrent aussi, pour
» subvenir aux frais de la ville assiégée, cent livres en-
» viron par forme de prêt. »

« Pierre Crin fit un voyage à Chinon devers le roi, sur
» un cheval acheté par la ville exprès. »

« L'an 1428, l'horloge de la ville était en l'église de
» St.-Jacques.

» Lettres du roi Charles VII étant lors à Compiègne,
» en date du mois d'aoust 1429, par lesquelles le roi
» donne à la ville tout ce qu'elle pouvait devoir à Colin
» Maignevin et aux hoires Pierre Bazin Rouest, qui sont
» rebelles à Sa Majesté. »

« Autres lettres du même, par lesquelles S. M. a

» donné pouvoir et autorité à la ville de mettre un impôt
» sur les aydes de même que sur la cervoise et sur le
» sel, etc. »

« Au mois de septembre 1429, Guillaume de Flavy est
» dit avoir été de nouveau commis à la capitainerie de
» Compiègne de par le roi notre sire après l'obéissance
» à lui naguère faite de cette ville...... Il est dit que ce
» seigneur commandait la ville le 20 mai 1430. »

« En 1430, prise de la bastille devant la porte de
» Pierrefonds ; les ennemis avaient fait encore une autre
» bastille à St.-Lâdre, qui fut assaillie par ceux de la
» ville. »

« Aux religieuses et abesses du couvent de St-Jean,
» dehors Compiègne, pour 83 livres de plomb par elles li-
» vrées à la ville au mois de mai 1430 pour les canons à
» main de la ville. »

Ce St.-Jean dehors Compiègne doit être, sans aucun doute, St.-Jean-au-Bois, à une lieue et demie de la ville, dans la forêt, entre St.-Pierre et Pierrefonds.

« Pendant le siège furent faits deux moulins en la halle
» aux fripiers et deux dans la grande halle.

» Les deux canons de la ville de Compiègne que le roi
» étant à Compiègne avait empruntés au mois d'aoust 1429,
» rendus après le siège, et ramenés de Creil en la ville.

» Les ennemis, pendant le siège, firent un pont de
» bois qui traversait la rivière du côté de Choisy. »

« Procession générale faite à Compiègne le lundi de la
» Pentecoste 1432, par délibération des gens d'église et
» des officiers du roi, pour le bien de la paix, avec tor-
» ches allumées. »

« Après le siège levé, on démolit le boulevard du pont
» qui n'était qu'en terre et en bois pour en refaire un tout
» de maçonnerie......... On fit aussi une tour neuve au
» coin des Jacobins pour les fortifications de la ville. »

« Argent baillé aux gens d'armes qui étaient à Com-
» piègne pendant le siège de l'an 1430. »

LA LÉGENDE DE S. NORBERT

D'APRÈS DIX TABLEAUX SUR BOIS CONSERVÉS AU MUSÉE D'ANTIQUITÉS D'AMIENS,

PAR M. L'ABBÉ JOURDAIN.

Lue en séance du 7 novembre 1848.

MESSIEURS,

Dans un moment où votre Musée s'enrichit de la plus importante et de la plus remarquable découverte qui ait été faite sur notre sol depuis la fondation de la Société des Antiquaires de Picardie (1), j'ai besoin, il est au moins prudent et dans les convenances, de recommander à votre bienveillante attention la description de quelques boiseries que le zèle aussi infatigable qu'éclairé de M. Dufour vient de retirer de la poussière des greniers de l'Hôtel-de-Ville, et que le Conseil municipal s'est empressé de confier à votre garde en vous invitant à les inscrire sur le catalogue de votre Musée et à les faire transporter dans

(1) Un tronçon considérable de grande voie romaine au marais de Longueau.

les salles provisoires où tant de ruines du plus haut intérêt historique attendent que justice et honneur leur soient rendus selon leur mérite.

Ces restes de boiserie tout en chêne consistent en dix panneaux peints à l'huile et encadrés d'un feuillage étoffé, sculpté en bois nu. — Ils forment autant de tableaux ayant pour sujet la vie de S. Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés. — Leur origine est facile à deviner. Tout le monde sait que les bâtiments occupés aujourd'hui par le Lycée national étaient, avant la première République, un couvent de Prémontrés, et qu'ils furent alors affectés au district d'Amiens. On comprend donc comment ces morceaux de menuiserie sont passés en la possession de la commune.

Comme ouvrage de simple décoration, ils ont un mérite au-dessus du médiocre. Ils accusent le commencement du siècle dernier, et la peinture qui les recouvre a bien quelqu'analogie avec le genre de celles qui ornent les lambris intérieurs de la chapelle de notre évêché, avec cette différence toutefois que les murailles de la chapelle de l'évêché sont déjà enluminées et paysagées à la Pompadour, tandis que nos panneaux sont vraiment encore un judicieux et intéressant souvenir du goût iconographique du moyen-âge et de la renaissance. Ils excellent, à ce dernier point de vue, sous le rapport de la science véritable de la légende, du choix des sujets, de la précision et de la sobriété des détails; et je leur trouve, en fait d'exécution artistique, de la variété dans la composition, de la correction dans le dessin, de la netteté dans l'ordonnance, de la pureté dans le coloris. Pour ne pas

faire plus mal aujourd'hui il faudrait bien choisir son artiste, et lui supposer plus d'étude de la vie des Saints à reproduire, qu'on n'est accoutumé d'en exiger de nos décorateurs d'églises et de chapelles.

Mais j'ai seulement pour mission, en ce moment, de relever le sujet de chacun de ces tableaux et de leur assigner un titre.

Je vais les nommer par numéro d'ordre chronologique.

I. — *La conversion de S. Norbert.*

En style hagiographique, on appelle *la Conversion de S. Paul* le fait de la vision durant laquelle il fut terrassé sur le chemin de Damas.

Nous avons ici une scène tout-à-fait pareille.

Un noble cavalier est surpris par un orage et terrassé par la foudre au milieu d'une campagne. Il est secouru par un serviteur, son compagnon de voyage. C'est Norbert, alors que, jeune encore, il attristait l'église de Cologne et déshonorait le chapitre de Santen dont il était membre, par la vie dissipée qu'il menait à la cour de l'empereur Henri V.

Pour échapper à tout ce qui devait mettre un frein à son ardeur pour les plaisirs, il refusait de recevoir la prêtrise, il déclinait même la dignité d'évêque de Cambrai qui lui était offerte, lorsqu'un jour qu'il courait la campagne aux environs de sa résidence ecclésiastique, accompagné d'un simple valet, un violent orage éclata sur sa tête, et la foudre frappant son cheval, il fut lui-même renversé dans la boue. A peine eut-il repris ses

sens, que la vue du danger qu'il avait couru le fit rentrer en lui-même et renoncer immédiatement au monde et à la cour. Sa vie devint alors celle d'un pénitent et fut remplie par toutes les œuvres de zèle et de dévouement qui font le sujet des tableaux suivants.

II. — *S. Norbert part pour prêcher et donne ses biens aux pauvres.*

Notre Saint, disent les historiens, assura sa conversion par la vente de ses biens, de ses maisons, de tout son mobilier dont il donna le prix aux pauvres.

C'est pour cela que dans le deuxième tableau nous le voyons dépouillé de ses habits mondains et de l'épée qu'il portait tout à l'heure. Il a déjà revêtu le costume pauvre et austère du religieux.

Le peintre a mis ici à sa suite la mule qu'il s'était seulement réservé pour porter ses vases sacrés et dix marcs d'argent pour pourvoir à ses plus pressants besoins.

Les deux personnages, dont l'un conduit la mule et l'autre s'entretient avec le Saint, sont en effet les deux seuls compagnons que la légende dit qu'il avait choisis pour remplacer tous ses amis du monde.

Cependant une troupe de malheureux se pressent sur son passage. *C'est*, dit le continuateur de Bollandus, *que S. Norbert distribue aux pauvres les dix marcs d'argent qu'il s'était réservés d'abord, car arrivant un jour à un certain bourg situé sur le bord de la Meuse, il s'était mis à considérer en lui-même qu'il devait suivre, dans un état complet de dépouillement, la croix d'un Dieu dé-*

pouillé et nu, CONSIDERANS APUD SE QUOD NUDAM CRUCEM NUDUS UTIQUÈ SEQUI DEBERET.

III. — *La prédication de S. Norbert.*

La prédication de S. Norbert devait faire le sujet d'un tableau. Elle fut si éloquente que S. Bernard s'applaudit dans une de ses lettres de l'avoir entendue. — Son succès est attesté par les conversions nombreuses qu'elle opéra, par les pouvoirs particuliers et étendus que lui donnèrent successivement de s'y livrer les papes Gelase et Calixte II, par les persécutions enfin que lui suscita la liberté de sa parole de la part des chanoines et des clercs qu'il reprenait de leur relâchement, et qui ne craignirent pas d'attenter à sa vie dans l'espérance de se délivrer de ses importunes remontrances.

L'auteur de notre peinture a judicieusement fait ressortir la ferveur du pieux missionnaire en lui donnant pour vêtement l'humble robe de peau d'agneau qui remplaça, le jour de son ordination à la prêtrise, les riches et fines étoffes de la cour de l'Empereur et du palais de l'archevêque de Cologne.

Il y a beaucoup de variété dans la manière dont sont rendues l'admiration et la componction des auditeurs, hommes et femmes, enfants et vieillards.

La figure inspirée de l'orateur, ses yeux et sa main droite levés au ciel, le crucifix qu'il tient de sa main gauche, à la manière des prédicateurs du XVIIIe siècle, font vraiment de ce tableau une belle composition.

IV. — *Entrevue de S. Norbert et de l'évêque de Cambrai à Valenciennes.*

Un évêque en rochet brodé, en soutane et camail violets, reçoit dans ses bras un visiteur en costume de modeste religieux et les pieds nus par un froid rigoureux, mais sur la tête duquel brille l'auréole des saints.

Un troisième personnage en robe de clerc et couronné aussi du nimbe lumineux verse des larmes et s'essuie le visage à la vue du spectacle dont il est le témoin.

Pour bien comprendre ce qu'a en effet d'émouvant pour la piété chrétienne le fait représenté sur ce tableau, et pour bien apprécier par conséquent le mérite du choix qu'on en a fait, il faut se reporter aux circonstances historiques suivantes.

J'ai déjà dit que, pour des motifs que les historiens jugent diversement, S. Norbert avait refusé l'évêché de Cambrai. Or, il arrive ici que, pendant qu'il exerçait à Valenciennes son zèle apostolique, le haut et révérend seigneur et abbé Burchart, celui-là même qui avait été nommé à sa place au siége de Cambrai, vint à passer par la ville. L'humble missionnaire ne l'eut pas plutôt appris qu'il se mit en devoir de lui aller offrir son hommage. *Dieu permit*, dit Surius, *qu'à la porte de la maison où l'évêque était descendu il se trouva un clerc nommé Hugues auquel le Saint dût s'adresser pour demander audience.*

Le peintre a saisi le moment où il vient d'être introduit et où l'évêque de Cambrai reconnaissant en lui l'illustre et brillant gentilhomme avec lequel il avait autrefois

vécu à la cour, lui exprime son admiration et sa surprise par les paroles les plus affectueuses. En même temps Hugues, le chapelain, attendri jusqu'aux larmes, sent se confirmer en son cœur la résolution qu'il méditait depuis quelque temps de se donner à Dieu, et va demander à son maître la permission de le quitter pour *s'attacher à la pauvreté* de S. Norbert, qu'il appellera bientôt son père, en lui adressant ce salut de dévouement filial : *Vinculo indissolubili colligasti me, Pater.*

Ajoutons que ce nouveau compagnon de S. Norbert deviendra un jour son premier successeur dans le gouvernement de l'ordre de Prémontré, et nous comprendrons que ce panneau soit un des plus intéressants, un des plus remarquables peut-être de toute la serie, par l'habileté avec laquelle celui qui l'a conçu et celui qui l'a exécuté ont groupé ici des hommes partis d'un même point et se rencontrant dans des conditions aussi diverses que les routes que chacun d'eux a suivies.

V. — *S. Norbert reçoit des mains de la S.te Vierge l'habit de son ordre.*

L'ordre de S. Norbert est fondé. Ses enfants se composent du petit nombre de disciples qui se sont attachés à lui durant ses courses apostoliques à Orléans, à Nevers, à Cambrai, à Laon, à Valenciennes et dans tout le nord de l'Allemagne. Il s'agit pour lui de leur donner une règle et un habit, de leur choisir un lieu de résidence et de leur bâtir une église.

Deux de nos panneaux peints sont consacrés à la re-

production de ces actes importants et solennels dans l'histoire du fondateur de Prémontré.

Sur celui-ci la Vierge lui apparaît durant sa prière, tenant l'enfant Jésus dans ses bras et accompagnée de deux anges qui lui remettent l'habit de son Ordre, lequel consiste en une robe blanche et une coule de même couleur. Les fleurs dont la terre est jonchée durant la vision répandent beaucoup de douceur sur cette scène.

Plusieurs auteurs révoquent en doute ce fait de l'intervention de la Sainte-Vierge dans le choix de l'habit des Prémontrés, et se fondent sur ce que cet habit n'est autre, après tout, que l'ancien costume des chanoines réguliers de Sauten, auxquels S. Norbert a appartenu d'abord ; mais ces mêmes critiques ajoutent, pour remplacer le simple merveilleux par le merveilleux mystique, que par ce mot *habitus*, il s'agit de la règle par l'observance de laquelle les disciples de S. Norbert devaient se revêtir de Jésus-Christ, suivant le langage de S. Paul, résultat que la Sainte-Vierge aurait promis en vision à S. Norbert.

C'est peut-être pour se conformer aux deux versions à la fois que l'ordonnateur de ce tableau a mis à terre, sous les yeux du saint, le livre de ses règles.

Hugues, son compagnon, paraît ici comme toujours en même temps que son maître ; il est en oraison à un priedieu dans l'angle du tableau.

VI. — *Révélation du lieu où doit être construite la première église de Prémontré.*

Ce n'est plus S. Norbert lui-même que nous trouvons sur cette septième peinture; mais un de ses pieux enfants

agenouillé et en extase devant une grande croix autour de laquelle des pélerins se pressent pour adorer Jesus-Christ et lui baiser les pieds.

Cette campagne inculte et accidentée au milieu de laquelle se passe cette scène, est le désert de Prémontré, dont Barthélemi, évêque de Laon, fait abandon à S. Norbert, pour y jeter les fondements de son ordre, *erat locus ille asperrimus et planè incultus, arbustis et paludibus et cœteris incommodis occupatus*. On a certainement voulu représenter par la ruineuse construction devant la porte de laquelle le religieux est en vision, le vieil oratoire abandonné qui rompait seul la solitude de ce lieu sans rien ôter à son horreur, *nec quidquam apparebat habile ad commorandum, prœter sacellum et juxtà illud pomarium et stagnum quoddam parvulum, quod de aquis montium, pluviarum tantùm tempore, et de sicco paludum usquè in prœsens impleri constat*.

Or, c'est dans ce lieu que Norbert et ses compagnons avaient résolu de s'établir. *Ibi consederat homo Dei cum parvulâ sodalitate suâ*... Pendant qu'ils recherchaient le point du désert le plus propre à jeter leur premier établissement, et à la suite de longs jours de jeûne et de prière, un des leurs, dit la légende, eut une vision manifeste du lieu à choisir, et sur ce lieu une signification « claire de ce qui devait y arriver; car », je n'ai qu'à continuer à citer pour donner le sens du tableau que nous expliquons, « à l'endroit même où est située l'église, » notre Seigneur Jésus-Christ apparut attaché à la croix, » et sur sa tête sept rayons d'une merveilleuse clarté, » et des quatre points de l'horizon une multitude de pé-

» lerins venaient avec leurs besaces et leurs bâtons, et » fléchissant le genou, adoraient leur Rédempteur, lui » baisaient les pieds et semblaient ne prendre congé de » lui que pour revenir, *quasi per licentiam recedebant » reversuri.* »

S. Norbert expliqua ensuite à ses disciples cette vision en leur assurant qu'elle signifiait le grand nombre de disciples qui devaient venir se ranger sous la règle de Prémontré et partir ensuite pour aller évangéliser les peuples et combattre au nom de Jésus-Christ. « Et cette » prédiction se vérifia, ajoute l'auteur de *Probatis sanc-* » *torum historiis*, comme cela se prouve dans tous ceux » qui ayant tout quitté, viennent comme des pélerins » faire profession, et s'en vont ensuite vers les nations » après avoir donné le baiser qui leur obtient le courage » pour bien combattre. »

Historien fidèle, le peintre a scrupuleusement reproduit toutes les circonstances de la légende, depuis les sept rayons lumineux qui jaillissent de la tête du Christ jusqu'aux costumes et à la couleur de la peau qui indiquent, dans les pélerins, ces peuples venus de toutes les parties du monde.

VII. — *S. Norbert reçoit révélation du lieu où sont inhumées les reliques de S. Géreon.*

Nous sommes ici transportés à Cologne, où S. Norbert est venu demander pour sa maison quelques-unes des reliques qui faisaient dès-lors la richesse de cette église. Dieu prit soin d'exaucer lui-même les pieux désirs de son serviteur.

Notre peintre nous le représente ici à genoux et contemplant le martyr S. Géreon, qui lui apparaît dans un nuage en costume de guerrier, et lui indique du geste le lieu où reposent ses restes avec ceux des sept cent dix-huit autres saints, ses compagnons d'armes, que l'empereur Maximien fit exécuter en haine de la foi, l'année 287.

Derrière S. Norbert et au lieu que désigne de loin S. Géreon, on procède à la levée des précieuses reliques. Des évêques, des cardinaux, des moines et des laïques composent la foule de ceux qui fouillent la terre et contemplent avec admiration et actions de grâces ce miracle et cette pieuse cérémonie.

VIII. — *Sacre de S. Norbert.*

Norbert, au retour d'une mission qu'il venait de remplir pour Thibaut comte de Champagne, s'était trouvé retenu à Spire par Lothaire II roi des Romains, qui fut quelques années après couronné empereur, et par deux légats du pape Honoré II, qui se trouvaient à sa cour. S. Norbert venait de refuser encore l'évêché de Vitzbourg comme il avait fait de celui de Cambrai, lorsque sur les instances du roi et des légats, il se vit obligé de céder au choix qu'on avait fait de lui pour Magdebourg. La cérémonie du sacre se fait donc à Spire, en présence même des évêques qui l'avaient élu et des légats dont l'un remplit les fonctions de consécrateur, et l'autre assiste dans un trône près de l'autel. A l'entrée du sanctuaire sont les offrandes du sacre; le pain et le vin sur une table cou-

verte d'un tapis, et les cierges allumés entre les mains de deux clercs agenouillés.

IX. — *S. Norbert accompagne le pape Innocent II et le roi Lothaire à leur entrée dans Rome après l'expulsion de l'antipape Anaclet.*

Les historiens en racontant le schisme qui rendit si orageux et si difficiles les commencements du pontificat d'Innocent II, disent que la France dut à S. Bernard et l'Allemagne à S. Norbert, de n'avoir pas été séparées alors de la communion des papes légitimes.

Caresses, menaces, excommunications, rien n'avait été négligé par Pierre de Léon pour entraîner dans son parti l'archevêque de Magdebourg, qui était en même temps l'apôtre et l'arbitre de toute l'Allemagne.

S. Norbert demeura inaccessible à toute espèce de crainte et de séduction. Après s'être convaincu de l'invalidité de l'élection d'Anaclet, il détermine Lothaire à se déclarer contre son intrusion, va rejoindre Innocent II au concile de Reims, suit l'un et l'autre en Italie, et ne songe à retourner en Allemagne qu'après avoir été le témoin du triomphe du pape sur son compétiteur, et avoir obtenu de lui qu'il en témoignât sa reconnaissance à Lothaire en le couronnant Empereur.

On trouvera que ces faits importants de l'histoire sont parfaitement résumés sur notre neuvième panneau où nous trouvons réunis le pape, le roi victorieux, et Norbert leur sage conseiller, entrant processionnellement dans Rome, au milieu de la foule du peuple et de l'armée.

Sur une autre gravure représentant le même sujet, la porte de la ville est ornée à son frontispice de l'inscription : *Senatus Populusque Romanus,* en simples initales majuscules.

X. — *Le corps de S. Norbert conservé sans corruption durant les délais qui sont apportés à sa sépulture.*

Le tableau nous montre le saint, toujours nimbé, couché sur un lit de parade, revêtu de tous ses insignes pontificaux, chasuble, pallium, crosse, mitre et anneau pontifical. Le crucifix dont il se servait dans les prédications est ajusté dans sa main droite. Un moine porte la croix archiépiscopale au chevet. D'autres moines récitent les prières autour du cénotaphe que quatre cierges éclairent. Sur l'arrière plan se pressent de pieux spectateurs et un homme à béquille qu'attire sans doute l'espérance d'obtenir ici sa guérison par miracle.

Ce n'est pas des funérailles de S. Norbert qu'il s'agit ici. Nous n'y voyons ni l'appareil de la célébration de la messe, ni un convoi funèbre comme on n'aurait pas manqué de le représenter au XVIII.e siècle ; mais seulement une exposition du corps au milieu des religieux en prière. Dans une vie du saint, imprimée en 1704, une gravure ornant la majuscule du V.e chap., reproduit également cet représentation du corps sur un simple lit de repos, qu'un rayon lumimeux vient frapper.

Maintenant voici l'histoire. — « Pendant que Dieu ré-
» vélait à Prémontré par de merveilleuses visions la béa-
» titude de l'âme du saint archevêque, il déclarait à

» Magdebourg, par l'incorruption de son corps sa béati-
» tude à venir. » Les chanoines de la Cathédrale et ceux de Sainte-Marie se disputaient l'honneur de recueillir sa dépouille pour l'inhumer dans leur église. L'affaire parut assez importante et devint assez difficile pour être portée au jugement de l'empereur. Les deux chapitres y envoyèrent leurs députés. Or, pendant le débat qui dura huit jours, le corps, dit la légende, demeura sans corruption : *manet fœtoris expers,* et c'est chose merveilleuse et qui ne doit pas être passée sous silence, que bien que cette année là, la chaleur fut si grande que l'herbe séchait dans toutes les prairies, le corps du bienheureux n'exhala aucun odeur. ***Sed et mirum fuit, et tacendum non est, quia cùm esset œstas nimia, ità quod eodem anno pratorum fœna, pro siccitate nimiâ siccarentur, non de corpore ejus per tot dies alicujus fœtoris egressa est corruptio.***

Vous le voyez, Messieurs, ces peintures que de premières données nous avaient fait prendre pour l'histoire de S. Bruno, sont évidemment celle de S. Norbert. L'examen des faits généraux et l'étude attentive des circonstances accessoires, ne nous permettent pas d'en douter.

A la vie du fondateur des Prémontrés se relie toujours inséparablement celle du compagnon de ses travaux, du confident intime de ses pensées, de son successeur immédiat dans la charge de supérieur et d'abbé. Sur nos tableaux aussi nous voyons constamment à côté du personnage principal un second personnage conversant familièrement avec lui, vêtu du même habit que lui, portant comme lui sur son front la couronne rayonnante des saints.

Ce ne peut être que S. Hugues que nous avons rencontré en effet, pour la première fois, à l'entrevue de S. Norbert et de l'évêque de Cambrai, à Valenciennes.

Une autre circonstance non moins caractéristique est celle du rameau vert que le héros de nos peintures porte toujours dans sa main. En voici, je crois, l'explication. Je traduis simplement Surius : « Au jour et à l'heure » même de la mort du bienheureux Norbert, un frère le » voit revêtu d'une robe blanche, la figure resplendissante » d'une merveilleuse beauté et portant en sa main une » branche d'olivier. Lui ayant demandé d'où il venait et » où il allait : Je suis envoyé du paradis, lui répondit le » saint, où j'ai cueilli ce rameau d'olivier fleuri, et je » vais en toute hâte pour le transplanter dans le lieu de » ma pauvreté, c'est-à-dire dans l'église de Prémontré. » Nous comprenons que ce songe d'un humble frère renfermait une assez bonne leçon de morale, pour que les supérieurs de l'ordre, jaloux comme ils devaient l'être, de voir toujours fleurir l'union et le paix au sein de leurs monastères, rappelassent fidèlement ce symbole et cette prédication dans toutes les vies écrites ou peintes de leur illustre et vénéré fondateur.

Telles sont les peintures dont je me suis chargé de vous proposer la description. Ma tâche était facile en présence d'une vie aussi connue que celle d'un personnage qui fut, avec S. Bernard, une des grandes lumières, une des puissances du moyen-âge. Il m'a fallu toutefois laisser les historiens modernes pour aller demander aux légendaires anciens la justification de plusieurs faits que la

critique plus éclairée et plus sévère des derniers historiens a écartés ou tellement ramenés à la proportion et à la valeur d'événements naturels, que plusieurs de ces tableaux fussent restés inexplicables pour moi, sans les recherches un peu plus approfondies auxquels je me suis livré. Vous jugerez, Messieurs, si le succès a couronné ma patience, et si ces restes de boiserie de notre ancien couvent des Prémontrés, méritent bien le rang distingué que je sollicite pour eux dans notre Musée.

Le Comité central s'empresse de faire connaître aux membres de la Société dans quels termes le Conseil général a voté l'allocation annuelle et la subventiou pour le monument à élever à Du Cange; les comités et les membres étrangers doivent recueillir leur part des éloges accordés à des travaux qui sont en partie les leurs.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.—SUBVENTION.

Un membre de la 2.e Commission fait le rapport suivant :

« Messieurs, les services que la Société des Antiquaires de Picardie rend au département ont été appréciés depuis longtemps par le Conseil général et par l'administration. Chaque année, elle publie un volume de mémoires, le plus souvent accompagnés de planches qui nécessitent des frais assez considérables. Chaque année, elle encourage les études historiques de notre pays en couronnant l'auteur du meilleur ouvrage qu'elle met au concours. Une publication d'un grand intérêt a attiré sur la Société des Antiquaires de Picardie l'attention des hommes les plus haut placés dans la science : le recueil des coutumes de Picardie a valu à son auteur une mention très-

honorable de l'Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

» La Société des Antiquaires ne se borne par seulement à des travaux littéraires, par ses soins, un musée remarquable a été créé. Il renferme aujourd'hui un grand nombre d'objets précieux, dont la conquête ou la conservation est due au zèle déployé par quelques-uns des membres de la Société.

» L'administration a eu plus d'une fois recours aux lumières et à l'activité de la Société des Antiquaires pour la surveillance de travaux d'art et même pour l'étude de réparations à opérer. Nous pouvons citer la restauration du portail de la vierge dorée, à la Cathédrale, ainsi que celle des bas-relifs du chœur, entreprises d'après le vœu du Conseil général et aux frais du département. Dans ces circonstances, c'est elle qui a présidé aux travaux exécutés, qui les a dirigés et constamment surveillés.

» Votre 2.e Commission pense que la Société des Antiquaires pourrait être chargée de préparer les projets et de présenter les rapports qui se rattachent à la conservation des monuments historiques, ce qui permettrait de faire, à l'avenir, une économie assez notable sur la somme de 300 fr. allouée pour les études qui sont faites à ce sujet. Elle recommande cette observation à l'attention particulière de M. le Préfet.

« Les considérations que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer ont conduit votre 2.e Commission à reconnaître avec empressement qu'une subvention devait être accordée à la Société des Antiquaires de Picardie. Déjà, dans la session de 1847, elle avait proposé au Conseil général d'élever l'allocation annuelle à la somme de 1,000 fr., que M. le Président de la Société sollicite de vous pour 1849. M. le Préfet, s'appuyant sur les divers services départementaux, vous propose de voter la somme de 500 fr. seulement.

» Votre 2.e Commission, Messieurs, a pensé qu'il lui était possible d'être économe et juste tout à la fois; elle aurait voulu pouvoir accorder à la Société des Antiquaires une subvention dont le chiffre fût en rapport avec son utilité et les services qu'elle a rendus au département; mais, dans la nécessité où nous nous trouvons de ne pas nous montrer prodigues des deniers départementaux, votre 2.e Commission m'a chargé de vous proposer de fixer à 700 fr. le chiffre de cette subvention, qui serait portée au sous-chapitre 19, n.° 104 du budget. »

Un membre se demande si les circonstances actuelles sont bien favorables pour venir proposer une augmention de crédit telle faible qu'elle soit, alors qu'hier une Commission a demandé le rejet, pour motif de pénurie du budget, de l'allocation ordinaire accordée à une société du même genre.

M. le Rapporteur répond qu'il n'y a pas assimilation possible entre les services rendus par les deux sociétés dont il s'agit. Il énumère les travaux de la Société des Antiquaires. Il parle spécialement de la publication des coutumes de Picardie, de la remise, par ses soins, de trois des huit cadres magnifiques existant autrefois à la cathédrale d'Amiens, et dont la valeur totale est de plus 28,000 fr., de la restauration des stalles du chœur, de celle des églises d'Ailly, de Berteaucourt, exécutées sous sa direction; il ajoute que les 300 fr. compris pour études dans le crédit alloué pour la conservation des monuments historiques pourraient être économisés par la société qui offre ses services gratuits.

Un membre ajoute que ses sympathies pour la Société ne sont douteuses pour personne; et qu'il rend hommage à son zèle et à ses succès; mais il aurait voulu qu'hier on rendît justice à la Société d'Emulation dont on aurait pu énumérer les travaux comme on le fait aujourd'hui pour celle d'Amiens. Il appuie l'augmentation du crédit proposé.

Un autre membre insistant aussi sur l'allocation proposée, la justifie sous un autre point de vue, celui des dépenses que fait annuellement la Société qui paie des frais d'impression s'élevant à plus de 3,000 fr.

Un membre ajoute que, moyennant l'allocation de 200 fr., la Société publierait l'histoire de Dom Grenier, si intéressante au pays, et pour la publication de laquelle une demande de crédit est en ce moment faite au Conseil par un sieur Damiens.

Le premier membre entendu persiste à demander le rejet des 200 fr. d'augmentation. Le département a contracté envers les communes, pour la construction des églises et presbytères, des engagements qu'il déclare ne pouvoir acquitter aujourd'hui, en raison de la pénurie du budget. On doit appliquer à l'acquit de cette dette tous les fonds qui ne sont pas réclamés par des nécessités réelles.

Un membre dit qu'il y a d'autres dettes que celles d'argent; que la vie intellectuelle a aussi ses besoins.

M. le Préfet demande sur quels fonds pourrait être prélevé l'excédant de dépense dont il s'agit.

Un membre répond qu'il pourra l'être, partie sur les fonds restés libres par suite du rejet du n.° 76, partie sur les fonds de réserve.

Le crédit de 700 fr. est voté.

MONUMENT A LA MÉMOIRE DE DUCANGE.

Un membre, au nom de la 2.e Commission, fait le rapport suivant:

« Messieurs, la société des Antiquaires de Picardie a entrepris d'élever un monument à l'un des plus illustres enfants du pays, à Du Cange que Chateaubriand, dans ses études historiques, a surnommé le puits de la science.

» Le zèle et le dévoûment que la société a mis à poursuivre

la réalisation de cette généreuse pensée, ont fait qu'en quelques mois la souscription ouverte par ses soins a atteint le chiffre de 16,000 fr., et que, cette année, l'image de l'illustre picard, sortie de l'atelier de l'un des fondeurs les plus distingués de la capitale, était admise aux honneurs de l'exposition du Louvre.

» La statue qui n'a pas moins de trois mètres de hauteur, est une œuvre d'art d'une grande valeur ; le modèle en est dû à un jeune artiste du pays, M. Caudron, que la mort a rapidement enlevé aux légitimes éloges que lui assurait cette belle composition.

» Mais les fonds de la souscription sont épuisés, et cette statue resterait longtemps encore déposée dans l'obscur réduit où votre 2.ᵉ Commission a été admise à l'admirer, si votre concours éclairé pouvait manquer à une œuvre nationale, qui doit contribuer à l'embellissement du chef-lieu du département.

» Le Conseil général s'est associé pour une somme de 2,000 francs au monument élevé à la mémoire de Parmentier dont la statue orne aujourd'hui la place de Montdidier. Votre 2.ᵉ Commission a pensé, Messieurs, que M. le Préfet, en vous demandant une somme de 1,000 fr. seulement pour contribuer à la construction du piédestal dont la dépense s'élève à 8,000 fr., avait apprécié dans de justes mesures les nécessités du moment qui nous commandent des économies, et la dette de reconnaissance que le département voudra acquitter envers la mémoire d'un savant dont l'illustration est aujourd'hui consacrée par plus de deux siècles.

» En conséquence elle a l'honneur de vous proposer de voter l'allocation demandée et inscrite au sous-chapitre 19, sous le n.° 101 du budget. »

Un membre demande le rejet de l'allocation. Il rappelle que

pour déterminer les communes à faire à leurs églises et à leurs presbytères des réparations nécessaires, des secours leur ont été promis sur la caisse départementale. La somme de 17,000 francs votée l'an dernier pour cet objet a été diminuée de 12,000 fr. en avril dernier. Le crédit actuellement porté sous le n.° 91 n'est que la reproduction de ces 12,000 fr. Il n'y a donc pas en réalité de crédit porté cette année pour l'acquit d'une dépense que l'opinant considère comme une dette. L'allocation pour la statue de Du Cange peut-être différée sans inconvenients ; il la repousse.

M. le Rapporteur répond que le crédit demandé donne aussi des travaux aux ouvriers, puisqu'il s'agit de l'érection du piédestal de la statue et, par suite, de travaux de maçonnerie et de serrurerie.

Un membre insiste dans le même sens en développant les considérations qui militent à l'appui de la demande faite.

Le crédit de 1,000 fr. est voté sous le n.° 101

MEMBRES ADMIS.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. Léon de Septenville, Maître des Requêtes, propriétaire à Lignières-Châtelain (Somme).

Paulet, secrétaire du cercle lyrique montois, à Mons (Belgique).

CORRESPONDANT.

M. Gomart, secrétaire-perpétuel de la Société académique de Saint-Quentin (Aisne).

OUVRAGES OFFERTS

pendant le 3.e *et le* 4.e *trimestre de* 1848.

1.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4.e trimestre 1847 ; 1.er, 2.e, 3.e de 1848. — 2.° L'Institut, n.os 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155.—3.° Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, tom. III, 1.re livraison. — 4.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. V, 3.e et 4.e livraison ; tom. II, 1.re, 3.e ; tom. III, 1re. — 5.° L'Investigateur, journal de l'institut historique, n.os 166, 167, 84, 85, 96, 97, 98, 110, 126, 140, 149. — 6.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.os 6, 7, 8 ; 1840, n.° 6; 1844, n.os 4, 5, 6; 1845, n.° 2, 3, 4. — 7.° Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournay, tom. I, n.° 2. — 8.° The Journal of the british archaeological association, n.os 13, 14. — 9.° Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1846. — 10.° Mémoire de la Société des sciences de Lille, 1846. — 11.° Saint-Quentin pendant la ligue et lors de la visite de Henri IV, en 1590, par M. Gomart, broch. in-8°. — 12.° Actes de l'église d'Amiens, recueil de tous les documents relatifs à la discipline du diocèse de l'an 811 à l'an 1848, avec une notice sur tous les évêques d'Amiens, par M.gr Mioland, évêque d'Amiens, in-8.°, tom. I. — 13.° Notices historiques et généalogiques sur les nobleset très-anciennes maisons Van-der-Heyden, de la Bruyère, de Flandre, Van-der-Heyden en Condroz, Van-der-Heyden à Blisia, ctc., par J. Van-der-Heyden, broch. in-8°. — 14.° Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, —1847, 1. vol. — 15.° Société académique de Saint-Quentin. Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne, tom. V, 1847 ; tom. I, 1843. — 16.° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, tom. XII, 1842—1846. — 17.° Etudes biographiques sur Mercurino Arborio di Gattarina, chef du conseil privé des Pays-Bas, premier président du parlement de Bourgogne, chancelier de l'empereur Charles-Quint et cardinal, par M. Le Glay, broch. in-8°.

— 18.° Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille, par M. Le Glay, 1 vol. in-8°. — 19.° Proceedings of the Society of Antiquaries of London, n.os 13, 14. — 20.° The numismatic chronicle, n.os 41, 42. — 21.° Les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, jurisconsulte français du XIII.e siècle, nouvelle édition, publiée par M. le comte Beugnot, pour la Société de l'histoire de France, 2 vol. in-8°.—22.° Annuaires historiques pour 1845, 1846, 1847, 1848, publiés par la Société de l'histoire de France, 3 vol. in-18. — 23.° Discours prononcé par M. Fred. Hennebert à la distribution de prix de l'Athénée royal de Tournay, broch. in-8°. — 24.° Tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790, publié par la commission des archives départementales et communales, in-4°. — 25.° Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil général du département de la Somme, pendant le cours de la session d'octobre 1848, in-8°. — 26.° Don de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles: 1.° Bulletins, tom. IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV; 13 vol. in-8.°; 2.° Annuaires de l'Académie, années 1844—1845—1846—1847—1848, 5 vol.; 3.° Mémoires, tom. XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII; 6 vol. in-4.°; 4.° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, tom. XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII; 6 vol. in-4°. — 27.° Bulletin de l'Athénée de Beauvoisis, 1.er semestre, 1848.— 28.° Mémoire de la Société archéologique de Montpellier, n.os 6, 7, 15, 17. — 29.° Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Renier-Chalon. Bruxelles, 1848, 1 volume in-4.° avec planches gravées. — 30.° Mémoire en réponse à celui de M. Rigollot sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobrive, par M. Mangon de la Lande, 1827. — 31.° Mémoire en réponse ou quatrième dissertation sur Samarobriva, par M. Mangon de la Lande, 1829. — 32.° Samarobrive ou Saint-Quentin. Notes critiques et géographiques sur Samarobriva de M. de C., par Ch. Quentin, 1832, in-8.° — 33.° Mémoiré de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1847. — 34.° Exploration scienti-

fique de l'Algérie, livr. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15. — 35.° Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure, par Philippe Le Bas. Texte, livr. 8, 9, 10, 11, 12. Planch. liv 5.°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 2.° semestre 1848.

1.° Par S. A. M.me la duchesse de Berry, deux cadres du commencement du XVI.e siècle en chêne sculpté, décorés dans leur couronnement d'aiguilles, de clochetons et de culs de lampe au milieu desquels on remarque deux bas-reliefs et plusieurs figurines. — Un autre cadre en chêne, sculpté dans le style de la renaissance et décoré de feuillages, de figurines et de médaillons. Ces trois cadres qui proviennent de l'ancienne confrérie de N.-D. du Puy, sont du nombre de ceux qui ont été offerts à la princesse lors de son voyage à Amiens en 1825.

2.° Par M. le Maire d'Amiens, une colonne milliaire, quinze cippes entiers avec inscriptions et personnages dont plusieurs sont à cheval, douze cippes fragmentés, douze ornements d'architecture, et parmi eux un chapiteau corinthien de grande dimension, deux inscriptions, un fragment d'une grande statue, un autre sur lequel est représenté en relief le derrière d'un cheval, une grande quantité d'armes en fer, telles qu'épées, framées etc. Toutes ces antiquités gallo-romaines et mérovingiennes ont été recueillies sur la voie romaine récemment découverte à Amiens dans le marais de Longueau. — Un bassin en bronze, ayant servi de mesure locale pour le blé à Amiens, XV.e siècle. — Quatre poids en cuivre ayant servi d'étalon à l'hôtel-de-ville d'Amiens et marqués du millésime 1778. — Deux cachets en cuivre provenant du bureau des commissaires de police de la ville d'Amiens. — Une épée du commencement du XVIII.e siècle, trouvée dans les combles de l'hôtel-de-ville d'Amiens. — Dix pièces de monnaie française. — Quatre exemplaires, deux en argent et deux en bronze de la médaille offerte par le conseil municipal d'Amiens à la garde nationale de cette ville, pour

consacrer le souvenir de son expédition à Paris lors des journées de juin. — Deux médailles en bronze frappées en 1825 pour les sapeurs-pompiers d'Amiens. — Six médailles, savoir : sapeurs-pompiers d'Amiens (deux bronzes) ; Charles X à Amiens en 1827 (bronze) ; inauguration du chemin de fer à Amiens (argent) ; anniversaire de juillet 1835 (bronze) ; naissance du roi de Rome (bronze).

3.° Par M. Louchard, propriétaire à Sains, un coin celtique en silex, trouvé sur le terroir de cette commune.

4.° Par M. Douchet, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, une collection de poteries fragmentées et sigillées, recueillies à Amiens.

5.° Par M. Ch. Codevelle, propriétaire à Amiens, deux fragments de coupe en terre rouge, trouvés à Tirancourt, époque gallo-romaine.

6.° Par M. Feret, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Clermont, deux empreintes du scel de la Neuville-en-Hez, et de Jehan de l'Esglantier.

7.° Par M. Malot, avocat à Amiens, deux exemplaires en bronze de la médaille en or qui lui a été offerte par les électeurs de la Somme.

8.° Par M. Peigné-Delacourt, directeur de la filature d'Ourscamp, deux jetons en argent de cette filature.

9.° Par M. Belvaud-Farcy, épicier à Amiens, un trumeau de cheminée en chêne, représentant en demi-relief deux brasseurs portant un tonneau au milieu de feuillages enroulés. Cette boiserie provient d'une ancienne brasserie de la rue du Quai, à Amiens, XVI.e siècle. — Une tête de statue en pierre, XVII.e siècle.

10.° Par M. Desmaret, architecte à Amiens, une inscription sur cuivre, commémorative de la pose d'une première pierre dans l'église St.-Jacques d'Amiens, le 24 avril 1699. — Une pièce de billon de François de Bourbon, prince de Conty.

11.° Par M. Delahaye, ancien avoué à Amiens, une jarre fragmentée, marquée de l'estampille Q. VALERI ESVNERTI, trouvée à

Amiens, dans les terrassements du quartier Saint-Louis, époque gallo-romaine.

12.° Par M. Garnier, conservateur de la bibliothèque communale d'Amiens, un jeton en argent de la chambre de commerce d'Amiens, règne de Napoléon.

13.° Par M. de Valicourt, propriétaire à Nemours, l'ancien cachet en argent de l'académie d'Amiens.

14.° Par M. De Lascous, colonel en retraite à Amiens, deux fioles rectangulaires en verre verdâtre, trouvées près du Blamont, à Amiens, époque gallo-romaine.

15.° Par M. Tattegrain, entrepreneur de bâtiments à Amiens, une inscription sur marbre blanc, constatant la fondation d'un autel, en 1659, dans l'église des Augustins d'Amiens.

16.° Par M. Marin, président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Laon, six jetons en argent de cette chambre.

17.° Par M. Durand, administrateur du Musée de Calais, un jeton en cuivre de la maison de Créqui.

18.° Par M. de Franqueville, un fer de pique en bronze trouvé près du camp romain de Tirancourt.

OBJETS ACHETÉS PAR LA COMMISSION DU MUSÉE.

1.° Une corniche ornée de rosace et de sa cimaise ; plusieurs fragments de terres rouges sigillées, un plateau en terre rouge, une urne en terre blanche, et une tête de figurine en terre blanche. Ces antiquités de l'époque gallo-romaine proviennent des terrassements exécutés à Amiens dans le quartier Saint-Louis.

2.° Un coin celtique en silex, trouvé à Amiens.

3.° Un plateau en bronze plaqué en argent, forme de navette, une fibule et un bracelet en bronze, deux fioles en verre, trois vases en terre noire dont deux coloriés portent une inscription, un autre vase en terre rougeâtre et une médaille en argent d'Auguste. Ces antiquités ont été trouvées à Amiens. Epoque gallo-romaine.

4.° Une épée espagnole trouvée à Amiens. XVI.e siècle.

5.° La table sur laquelle a été signé le traité de paix d'Amiens, le VI germinal an X.

6.° Trois vases en terre rouge, dont un décoré de feuillages en relief, trouvés à Etaples dans les travaux du chemin de fer. — Epoque gallo-romaine.

7.° Un plateau en bronze, un vase en terre rouge, un bracelet en jais, un autre en bronze, une fibule émaillée de même métal et un collier de pâte vitreuse, troûvés à Amiens. — Epoque gallo-romaine.

Le médaillier s'est en outre augmenté des pièces suivantes : Deux pièces en or de Néron et de Valens. — Deux pièces en argent, règne de Philippe V et de Henri II. — Un plomb de la confrérie des Innocents d'Amiens.—Une pièce d'or de Louis XIV trouvée à Hautvillers. — Une médaille en argent de l'Académie d'Amiens. — Une autre de la chambre de commerce de Picardie. — Trois médailles en bronze de Bignon, abbé commendataire de Saint-Quentin. — Deux autres de Lafontaine. — Une autre de Lesueur, compositeur. — Une autre du général Foy. — Une autre de la princesse de Conty. — Quatre variétés des plombs populaires de la colonne de Boulogne. — Un cuivre du port de Boulogne. — Une médaille commémorative du mariage de Léopold à Compiègne. — Deux jetons en étain de la Société des arts et métiers de Boulogne. — Un bronze commémoratif du voyage de Louis-Philippe dans les départements du Nord et de la Somme. — Un cliché de la *paix d'Amiens*, médaille gravée par Andrieu pour le concours de l'an X. — Deux jetons en argent du conseil municipal de Soissons. — Deux bronzes frappés au nom de la ville d'Amiens pour la fête du roi en 1835 et 1836. — Un autre pour les fêtes de juillet 1836.—Une médaille commémorative de la mort de Napoléon.

Au milieu des ruines de l'ancien château de Labroye, célèbre par l'hospitalité que Philippe de Valois y reçut après la bataille de Crécy, un ouvrier, en bêchant,

vient de découvrir un trésor monétaire qui n'est pas sans intérêt. Ce sont 13 pièces en or d'une assez belle conservation, et dont voici la désignation : Un écu de François I.er, comme duc de Bretagne ; un écu de Charles IX ; trois écus au soleil de François I.er, un François I.er comme dauphin ; un Louis XII, écu au soleil ; une piastre de Philippe II, un ducat du même, et quatre Fernand et Elisabeth d'Espagne.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Concours de 1849.

PROGRAMME.

La Société décernera, dans sa séance annuelle et publique de 1849, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Rechercher les éléments de l'ancien idiome Picard, les caractères propres à cet idiome et ses affinités avec les autres langues.

L'auteur fera connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.

Les mémoires doivent être adressés avant le 1.er juin à M. J. Garnier, *secrétaire-perpétuel, conservateur de la Bibliothèque publique d'Amiens.*

Les mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 10 *Janvier* 1849.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau pour l'année 1849. M. RIGOLLOT *président*, M. l'abbé JOURDAIN *vice-président*, et M. l'abbé DUVAL *secrétaire annuel*, prennent place au bureau. M. Rigollot remercie la Société de l'honneur qu'elle lui fait en le plaçant encore une fois à sa tête, il regrette que la modestie de M. le vice-président ait écarté de son nom les suffrages de ses collègues ; tous les efforts de M. Rigollot tendront à remplir de son mieux les fonctions dont la bienveillance de la Société vient de l'investir. Les paroles de M. le président sont accueillies par des applaudissements.

— M. Dorbis, trésorier, présente son compte des recettes et dépenses pour l'année 1848. Une commission, composée de MM. Bisson de la Roque, Bouthors et Forceville, est désignée ponr l'examiner.

— M. Bouthors développe une proposition tendante à ce que la Société provoque la nomination d'une commis-

20.

sion chargée de reconnaitre l'état des archives de la ville d'Amiens, et de préparer les voies qui faciliteraient la confection d'un inventaire exact de ce précieux dépôt.

Après une discussion dans laquelle on reconnait en principe la nécessité d'entreprendre le classement des richesses enfouies et ignorées aux archives de la ville, discussion qui ne porte d'ailleurs que sur le caractère officiel ou officieux de la démarche à faire auprès de M. le Maire, l'assemblée prend en considération la proposition de M. Bouthors et la renvoie à l'examen d'une commission composée de MM. Bouthors, Guérard, Dorbis, Dufour et Garnier.

— M. Bouthors annonce qu'il lui a été communiqué il y a quelque temps un manuscrit extrêmement curieux du XIV.e siècle et qui renferme le pouillé de l'évêché d'Amiens en 1301. C'est l'état de tous les revenus que cet évêché percevait sur les doyennés, cures et chapelles du diocèse avec le nom en regard de l'abbaye ou du seigneur à qui appartenait l'institution ou la présentation. M. Bouthors a pris une copie de cet intéressant document, qui lui semble compléter en quelque sorte le *rotulus* de l'évêché que l'administration municipale a acheté il y a quelques années pour la bibliothèque. Ce rôle présente l'énumération de tous les droits honorifiques ou temporels de l'évêque, de même que le pouillé fait connaitre quels étaient ses revenus spirituels. M. Bouthors dépose sur le bureau la copie qu'il en a prise et dont il fait hommage à la Société.

M. le président, en remerciant M. Bouthors, lui exprime au nom de l'Assemblée le désir qu'il veuille bien

se charger du soin de publier un document d'un si haut intérêt.

— M. Guérard présente son rapport sur l'ouvrage publié par Mgr. l'évêque d'Amiens, et ayant pour titre : *Actes de l'Eglise d'Amiens.* Le rapporteur n'examine, quant à présent, que la première partie du premier volume, celle qui a pour objet de rappeler les principaux traits de la vie de chacun des prélats qui ont succesivement occupé le siège épiscopal d'Amiens. M. Guérard aurait désiré que la notice de ces évêques fût moins succinte; les matériaux ne manquaient pas, on les avait pour ainsi dire sous la main, et en puisant aux sources mêmes de l'histoire, on ne serait point tombé dans les erreurs que Daire a commises et que le rapporteur signale. M. Guérard fait remarquer qu'en suivant une marche toute différente pour ce qui concerne la vie de M. Faure, et en consultant tous les documents originaux qu'il avait à sa disposition, Mgr. a produit un excellent résumé biographique sur cet illustre prélat qui a tant fait pour la discipline de son diocèse.

La suite de ce rapport est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 13 *février* 1849. — M. l'abbé Cochet adresse une notice sur Ponts, Marais et Aouste, restes de l'ancien Augusta, et la Société, sur la lecture qui lui en est faite, ordonne l'impression dans le bulletin.

— M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau une notice de M. Bazin sur l'église et le château de Folleville, ainsi que des dessins représentant diverses parties du tom-

beau de Raoul de Lannoy. Ces dessins sont mis sous les yeux de l'assemblée qui remarque avec quelle fidélité l'on a reproduit tout le luxe d'ornementation de ce magnifique monument.

— Un membre de la commission des comptes fait un rapport sur l'état des recettes et des dépenses de l'exercice 1848 présenté par M. le trésorier. Il propose de l'approuver dans tout son contenu et se plait à louer l'ordre parfait que M. Dorbis apporte dans l'exercice des fonctions qu'il a bien voulu accepter. La Société s'associant au sentiment de la commission, adopte les conclusions du rapport et s'empresse de voter des remercîments à M. Dorbis en décidant qu'il en sera fait mention au procès-verbal de la séance.

La Société arrête ensuite, sur le rapport de la même commission, son budget pour l'exercice 1849.

— Le président informe la Société de ce qui a été fait par la commission nommée dans la dernière séance pour examiner la proposition de M. Bouthors concernant les archives communales d'Amiens. L'offre de préparer le classement de ce riche dépôt a été accueillie par M. le Maire avec tout l'empressement que l'on devait attendre de ce magistrat éclairé, qui a bien voulu apprécier l'avantage que la ville pourrait retirer du zèle et des connaissances paléographiques de la Société. M. le président donne lecture de la lettre suivante que M. Porion, Maire d'Amiens et membre de l'Assemblée nationale, vient de lui écrire à ce sujet ainsi que de l'arrêté qu'il a pris à la date du 12 février 1849, pour instituer à l'Hôtel-de-Ville une commission chargée du dépouillement des archives :

« Monsieur le Président,

» Je m'empresse de vous informer, en réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 30 janvier dernier, que j'ai accueilli avec reconnaissance la proposition de la Société des Antiquaires de Picardie qui veut bien m'offrir son concours éclairé pour le classement des archives de la Mairie.

» Pénétré des avantages que doit offrir cette mesure accomplie sous les auspices d'une Société dévouée à la fois aux intérêts de la science et de la cité, j'ai pris un arrêté pour instituer, sous la présidence de M. Bouthors, Greffier en chef de la Cour d'Appel, une commission près la Mairie chargée de préparer la mise en ordre de ces archives. J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le Président, une expédition de cet arrêté, en vous priant de vouloir bien exprimer mes remercîments à la Société des Antiquaires de Picardie, et particulièrement à ceux de ses membres qui ont l'extrême bonté de mettre en cette circonstance leur zèle et leurs lumières au service de l'administration municipale.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération,

» *Le Maire*,

» L. Porion. »

Après cette communication, la Société s'empresse de voter des remercîments à M. le Maire pour le témoignage de confiance et de sympathie qu'il vient de lui donner.

Séance du 18 *fevrier* 1849. — M. Guerard, reprenant la lecture de son rapport sur l'ouvrage de Mgr. l'évêque

d'Amiens signale d'abord l'intérêt des deux premières pièces publiées dans les *Actes de l'Eglise d'Amiens* ; ce sont deux instructions données par l'évêque Jessé en 811 sur la demande qu'en avait faite Charlemagne, la première concernant le baptême et la seconde, la conduite du clergé.

Arrivant aux statuts synodaux de 1411, M. Guerard examine une question qui n'a été qu'indiquée dans l'ouvrage qu'il analyse et qui cependant méritait d'être traitée et résolue, celle de savoir si les statuts de Bernard de Chevenon sont bien les mêmes que ceux attribués à Jean Avantage. Par suite des recherches auxquelles il s'est livré, M. Guerard démontre que les statuts rapportés par D. Martenne sont l'œuvre de Jean Avantage ; qu'ils n'appartiennent en rien à Bernard de Chevenon ; que ceux de cet évêque existent à la date de 1411 et que Mgr. aurait dû les publier à cause de l'intérêt qu'ils présentent. M. Guerard fait ressortir les différences qui ne permettent point de confondre les statuts de 1411 avec ceux de 1455.

M. Guerard passe ensuite en revue les statuts de Jean Avantage et de François de Pisseleu, qui ont été publiés pour repousser les doctrines de Luther et de Calvin.

Les statuts du chapitre publiés en 1464 attirent ensuite l'attention de M. le rapporteur qui fait remarquer leur corrélation avec ceux des évêques dont il vient d'être parlé. M. Guerard regrette que l'on n'ait publié que des pièces imprimées et que l'on ait omis de compulser les documents inédits qui existent dans nos bibliothèques publiques, pour en faire ressortir tout se qui se rattachait à la discipline de l'Eglise d'Amiens.

Passant ensuite à la série des actes postérieurs au concile de Trente, M. Guerard examine successivement les actes de Geoffroy de la Marthonie et de Lefebvre de Caumartin; il signale à cet égard la lacune qui existe dans l'ouvrage dont le rapport lui a été confié, entre l'année 1618 à laquelle Lefebvre de Caumartin est parvenu à l'épiscopat et celle de 1634 date de la première des piéces publiées par Monseigneur.

M. Guerard termine son rapport, en regrettant que Mgr. ait cru devoir se renfermer dans un cadre aussi restreint; il aurait désiré, dans l'intérêt de l'histoire civile et ecclésiastique de notre province, que l'auteur des *Actes de l'Eglise d'Amiens* publiât le réglement de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, celui de Montdidier, le réglement du chapître de Vignacourt créé en 1216 par Evrard de Fouilloy, etc.

M. Guerard signale également une autre lacune, c'est celle de 811 à 1455, époque des statuts de Jean Avantage. Il indique les diverses pièces que Mgr. aurait pu publier pour la combler, et les détails dans lesquels M. le rapporteur entre à cet égard, donnent à son travail le plus haut intérêt. — Il termine en remerciant Mgr. du service incontestable qu'il a rendu en entreprenant cette importante publication, qui recevra de tous les amis des études historiques les encouragements empressés auxquels elle a droit.

Séance du 14 *mars* 1849. — M. Houbigant écrit pour réclamer contre l'opinion qu'on lui a prêtée dans le bulletin, pag. 196 relativement aux haches en bronze qu'il

n'a jamais considérées comme ayant servi à fixer le pied des tentes. Il a toujours pensé que ces coins qui sont de toutes sortes de forme et dont les uns ressemblent fort à des ciseaux de menuisiers et de serruriers étaient des outils dont les anciens se sont servis pour exécuter les travaux nécessités par leurs constructions. M. Houbigant possède huit de ces coins que l'on appelle improprement des haches ; il les a fait emmancher et il y a parfaitement réussi ; il lui est impossible d'y voir autre chose que des outils les uns pour le bois, les autres pour la pierre ou le marbre.

On en trouve beaucoup dans toutes les portions de la France, en Allemagne, en Suisse, dans la Scandinavie et même dans les confins de la Sibérie. Mais dans cette contrée les outils sont de deux espèces, les uns d'origine romaine sont dus à la présence des Romains ou aux courses lointaines des habitants placés sous leur domination ; les autres ont été fondus dans ces pays où de bonne heure l'on a connu le travail et l'emploi des métaux. Mais à cet égard surgissent des questions délicates. Les habitants de l'ancienne Egypte et du Caire ont fabriqué le fer aux époques les plus reculées. Les Grecs à l'époque d'Homère et longtemps après ne savaient pas travailler le fer qu'ils ne connaissaient que comme un métal rare. Les Romains n'ont fait usage pour leurs armes, épées et lances, que du bronze ; ils ignorèrent les avantages de la cémentation ; les Gaulois et particulièrement les Germains avaient des épées de fer, mais de fer qui s'émoussait, ployait et restait ployé ; enfin il n'était pas converti en acier. Les Gaulois du Nord devaient la

connaissance du fer et peut-être le métal lui-même aux Scandinaves. Comment ces différents peuples ont-ils découvert les métaux, l'art de les extraire, et de les travailler ? Comment se sont ils transmis ces connaissances? Dans quel ordre ? Voilà divers points sur lesquels M. Houbigant a recueilli pour les éclairer d'innombrables notes, qu'il ne désespère pas de coordonner un jour. A une époque où il pensait à publier un ouvrage sur les antiquités recueillies dans le département de l'Oise, ce savant archéologue a fait graver huit outils de l'espèce improprement appelée hache et dont il a fait analyser le bronze par un célèbre chimiste de Paris. M. Houbigant adresse à la Société un dessin gravé de ces outils.

— M. le Préfet écrit à M. le Président de la Société :

« Monsieur le président,

» Suivant le désir que vous m'avez exprimé, j'ai adressé à MM. les Maires du département des instructions pour assurer la conservation des objets antiques qui seraient découverts dans le département et qui offriraient de l'intérêt sous le rapport de l'art ou de l'histoire.

» Je joins ici un exemplaire de la circulaire que j'ai publiée à ce sujet dans le recueil des actes administratifs, et dans laquelle je n'ai fait que reproduire, du reste, les observations que vous m'avez écrites.

» J'ai remis également un exemplaire de la circulaire à M. l'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à M. l'Ingénieur des mines et à M. l'Agent-voyer en chef d'arrondissement, en invitant ces fonctionnaires à donner des

instructions analogues aux agents placés sous leurs ordres.

» Je leur ai recommandé, en outre, d'insérer dans les cahiers de charges relatifs à des travaux publics une clause spéciale pour assurer, d'une manière incontestable, à l'administration la propriété des antiquités qui seraient découvertes par les entrepreneurs de ces travaux ou par leurs agents.

» Je désire apprendre, monsieur le Président, que ces mesures ont produit les heureux résultats que vous paraissez attendre.

» Recevez, etc.

» Pour le Préfet, en tournée,

» *Le Conseiller de Préfecture Secrétaire général, délégué.*

« Marotte. »

Après la lecture de cette lettre et de la circulaire qui l'accompagne, la Société vote les remerciments les plus empressés à M. le Préfet pour le concours qu'il veut bien lui prêter dans l'intérêt du Musée et de la science qui n'est pas moins intéressée à la conservation des objets d'art que l'on rencontre fréquemment dans le sol.

— M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un mémoire de M. Bazin sur l'église et le château de Folleville. Dans la première partie de son travail M. Bazin décrit avec le plus grand soin les tombeaux qui se trouvent renfermés dans cette église et notamment celui de Raoul de Lannoy dont les riches sculptures font assurément l'un des plus

beaux monuments de la Picardie. Il signale parmi les feuillages qui décorent la voussure des tombeaux les écosses de pois et le fruit du noyer qui rappellent les noms de Jeanne de Poix et de Raoul de Lannoy. Cette particularité avait jusqu'alors échappé aux antiquaires qui avaient étudié ce superbe monument.

Après avoir donné la description du tombeau en marbre blanc qui se trouve derrière l'autel, M. Bazin passe en revue les vitraux, la voûte et les fonds baptismaux, et fait valoir avec autant de savoir que de saine critique tout l'intérêt qu'ils présentent.

La seconde partie du mémoire concernant le château de Folleville est renvoyée à la prochaine séance.

— Sur le rapport d'une commission, la Société discute le programme des questions qui seront soumises à la prochaine assemblée générale et qui devront être, sur la demande de plusieurs directeurs de comités, immédiatement publiées afin que chaque comité ait tous les loisirs de les étudier. Ce programme se trouve ainsi arrêté :

1.° Quels sont les principaux monuments gaulois et romains qui ont existé et existent encore en Picardie? Ces monuments ont-ils été décrits? Quels sont ceux qui mériteraient de l'être?

2.° Quelles sont les monnaies gauloises trouvées en Picardie et les types que l'on rencontre le plus communément ?

3.° Quels sont les ordres monastiques qui ont fondé des établissements dans l'évêché de Beauvais ; signaler ces

fondations par ordre chronologique, et la part de chacune d'elles dans le développement de la civilisation?

4.° Quelles sont les commanderies existantes ou qui ont existé dans l'arrondissement de Compiègne, en faire connaître la fondation, en décrire les restes?

5.° Quels sont dans les monuments religieux de l'arrondissement de Clermont (Oise) les vitraux les plus anciens? Parmi les sujets qu'ils représentent en connaît-on qui soient empruntés à l'histoire civile ou religieuse du Beauvaisis?

6.° Connaît-on dans les églises de l'arrondissement de Noyon des vêtements ecclésiastiques, des parements d'autels, des vases sacrés, des châsses; enfin des objets nécessaires au culte d'une origine ancienne; les décrire, et en faire connaître l'origine et l'usage?

7.° Signaler dans les villes et dans les villages de Picardie les maisons romanes, gothiques où de la renaissance, en bois ou en pierres les plus remarquables, et qui seraient de nature à faire connaître les transformations successives de l'architecture civile dans la province?

— Il est donné lecture de deux lettres écrites par M. Ch. Perin, juge à Soissons, qui veut bien faire des démarches pour compléter la série métallique formée par la Société et augmenter ainsi le médaillier du Musée de toutes les pièces modernes qui se rattachent à l'histoire de la province. M. Perin fait hommage au Musée d'un exemplaire de la médaille des forts de Soissons dont il veut bien dégarnir son cabinet; il ne désespère

pas de pouvoir procurer à la Société la médaille des arquebusiers de cette ville, qui est devenue extrêmement rare. Des remerciments sont votés à M. Ch. Perin pour ces témoignages de généreuse sympathie.

—M. Ch. Dufour s'élève contre les changements de dénomination de rues que les bouleversements politiques occasionnent si fréquemment ; l'ancienne rue des Rabuissons à Amiens, que la restauration avait fait dénommer rue Royale a été au mois de mars 1848 par un arrêté du citoyen Bergeron appelée rue de la République ; la rue des Jacobins, qui dès le 14.e siècle portait ce nom l'a perdu par le même arrêté pour prendre celui de Béranger sans qu'on sache bien pour quel motif, car la ville d'Amiens, ni même le département de la Somme n'a été le berceau de cette gloire nationale. La rue du duc d'Orléans a éprouvé le même sort ; les proconsuls du Gouvernement provisoire l'ont dénommée rue du 24 février. Ces changements de noms sont eux-mêmes soumis aux commotions politiques qui pourraient agiter encore la France, car qui donc peut garantir que l'ère des révolutions soit fermée. M. Dufour signale tous les inconvénients de ces mutations illégales en elles-mêmes, puisque l'administration municipale y est restée complètement étrangère, et qu'à elle seule il appartenait de faire ces changements. Ces nouvelles dénominations n'ont rien de commun avec l'histoire locale, que l'on devrait seule consulter lorsqu'il y a lieu de donner un nom à une rue nouvellement ouverte. A l'égard de la rue portant, avant les évènements de février, le nom de rue Royale, M. Dufour rappelle qu'elle se nommait autrefois rue des Rabuissons, en souvenir d'une famille

puissante dont l'hôtel, qui subsistait en 1408, était situé dans ce quartier et qui a fourni trois Mayeurs à l'administration de la ville d'Amiens, savoir : Jehan des Rabuissons, en 1312; Jacques des Rabuissons, en 1367; et Jehan fils de Firmin, en 1369. La rue des Jacobins qui se trouve ainsi mentionnée dans un titre de 1307, a pris ce nom à cause du couvent des frères Jacobins que St.-Louis avait fondé à Amiens; ces religieux, on le sait, se sont particulièrement dévoués à l'entretien des pauvres de la ville, ils ont de plus fondé dans leur couvent des cours gratuits d'enseignement. N'y aurait-il pas tout à la fois convenance et justice à conserver le souvenir de leurs bienfaits en restituant leur nom à la rue qu'ils habitaient. M. Dufour demande que l'attention de l'administration municipale soit appelée sur ce point et que désormais les dénominations des rues ne soient puisées que dans l'histoire locale.

Cette proposition étant appuyée de plusieurs observations présentées par divers membres et tendantes à la prise en considération, l'assemblée prend la délibération suivante :

La Société émet le vœu que l'administration municipale d'Amiens restitue à la rue Royale, aujourd'hui dénommée rue de la République, son ancien nom de rue des Rabuissons ; à celle dite Béranger, son nom primitif de rue des Jacobins ; et à celle appelée rue du 24 Février, le nom de rue de Cérisy ou tout autre nom emprunté à l'histoire locale.

Elle exprime également le désir qu'à l'avenir les noms qui seront donnés aux nouvelles rues soient entière-

ment étrangers à la politique, et arrête qu'expédition de la présente délibération sera adressée à M. le Maire d'Amiens.

COMITÉ DE NOYON.

Séance du 4 Janvier 1849. — Le Comité nomme une commission de trois membres qui, sous la présidence du Directeur, sera chargée d'inventorier et cataloguer les papiers historiques laissés après le décès de M. Richart. Cette commission est composée de MM. Frédéric de Roucy, Donné et Léon Mazières. Elle est engagée à se livrer immédiatement à cet important travail, afin de pouvoir faire un rapport à la première séance.

— Le Comité entend ensuite la lecture faite par M. Colson d'une notice sur une médaille bilingue de Vespasien, de coin romain, et au revers de Flavia Domitilla, sa femme. Voici la description de cette pièce qui a été soumise elle-même à l'examen de chacun des membres du Comité :

IMP CAESAR VESPAS AVG COS III TRPPP

Tête laurée de Vespasien tournée à droite.

℞ PACI ORB TER AVG. Buste de femme tournée à droite avec la tête ornée d'un diadême.

Sous le buste on lit à l'exergue de la médaille HPA. Denier d'argent, à fleur de coin et parfaitement authentique.

Il résulte des recherches du docteur Colson, que la femme représentée au revers de cette médaille ne peut

être que Flavia Domitilla, et que le nom de Junon HPA, sous lequel se trouve désignée la femme de Vespasien, n'est point le premier exemple de femmes des empereurs romains désignées sur les médailles par des noms de divinités : c'est ainsi que du temps d'Auguste on frappa des médailles à l'effigie de Livie, en inscrivant, à l'exergue, sous le buste de l'impératrice, les noms IVSTITIA. SALVS. PIETAS. Et il existe même une médaille grecque de Livie, qui donne à cette impératrice le nom de Junon HPA. Mais ce qui rend aux yeux des membres du Comité la médaille du docteur Colson curieuse et intéressante au plus haut degré, c'est qu'elle offre le premier exemple connu d'une inscription bilingue (latine et grecque), sur une médaille de coin romain.

Proposition concernant le classement des Archives de la ville d'Amiens.

« Messieurs,

» Je viens fixer votre attention sur un sujet qui a été débattu dans la dernière session du Conseil général, lorsque M. le Préfet y a porté la proposition de créer un agent qui serait chargé de la classification des archives communales.

» Pour mieux faire ressortir l'utilité de la mesure, M. le Préfet avait signalé au Conseil l'état déplorable dans lequel se trouvent la plupart des dépôts d'archives du département.

» M. le Maire d'Amiens, qui avait été éclairé par une lettre de votre honorable président sur les inconvénients

qui pourraient résulter, pour son administration, de l'adoption de la proposition de M. le Préfet, a pris la parole pour la combattre.

» Examinant la question au point de vue du droit et au point de vue d'application, M. le Maire a très bien démontré que les communes ne pouvaient être astreintes, malgré elles, à ouvrir leurs archives aux agents de l'administration départementale et qu'en le permettant, elles mettraient leurs titres les plus précieux à la disposition de personnes qui ne seraient pas investies de toute leur confiance.

» Le succès de cette protestation a été complet. Eclairé par les raisons qui l'avaient dictée, M. le Préfet a retiré sa proposition.

» Toutefois, Messieurs, il est résulté de la discussion qui a eu lieu à cette occasion, dans le sein du Conseil général, un enseignement qui ne doit pas être perdu pour les communes qui veulent conserver un droit sur lequel on semble vouloir élever des doutes. Il faut qu'elles fassent elles-mêmes ce que M. le Préfet a voulu faire seul comme tuteur de leurs intérêts.

» Le temps n'est pas éloigné où une loi organique réglera les attributions des communes. Le sort de leurs archives devra nécessairement attirer l'attention du législateur; il est donc important qu'elles se montrent dès à présent soucieuses de prévenir l'effet de mesures qui tendraient à centraliser l'administration de ces dépôts si précieux pour les intérêts des localités qu'ils concernent. Celles qui auront la possession du droit qu'on paraît disposé à leur contester, seront nécessairement dans des

conditions plus favorables que celles qui l'auront perdu ou négligé.

» La ville d'Amiens, plus heureuse que tant d'autres cités, possède encore toutes les traditions écrites de son passé.

» Son riche chartrier renferme des documents précieux pour l'histoire, et des renseignements utiles pour la gestion des intérêts municipaux. Il n'y a pas un seul sujet soumis aux délibérations du Conseil de la commune qui ne puisse être élucidé par le rapprochement et la comparaison des titres anciens avec les actes postérieurs. Ces actes ont cela de remarquable que, roulant presque toujours sur des intérêts identiques, ils se succèdent pour revêtir des formes nouvelles, mais se rattachant à des principes invariables. Les mœurs changent, mais le mécanisme de l'organisation reste à peu près le même quand les rouages accessoires se compliquent ou se simplifient suivant les circonstances.

» Si le dernier gouvernement en commençant la collection des *documents inédits de l'histoire du Tiers-Etat*, a consacré un volume tout entier à ceux qu'il a fait extraire de notre chartrier communal, c'est qu'il a pensé, avec raison, que ces documents avaient une importante signification, au point de vue de la science gouvernementale : nos communes du moyen-âge ont été le berceau du système représentatif dont nous tentons aujourd'hui une plus large application. La nôtre prouvera par ses titres, qu'elle a été initiée de bonne heure à tous les secrets de l'administration. En matière de police, de finances, de salubrité, d'assistance, de philantropie, d'arts et métiers, de travaux publics, elle a tout expérimenté avec cette sage réserve que la prudence conseille, avant même que l'au-

torité publique reconquise pût donner à toutes ces municipalités une direction énergique et uniforme.

» Ce n'est point pour satisfaire une vaine curiosité que M. Augustin Thierry a choisi notre ville pour le théâtre de ses premières explorations. Son rapport au ministre de l'instruction publique laisse entrevoir un but plus élevé, son livre est à l'adresse des législateurs futurs. C'est pour eux qu'il l'a entrepris, car en recueillant les actes du passé, il leur fournit des préceptes pour l'avenir.

» La mine féconde où il a puisé ses enseignements restera-t-elle inexplorée par ceux qui ont le plus d'intérêt à mettre au jour toutes les richesses qu'elle renferme ? Non sans doute. Car s'il a fait le travail d'utilité spéculative, il reste à faire le travail d'utilité pratique qui se composera du récollement et classement de toutes les pièces dont est formé le dépôt d'archives de la ville d'Amiens.

» Nos ancêtres, il faut leur rendre cette justice, avaient plus que nous le respect de leurs propres traditions, ils ne les dédaignaient pas comme vieilleries d'une époque d'ignorance et de barbarie. Les inventaires qu'ils ont fait dresser au 15.e, au 16.e et au 18.e siècles, attestent qu'ils sentaient le besoin d'y avoir recours et qu'ils prenaient des moyens d'y recourir utilement. Nous au contraire, nous ne connaissons pas ce que nous avons le plus d'intérêt à connaître, l'origine de nos marais par exemple. Si la propriété en était contestée, nous ne pourrions invoquer que la possession, tandis qu'il y a dans nos archives des titres nombreux qui la corroborent.

» Il y a donc nécessité et opportunité de saisir le conseil municipal d'une proposition relative à cet objet, et

nous avons la certitude qu'il suffira d'en dénoncer le but à M. le Maire pour que ce magistrat use à l'instant même du droit d'initiative que la loi lui accorde.

» Nous ne proposons pas de nommer, quant à présent, un archiviste salarié, parce que auparavant le Conseil municipal voudra s'éclairer sur la nature des travaux qu'il aura à rémunérer. Le traitement de cet employé devant être proportionné à l'étendue des devoirs qu'il aura à remplir, devra être plus ou moins important selon qu'il aura plus ou moins à faire; or il est indispensable que l'administration nomme une commission pour lui faire un rapport, lequel ne pourra avoir lieu qu'après un travail préparatoire fait sous les yeux et sous la direction des commissaires. Nous ajouterons que les circonstances ne sont point favorables, pour grever le budget de la ville du surcroît de dépense que nécessiterait la création d'un nouvel employé que nous considérons, dans ce moment du moins, commme une chose complètement inutile, d'autant plus qu'il ne pourrait faire que ce que fera aussi bien et mieux peut-être la commission.

» La commission, nous espérons que ce vœu sera accueilli, pourrait être composée de membres du Conseil municipal et de membres de la Société des antiquaires de Picardie. Ceux-ci y apporteraient leur expérience des études paléographiques, ceux-là leur expérience des affaires administratives.

» L'un de ses membres, le Président ou le Secrétaire, pourrait être investi du titre d'archiviste honoraire, car la responsabilité du dépôt ne peut pas peser sur tous à la fois, mais sur un seul. Ce choix au sur-

plus doit être laissé au libre arbitre de M. le Maire.

» La commission ne serait pas instituée pour procéder à un classement régulier et méthodique du dépôt, mais bien pour dresser le programme de ce classement. Elle aurait donc deux choses à faire :

» 1.° Ranger toutes les liasses, papiers, registres et cartons dans les différents casiers du dépôt, en séparant autant que possible la partie inventoriée de celle qui ne l'est pas et qui se compose de tous les papiers postérieurs à la révolution de 1789.

» 2.° Procéder à un inventaire sommaire énumératif du nombre de volumes, registres, liasses, que renferme chacune des divisions du dépôt.

» Ce travail purement matériel accompli, fournirait à la commission les éléments du rapport qu'elle aurait à présenter au Conseil municipal, et celui-ci serait mis à même de déterminer le mode de classement définitif et de le faire en parfaite connaissance de cause.

» C'est pourquoi nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer de transmettre à M. le Maire de la ville d'Amiens l'expression du vœu suivant :

» La Société des Antiquaires de Picardie émet le vœu que M. le Maire d'Amiens saisisse le Conseil municipal d'une proposition relative à la conservation et au classement des archives municipales, et tendante : 1.° à ce qu'il soit nommé une commission composée de membres du Conseil municipal et de membres de la Société des Antiquaires de Picardie, pour faire un rapport au Conseil sur l'état actuel de ce dépôt ;

» 2.° A ce qu'il soit nommé par M. le Maire un conservateur honoraire provisoire, qui aura la garde et la responsabilité du dépôt jusqu'à ce que M. le Maire et le Conseil municipal aient pris à cet égard une mesure définitive.

» *Amiens*, *le* 10 *janvier* 1849.

» BOUTHORS. »

Arrêté de la Mairie d'Amiens, instituant une Commission pour procéder au classement des Archives communales.

« LE MAIRE DE LA VILLE D'AMIENS,

» Vu l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement du 19 floréal an 8 ;

» Vu les circulaires de M. le Préfet de la Somme du 1er décembre 1842 et 30 août 1848 ;

» Vu également la lettre de M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie en date du 30 janvier dernier, par laquelle cette Société offre son concours pour faciliter le classement et l'inventaire des archives communales de la ville d'Amiens ;

» Considérant qu'il importe, non seulement dans l'intérêt de la science historique, mais aussi dans l'intérêt même de la ville de faire constater, par un inventaire régulier, la nature des documents conservés aux archives de la mairie ; que les titres nombreux qui sont renfermés dans ce dépôt peuvent conduire à l'appréciation des droits de la cité dans toutes les questions qui peuvent surgir à l'occasion des biens communaux ; mais qu'avant de déterminer le mode définitif de classement et de conservation de ce dépôt, il est nécessaire que l'administration soit éclairée, par un rapport préparatoire, sur l'utilité et la durée du

travail à entreprendre, ainsi que sur la dépense qu'il pourra occasionner :

ARRÊTE :

ART. 1.er Une commission est instituée pour préparer le classement et l'inventaire de tous les papiers, titres, registres, et documents quelconques conservés aux archives de laville d'Amiens.

ART. 2. Sont nommés membres de cette commission : MM. Rigollot, membre du conseil municipal ; Bouthors, greffier en chef de la Cour d'Appel ; Dorbis, archiviste du département ; Guerard, conseiller-auditeur à la Cour d'Appel ; Garnier, conservateur de la bibliothèque communale ; Dufour fils, avoué à la Cour d'Appel ; tous les sus-nommés président et membres de la Société des Antiquaires de Picardie ; et Billoré, chef de bureau à la Mairie d'Amiens.

ART. 3. M. Bouthors, greffier en chef de la Cour d'Appel, présidera les opérations auxquelles la commission a mission de se livrer, et en cette qualité aura la responsabilité du dépôt d'archives qui est provisoirement confié à sa garde.

ART. 4. Un premier rapport sur le degré d'avancement des travaux de la commission sera par elle adressé à l'administration municipale dans la première quinzaine de décembre prochain.

ART. 5. Expédition du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de la Somme et à M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie.

» Fait à l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, le 12 février 1849.

» L. PORION. »

Circulaire de M. le Préfet de la Somme à MM. les Maires, sur les découvertes d'antiquités.

« Messieurs,

» La Société des Antiquaires de Picardie a créé, à Amiens, en 1836, un Musée départemental et communal d'antiquités.

» Ce Musée renferme déjà un grand nombre d'objets précieux sous le rapport de l'art et de l'histoire locale. Mais, pour donner à cet établissement tous les développements dont il est susceptible, il est nécessaire que les administrations communales interviennent auprès des ouvriers pour assurer la conservation des antiquités qu'ils rencontrent dans le sein de la terre. Des découvertes de cette nature sont fréquentes dans notre contrée. La vallée de la Somme, notamment, recèle dans ses marais une foule de débris de l'art antique, tels que *coins celtiques en bronze ou en silex* (ces derniers sont vulgairement connus dans les campagnes sous le nom de *Cailloux taillés), tombeaux, médailles, vases en terre cuite ou en métal, armes en fer ou en cuivre, ustensiles, etc.*

» M. le Président de la Société des Antiquaires me prie de réclamer votre intervention pour la conservation de ces vestiges des temps anciens, qui, souvent, ont fourni des renseignements précieux pour l'histoire locale.

» Je me rends volontiers à ce désir, et je recommande cet important objet à toute votre attention, persuadé, Messieurs, que vous donnerez tous vos soins à ce que les antiquités découvertes, soit dans les tourbières, soit dans les

fouilles que nécessitent les redressements et ouvertures de chemins, soient recueillies avec empressement.

» Je vous prie d'employer toute votre influence auprès des personnes qui auraient découvert quelques-uns de ces objets, pour les déterminer à en faire hommage au Musée départemental d'Amiens. *Sur chaque don sera inscrit le nom du donateur;* c'est un devoir de reconnaissance que la Société ne manquera pas de remplir.

» Les objets d'art dont vous pourrez obtenir ainsi l'abandon gratuit, devront être adressés à M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

» Si le propriétaire d'un monument antique recueilli dans un champ ou dans une tourbière, n'était point disposé à le céder gratuitement, vous voudriez bien le prévenir qu'il pourrait en traiter avec la Société des Antiquaires, qui s'empressera d'acheter ceux qui lui paraîtront dignes d'intérêt.

» Un rapport me sera fait, tous les ans, au mois de juillet, sur les dons que la Société aura obtenus par le bienveillant concours des autorités locales. La Société signalera ceux de MM. les Maires dont l'intervention aura puissamment secondé ses efforts pour placer, sous la sauvegarde de la science, les objets antiques recueillis dans leurs localités.

» Si quelqu'habitant de votre commune avait en sa possession des objets de cette nature, tels que coins celtiques, médailles, armes, vases, figurines, etc., je vous serais obligé de m'en donner connaissance.

» Votre concours, dans ces circonstances, sera utile

non-seulement à la Société des Antiquaires, mais encore à la science et à l'histoire du pays ; permettez-moi de le réclamer aussi actif et aussi empressé que possible.

» Recevez, etc.

» *Le Préfet de la Somme,*

« Léon Masson. »

MEMBRES ADMIS.

M. Bougon-Ducastel, de Noyon,	titulaire	non résidant.
M. Cottu-Harlay.	id.	id.
M. Bouthors (Hector).	id.	id.
M. Mazieres (Louis).	id.	id.
M. Soulas (Edouard).	id.	id.
M. Le Serurier, procureur-général près la Cour d'appel d'Orléans, ancien membre titulaire résidant.		id.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 1er. trimestre de 1849.

1.° Revue de la Numismatique belge, n.os 2, 3, 4 du tom. IV. — 2.° Collectanea antiqua by Roach Smith, n.° 12. — 3.° The journal of the british archaeological association, n.os 7, 10, 12, 15, 16. — 4.° Proceedings of the society of antiquaries of London, n.os 1, 2, 4, 15. — 5.° The numismatic chronicle, n.os 25, 26. — 6.° Transactions of the british archaeological association at its third annual congress held at Gloucester. Aug. 1846. 1 vol. in-8.° — 7.° Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 7.e vol. — 8.° Séances et travaux de l'Académie de Reims, années 1848-1849, n.os 1, 5, 6. — 9.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, III.e liv. 1848. — 10.° L'Investigateur, n.os 168, 169, 170. — 11.° Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, tom. VI, liv. 1. — 12.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 9. 1848, n.° 1. 1849. —

13.° L'Institut, n.os 156, 157, 158. — 14.° Bulletin de l'Athénée du Beauvoisis, deuxième semestre, 1848. — 15.° Bulletin de la Société historique de Tournay, tom. I, n.° 3. — 16.° Compiègne. — La Forêt, par M.me Fanny Denoix, broch. — 17.° Cercle lyrique Montois. Au bénéfice des pauvres. Poésies. brochure in-8.° — 18.° Congrès scientifique de France. Quinzième session, tenue à Tours en septembre 1847, 2 vol. — 19.° Petite Solution de grands mots faisant suite au petit Glossaire administratif, par M. Boucher de Perthes, vol. in-12. — 20.° Antiquités celtiques et antédiluviennes. Mémoire sur l'industrie primitive et les arts à leur origine, par M. Boucher de Perthes; 1 vol. in-8.° avec 80 planches. 21.° Notice sur M. Le Chanteur, commissaire principal de la marine, suivie d'actes inédits relatifs aux siéges de Flessingue et d'Anvers, en 1809 et 1814, par Ed. Thierry, broch. in-8.° — 22.° Recherches historiques et statistiques sur l'intempérance des classes laborieuses et sur les enfants trouvés, ou des moyens qu'il convient d'employer pour remédier à l'abus des boissons énivrantes et pour améliorer le régime des enfants trouvés, par L. A. Labourt, 1 vol. in-8.° — 23.° Recueil de chartes et pièces relatives au prieuré de N.-D. des Moulineaux, membre dépendant du prieuré de N.-D. de Louye-lès-Dourdan, de l'ordre de Grandmont, et à la chatellenie de Joigny, arrondissement de Rambouillet, publiés par M. Auguste Moutié, in-4°. Publication de la Société archéologique de Rambouillet. — 24.° Offerts par M. le Ministre de l'Instruction publique : 1.° Statistique monumentale de Paris. Atlas, liv. 22, 23; 2.° Monographie de la cathédrale de Chartres, IV.e liv.; 3.° les Olim, tom. III; deuxième partie. 1312-1318 ; 4.° Archives législatives de la ville de Reims, deuxième partie. Statuts; 5.° Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, tom. VII, 6.° Négociations de la France dans le Levant, publiées par E. Charrière, tom. I; 7.° Souvenirs de France et d'Italie dans les années 1830, 1831 et 1832, par M. le comte J. d'Estourmel, 1 vol. 8.° Journal d'un voyage en Orient, par M. le comte J. d'Estourmel, 2 vol.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 1.er trimestre de 1849.

1.° Par M. le Maire d'Amiens, la pierre dite de St.-Firmin, portant le millésime 1528 et les armes de Clabaut, mayeur d'Amiens.

2.° Par M. Gentil, propriétaire à Lille, la médaille de la fédération des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

3.° Par le comptoir l'Unité, de St.-Quentin, deux jetons en bronze de ce comptoir

4.° Par le docteur Woillemier, de Senlis, deux jetons de présence de la chambre des huissiers de cet arrondissement.

5.° Par M. Boucher de Perthes, directeur des Douanes, à Abbeville, deux médailles en bronze de la société d'émulation de cette ville et un médaillon en relief fait par Sauvage et représentant le buste du donateur.

6.° Par M. Hecquet d'Orval, propriétaire à Abbeville, deux médailles de Ph. Hecquet, l'une de 1713, l'autre de 1714.

7.° Par M. Demarsy, substitut à Abbeville, un mereau du chapitre de St.-Vulfran; un autre mereau d'origine inconnue; et deux plombs aux marchandises, marqués des mots Amiens et Roziéres.

OBJETS ACHETÉS.

1.° Deux jetons en argent de la chambre des huissiers de Soissons; 2.° deux autres en argent et en bronze du comptoir l'Unité de cette ville; 3.° la médaille en argent de Calvin; 4.° le retour d'Astrée, médaille en argent avec ces mots sur la tranche : *Paix générale à Amiens* AN X MDCCCII; 5.° une autre médaille en argent frappée pour la paix d'Amiens avec la légende *Ambiani* AN X 1802, *pace terra marique data*; 6.° le cachet de l'académie universitaire d'Amiens, supprimée au mois de juin 1848.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

ERRATUM, page 287.

Au lieu de : M. Guerard fait remarquer, etc. ;—*Lisez :* Il eût été à souhaiter que Monseigneur fît, pour la majeure partie des évêques, ce qu'il a fait pour MM. Feydeau de Brou, Sabatier, et De-la-Motte. Car, en mettant de côté le récit du P. Daire, en consultant les manuscrits et les mémoires du temps, il faut reconnaître que Monseigneur nous a donné sur ces trois illustres évêques, des notices biographiques pleines d'intérêt et bien supérieures à celles des historiens de la ville.

Séance du 10 *Avril* 1849.

M. Rigollot lit la première partie d'un mémoire sur des armes, des boucles, des ornements divers provenant des peuples barbares, la plupart de race germanique et se rapportant à l'époque où les Romains, après avoir incorporé les Gaules à leur empire et obligé ses belliqueux habitants à adopter leurs mœurs, leur religion et leur langue, les trouvèrent impuissants à garder les frontières qui les séparaient des sauvages habitants du Nord de l'Europe.

Cette première partie de son travail a pour objet de distinguer entr'eux les divers peuples qui firent alors irruption dans les Gaules, et de déterminer à quelles familles ils appartenaient.

— La Société, sur la proposition de son président, souscrit pour un exemplaire à l'ouvrage de M. Lelewel ayant pour titre : *Géographie du moyen-âge étudiée par J. Lelewel* et qui doit servir de texte à l'atlas gravé par l'auteur. Elle regrette de ne pouvoir aider plus efficacement une publication d'un haut intérêt et qui mérite les encouragements de tous ceux qui s'occupent de l'étude de l'histoire et de la géographie anciennes.

Séance du 9 mai 1849. — M. Antoine, architecte, admis en qualité de membre titulaire résidant, remercie la Société du titre qu'elle lui a conféré. « Veuillez, dit-il » en terminant, compter sur tous mes efforts pour con- » courir avec vous à la conservation des édifices reli- » gieux et historiques qui relient sur le sol de la Picardie » la chaîne des âges. Trop heureux si je puis, par tout » mon dévoûment, vous témoigner combien je suis flatté » du droit de bourgeoisie que vous venez de me décerner » dans une ville où de semblables distinctions ne s'accor- » daient, au xv.e et au xvi.e siècle, qu'en récompense » d'actes de civisme les plus méritoires. »

— M. le Président répondant au récipiendaire, énumère les titres qui lui ont valu son admission au sein de la Société, et le remercie du service qu'il lui a déjà rendu, en faisant pour elle le projet du piédestal qui doit supporter la statue de Du Cange.

— M. Bouthors donne lecture de son travail sur les coutumes locales du bailliage d'Amiens. La partie qu'il fait connaître est la préface qui doit précéder les coutumes de la prevôté de Doullens. Les détails très-intéressants, mais peu susceptibles d'analyse, dans lesquels

entre l'auteur, les citations qu'il fait, les rapprochements auxquels donnent lieu ces citations, et la judicieuse appréciation dont les textes sont l'objet, excitent au plus haut point l'attention de la Société qui invite l'auteur à continuer dans une autre séance la lecture de son travail.

— M. Rigollot achève la lecture de son mémoire sur les armes et ornements divers provenant des peuples barbares. Il examine un nombre considérable de ces monuments et s'efforce, à l'aide de recherches étendues, d'en déterminer le caractère, l'usage, l'origine, l'époque et les auteurs.

Ce travail sera publié avec des planches dans le tome x des Mémoires de la Société.

— M. Dufour, secrétaire de la commission Du Cange, rend compte des opérations de cette commission relativement à la construction du piédestal qui doit supporter la statue. Un traité a été passé entr'elle et MM. Delabarthe et Deventer, aux termes duquel la première pierre pourra être posée le 17 juin, les travaux terminés pour le 31 juillet, et la statue mise en place le 19 août. M. Antoine est chargé de diriger les travaux.

Séance extraordinaire du 23 *mai* 1849. — Le secrétaire perpétuel lit une notice de M. le docteur Colson, de Noyon, sur une médaille romaine bilingue à l'effigie de Vespasien et au revers de Flavia Domitilla. L'auteur, après avoir décrit la médaille et en avoir assigné la date, s'attache à démontrer que le buste de femme qu'elle porte au revers est celui de Flavia Domitilla, femme de l'empereur, et que l'exergue exprime en grec le nom de Ju-

non. M. Colson est ensuite amené par ses recherches à attribuer également à Flavia Domitilla les têtes de femme qui se trouvent au revers des deniers de Vespasien avec la légende PACI ORB TERR AVG et à lire de la même manière EPH, regardé jusqu'ici par la plupart des numismates comme le monogramme de la ville d'Ephèse.

La notice avec le dessin de la médaille sera publiée dans le tome x des Mémoires.

— Le secrétaire perpétuel continue la lecture de la description historique de l'église et du château de Folleville, par M. Bazin. La description du château, son histoire, celle des seigneurs qui l'habitèrent, remplissent la seconde partie de ce mémoire qui sera inséré dans le tom. x avec les planches nécessaires pour la reproduction exacte et complète du monument funéraire de Raoul de Lannoy.

— Le secrétaire-annuel lit une notice de M. O. de Caix de Saint-Aymour, sur l'abbaye de Saint-Lucien. Les détails les plus intéressants et les moins connus de ce travail sont empruntés au récit des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Lucien, par L. Alophe de Noroy, religieux de cette abbaye.

— Le président désigne, pour faire partie de la commission à laquelle sera renvoyé l'examen des mémoires adressés à la Société sur la question mise au concours, MM. Bouthors, Breuil, Dufour et Guerard.

— M. Dufour prend la parole pour signaler l'intérêt que présenterait l'histoire et la description des tombeaux de la cathédrale d'Amiens. Quelques-uns ont une grande valeur artistique, d'autres appartiennent à des personna-

ges éminents, tous méritent d'être remarqués. M. Dufour pense que MM. Jourdain et Duval seraient plus capables que qui que ce fût d'entreprendre ce travail, il désirerait que la Société leur fît l'invitation formelle de s'en occuper.

La Société accueille avec empressemeut la demande de M. Dufour.

M. Jourdain remercie la Société de la confiance qu'elle témoigne à M. Duval et à lui. Il avait déjà pensé que la monographie des tombeaux de la cathédrale, aussi bien de ceux qui existent encore que de ceux qui ont été détruits, fournirait une ample matière à l'étude de l'artiste et de l'historien. La difficulté de trouver du temps pour coordonner les matériaux qu'il a déjà réunis et pour les compléter, lui a fait ajourner ce projet. Mais il suffit que la Société témoigne ce désir pour qu'il fasse ses efforts, de concert avec son collègue, pour y répondre le plus tôt possible.

Séance du 8 *juin* 1849. — Le président fait connaître que M. le Maire approuve toutes les dispositions proposées par la commission du monument à élever à Du Cange, afin de donner à la cérémonie de la pose de la première pierre du piédestal tout l'éclat dont elle est susceptible.

La Société entend ensuite le rapport du secrétaire de la commission et adopte toutes les dispositions du programme.

M. le Président donne lecture de l'allocution qu'il doit prononcer en cette occasion.

Séance du 13 *juin* 1849. — M. de Merlemont adresse la rectification des erreurs qu'il a relevées dans l'inventaire

des pièces provenant du château d'Heilly, publiées par M. Garnier, dans le tom. IX des Mémoires, où l'on doit lire, page 335, n.° XXVIII, *Aloph de Vignacourt* au lieu de *Aloys de Vignacourt.* — Page 331, n.° XXV, ligne 8, lisez : *nés du deffunt sieur de Heilly, sur l'appel de l'élection comme tuteur du sieur Michel de Gouy*, au lieu de *nés du deffunt sieur Michel de Gouy*, ce qui ferait supposer que madame Françoise de Pellevé aurait eu trois maris.

— M. de Merlemont adresse en même temps une copie du testament de Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, maîtresse de François I.er, que tous les biographes font mourir dans l'obscurité en 1576. Dans ce testament, passé à Paris le 6 février 1580, la duchesse d'Etampes déclare être en parfait état de corps et d'esprit et sans aucune maladie, et par les détails qui suivent on voit qu'avec une grande fortune, elle avait aussi conservé un état de maison conforme à son titre de duchesse. On apprend aussi par ce testament que le bien et les grâces qu'elle avait fait accorder à sa famille ne lui avaient pas inspiré toute la reconnaissance à la quelle la duchesse devait prétendre.

— M. de Merlemont donne aussi la copie d'une charte de Guillaume, fils de Jean I.er, comte de Ponthieu, relative au moulin de Rue.

— Le Secrétaire-Perpétuel dépose un mémoire adressé pour le concours et ayant pour épigraphe : « *C'est le génie* » *clair et méthodique du patois picard qui domine au-* » *jourd'hui dans la langue française*. RIVAROL.

—M. Garnier fait un rapport verbal sur les inventaires

du trésor de la cathédrale d'Amiens de 1347, 1419, 1535, 1551, 1667, 1676, 1687, 1689, 1709, dont il présente des copies et des extraits; il fait voir l'intérêt que présenterait la publication de ces documents au point de vue de l'histoire de la cathédrale et de l'art. Il cite diverses pièces qu'il a réunies pour servir de notes, et expose le plan du travail auquel cette publication pourrait donner lieu.

M. Garnier est invité par la Société à publier ces inventaires dans le tom. X.

Procès-verbal de la pose de la première pierre du piédestal de la Statue de Du Cange.

L'an 1849 le 10 juin, à sept heures du soir, sur l'invitation de M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie, les autorités civiles et militaires, MM. les membres du conseil municipal, les officiers de la garde nationale et de la garnison et MM. les Membres de la Société des Antiquaires de Picardie se sont réunis dans la grande salle de l'hôtel-de-ville d'Amiens et de là se sont transportés, escortés d'un détachement de la garde nationale, sur la place Saint-Denis où déjà se trouvaient réunies un grand nombre de personnes invitées à la cérémonie annoncée pour la pose de la première pierre du piédestal de la statue de Du Cange. Le cortège, en arrivant sur cette place, a été conduit sous la tente qui avait été élevée pour le recevoir et où un instant après ont été introduits M.gr Mioland, MM. les Vicaires-Généraux-Capitulaires et les autres membres du clergé qu'un piquet

d'honneur avait escortés depuis le palais épiscopal. — La pierre centrale de la première assise du piédestal ayant été élevée du sol au moyen de la grue pavoisée aux couleurs nationales et décorée de guirlandes qui avait été dressée au milieu de la place, entre quatre mâts portant des oriflammes tricolores, M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie a invité les autorités et MM. les Membres de cette Société à vouloir bien s'approcher des fondations. Sur cette invitation tout le cortège a pris place autour de l'emplacement sur lequel doit être élevé le piédestal et M. Rigollot, président, a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Lorsque la Société des Antiquaires de Picardie entreprit, il y a déjà plusieurs années, d'élever à Du Cange, au savant illustre sous le patronage duquel elle s'était placée, un monument qui servît à faire revivre sa mémoire, et fût pour la ville d'Amiens un ornement tout nouveau, elle assuma une grande tâche qu'elle ne pouvait accomplir qu'en faisant un appel à nos concitoyens; elle avait espéré qu'ils sauraient apprécier et les services signalés que Du Cange avait rendus aux sciences historiques et combien une ville s'honore en entourant d'hommages les célébrités qu'elle a vues naître.

» L'espoir de la Société des Antiquaires n'a point été trompé; de nombreuses souscriptions recueillies à Amiens, dans toutes les classes de la société, furent la preuve de la sympathie avec laquelle son projet avait été accueilli; d'autres souscriptions lui arrivèrent du département et de beaucoup de villes de l'ancienne Picardie : la plupart des corps savants de la France y joignirent leur offrande ; les ministères de l'intérieur et de l'instruction publique s'empressèrent d'accorder des allocations ; enfin les souscriptions de Louis-Philippe et des membres de sa famille prouvèrent qu'il s'agissait d'une

œuvre toute nationale, à laquelle la France entière s'intéressait, et qu'elle était glorieuse de protéger.

» Théophile Caudron, statuaire habile, né dans le département de la Somme, à qui la ville d'Amiens avait déjà décerné d'honorables récompenses pour des compositions fort remarquables, fut choisi pour l'exécuter. Quoique malheureusement il n'ait point vécu assez pour voir l'accomplissement de son œuvre, il a modelé avec beaucoup de soin et un talent véritable, une figure d'un beau caractère qui, sortie sans accident de l'atelier du fondeur, a subi avec avantage l'épreuve de l'exposition publique dans les galeries du Louvre.

» C'était déjà beaucoup, mais ce n'était pas encore assez pour mener à fin notre entreprise, il fallait que cette statue pût être placée sur un socle qui répondît à son importance, et la Société des Antiquaires avait épuisé les fonds dont elle pouvait disposer, mais il lui restait deux ressources qu'elle avait réservées pour ce moment et sur lesquelles elle devait naturellement compter. Le conseil général du département, auquel elle s'adressa, voulut bien, ainsi qu'on l'avait espéré, contribuer dans les mesures de ses moyens à l'érection d'une statue qui n'était plus un simple projet à encourager, mais qui était là et n'attendait qu'une base digne de la porter. Nous témoignons ici toute notre gratitude au conseil général pour le vote émis en faveur de la statue de Du Cange et pour les allocations qu'il accorde annuellement à la Société des Antiquaires; nous prions aussi M. le Préfet de recevoir nos remercîments pour la bienveillance qu'il lui a toujours témoignée. Enfin, nous avions toute confiance dans l'administration municipale si intéressée à favoriser tout ce qui peut éveiller dans nos concitoyens l'amour de la patrie et ajouter à l'éclat d'une cité qui chaque jour s'embellit d'élégantes constructions et s'accroît de quartiers nouveaux.

» Aussi le conseil municipal répondit-il généreusement et sans hésitation à notre demande; il décida de prendre à sa charge toute la dépense que nécessitait l'achèvement de l'œuvre que nous avions commencée.

» Nous sommes heureux de le dire, nous avons rencontré des administrateurs qui sont allés au devant de nos vœux et nous ne saurions trop vous témoigner, Monsieur le Maire, combien nous sommes reconnaissants de l'empressement que vous avez mis à nous seconder. Avec le coup-d'œil juste et prompt et la rectitude de jugement qui vous distinguent, avec les vues élevées et la haute appréciation des besoins de la cité que vous administrez, vous avez vu qu'il importait à la ville d'Amiens de s'associer à une œuvre d'art qui sera saluée par toute l'Europe savante comme un honneur des mieux mérités rendu à un homme dont la réputation s'accroît et grandit à mesure qu'on sonde les trésors d'érudition dont il a doté la postérité.

» Aussi, Monsieur le Maire, en vous conviant à poser la première pierre du socle de la statue de Du Cange, la Société des Antiquaires de Picardie a voulu honorer le premier magistrat de la cité à laquelle il sera fait don d'un monument dont elle sera fière ; mais de plus elle voit en vous le représentant-né de ceux de nos concitoyens qui ont contribué, par leurs souscriptions, à son exécution. Sans eux, sans la part qu'ils y ont prise, tous nos efforts eussent été vains ; grâce leur en soit rendue ; recevez pour eux l'expression de notre vive reconnaissance. »

M. Porion, Maire d'Amiens, membre de l'Assemblée législative et du Conseil général de la Somme, membre honoraire de la Société des Antiquaires de Picardie, a prononcé ensuite le discours suivant :

« Messieurs,

» J'accepte avec reconnaissance et au nom de la ville l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'invitant à consacrer ce monument.

» La cérémonie qui nous rassemble n'est que le prélude de la solennité qui aura lieu prochainement pour l'inauguration

de la statue de Dufresne Du Cange que la ville d'Amiens est fière, à si juste titre, de compter au nombre de ses enfants.

» Aujourd'hui, Messieurs, pour nous conformer à un usage digne de nos respects, nous venons sceller, au pied du monument destiné à perpétuer la mémoire d'un savant illustre et à orner en même temps l'une des plus belles places de notre cité, la première pierre de ce piédestal élevé par les soins empressés du conseil municipal de la ville d'Amiens et du conseil général de notre département, auxquels il a suffi de parler de Du Cange, pour obtenir immédiatement les allocations de fonds nécessaires à la construction qui va s'élever.

» De nombreuses souscriptions avaient pourvu depuis longtemps aux dépenses considérables que la statue elle-même devait occasionner.

» Grâces soient donc rendues aux souscripteurs, ainsi qu'on vous le disait tout à l'heure! grâces soient rendues aux corps délibérants qui se sont associés à la noble pensée de Messieurs les membres de la Société des Antiquaires de Picardie, de cette Société si dignement présidée, si remarquable par les mérites divers des hommes qui la composent, et à laquelle la ville doit toute sa reconnaissance pour ses soins aussi intelligents que multipliés!

» Permettez-moi donc, Messieurs, de vous renvoyer la plus grande partie des éloges que vous avez bien voulu m'adresser, et d'associer tous nos concitoyens aux remercîments si flatteurs dont j'ai été l'objet.

» Si la France est fière de toutes ses gloires, chaque cité se rattache avec bonheur aux noms qui l'ont illustrée. D'autres, et de plus habiles que moi, vous dirons la gloire littéraire de Du Cange, et en vous racontant sa vie vouée à l'étude, ils honoreront le jurisconsulte, le géographe, l'historien, le philologue.

» Enfin, Messieurs, ses travaux hautement appréciés par l'Europe savante et dont s'honore la société à laquelle nous

devrons ce beau monument, trouvent et recoivent aujourd'hui la juste récompense que la postérité est toujours fière d'accorder au talent et, je puis le dire ici, à l'illustration. »

Après ce discours, M. le Maire, déférant à l'invitation de M. le Président de la Société, a accepté la truelle que lui offrait M. Rigollot à qui il l'a présentée après s'en être servi. M. le Président ayant à son tour jeté le ciment sur les fondations, la première pierre a été descendue, puis scellée par M. le Maire d'Amiens et M. le Président de la Société qui a offert le marteau aux principaux fonctionnaires présents à la cérémonie.

La pierre qui vient d'être posée recouvre une boîte en plomb qui renferme :

1.° Une pièce de monnaie d'argent de la valeur de 5 francs ;

2.° Deux jetons en argent de la Société des Antiquaires de Picardie ;

3.° Une plaque en bronze sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

L'an MDCCCXLIX le x juin.
La première pierre
du piédestal de la statue de Du Cange
fondée par souscription
sur
l'initiative et par les soins
de la Société des Antiquires de Picardie,
a été posée
par M. Rigollot, son Président
et par M. Porion, Maire d'Amiens,
membre de l'Assemblée législative.

Etaient présents :
la Société des Antiquaires de Picardie ;
le clergé ;
les autorités civiles et militaires ;
la garde nationale
et les troupes de la garnison.
M. Léon Masson, préfet de la Somme.
M. de Betz, président
et M. Ch. Dufour, secrétaire
de la Commission du monument.
M. Caudron, auteur de la statue.
M. Antoine, architecte.

La cérémonie pendant le cours de laquelle des symphonies ont été exécutées par la musique de la garde nationale étant terminée, les détachements de la légion de la garde nationale et des troupes de la garnison qui y assistaient ont défilé devant les autorités.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été rédigé par moi Charles Dufour, secrétaire de la Commission du monument, pour être honoré de la signature des principaux fonctionnaires présents auxquels la plume a été offerte par M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société, et signé ensuite par tous les membres.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 20 *novembre* 1848. — Lecture est donné d'un rapport sur les dons offerts au Musée. On y remarque une collection de poids de la ville de Gerberoy. Ces étalons officiels portent les armes du cardinal de Gesvres.

M. Tremblay, vérificateur des poids et mesures, en offrant cette précieuse collection y a joint une pièce de vers dans laquelle il chante une trouvaille dont mieux que tout autre il pouvait apprécier l'intérêt.

— M. Dupont - White lit une notice sur Jeanne Hachette. Les recherches que l'auteur a faites pour ce travail, ont amené la découverte d'une foule de documents nouveaux et de pièces en quelque sorte officielles, qui permettront de faire une histoire complète d'une époque dont les détails sont jusqu'ici restés ignorés des écrivains qui s'en sont occupés.

Séance du 18 *décembre* 1848. — M. le Président présente l'état des derniers dons faits au Musée.

— M. Daniel lit une notice sur l'ancienne cité de Beauvais dans laquelle il résume les opinions des savants qui ont traité ce sujet avant lui, en les soumettant à un examen critique qui toujours s'appuie sur l'observation et la connaissance éclairée des choses et des lieux.

Séance du 15 *janvier* 1849. — Le directeur fait connaître au Comité qu'il a obtenu du ministre de l'instruction publique une somme de 250 fr. à titre d'encouragement.

— Un membre appelle l'attention du Comité sur les tranchées pratiquées au mont St.-Symphorien, qui domine la ville et où l'on a découvert des corps jetés sans ordre, des armes et des fers oxidés.

M. Daniel explique la présence de ces débris en rappelant que ce lieu a été l'un des théâtres de la lutte des Bellovaques lors de la conquête du pays par J. César.

— M. Daniel continue la lecture de son travail sur Beauvais. Après avoir rappelé les diverses opinions qui en attribuent l'édification, les unes à Néron, les autres à Posthume, il cite les témoignages des anciens sur la prospérité et la puissance des Bellovaques, et en conclut que ces adversaires des Romains devaient avoir des points fortifiés pour s'appuyer dans leurs guerres, et qu'ils ne pouvaient laisser sans protection leur capitale qui renfermait les principales richesses de la nation. Puis, passant aux détails de cette guerre, il fixe la position de l'armée romaine au mont César près Bresles, celle de l'armée des Bellovaques aux laris de Heilly qu'elle fut forcée de quitter pour se réfugier au mont St.-Symphorien où une dernière lutte amena leur soumission. Mais une soumission que la force seule avait dictée, ne pouvait être de longue durée; cinq ans plus tard la révolte des Eduens amena le soulèvement du Beauvaisis dont les fiers habitants, dédaignant l'alliance des autres gaulois, voulurent combattre seuls le général romain. Dans les détails topographiques que l'auteur passe en revue, il fixe les environs de Bourgueullemont comme le lieu de la mort de Corrœus; il rappelle aussi l'inscription aujourd'hui disparue, que d'honorables compatriotes avaient élevée à Héilly, dans le courant du siècle dernier, en mémoire de nos pères morts pour la défense du sol sacré de la patrie.

Séance du 26 *février* 1849.—M. le directeur entretient le Comité des travaux à faire au Musée et des dépenses qu'ils doivent entraîner.

— M. Daniel poursuit sa lecture sur Beauvais.

— M. Danjou fait ressortir toute l'importance archéologique du travail de M. Ledict-Duflos sur le mont de Catenoy. Appuyée au levant sur de vastes forêts, cette position domine au couchant une des plus vastes plaines du nord de la France; aussi elle paraît à toutes les époques historiques avoir fixé l'attention des habitants de ces contrées. Les recherches qui y ont été faites y ont fait découvrir un ossuaire celtique contenant six squelettes sans têtes, des armes en silex, des frondes. Plus tard elle devient une station romaine ; et l'on y a trouvé un vase carré en terre cuite dont le fond est renfoncé dans le milieu et qui paraît se rattacher à cette époque.

Séance du 19 *mars* 1849. — M. le directeur rend compte des mesures qu'il a prises pour l'intallation de la collection géologique donnée par M. Graves (1).

— M. Dupont-White donne lecture d'une notice sur Guy Patin; de nombreux détails sur la famille, la vie, le caractère et les écrits du célèbre médecin beauvoisin, donnent un intérêt nouveau à cette piquante communication.

— M. Levavasseur lit un mémoire dans lequel il fait

(1) Cette collection géologique du département de l'Oise, fruit de vingt années de recherches persévérantes, est sans contredit la plus précieuse que l'on puisse rencontrer dans un musée de province. Il serait à désirer que chaque département essayât ce que le savant auteur de la géologie et des notices sur les cantons du département de l'Oise, a su faire seul. On aurait une véritable statistique de la France, en réunissant des travaux aussi consciencieux que savants, au lieu de nomenclatures trop souvent faites sans études et qui fourmillent d'erreurs les plus grossières. — *Note du Réd.*

ressortir les divers points de contact qui existent entre l'architecture et l'état social des peuples. Il appuie sa théorie sur de nombreux exemples tirés de l'histoire des arts chez les peuples du nord et de l'occident, en Grèce, à Rome et en Egypte.

COMITÉ LOCAL DE CLERMONT.

Séance du 8 *novembre* 1847. — M. Feret communique quelques renseignements sur la famille Le Moine de Clermont. Un des membres de cette famille, Louis-Henry Le Moine, né à Clermont le 3 mars 1732, est auteur d'un mémoire sur la ville de Clermont en Beauvaisis, envoyé à dom Grenier, historiographe de Picardie, le 17 décembre 1767 et publié dans le tom. I.er des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, par les soins de M. de Cayrol. Ainsi se trouve connu l'auteur de ce mémoire sur lequel M. de Cayrol avait fait d'inutiles recherches, comme il le reconnaît dans les notes qui accompagnent ce mémoire.

— M. Feret dépose sur le bureau : 1.° une pièce authentique relative à l'acquisition, en 1477, de la terre et seigneurie d'Autreville dépendant du marquisat de Nointel; 2.° six pièces contentieuses relatives aux communes de Remy, Mayvillers, Bailleul-le-Sec, Estrées-Saint-Denis et dépendances d'icelle ; 3.° les pièces relatives à la fondation de la chapelle Nôtre-Dame de Breuil-le-Vert, en 1513, par Pierre d'Argillière, chanoine de Beauvais et noble homme Jean d'Argillière, écuyer, lieutenant du gouverneur de monsieur de Bourbon, en son comté de Clermont.

Le comité décide que ces documents qui peuvent intéresser l'histoire locale, seront déposés à la bibliothèque de la ville de Clermont.

— M. Feret dépose ensuite un cachet du XIII.e siècle trouvé tout récemment dans les jardins de l'ancien couvent des Trinitaires de saint André de Clermont, et portant pour légende *Jehan de Lesglantier* et au centre une branche d'églantier.

— M. le docteur Woillez communique un sceau en plomb du pape Alexandre III, trouvé récemment près de Saint-Martin-Longueau (arrondissement de Clermont).

— M. Lediot-Duflos communique aussi un sceau du pape Clément VI, trouvé à Clermont et d'une conservation parfaite, où l'on voit, sur l'une des faces, en lettres gothiques, Clemens pp vi sur l'autre SPASPE, à côté des têtes de saint Pierre et de saint Paul.

Séance du 6 *décembre* 1847. — M. l'abbé De Blois offre au comité un sceau en plomb d'Innocent III, trouvé dans le cimetière de Fitz-James.

— M. Bellanger entretient le comité des travaux projetés à l'église d'Agnetz ; il donne communication des plans, coupes et élévation du monument, et en fait hommage au comité. Il se propose de faire la description de cette église.

— On décide qu'à l'avenir toute pièce qui se rattacherait à l'histoire de Clermont ou de l'arrondissement sera déposée dans des cartons spéciaux, à la bibliothèque de la ville et sous la surveillance du comité. On formera ainsi une collection du plus grand intérêt, surtout après le dé-

pouillement des archives de l'hôtel-de-ville dont on s'occupe en ce moment.

— M. le docteur Woillez cite quelques passages de l'introduction historique de son ouvrage sur les monuments religieux de l'ancien Beauvaisis, afin de rectifier les erreurs commises sur le lieu de naissance de l'abbé Guibert, religieux de Nogent-sur-Coucy et historien célèbre, que les uns fixent à Agnetz et à Catenoy, d'autres à Beauvais. M. le docteur Woillez prouve, par les termes mêmes d'un écrit de Guibert, qu'il est né à Clermont.

— M. Feret donne connaissance au comité des recherches qu'il a faites pour établir que saint Louis est né au château de la Neuville-en-Hez, en 1215, le jour de Saint-Marc.

Il rappelle d'abord les preuves apportées par Le Moine à l'appui de cette opinion; les lettres patentes de Louis XI du 12 août 1468 et du 1.er janvier 1476, qui accordent aux habitants de la Neuville une exemption de tailles, en considération de la naissance de saint Louis; la confirmation par Henri IV, en 1601, des priviléges accordés par les Rois ses prédécesseurs.

M. Feret ajoute à ces renseignements, comme appuyant cette opinion, un acte du greffe de la maitrise des eaux et forêts de Clermont du 21 août 1612, et un autre passé devant MM. Huvey et Maupin, notaires à Clermont, le 11 juin 1751, qui relatent les lettres patentes du 12 août 1468.

M. Feret donne connaissance des quatre premiers chapitres de ses recherches historiques sur la ville et le comté de Clermont et qui sont intitulés savoir :

1.° Description sommaire du Bailliage de Clermont;

2.° Tribunal des *Grands Jours* établi à Clermont par l'influence des ducs de Bourbon, comtes de Clermont, auprès des Rois de France ;

3.° Rétablissement du Bailliage par François I.er, sur la demande de Louise de Savoie, sa mère, par ordonnance de février 1531 ;

4.° Un mot sur les Baillis de Clermont, sur leur origine et leurs fonctions.

Séance du 21 *mai* 1849. – M. Ledict-Duflos, directeur, après avoir rappelé en quelques mots les causes indépendantes de la volonté des membres du Comité qui ont suspendu leurs réunions depuis quelque temps, se fait l'interprête des sentiments du Comité, en exprimant les regrets que fait éprouver la perte de son secrétaire, M. Woillez (Emmanuel) qui vient de quitter la ville.

Les membres du bureau devant être réélus aux termes des statuts, il est procédé à cette réélection.

M. Ledict-Duflos est continué dans les fonctions de directeur à l'unanimité des suffrages.

M. Charles Bazin est nommé secrétaire en remplacement de M. Emmanuel Woillez.

— Il est donné lecture par M. le directeur de deux lettres de M. le secrétaire perpétuel, annonçant aux membres du Comité la solennité prochaine d'inauguration de la statue de Du Cange, et appelant leur attention sur les questions qui doivent être discutées dans la séance générale de la Société.

— La 5.e question, concernant les vitraux peints, s'adressant plus spécialement aux membres du Comité,

plùsieurs d'entr'eux fournissent des renseignements qui pourront servir à celui des membres qui désirerait la traiter.

M. Ledict-Duflos donne à cette occasion des détails intéressants sur les vitraux très anciens consacrés à St.-Maur et à Ste.-Brigitte, qui existaient à Balagny. Vendus il y a quelques années, ils ont été transportés alors en Angleterre dans le Northumberland.

M. Bazin indique, comme pouvant se rattacher jusqu'à un certain point à notre histoire civile, à cause des donateurs qui les accompagnent, les beaux restes de vitraux conservés dans l'église de Paillart.

— M. Féret annonce qu'il a fait déposer au Musée de la ville, une épitaphe intéressant l'histoire locale, qu'il vient de découvrir dans le grenier d'une maison voisine de l'église. Elle est ainsi conçue :

CY DEVANT

GYST HONNORABLE HOMME M.e GVILLAVME NEPVEV LVY VIVANT GREFFIER AV GRENIER A SEL ET HVISSIER DU ROY EN L'ESLECTION DE CLERMONT : QVI FVT ASSASSINÉ PAR DES GENS DE GVERRE EN SA MAISON DURANT LES TROUBLES DERNIÈRES, LE MERCREDY XXIIIe MAY V^{c} IIII^{xx} XV.

ET MARIE FLATRÉ SA FEMME QUI DÉCÉDA LE... M. VIe.

MAISTRE ANTOINE NEPVEV LEVR FILZ AISNÉ, A FAIT FAIRE CESTE EPITAPHE LE XXXIe OCTOBRE 1605.

LE FILS DE CE TOMBEAV A INHVMÉ LA CENDRE
DE SON PÈRE : S'IL EVST SCEV MAISTRISER LE SORT
DE L'AVEVGLE DESTIN, POVR LA VYE LVY RENDRE,
AV LIEV DE CESTE LAME, IL EVST CHOYSY LA MORT.

VT QVIESCVNT CORPORA A LABORIBVS,
ITA EORVM ANIMÆ REQVIESCANT IN PACE.
AMEN.

— Le Comité s'occupe en terminant d'une question qui a déjà fixé son attention. Il s'agit de rechercher la place qu'occupait dans l'église Saint-Samson la pierre tumulaire de Charondas célèbre jurisconsulte, lieutenant-général du bailliage de Clermont.

M. Féret est désigné comme commissaire pour faire des recherches à cet égard.

Lorsque ce point sera fixé, M. Ledict-Duflos propose de faire encastrer dans la muraille une pierre dont les élégantes ciselures méritent d'être mises en évidence! On remplacerait l'épitaphe effacée par quelques mots qui en feraient l'historique et rappelleraient les titres de celui à qui elle est consacrée.

NOTICE sur Ponts, Marais et Aouste, restes de l'ancienne AUGUSTA.

PAR M. L'ABBÉ COCHET, MEMBRE CORRESPONDANT.

Nous touchons à l'embouchure de la Bresle, et nous foulons aux pieds une terre riche des premiers souvenirs du christianisme. Les saints ont parcouru ce pays, et leur trace, encore vivante, s'y retrouve presque à chaque pas. Ponts, Marais et Aouste, triple débris de la vieille cité d'*Augusta* que convertirent nos pieux missionnaires, vont nous entretenir des premiers établissements chrétiens de nos contrées. Décrivons d'abord les monuments religieux que nous avons trouvés sur le sol, nous donnerons ensuite leur histoire.

La petite église de Saint-Nicolas du Marais Normand ne subsiste plus aujourd'hui. En 1139, ce n'était qu'une

chapelle que le comte Henri donna à l'abbaye d'Eu. Au commencement du XIIIe siècle, elle était devenue une cure de 10 liv. de revenu que Pierre de Collemieu conféra au prêtre Mathieu. On y comptait alors treize paroissiens, et un seul feu en 1732. La révolution l'a détruite pour jamais.

L'église de Ponts, aujourd'hui sans prêtre, est un monument qui date en grande partie du style ogival primitif. La tour du clocher, qui paraît du XII.e siècle, est placée sur le transsept du midi comme à Berneval. Cette position est exceptionnelle parmi nous. Dans cette tour est une cloche fondue par les Cavilier, fondeurs à Aumale, sur laquelle on lit l'inscription suivante : « L'an de grâce » 1785, j'ai été bénite par M.e Antoine Carlus, curé de » Ponts, et nommée Marie-Catherine-Valery par Jean » Doldrève et Catherine Bournisien, femme de Pierre » Poulain. »

Le contre retable en bois à colonnes torses, dans le style du temps de Louis XIV, vient de l'église supprimée de Saint-Jean d'Eu. Dans le chœur est une pierre tombale sur laquelle on lit : « Cy gist dame Christaine de Leloi, femme de M.e Gédéon de Torcy, escuyer, sieur de Sallenelles, de Maintru, du Coreil, etc., et mère de monsieur Antoine de Torcy, escuyer, sieur de Grammont, prebtre et curé de Ponts, laquelle décéda le 2 septembre 1658. »

N'oublions pas de dire que dans l'aile latérale du nord, dédiée à St.-Valery, se voyait autrefois la fontaine de ce saint solitaire dont nous parlerons bientôt. Chapelle et fontaine ont disparu depuis.

Dans la muraille de cette église, qui forme le pignon de l'ouest, on remarque à l'intérieur deux cintres encadrés dans le mur qui semblent destinés à recouvrir des tombeaux. Ils ont une grande analogie avec les deux arcades que l'on voit à la Crypte de St.-Gervais de Rouen et qui marquent la place où furent déposés St.-Mellon et St.-Avitien. Il serait possible que l'on ait enterré là les fondateurs de l'église de Ponts : cela se voit parfois au moyen-âge, et la preuve la plus solennelle que l'on puisse en citer est la cathédrale d'Amiens à la porte de laquelle reposent, dans des chappes de cuivre, les deux évêques fondateurs de la basilique.

Saint-Valery de Ponts (de Ponte) resta toujours sous le patronage des comtes d'Eu qui s'étaient réservé cette cure. On y comptait 90 paroïssiens au temps de St.-Louis, et seulement 24 feux en 1738. Aujourd'hui c'est, avec Marais, une commune de 300 habitants annexée à l'église d'Eu. Autrefois l'union de Ponts avec la ville d'Eu était purement communale. En 1286, le maire Robert Duménil admit au privilége de la commune le bourg du Tréport et le village de Ponts (1).

L'église d'Aouste, qui fit toujours partie du diocèse d'Amiens, appartient, comme celle de Ponts, à l'ogive primitive; seulement elle n'a pas de transsepts, mais au XVI.e siècle on a pratiqué au côté nord du chœur une chapelle seigneuriale où est placé un sépulcre du Sauveur. Au milieu du chœur est la pierre tombale d'un vieux chevalier qui peut-être accompagna St.-Louis à la croi-

(1) *La Ville d'Eu*, p. 115.

sade. Il mourut dans son lit comme le montrent deux petits chiens placés à ses pieds. Il est vêtu d'une cotte de mailles recouverte d'une tunique dont la ceinture retient l'épée. Deux anges balancent leurs encensoirs au-dessus de sa tête : on lit autour : « *Chi : gist : messires : Raoul : de : Auouste : chevalier : en : an : de : nostre :* Seigneur *: mil : es :* II *chens :* LX *: et* IX *: le marsdi : devant : purification : nostre : Dame : priés : pour* : *s : ame : explicit.* »

Pour se rendre bien compte de l'importance de la terre où nous sommes, il faut savoir que là fut autrefois une ville romaine du nom d'*Augusta* dont le moyen-âge a fait *Austa.* Le nom romain, qui dégénéra encore en celui d'Auga (Augum, Eu), fut traduit plus tard, mais seulement lorsque la langue française fut complètement affranchie de la basse latinité. La vieille cité fut alors appelée *Aouste.* Tout le monde sait que le mot *Ouste* est une simple traduction d'*Augusta.* Toutes les villes de la Gaule qui ont porté ce nom patronimique des empereurs romains en ont toujours gardé les vestiges. *Aoste* ou *Aouste* dans le Piémont s'appelait *Augusta prætoria;* Saint-Quentin en Vermandois se nommait *Augusta Veromanduorum;* aussi un ancien géographe remarque qu'un des faubourgs de la ville actuelle porte encore le nom d'*Aouste.* Il n'est pas jusqu'au mois d'*Aout* qui ne soit une traduction littérale de celui que les Romains nommaient *Augustus.*

Pas n'est besoin de dire qu'à Aouste, près Eu, existe aussi la tradition d'une ville disparue. Les débris en sont encore solennels dans le Bois-l'Abbé, et s'étendent depuis le sommet de la colline de Beaumont jusqu'au fond de la vallée de Bresle. M. Estancelin en découvrit

une partie en 1820 et en 1821, lors de ces heureuses fouilles qui furent couronnées d'un succès si complet (1). Il crut trouver les ruines d'un temple et pourtant il n'a pas dégagé complètement le monument principal entamé depuis par la route de Foucarmont. C'est un haut édifice, à épaisses murailles, placé sur le point culminant de la colline, et qui semble avoir été comblé de main d'homme. M. Estancelin a cru reconnaître dans les taillis un amphithéâtre dont les murs ont été ensevelis. Toute la colline, le bois, la vallée, ont dû renfermer la cité romaine. La voie de Picardie est encore bien visible; elle porte le nom de *Chaussée Brunehaut.* Elle traversait la Bresle au village de Ponts dont le nom est assez signficatif (de Ponte. *Pouillé d'Eudes Rigaud.)* La ville d'Eu, qui s'est substituée à la cité romaine, garde encore *la porte et la rue de l'Empire* que nous rapprochons avec assez de vraisemblance de la rue d'Arque nommée la *rue de Rome*, et de la voie de Lillebonne appelée la *voie Césarine.* Evidemment la *porte de l'Empire* est un dernier débris de l'empire romain qui a traversé quinze siècles. Enfin un camp antique, défendu par de hauts fossés, s'élève sur la côte d'Incheville, et devait protéger la cité gallo-romaine.

Augusta fut ravagée par les premières invasions des Francs. Les médailles du Haut-Empire, que l'on trouve exclusivement dans les couches les plus profondes, en sont assez la preuve. Relevée de ses ruines au temps de Probus, qui défendait si vaillamment le rivage contre les

(1) *Histoire des Comtes d'Eu.*

Germains, elle a gardé dans ses couches supérieures des médailles de ce dernier défenseur de l'Empire. Sa ruine totale aura pu être consommée dans le cinquième siècle qui fut, par excellence, le *siècle des barbares*.

A cet époque, en effet, la Gaule était parvenue à l'apogée de ses malheurs. Vers l'an 400, nous voyons apparaître dans son sein des masses de barbares. Ce sont les Suèves, les Alains, les Vandales, les Gètes, les Goths et les Burgondes (1). C'est une tempête effroyable, un déluge de ravageurs, *Debacchantibus barbaris*. Ils sortent comme des nuées de tous les points de l'horizon. Pendant dix ans, ils déchargent sur ce pays toute leur rage, toute leur fureur barbare. Tout nage dans le sang; tout est en proie « *incubat barbarici motûs sæva tempestas.* » S'ils se rencontrent, c'est pour se dévorer les uns les autres, et ils ne s'accordent que pour détruire et pour brûler.

La plus déplorable invasion fut celle dont St.-Jérôme a gardé le souvenir. Elle eut lieu pendant les années 409, 410 et 411 (2). Ce fut dans ce vaste bassin des Gaules, depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, une effroyable marée de Barbares. On vit des flots de peuples aller et revenir comme les flots du déluge; « *euntes et redeuntes*, » et produire parmi nous un cataclysme universel. On a compté jusqu'à dix peuples à la fois : les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les

(1) Prosper. Tyron. Chroniq., p. 637. — Prosper, Aquit. Chroniq., p. 627. — Idatii Lemic. episcop. Chroniq., p. 615. — Pauli Orosii. Hist. lib. 7, p. 598. — Zosim. Hit. p. 576.

(2) St. Jérôme, Epist. Apud. Bouquet., t. 1, p. 744.

Saxons, les Burgondes, les Allemands et les Pannoniens. Ils déracinèrent jusqu'aux fondements toutes les habitations construites par l'antiquité. « *Universas Gallias pervagantur*, dit Grégoire de Tours, *cunctasque œdes quœ antiquitùs fabricatœ fuerant à fundamentis subvertunt.* » Les grandes métropoles, telles qu'Amiens, Arras, Tournay, Mayence, Reims, Thérouenne, Spire, Strasbourg, Lyon et Narbonne disparurent dans les flammes. C'en était fait du monde si l'Arche Sainte du christianisme n'eût surnagé sur les eaux de ce nouveau déluge.

Augusta, relevée de ses ruines par des mains chrétiennes, fut confiée par Théodoric, roi des Francs, aux soins du pieux évêque d'Amiens, St.-Salve, que quelques-uns font mourir à St.-Saire-en-Bray, dans cette crypte même où un puits d'eau vive désaltère encore de ses ondes fraîches la langue des malades. Nul doute que le saint Pontife n'ait répandu, dans son nouveau domaine, la semence évangélique. Sa parole sacrée dut consoler ces tristes fantômes assis sur les ruines de la cité romaine. Elle releva leur courage; et eux-mêmes commencèrent dès lors à fonder une ville nouvelle sur le cadavre de celle qui s'en allait. Peut-être leur apprit-il à couvrir de terre, comme d'un voile de deuil, les débris païens de la cité romaine, afin d'en dérober la vue aux nouveaux fidèles.

Toutefois, cent ans après sa mort, la trace de son passage était bien effacée du souvenir des peuples de la contrée, car dans les premières années du VII.e siècle, lorsque St.-Valery, prêtre de Leucanaus, parvint à *Augusta*, il trouva la ville toute remplie de paganisme; un arbre couvert de figures grossières et mythologiques était l'ob-

jet d'un culte idolâtrique de la part des paysans de la vallée de Bresle. Il voulut extirper ce reste de druidisme en renversant le chêne, mais ce ne fut qu'au prix de sa tête que les infidèles consentirent à lui livrer ce dernier symbole de la vieille religion des Gaules. Nouveau St.-Martin, St.-Valery se plaça sous l'arbre ébranlé par le fer des idolâtres, et sa foi, comme celle du saint évêque de Tours, fut couronnée par un prodige et par la conversion des infidèles.

St.-Valery baptisa ses néophytes dans une fontaine déjà révérée comme sainte par les Gallo-Romains. Cette source d'eau vive, qui aurait dû jaillir toute l'éternité, a été comblée, dans ces derniers temps, par la main de chrétiens que nous qualifierons plutôt d'*adorateurs du veau d'or*. Longtemps cette fontaine sacrée, cette piscine probatique, où avaient été guéries tant d'infirmités humaines, était restée un objet de vénération parmi les peuples. Les pauvres gens de la vallée nous l'ont encore montrée d'après leurs souvenirs. Elle était dans le cimetière, le long de cette église de Ponts, dédiée au saint Apôtre du Ponthieu dont l'image embellit le contre-retable. Nous nous sommes agenouillé sur le gazon qui recouvre ce baptistère des Saints, et là, plein de ferveur au souvenir des premiers Apôtres de cette contrée, de St.-Firmin d'Amiens, qui évangélisa le premier les bords de la Bresle; de St.-Loup de Sens, exilé à Ansene (1); de St-Valery,

(1) St. Loup, évêque de Sens, fut exilé à Ansene par Clotaire en 613. Il y trouva les peuples encore païens et les convertit au christianisme. — *Vie des Saints*, par Alban Buller, 1er sept. — *Hist. de l'Eglise gallic.*, liv. 9, t. v, p. 42.

de St.-Ribert et des saints missionnaires, qu'envoya dans ce pays le vieux monastère de Leucanaus, nous avons demandé à Dieu la grâce de continuer comme eux le ministère apostolique dont il lui avait plu de nous revêtir. Héritier des Martys et des Confesseurs, successeur des Apôtres dans la prédication de l'Evangile, la vue de leurs travaux parle à nos cœurs, les monuments de leurs combats animent notre courage, et de la terre qu'ils ont foulée de leurs pas apostoliques, une sainte odeur de prière s'élève encore.

MEMBRES ADMIS.

M. Porion (Louis) maire d'Amiens, membre de l'Assemblée législative, membre honoraire.

M. Antoine, architecte, membre titulaire résidant.

M. Perrin (Charles), juge au tribunal de Soissons (Aisne). [Tit. non rés.

M. Donné (Alfred), docteur en médecine, inspecteur-général de l'Université, à Noyon. id.

M. Sézille de Biarre, chef d'escadron d'état-major, à Noyon. id.

M. Millet, juge-de-paix du canton de Guiscard, à Guiscard (Oise). id.

Notre collègue, M. Le Serurier, qui a donné à la Société tant de preuves de son dévouement, a bien voulu, en nous quittant pour aller occuper, à Orléans, les fonctions de procureur-général, faire don à la Société des pièces suivantes qu'il avait recueillies, et dont quelques-unes sont d'autant plus intéressantes qu'elles rappellent la splendeur d'un des plus beaux monuments du pays, qui vient de disparaître.

PIÈCES IMPRIMÉES ET MANUSCRITES CONCERNANT LE CHATEAU D'HEILLY.

I. — *Affaire Martineau.* (Héritage.)

Requête au Roi et à son conseil, présentée par Guill. Martineau, seigneur de Bertignolles, Charles de Gouffier et Louis de la Grange, pour récuser le sieur Du Buisson, intendant des finances, juge dans le procès relatif à la succession Martineau.

Sans date, papier, 4 feuill.

Mémoire pour les héritiers du sieur Martineau, trésorier des parties casuelles. — Plainte contre le sieur Du Buisson, qui éloigne tout ce qui peut contribuer à la justification des héritiers Martineau, et les accuse des retards qui sont son seul fait.

4 mars 1700. Papier, 4 feuill.

Factum pour dame Françoise de Pisseleu, dame de Brazeux, demanderesse, contre messire Honoré-Louis Gouffier, chevalier, seigneur, marquis d'Heilly, et la dame Germaine Martineau, son épouse, défendeurs. — Elle demande à jouir des intérêts du fonds du douaire préfixe de la dame d'Heilly, qui est de 4000 livres de rente, et du fonds du legs fait au marquis d'Heilly, qui est de 3000 livres, disant qu'elle en aurait eu trois fois autant si sa terre d'Heilly n'avait été vendue à vil prix, et fondant sa demande sur une transaction du 20 février 1650.

In-4.° imp., 4 pages. Signé Quentin, rapporteur.

Factum pour Honoré-Louis Gouffier, chevalier, marquis d'Heilly, et dame Martineau, son épouse, défendeurs et demandeurs, contre M. Robert Vigneron, lieutenant particulier de

Beauvais. — Il a pour objet l'opposition que Vigneron a formée contre un arrêt de la cour qui a homologué un ordre volontaire fait entre les créanciers des sieur et dame de Brazeux.

Imp. in-4.°, 8 pages. Signé De Bermond, rapporteur.

Ordre et distribution de la somme de 200,000 livres pour prix des terres de Fontaines, Oudeuil, Pisseleu, Gaudechart, fief de Crèvecœur, Bouillencourt, Malpart et Gratibus, leurs circonstances et dépendances, suivant les arrêts des 7 septembre 1650, 10 janvier et 26 mars 1652, rendus entre messire Charles-Antoine Gouffier, chevalier, marquis de Brazeux, et dame Françoise de Pisseleu, son épouse, d'une part; messire Honoré-Louis Gouffier, chevalier, marquis d'Heilly, et dame Germaine Martineau, son épouse, d'autre part.

31 juillet 1653, imp. in-fol., 26 pages,

Homologation dudit ordre de distribution entre les créanciers des sieur et dame de Brazeux, faite en parlement, le 5 septembre 1653. Imp. in-fol., 36 pages.

Mémoire et requête de Françoise de Bordeaux, veuve de Pierre Martineau, doyen des requêtes du palais, Pierre-Guillaume Martineau, seigneur de Bertignolles, concernant la succession du sieur Martineau, leur père, trésorier aux parties casuelles, pour qu'il plaise débouter le Contrôleur des Restes des conclusions qu'il a prises, et le sieur Rozolet, curateur de la succession vacante du sieur Feron, commis des parties casuelles, des demandes formées contre les suppliants, au sujet de sommes dues au trésor, et qu'avait dû recouvrer le sieur Feron, nommé par le conseil pour gérer au décès du sieur Martineau.

31 mai 1698. Imp. in-fol., 40 pages.

Mémoire pour les héritiers du sieur Martineau, trésorier des parties casuelles. — Ils demandent qu'il leur soit permis de faire assigner plusieurs personnes qui doivent être parties dans le procès pendant entre eux, le Contrôleur général des Restes et le sieur Rozolet, curateur de la succession Feron; et que certaines pièces qui sont en la cour des aides soient remises entre les mains de Mgr. de Pont-Chartrain ou au greffe du conseil.

Imp. 4 pages, fol.

Mémoire pour les héritiers du sieur Martineau contre J. Rozolet, curateur de la succession vacante de Jean Feron.

Imp. in-fol.. 8 pages.

Réplique des héritiers des sieur et dame Martineau à la requête présentée par les parties adverses, sous le nom de Jacques Rozolet, curateur de la succession vacante du sieur Feron, le 19 août 1699, pour réponses et contredits aux deux requêtes imprimées desdits héritiers, des 2 juin 1698 et 7 mars 1699.

Imp. in-fol., 26 pages.

Seconde requête des héritiers du sieur Martineau au Roi et à son conseil. Imp. in-fol. 50 pages.

Mémoire sur le procès criminel poursuivi à la requête de MM. Martineau, de la Grange et Gouffier d'Heilly, contre la demoiselle Renée Feron, Paul Laignel, Philippe Le Cœur et autres.

Imp. in-fol., 14 pages.

II. — *Canal d'Heilly.*

Autorisation à Louis-Charles de Gouffier, seigneur d'Heilly, d'exproprier pour rebâtir son château et creuser un canal, en se conformant aux clauses de l'arrêt du 18 février 1750.

Paris, Knapen. 1750, in-4.°, 16 pages.

Procès-verbaux d'enquête concernant la construction dudit canal et l'arrêt précédent.

Paris, Knapen. 1750, in-4.°, 82 pages.

Ordonnance définitive de M. Chauvelin, intendant de Picardie et d'Artois, commissaire en cette partie, concernant la confection du canal d'Heilly, du 24 janvier 1751.

Placard. Paris. Simon.

III. — *Pièces diverses.*

Table des contribuables de la terre d'Heilly en 1544.

Petit cahier de 9 feuill. où les noms sont rangés par ordre alphabétique.

Etat des revenus d'Heilly et de ses dépendances en 1647, 1648, 1649. Papier, 8 feuill.

Domaine d'Heilly. — Ce cahier contient la désignation des terres, leurs tenants et aboutissants, pour les quatre communes

de Heilly—Brunalieu—La Mothe — Ribemont — Franvillers—Gomicourt — Maigremont — Avesne : en total 2193 journaux 1/8, plus 65 verges 1/6. Cahier de 12 feuill.

Catalogue de tous les plans trouvés dans les appartements qu'occupait M. de la Richery à Heilly. 4 pages.

Délibération du conseil général permanent du département de la Seine-Inférieure, arrêtant que le nom d'Adélaïde-Marie-Louise Gouffier, épouse de l'émigré Choiseul-Gouffier, sera rayé de la liste des émigrés du département, que main-levée provisoire lui est accordée du séquestre mis sur ses biens personnels, du 1.er août 1793.

Copie conforme délivrée à Amiens. Signé Joly et Dumeril.

Certificat de civisme délivré par la commune d'Heilly à la citoyenne Adélaïde-Marie-Louise de Gouffier, femme divorcée de Marie-Gabriel-Florent-Auguste de Choiseul-Gouffier, du 28 ventose an II.

Mandat de payement des administrateurs du département de la Somme au receveur de l'agence nationale, pour divers employés à la garde des biens séquestrés de la citoyenne Gouffier. an 3, 4, 7. 10 pièces.

Arrêté du département de la Somme portant défense à la commune de Ribemont d'abattre les ormes plantés sur le terrain dit la Maladrerie. — Expédition adressée à la citoyenne de Gouffier. — Heilly, le 23 messidor an III. 8 pièces.

Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du premier arrondissement (N.-E. d'Amiens), du 10 juin 1807. — Procès-verbal de la découverte dans l'eglise des Minimes d'Amiens de deux cercueils et d'un cœur en plomb, et d'une inscription sur marbre noir, sur lesquels on lit : *Jean de Pisseleu, décédé le 8 juin 1584.—Marie de Gondy, femme de Léonor de Pisseleu, décédée le 1.er mars 1648. — Léonor de Pisseleu, décédé le dernier novembre* 1613. — Le cœur ne porte point d'inscription. — Les corps furent transportés à Heilly et inhumés le 21 juin 1807. Papier, 2 feuill.

IV. — *Plans.*

Plan des prés de Sainte-Anne et des différents héritages ac-

quis par arrêt du conseil, pour l'emplacement du canal qui sera exécuté en face du château d'Heilly. Ensemble ce qui appartient au seigneur, les portions qui lui en restent et aux particuliers. Le canal tracé. Décembre 1765.

Plan de Corbie, des rivières qui traversent la ville, des marais dudit lieu, de la Neuville, de la rue des Prés et d'Etempes.
Non signé, mais avec des observations et légendes.

Plan de Corbie, Bonnay, Etempes, pour les cours des rivières qui traversent ces localités.

Plan de Corbie, d'une partie de la Somme et de la Neuville, et de la jonction de la Miraumont à la Somme.

Plan de l'aqueduc par où passent les eaux du canal de la Boulangerie, pour faire tourner les moulins de Corbie, et de partie de ladite rivière à son arrivée et sortie dudit aqueduc.

Plan en grand du petit canal et de ses fossés traversés par le fossé dit de la Vuide, l'emplacement de ses nouveaux aqueducs et vergnes, coupes et profils desdits aqueducs, ainsi qu'ils doivent être exécutés à Heilly. 19 juin 1773. 6 feuill.

Plan du château et d'une partie de ses dépendances avec une partie du village, l'ancienne église etc., avant la construction de la cour d'honneur et de l'église actuelle. — *Cette pièce est d'un haut intérêt.*

Plan d'une partie du parc.

Plans des parterres et bosquets. Double projet.
5 feuill. Signé Coutant. Paris, 10 février 1741.

Plan d'une partie de la terrasse en face du boulingrin et de l'encognure à droite du côté de la basse-cour.
2 feuill. Signé Coutant. 28 mars 1737.

Plan pour la carpière projetée.

Plan pour le parterre à faire au terre-plein, au-dessous du mur de la tête du canal. 2 feuill.

Plan du pavé à faire au-devant de la grille d'entrée pour joindre les grilles de l'ovale, le moulin et le pont Martin.
3 feuill.

Plan du canal et de la grande pièce d'eau avec les noms des

propriétaires des parcelles à traverser. — Tableau des propriétaires, des parcelles et des contenances, dressé par les estimateurs. 3 feuill.

Cour d'honneur et partie du canal. 2 feuill.

Plan du château d'Heilly (bâtiment) sans dépendances. 1 feuill.

Partie du rez-de-chaussée sur la cour. 1 feuill.

Plan des entresols. 1 feuill.

Appartement de M. le marquis. 3 feuill.

Second étage (appartement complet). 1 feuill.

Charpente du comble. 1 feuill.

Plan de la chapelle. 1 feuill.

Salle de bain, conduite d'eau et réservoir. 2 feuill.

Elévation du vestibule. 2 feuill.

Plan de l'escalier. 3 feuill. Signé Christophle.

Détails. — Grille pour la façade, pour le parc. Lambris. 7 feuill.

Laiterie, plan et détails. 1 feuill.

Granges, id. 1 feuill.

Pavillon dans la basse-cour. 1 feuill.

Pavillon contenant une école. 2 feuill.

Bâtiment dont la destination nous est inconnue. 2 feuill.

Deux plans de fortifications exécutées dans le jeu de battoir.

Plan d'Amiens (1).

Plan de la ville et citadelle d'Amiens, offert à Mgr. Feideau de Brou, évêque d'Amiens, par M. Cornet de Coupel, avocat du Roy. — Dessiné par Desbordes. Gravé à Paris par François Erlinger, l'an 1700. Coll. sur toile.

Vidamé d'Amiens. — 4 feuill.

1.° Plan du Vidamé d'Amiens, dressé en exécution de la sen-

(1) Les pièces qui suivent avaient été données à M. Le Leserrurier par M. Aug. Machart, conseiller à la Cour, lequel les tenait de M. Ach. Machart son frère, qui avait réuni un grand nombre de pièces sur Amiens, et a légué à la bibliothèque communale 5 vol. in-fol. de notes du plus haut intérêt pour l'histoire d'Amiens.

tence du bureau des finances de ladite ville, en date du 20 août 1768, par Jacques Sellier, architecte, et Antoine Cailleret, géomètre, tous deux experts nommés par acte du 20 janvier 1760. Suivant procès-verbal des 16 mars 1769 et jours suivants, clos et arrêté le 9 juillet 1772. — 2.° Plan de l'enceinte formée sur le rempart à partir de la porte de l'Hautoye, jusqu'à la ruelle appellée rue de la Crotte, la rue du Bas-Vidame, la rue du Haut-Vidame et la rue de la Hautoye, avec la division du terrain telle qu'elle paraît avoir existé en 1600, ou du moins telle qu'elle est indiquée par les lettres dont il est fait mention dans le procès-verbal du 16 mars 1769, avec le nom des propriétaires et l'indication des numéros du plan dressé en 1769. — 3.° Plan figuratif de l'enceinte formée par la rue de l'Hautoye, la rue du Haut-Vidame, la rue Mondain et le rempart, dressé conformément aux divisions de ce terrain à l'époque des déclarations fournies au terrier de Sa Majesté, dans le cours des années 1678, 1679, 1680, 1681 et 1682, pour être comparé au plan du Vidamé d'Amiens dressé en 1769. — 4.° Autre plan du même terrain, sans date.

Hôtel-Dieu d'Amiens.

Plan général des bâtiments, cours, jardins et autres dépendances de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, dit l'*Hospice national de santé ou d'humanité*, dressé par Limozin, géomètre, le 12 thermidor an III.

Conciergerie d'Amiens projetée. — 7 feuill.

1.° Plan au rez-de-chaussée. A. 1. double. B. 1. — 2.° Plan du premier étage. A. 2. B. 2. — 3.° Plan des basses-fosses. A. 3. double. — Projets dressés en 1766 par Jumel Riquier. Vu par l'Intendant de Picardie, en désir de l'adjudication passée le 27 novembre 1770. Signé Dupleix.

Plan de la Caserne de cavalerie à Amiens (ancien hôtel de Cérisy).

1.° Plan de l'hôtel de Cérisy. — 2.° Hôtel des Gardes du Roi, à Amiens. — Plan du rez-de-chaussée du bâtiment sur la rue

Saint-Jacques — 3.° Id., différent. — 4.° Id., avec la distribution des logements et la position des cheminées. — 5.° Plan de l'entresol du bâtiment sur la rue Saint-Jacques avec la distribution des logements et la position des cheminées. — 6.° Plan du premier étage du bâtiment sur la rue Saint-Jacques, avec la distribution des logements et la position des cheminées. — 7.° Plan du deuxième étage. — 8.° Plan de l'étage en galetas dans les combles des bâtiments sur la rue Saint-Jacques. — 9.° Ecuries. Quart du plan du rez-de-chaussée vers la carrière. — 10.° Premier étage de la partie vers la carrière. — 11.° Elévation des façades des petites écuries et coupe par le milieu d'une des grandes écuries en aile vers la carrière. — 12.° Grandes écuries en aile. — 13.° Coupe sur la ligne du milieu en regardant la carrière. — 14.° Coupe sur la longueur générale. — 15.° Projet d'une écurie. — 16.° Copie du plan du manége exécuté et projeté par le contrôleur des bâtiments du roi, pour messieurs les gardes du corps du roi, en 1775, à Versailles. Signé Galant. — 17.° Profil. — 18.° Elévation. — 19.° Projet d'un manége construit en charpente à Amiens, le 19 juin 1760. Signé Jumel Riquier. — 20.° Profil pour mettre sous la couverture du corps du milieu des écuries et qui régnera sur toutes les faces extérieures. Signé Demaclaurin. F. A. et B. — 21.° Elévation de la décoration des croisées du premier étage du bâtiment sur la rue Saint-Jacques.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 2.e trimestre de 1849.

1.° L'Investigateur, 171, 172. — 2.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, 2, 3, 4. — 3.° L'Institut, 159, 160. — 4.° Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. VI. liv. 2, 3. — 5.° Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai. 3. 4. — 6.° Bulletin de la Société d'archéologie Lorraine. n.° 1. — 7.° Bulletin de la Société archéologique et historique de Soissons, pag. 113 à 120. — 8.° Recueil de la Société d'agriculture de la Haute-Saône, tom. V, n.° 5. — 9.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1.er trim., 1849. — 10.°

Séances et travaux de l'Académie de Reims, n.os 8, 9, 10, 11, 12.—11.° Annales agricoles du département de l'Aisne, publiées par la Société des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin, n.os 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14. Don de M. Le Serrurier. — 12.° Congrès des agriculteurs du nord de la France. Premières session tenue à Saint-Quentin du 20 au 24 octobre 1844. Don de M. Le Serrurier. — 13.° Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis, par le docteur Eugène Woillez, liv. 16, 17, 18. In-fol. — 14.° Eglises, Châteaux, Beffrois et Hôtels-de-Ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois. — Château et église de Moreuil — de Renansart — de Pont de Remy — de Conty — Château de Bertangles — de Tilloloy — de Querrieux. Don de l'éditeur M. Alfred Caron. — 15.° Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tom. xv, 2.e partie, 1 vol. in-8 ° — 16.° Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1849. — 17.° Aanteekeningen van het Verhandelde in de sectie vergaderingen van het provinciaal Utrechtsch genootschap van Kunsten en Wetenschappen in het jaar, 1847-1848. — 18.° Verslag van het Verhandelde in de algemeene vergadering van het provinciaal Utrechtsch genootschap voor het jaar, 1847-1848. — 19.° Notice sur le mont Catenoy; par M. Ledict-Duflos, br. in-8.° — 20.° Dissertation sur la restauration et la composition des vitraux peints, lue à la séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, le 8 juin 1847, par M. Ledict-Duflos. Broch. in-8.° — 21.° Géographie du moyen-âge, étudiée par M. Joachim Lelewel. Atlas infol. oblong de 35 planches gravées par l'auteur. Bruxelles, Pillet 1849. — 22.° Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1848. — 23.° Recueil d'actes des xii.e et xiii.e siècles en langue romane-wallone du nord de la France, publié avec une introduction et des notes, par M. Taillar. (Documents historiques, publiés par la Société centrale d'agriculture du département du Nord, séant à Douay.) Douay, 1849. 1 vol. in-8.° — 24.° Observations sur les positions occupées successivement par

l'armée romaine que commandait César depuis Durocortorum jusqu'à Bratuspantium pendant la campagne contre les Belges, par M. de Cayrol. Beauvais, 1849. In-8.°. — 25.° Bulletino dell'-Instituto di correspondanza archeologica per l'anno 1844-45-46-47. 4 vol. in-8°. — 26.° Annali dell'Instituto di correspondenza archeologica vol. 1.°, 2.°, 3.°, 4.° della serie nuova e 16, 17, 18, 19, di tutta la serie. Con plate 47, in-fol. — 27.° Esquisse géologique du département de la Somme, par Ch.-J. Buteux. In-8.° — 28.° Mémoire de la Société académique et d'archéologie du département de l'Oise, tom. I, liv. 1 et 2. — 29.° Histoire et mémoires de l'Académie Royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 6 vol, in-8.° — 30.° Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 3.e série. 4 vol. in-8.° — 31.° Annuaire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour l'année 1849. — 32.° Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tom. XIX. — Annuaire de la Société des antiquaires de France pour 1849.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 2.e *trimestre de* 1849.

1.° Par M. C. Bazin, substitut à Clermont (Oise), 1.° Un drap mortuaire décoré de figures et de sentences et provenant de l'ancien château de Folleville, XVI.e siècle. 2.° Un coin celtique en silex gris, trouvé à Breteuil. 3.° Un couteau celtique fragmenté en silex noir, trouvé au Mesnil-St.-Firmin.

2.° Par M. de Cayrol, directeur du Comité archéologique de Compiègne, trois médailles en bronze de la Société d'agriculture de cet arrondissement.

3.° Par M. Hecquet, instituteur à Gamaches, un sceau en argent, trouvé dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville de ce bourg.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance extraordinaire du 2 *Juillet* 1849.

M. Bouthors annonce que la Commission du monument Du Cange l'a chargé de rédiger une courte notice sur la vie, les ouvrages et la statue de Du Cange, dans le but de populariser la mémoire de l'illustre savant et d'initier les moins lettrés de nos compatriotes à l'intelligence de l'œuvre à laquelle s'est dévouée la Société. Il donne lecture de cette notice qui est adoptée (1).

— Le secrétaire de la Commission du monument fait un rapport sur l'état des travaux. A la suite de ce rapport, une discussion s'engage sur la question de savoir si l'inauguration peut avoir lieu le 15 juillet, jour fixé pour la visite du Président de la République à Amiens. Après diverses observations pour et contre ce projet, la Société décide que l'inauguration ne peut avoir lieu le 15 juillet, et remet à une prochaine séance pour en fixer le jour.

Séance ordinaire du 11 *Juillet* 1849. — Le secré-

(1) Cette notice a été publiée avec le programme des fêtes. — Amiens. Alfr. Caron. In-8.° avec une planche représentant la statue.

taire de la Commission Du Cange fait connaître que la Commission, après en avoir délibéré, est d'avis que l'inauguration de la statue ait lieu le 12 ou le 19 du mois d'août ; il expose les raisons qui lui ont fait adopter cette décision.

Une discussion s'engage sur cette proposition, et la Société fixe au 19 août l'inauguration.

—Une députation composée de MM. Rigollot, président de la Société ; de Betz, président de la Commission ; Dufour, sécrétaire et Bouthors, se rendra à Paris pour inviter à la cérémonie M. le Ministre de l'Instruction publique, l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France), la Société des Antiquaires de France, etc.

— M. Breuil, rapporteur de la Commission du concours, rend compte verbalement de l'examen qui a été fait du mémoire adressé à la Société. Ce mémoire renferme les recherches les plus curieuses sur la langue picarde. Les origines, la grammaire, la syntaxe, y sont traitées avec des développements extrémement intéressants. Un recueil de proverbes picards, et un glossaire très-étendu complètent le mémoire, et lui donnent une valeur réelle. La Commission a décidé à l'unanimité qu'il était digne du prix. La Société adopte également à l'unanimité les conclusions du rapport.

M. le Président invite en conséquence M. le Secrétaire-Perpétuel à rompre le sceau du billet joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur.

Le Secrétaire-Perpétuel, après avoir ouvert le billet, constate l'identité de l'épigraphe qu'il porte et celle qui figure en tête du mémoire et proclame le nom de M. l'abbé

Jules Corblet, membre titulaire non résidant de la Société des Antiquaires de Picardie.

La médaille sera décernée à M. Corblet, dans la séance publique qui aura lieu le jour ou le lendemain du jour de l'inauguration de la statue.

Réception de la Société par le Président de la République.

Le 15 juillet 1849, la Société s'est réunie à 10 heures et demie à l'hôtel de la préfecture, suivant l'invitation qu'elle en avait reçue de M. le Préfet de la Somme pour être présentée à M. le Président de la République.

M. le Président de la République a exprimé le regret que la pose de la statue de Du Cange, élevée par les soins de la Société, n'ait pu avoir lieu le jour de son passage. Il eût été heureux de donner ce témoignage de sympathie à une Société dont il a lu les travaux avec intérêt.

Le Président de la Société a répondu que la Société aurait vivement désiré que l'inauguration de la statue coïncidât avec la visite du Président de la République à Amiens, mais des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont forcée d'ajourner une cérémonie à laquelle sa présence eût ajouté un nouvel éclat. Il le remercie du témoignage d'intérêt qu'il veut bien donner à l'œuvre qu'elle a entreprise.

Séance extraordinaire du 25 *Juillet* 1849. — M. le Président rend compte de la visite qu'il a faite à M. le Ministre de l'instruction publique en compagnie de MM. de Betz et Dufour, visite dans laquelle MM. Am. Dubois, Labordère et de Lagrenée, représentants de la Somme,

les avaient accompagnés. M. le Ministre a reçu avec bienveillance la députation de la Société et accepté la double invitation qui lui a été faite d'assister à l'inauguration de la statue, et au dîner qui lui sera offert le dimanche 19 août.

M. Rigollot informe également que dans une séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France) à laquelle il a eu l'honneur d'assister, il a été décidé qu'une députation composée du bureau de l'Académie, auquel se joindraient plusieurs membres, se rendrait à Amiens pour l'inauguration de la statue.

La Société des Antiquaires de France, dans une séance à laquelle M. Rigollot avait également assisté, a aussi décidé qu'elle enverrait une députation.

La Société remercie MM. de Betz, Dufour et Rigollot, du nouveau témoignage de zèle qu'ils viennent de donner.

—La Société s'occupe ensuite des moyens de faire face aux dépenses que doit occasionner l'inauguration, et du programme des fêtes qui doivent l'accompagner.

—Le Secrétaire-Perpétuel donne lecture de la circulaire qu'il se propose d'adresser aux membres titulaires non résidants et correspondants de la Société.

Cette circulaire est adoptée.

Séance ordinaire du 8 *août* 1849. —Lecture est donné d'une lettre de M. le Maire de la ville d'Amiens ainsi conçue :

« Le gouvernement est disposé à enrichir la ville d'Amiens d'un tableau représentant le Congrès qui s'y est tenu en 1802. Un peintre distingué de Paris est même déjà chargé de cet important ouvrage.

» M. le Ministre de l'Intérieur me demande à ce sujet quelques renseignements historiques et surtout de localité.

» J'ai pensé, M. le Président, que la Société des Antiquaires de Picardie qui recueille et classe avec une sollicitude si grande et si parfaite tout ce qui intéresse l'histoire de notre province, pouvait avoir des renseignements précieux à procurer à l'artiste sur la tenue des conférences des plénipotentiaires qui ont signé la paix d'Amiens.

» Elle sera heureuse, j'en suis bien convaincu, d'en rechercher et constater les moindres détails matériels en vue de la vérité historique pour laquelle elle professe un véritable culte.

» Je n'ai point à lui donner de programme à suivre, elle saura mieux que je ne pourrais le lui indiquer, tout ce qui doit guider le pinceau de l'artiste pour une œuvre qui devra être digne à la fois du grand acte qu'il s'agit de tracer et de la place d'honneur que cette toile est destinée à occuper dans la salle même où il s'est accompli.

» Remerciez d'avance, en mon nom, M. le Président, la Société des Antiquaires de Picardie et veuillez agréer l'assurance de ma haute considération.

L'adjoint faisant fonction de Maire,

Allou.

— MM. Dufour, Bouthors et Guerard sont nommés membres de la Commission chargée de donner à l'administration municipale les renseignements qu'elle sollicite.

— Le secrétaire de la commission Du Cange donne lecture du programme des fêtes qui doivent avoir lieu à l'occasion de l'inauguration de la statue.

— M. Breuil donne lecture de son rapport sur le mémoire de M. l'abbé Corblet, auquel le prix a été décerné dans la séance du 11 juillet, sur le rapport verbal du même membre.

— L'ordre du jour de la séance publique est fixé ainsi qu'il suit :

1.° Discours du Président ;

2.° Rapport du Secrétaire-Perpétuel sur les travaux de la Société ;

3.° Rapport sur le concours.

—Le secrétaire-perpétuel fait observer que l'on pourrait, à la suite de la séance, annoncer le sujet de prix pour 1850. L'art. 34 du règlement donne, il est vrai, à l'assemblée générale, le droit de choisir les sujets de prix, mais, comme il est à peu près passé en usage que les sujets de prix seront alternativement déterminés et laissés au choix des concurrents, la Société pourrait laisser aux concurrents le libre choix du sujet pour 1850 et demander à l'assemblée générale d'en déterminer un pour l'année 1851.

L'assemblée, adoptant cette proposition, décide qu'une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera accordée, en 1850, à l'auteur du meilleur *mémoire sur un point d'histoire ou d'archéologie relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

— Sur la proposition du secrétaire, l'assemblée décide également que la première livraison de l'*introduction à l'histoire de Picardie,* par dom Grenier, sera distribuée à l'époque de la séance générale aux membres de la Société.

— Lecture est donnée d'une notice sur Du Cange, par M. Cotelle, docteur en droit, professeur de droit administratif à l'école polytechnique.

Sur la proposition d'un membre, qu'il importerait de donner à cette notice la plus grande publicité possible, et l'observation faite que peut-être les fonds de la Société ne

lui permettent point de faire cette dépense, nn autre membre demande que le travail lui soit confié ; il se charge, s'il obtient l'approbation de l'auteur, de trouver un éditeur qui le publiera à ses frais pour le jour de l'inauguration.

Cette proposition est adoptée, M. le Président déclarant qu'il a de M. Cotelle tout pouvoir pour publier la notice.

Séance extraordinaire du 17 *août* 1849. — M. le président informe la Société qu'il a été appelé un instant avant la séance par M. le Préfet, lequel lui a fait connaître que M. le Ministre de l'instruction publique, retenu par une grave indisposition, ne pourrait se rendre à Amiens pour présider la cérémonie d'inauguration de la statue de Du Cange.

— Un membre demande si la lettre ne laisse pas espérerqu'un prompt rétablissement permettra au Ministre d'accepter l'invitation qui lui a été faite.

— M. Deberly dit que l'indisposition de M. le Ministre est trop grave pour qu'il puisse être de sitôt rétabli. Il donne en même temps communication d'une lettre adressée à l'autorité municipale dans laquelle le Ministre exprime son regret de ne pouvoir assister à l'inauguration de la statue, il le désirait d'autant plus vivement, ajoute-t-il, qu'il se faisait un plaisir de remettre à M. Rigollot, président de la Société, la décoration de la Légion-d'Honneur. Cette nouvelle excite un double regret dans l'assemblée qui s'empresse de féliciter, par d'unanimes applaudissements, M. le président de l'honneur bien mérité qui lui est accordé.

— La Société nomme diverses commissions pour l'or-

ganisation de la séance publique et des fêtes qui doivent accompagner l'inauguration ; elle fixe également l'ordre des lectures au pied de la statue.

— M. le président lit le discours qu'il doit prononcer à la séance publique.

— M. Breuil donne lecture d'une pièce de vers sur Du Cange. Cette pièce, vivement applaudie, sera récitée par l'auteur au pied de la statue.

— L'assemblée déclare s'en rapporter au secrétaire perpétuel pour le compte-rendu qu'il a préparé des travaux de la Société pendant les années 1848—1849.

Séance publique du 19 août 1849.

L'an mil huit cent quarante-neuf, le dimanche dix-neuf août à une heure de relevée, la Société des Antiquaires de Picardie s'est réunie en séance publique dans la grande salle de l'hôtel-de-ville d'Amiens, sous la présidence de M. Rigollot, son président.

Dans un nombreux auditoire et dans l'enceinte du bureau, on remarque sur des fauteuils réservés M. Boullet, premier président de la Cour d'appel d'Amiens, M. Génin, chef de division au ministère de l'instruction publique délégué par le Ministre pour assister à l'inauguration de la statue de Du Cange; M. Frédéric de Mercey, chef de la division des beaux-arts au ministère de l'intérieur, M. l'abbé Clabaut doyen du chapitre et les diverses autorités civiles et militaires qui avaient été invitées à cette séance, ainsi que les délégués de sociétés savantes, nationales et étrangères, dont les noms seront repris dans le procès-verbal de l'inauguration de la statue.

Etaient présents : 1.° parmi les membres titulaires ré-résidants, MM. Antoine, Bazot, Bouthors, Breuil, Bisson de la Roque, Cheussey, de Betz, Deberly, Dorbis, Dufour, l'abbé Duval, de Grattier, Forceville, Garnier, Guerard, l'abbé Jourdain, Lemerchier, Le Prince, Malot et Tillette d'Acheux; 2.° parmi les membres titulaires non résidants, MM. Danjou, Daniel, Fabignon, Moisset et Moisand, de Beauvais; Ledict-Duflos, Feret, Bellanger et Eug. Woillez, de Clermont (Oise); de Cyzancourt, de Noyon; Magdelaine, de Compiègne; Le Serrurier, Hardouin, de Beauvillé, Harbaville, Boitelle, Deschamps de Pas, Du Neuf Germain, Corblet, Paulet, de Cagny, l'abbé Bourlon, Darsy, d'Estournel, de Rosny, Em. Woillez, Peigné, Gomart, Cotelle, Ern. Cadeau d'Acy, Labourt, Bazin, Salmon; 3.° parmi les membres correspondants, MM. de Longpérier, de l'Escalopier et Ernest Breton.

M. le Président ayant fait asseoir à sa droite M. le maire d'Amiens membre honoraire, et à sa gauche, M. le Préfet de la Somme, a chargé deux membres commissaires d'introduire la députation de l'Institut qui était réunie dans la salle du conseil municipal.

L'appariteur de la Société ayant annoncé à haute voix : l'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE, la députation précédée de ses deux huissiers et des deux commissaires de la Société, est entrée dans la grande salle ayant à sa tête M. Magnin, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et M. Langlois, vice-président. Les autres membres de la députation portant également le costume de cérémonie, sont MM. Naudet, Stanislas Julien, Paulin Paris, Reynaud, Lenormand, Hase, de la Saus-

saye. M. le duc de Luynes, membre de l'Institut et président du comité de souscription Du Cange à Paris s'était joint à cette députation.

La députation ayant été conduite aux fauteuils qui lui étaient réservés en tête de ceux qui avaient été disposés pour les autorités civiles et militaires ; M. le Président ouvre la séance par un discours dans lequel, après avoir remercié l'Institut national de France de l'honneur insigne qu'il fait à la Société des Antiquaires de Picardie et à la ville d'Amiens, en dérogeant ainsi à ses usages, pour venir honorer dans nos murs le nom de l'un de nos plus illustres concitoyens, il résume les immenses travaux de Du Cange, et signale les développements qu'ont donnés à plusieurs parties de ses recherches les travaux récents sur la linguistique et l'histoire que la science doit à quelques-uns des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Le secrétaire-perpétuel, M. Garnier lit le rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1848-1849.

— M. Breuil, au nom de la Commission, lit le rapport sur l'ouvrage envoyé au concours.

— Après la lecture de ce rapport, le secrétaire a la parole pour la lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance du 11 juillet ainsi conçu :

Les conclusions de la Commission ayant été adoptées dans la séance du 11 juillet, le prix a été décerné au mémoire portant pour épigraphe : *C'est le génie clair et méthodique du patois picard qui domine aujourd'hui dans la langue française.* Rivarol.

Le billet cacheté portant la même épigraphe, ayant été ouvert, a fait connaître que l'auteur du mémoire est M. l'abbé Jules Corblet, de Roye (Somme).

Le président appelle M. l'abbé Corblet, présent à la séance, lui remet la médaille et lui donne l'accolade au milieu des applaudissements de l'assemblée.

— Le secrétaire-perpétuel a de nouveau la parole pour annoncer que la Société décernera, en 1850, une médaille d'or de la valeur de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur *mémoire sur un point d'archéologie ou d'histoire relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Il annonce que le sujet de prix pour l'année 1851, lequel devra être discuté le lendemain en assemblée générale, sera publié ultérieurement par la voie du Bulletin de la Société et des journaux.

Procès-Verbal de l'Inauguration de la Statue de Dufresne du Cange.

ÉRIGÉE A AMIENS, LE 19 AOUT 1849.

L'an mil huit cent quarante-neuf, le dimanche dix-neuf août, à deux heures et demie de relevée, et immédiatement après sa séance publique, la Société des Antiquaires de Picardie, représentée par tous ses membres titulaires résidants et un grand nombre de membres titulaires non résidants et correspondants, venus à Amiens pour la cérémonie, s'est rendue, précédée de son appariteur, de la salle du Congrès de l'hôtel-de-ville d'Amiens, à la place Saint-Denis, où, d'après les ordres de M. le Préfet de la Somme et de M. le Maire d'Amiens, des détache-

ments de la garde nationale, du 23.e régiment d'infanterie légère et du 4.e régiment de cuirassiers formaient le carré dans lequel se trouvaient réunis de nombreux souscripteurs au monument, invités par lettres spéciales de la Société.

Un instant après, le cortège, qui était parti de l'hôtel-de-ville pour passer la revue de la garde nationale et des troupes rangées en bataille sur le boulevard du Mail, arrive sur la place, escorté d'un détachement d'honneur fourni par la légion d'Amiens. En tête du cortège on remarque M. le Préfet de la Somme, M. le Maire d'Amiens, M. Magnin, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, suivi de la députation de l'Institut, composée de MM. Langlois, vice-président; Naudet, Stanislas Julien, Paulin Paris, Reynaud, Lenormand, Hase, de la Saussaye, en costume de cérémonie, et précédée de ses deux huissiers; M. le duc d'Albert de Luynes, membre libre de l'Institut, président du comité de souscription Du Cange, à Paris; M. Génin, chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes, délégué par M. le Ministre de l'instruction publique; M. Frédéric de Mercey, chef de la division des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur, et les diverses autorités civiles et militaires.

M. le Président conduit le cortège sous la tente qui avait été disposée pour le recevoir.

Vingt mâts dressés tout autour de la place et surmontés de flammes aux couleurs nationales portent, sur des écussons disposés au milieu d'un faisceau de drapeaux tricolores, les noms des principales villes de l'ancienne province

de Picardie ; ces mâts sont reliés entr'eux par des guirlandes de lanternes de couleurs.

Diverses sociétés savantes de France et de Belgique invitées à l'inauguration de la statue de Du Cange se sont fait représenter à cette solennité par leurs délégués présents dont les noms suivent : MM. de Martonne et de Longpérier membres de la Société des Antiquaires de France ; M. Quicherat, président de la Société de l'école des Chartes ; M. Achille Jubinal, membre de la Société des gens de lettres ; M. de Robiano, vice-président de la Société numismatique belge ; M. Dupuis, de la Société archéologique de l'Orléanais ; MM. Cahier et Dupont, de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai ; M. de Rambures, de la Société d'émulation d'Abbeville ; M. l'abbé Corblet, de l'Institut historique de France ; M. le docteur Le Glay, de la Société des sciences de Lille ; MM. Harbaville et Boistel de l'Académie d'Arras ; M. Deschamps de Pas, de la Société des Antiquaires de la Morinie ; M. Gomart, de la Société académique de Saint-Quentin ; M. Paulet, du Cercle lyrique Montois ; MM. Barbier et Anselin, directeur et secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Amiens.

Sont en outre présents : M. l'abbé Glaire, doyen de la faculté de théologie de Paris ; MM. Blin de Bourdon, Dufresne de Beaumetz et de Montclin, descendants de Du Cange ; MM. de Lagrenée, Am. Dubois et Labordère, représentants de la Somme.

Toute l'assemblée ayant pris place autour du piédestal, M. Rigollot, président de la Société et M. Porion, maire d'Amiens s'approchent du monument et font tomber, à un

signal donné par une salve d'artillerie tirée des hauteurs d'Henriville, le voile qui recouvre la statue de l'illustre amiénois. Aussitôt un cri unanime d'admiration et d'enthousiasme part de toutes les bouches; les tambours battent aux champs, les troupes présentent les armes et un morceau d'harmonie militaire est exécuté par les trois musiques réunies de la légion d'Amiens.

Immédiatement après, M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie, donne la parole à M. Génin, chef de division au ministère de l'instruction publique et délégué par M. le Ministre pour le représenter à la cérémonie. M. Génin prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Lorsque, il y a peu de jours encore, je me préparais à accompagner ici M. le Ministre de l'instruction publique, je ne me préoccupais que du plaisir de revoir, après une si longue absence, les lieux où sont restés attachés les plus chers souvenirs de ma jeunesse; je croyais venir, mêlé dans la foule, assister en curieux à une imposante solennité scientifique. J'étais loin de m'attendre à l'honneur d'y paraître officiellement. La maladie de M. le Ministre de l'instruction publique a changé tout à coup les dispositions arrêtées, et il se trouve qu'à tant de sujets d'émotion légitime vient s'ajouter une émotion nouvelle, suffisante à elle seule pour troubler des orateurs plus aguerris.

» Heureusement, Messieurs, dans ces lignes improvisées, je n'ai pas à apprécier devant vous les immenses travaux de Du Cange; je laisse à un orateur de plus d'autorité le soin de dérouler sous vos yeux cette longue carrière si utilement remplie par la science. Ma mission est plus modeste : je ne prends la parole que pour vous exprimer de la part de M. le Ministre de l'instruction publique son vif regret de n'avoir pu se rendre à la cérémonie de cette inauguration. Pour le contraindre de manquer à la promesse qu'il vous avait faite, qu'il s'était faite à lui-

même, il n'a fallu rien de moins que l'impossibilité de la tenir.

» Mais ce n'est point exclusivement par des regrets que M. le Ministre veut aujourd'hui s'associer à vous.

» Elever des statues au talent, au génie, c'est stimuler à son égard l'admiration populaire de tous les instants : c'est créer l'émulation, le plus bel hommage peut-être qu'on puisse lui rendre. Il est cependant une autre manière de l'honorer, et qui n'est pas moins digne de lui ; c'est de répandre ses œuvres, c'est de ne pas souffrir que l'oubli dévore une partie des résultats précieux achetés par tant de veilles. Conformément à cette pensée, M. le Ministre a décidé qu'un volume des œuvres posthumes de Du Cange serait publié aux frais de l'Etat, dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France.*

» Des amis de l'étude sérieuse ont manifesté au Ministre le désir que le nom de Du Cange fût attaché au principal établissement d'instruction publique de cette ville. Paris avait donné l'exemple de cette consécration des gloires locales : deux grandes cités viennent de le suivre. Amiens n'aura rien à leur envier ; au lycée Corneille de Rouen, au lycée Descartes de Tours, Amiens dès aujourd'hui peut opposer sans désavantage son lycée Du Cange.

» Puisse, Messieurs, cet illustre patronage porter bonheur à vos écoles ; du sein de votre lycée, pour lequel j'ai doublement le droit de faire des vœux (*), puisse ce patronage susciter à Du Cange un émule et un successeur. La matière ne manquerait pas à son zèle, encore qu'il paraisse difficile d'en rencontrer une aussi importante, et qui mérite au même degré l'application et les efforts d'un Du Cange nouveau.

» En effet, sans parler de dix autres ouvrages dont un seul suffirait à fonder la réputation d'un érudit moderne, Du Cange s'est chargé de dresser l'inventaire complet des ruines de deux antiquités. Le relevé des richesses des deux langues grecque et latine au temps de leur plus grande opulence et de leur plus florissant éclat eût coûté beaucoup moins de temps et de peines,

(*) M. Génin est né à Amiens et a fait ses études au lycée de cette ville.

car les idiômes se décomposent sous la main du temps de la même façon que ces palais magnifiques dont les débris écroulés couvrent une étendue de terrain bien autrement vaste et considérable que ne faisaient jadis les monuments debout, dans toute leur gloire.

» Si l'on a raison d'admirer le premier architecte, quel génie ne faudra-t-il pas reconnaître à celui qui aura su recueillir tous ces fragments informes, les interpréter l'un par l'autre, et de cet amas de décombres par lui coordonnés, faire sortir l'histoire politique, civile et religieuse; les institutions, les mœurs, les usages des peuples transformés ou disparus ?

» Aucune nation, pas même la patiente et laborieuse Allemagne, ne peut se vanter d'un savant ayant construit à lui seul deux ouvrages comme le Glossaire de la basse grécité et le Glossaire de la basse latinité. Ce sont deux colonnes lumineuses éclairant au loin tout le moyen-âge et jusqu'aux profondeurs les plus reculées du Bas-Empire; et l'imagination s'effraie de songer que ces deux glossaires, bases impérissables de la gloire de Du Cange, n'ont été pour ainsi dire, que les distractions de ses travaux administratifs. Oui, Du Cange offrit à l'Europe savante l'intéressant spectacle d'un historien magistrat rivalisant, du fond de son cabinet isolé, avec l'illustre congrégation de Saint-Maur.

» Si la France est justement fière d'avoir donné Du Cange au monde savant, à son tour la ville d'Amiens doit être fière d'avoir donné Du Cange à la France. Encore le nom de Du Cange n'est-il pas l'unique titre de la ville d'Amiens à la reconnaissance des savants et des lettrés de tous les âges et de tous les pays.

» Les trésors amassés par son infatigable érudition, Du Cange les a mis à la disposition de tous. Il est donc naturel que tous soient pénétrés pour lui de reconnaissance, d'admiration et de respect. Mais le droit d'exprimer ces sentiments, de les exprimer avec autorité, est réservé aux héritiers directs de Du Cange et des Bénédictins dans les travaux de l'érudition. Au pied de cette statue, lorsque l'Académie des Inscriptions est présente, le plus humble

des écoliers de Du Cange doit garder le silence pour écouter avec respect l'éloge de son maître dans une bouche vraiment digne de le prononcer. »

M. Magnin, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'approche ensuite du piédestal et dit :

« Messieurs,

» C'est un beau spectacle que celui des hommages intelligents qu'un peuple enthousiaste rend à ses grands hommes. On éprouve surtout un profond sentiment de justice satisfaite, en voyant des noms, révérés jusque-là dans un cercle restreint d'admirations respectueuses, atteindre, enfin, à la grande renommée, à la gloire populaire et nationale. Honneur à la ville d'Amiens, à ses citoyens, à ses magistrats ! Honneur surtout à la Société des Antiquaires de Picardie, pour avoir conçu et accompli la haute et noble pensée de couronner dans leur illustre compatriote, non pas seulement un érudit de génie, mais le génie même de l'érudition ! D'autres villes ont élevé des statues à la gloire des armes, de la poésie, des sciences ou des beaux-arts. Il restait encore une grande et belle palme à décerner. Vous avez, Messieurs, saisi avec bonheur, cette honorable initiative. Amiens, qui compte parmi ses enfants tant d'hommes célèbres dans tous les genres; Amiens qui a produit des poètes comme Voiture et Gresset, des médecins comme Riolan, des géomètres comme Delambre, a été bien inspirée en donnant le pas sur tous à celui qui a mis le plus d'originalité réelle au service de l'application la plus prodigieuse. Oui ! vous avez fait justice, Messieurs, en inscrivant sur le premier feuillet de votre livre d'honneur le nom du linguiste polyglotte, du savant universel que l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre nous envient, de Charles du Cange, enfin, le père de la grande école historique française.

» Aussi l'Académie des inscriptions et belles-lettres ne pouvait-elle rester indifférente à la solennité qui nous rassemble. Elle s'y associe pleinement, Messieurs, et le nombre de ses membres qui se pressent autour de ce monument le prouve mieux que mes

faibles paroles. L'Académie partage votre vénération filiale pour le grand critique né dans vos murs, et salue en lui un de ses plus éminents précurseurs. En effet, par les voies qu'il a ouvertes, par les instruments d'investigation qu'il a créés, par les belles et innombrables applications qu'il a faites des plus excellentes méthodes, du Cange a renouvelé et agrandi le champ des études historiques. Il a, avec Hadrien de Valois, Denys Godefroy et Baluze, fondé parmi nous l'érudition laïque, et fait sentir la nécessité de confier à des compagnies savantes le dépôt et la culture de ce précieux heritage. Oui, les beaux exemples de ces hommes admirables ont préparé et dicté, en quelque sorte, les réglements qui, en 1701, ont définitivement constitué l'Académie des belles-lettres.

» Les caractères distinctifs des œuvres et du génie de du Cange, sont la hardiesse et la fécondité. Nul n'a pressenti de plus loin, ni discerné d'un coup d'œil plus sûr, les questions qui devaient occuper et intéresser l'avenir.

» Le moyen-âge, par exemple, qui attirait à peine un regard au XVI.e et au XVII.e siècle, et que la science et même la mode explorent dans tous les sens aujourd'hui, le moyen-âge nous a été ouvert par du Cange. Aurions-nous pu faire un seul pas dans ces routes obscures, si nous n'avions eu, pour nous guider, le secours de ses deux admirables Glossaires? Personne (je ne crains pas qu'on le conteste) n'a compulsé, déchiffré, interprété plus de documents originaux, secoué la poussière de plus de chartes pour en tirer la connaissance des lieux, des institutions, des mœurs et des idiomes. Je ne prétends point, à Dieu ne plaise! contester ni affaiblir les services rendus à notre histoire par les congrégations religieuses; mais, enfin, l'étude des chartes avait pour les monastères un intérêt direct et domestique. Les religieux cherchaient surtout à constater des droits utiles dans la lecture et la copie des actes. Du Cange et les érudits laïcs du XVII.e siècle ont défriché les ronces et les épines des temps barbares, sans autre mobile que l'amour désintéressé du vrai et le pur dévoûment au génie sévère de l'histoire.

» Je ne citerai point les nombreux ouvrages imprimés de du

Cange, ni les manuscrits non moins nombreux qu'il a laissés, et dont la simple nomenclature, dressée par une main pieuse, semble le catalogue d'une bibliothèque. Je remarquerai seulement qu'il a exécuté ses immenses travaux sans préjudice d'aucun des devoirs de la vie civile. Il a, pendant 23 ans (vous le savez mieux que moi), rempli avec assiduité, dans cette ville, une charge importante d'administration et de finance; il a été, durant sept années, auprès de son père infirme, un modèle accompli de piété filiale; enfin, dans le cours d'une union prospère, qui a duré plus d'un demi siècle, il a eu à élever dix enfants. Les facultés heureuses et bien dirigées de ce grand esprit ont suffi à tout sans efforts. Par caractère, d'ailleurs, il recherchait les tâches difficiles. Ce grand homme, qui avait préparé tant de matériaux sur l'ensemble et sur tous les détails de notre histoire, a terminé de préférence, et a imprimé, ou mis en état d'être imprimées, les parties qui exigeaient la réunion des connaissances les plus rares et les plus variées. Ainsi, les croisades, l'empire latin, l'occupation française et normande de la Grèce et de la Sicile, ces épisodes lointains et compliqués de notre activité conquérante, ont trouvé dans le laborieux et modeste magistrat un annaliste dont l'autorité ne sera point surpassée. C'est parmi les ouvrages inédits de cette classe que le goût éclairé de M. le Ministre de l'instruction publique nous promet de puiser les éléments d'une nouvelle et prochaine publication. Grâce à cette généreuse pensée, l'*Histoire des familles d'outre-mer*, publiée aux frais de l'Etat, sera le digne complément du monument que nous inaugurons aujourd'hui.

» Du Cange, pendant sa longue et paisible carrière, n'a éprouvé qu'un seul mécompte. Le Recueil des historiens de la Gaule, cette collection monumentale dont il avait poursuivi l'idée pendant toute sa vie, et dont un ministre de Louis XIV lui avait demandé de tracer le plan, n'a point été (et l'on peut le regretter peut-être) confié à sa direction. Mais n'est il pas bien remarquable et bien glorieux pour Amiens, que cette grande tâche n'ait échappé des mains de du Cange, que pour passer dans celles d'un autre enfant de cette ville, dans les mains de dom

Bouquet ? — Votre cité, Messieurs, était prédestinée à être le berceau de l'histoire de France ! — Au reste, les fils sont dignes de leurs pères, quand ils savent les honorer comme vous. »

M. Ernest Breton, au nom de la Société des Antiquaires de France, prend la parole :

« Messieurs,

» M. Lebas, président de la Société des Antiquaires de France, étant retenu à Paris par ses devoirs universitaires, c'est à sa place que je viens, non pas raconter la vie, c'est-à-dire faire l'éloge du grand homme que nous célébrons aujourd'hui, de cet homme que nous envie la studieuse Allemagne. De plus éloquents ont avant moi accompli une tâche que j'aurais craint de ne pouvoir remplir dignement, car le père des lettres l'a dit :

» ..... *La parole est toujours réprimée quand le sujet surmonte le disant.*

» Si j'élève la voix devant vous, c'est pour remercier au nom de la Société des Antiquaires de France, sa sœur chérie, la Société des Antiquaires de Picardie, d'avoir pris une si honorable initiative; c'est pour remercier la ville d'Amiens de s'être associée avec un si noble empressement à cette généreuse pensée.

» La statue de du Cange élevée sur cette place prouvera à tout jamais qu'Amiens était digne d'avoir donné naissance à cette trinité, son plus beau titre de gloire; du Cange, Gresset, Delambre sont devenus les citoyens du monde; en ce jour, Amiens a revendiqué et reconquis son titre de mère.

» Puisse cette heureuse et pacifique solennité faire comprendre à tous que les véritables grands hommes sont ceux que tous les partis peuvent et doivent admirer, ceux dont la vie studieuse, modeste et sans ambition, a été consacrée toute entière aux progrès de la science, à l'instruction et au bonheur de l'humanité! »

M. Quicherat, au nom de la Société de l'école des Chartes et son président, s'avance près du monument,

et, après avoir salué la statue, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Je viens au nom des anciens élèves de l'Ecole des Chartes, non pas seulement faire acte de présence à une cérémonie qui les touche; mais encore vous féliciter, vous remercier même, de l'inspiration qui vous a conduits à décerner de si grands honneurs à la mémoire de Du Cange. Trop longtemps le bronze a été employé à consacrer uniquement la gloire des armes, de la politique et des beaux-arts; notre siècle a commencé à honorer de la même récompense la gloire de l'industrie : voilà qu'aujourd'hui, par un effet de votre intelligence et de votre patriotisme, le héros de la critique devient l'égal des autres héros. Vons avez interrogé vos fastes, vous avez passé la revue de vos grands hommes, et nul dans le nombre ne vous a paru plus digne des hommages dus à l'immortalité, que celui dont les travaux ont fondé l'étude du moyen-âge. Vous avez cru que, sans prodiguer votre religion, vous pouviez placer un tel homme parmi les génies tutélaires de votre cité. Eh bien! Messieurs, assurez-vous en votre propos : votre reconnaissance, de quelque pompe qu'elle s'environne, n'excède pas le mérite de Du Cange.

» Toutes les marques auxquelles se reconnaît la supériorité humaine, Du Cange les porte en lui. C'est peu pour sa gloire d'avoir été créateur, d'avoir posé dans le vide le sol sur lequel devaient s'appuyer ses pas et les pas des générations encouragées à le suivre; c'est peu que sa fécondité elle-même, quoiqu'elle soit faite pour épouvanter tout homme sachant apprécier les travaux d'érudition. Mais que l'on considère l'ensemble de ses vues et la portée de son dessein; est-il rien de plus élevé? Au moment où l'étude de l'antiquité fournissait aux esprits leur unique direction; lorsque les plus solides intelligences n'apercevaient dans les produits des temps intermédiaires que les témoignages honteux d'une longue dégradation, produits bons tout au plus à occuper les loisirs de quelques curieux : Du Cange comprit que l'héritage des anciens perdait pour nous une partie de sa valeur,

si ces restes, d'une si repoussante apparence, ne s'y ajoutaient. Il éleva la science au-dessus du préjugé qui voulait concentrer ses investigations sur les objets d'une forme flatteuse; et devançant de beaucoup les besoins de son siècle, il réduisit en une doctrine inébranlable la pratique incertaine de quelques-uns.

» Même originalité, même vigueur de conception dans les procédés par lesquels il débrouilla le cahos d'une matière si confuse. Moins occupé de la quantité infinie des éléments que de la loi à laquelle ils étaient soumis, s'il ne donna pas toujours la solution, il enseigna toujours le moyen de la trouver. Ne rien considérer isolément ou d'une manière abstraite ; donner à chaque expression l'accompagnement de sa patrie et de sa date pour remonter à son origine ou descendre à ses variations en le rapprochant des analogues de lieux et de temps différents, chercher la persistance des choses sous la tranformation trompeuse des mots, ou démasquer la transformation des choses qui se cache sous la figure des mots obstinée à rester la même : telle fut sa méthode, et nulle autre que celle-là ne saurait être appliquée à l'étude du moyen-âge.

» Admirons encore dans Du Cange son universalité, cette grandeur, non pas tant de sa science que de sa philosophie, qui lui permit d'aborder à la fois, pour les interpréter, les titres de l'Europe moderne tout entière. L'Europe à ses yeux n'était qu'une vaste famille dont les membres séparés sous l'empire de circonstances différentes, avaient modifié diversement un fonds de doctrines, de lois, de langage; et comme il avait suivi les métamorphoses du génie romain dans les pays de civilisation latine, il voulut montrer aussi ce qui était issu de l'alliance de ce génie avec celui de la Grèce. Il créa l'érudition byzantine. Ainsi, Messieurs, la Grèce moderne, rendue à l'existence par nos armes, doit encore à Du Cange la résurrection des siècles qui rattachent son présent à son immortelle antiquité : tellement que lorsque cette noble contrée aura vu reverdir par le bienfait de son indépendance, l'arbre d'où elle cueillait jadis les palmes olympiennes, elle aura, elle aussi, à payer son tribut à votre

illustre concitoyen, en couronnant son image dans ses musées et dans ses académies.

» Grâce au ciel, le jour est venu pour nous de l'honorer publiquement, et par une coïncidence qui n'est pas l'effet du hasard, ce jour arrive dans un moment où la nécessité de connaître le moyen-âge ne saurait être proclamée trop hautement. Les grands événements par lesquels ont passé nos pères, ceux dont nous-mêmes nous avons été les acteurs ou les témoins, nous enseignent qu'un peuple, pour persévérer dans la grandeur, a besoin d'une tradition. Plus les droits sont égaux, plus les esprits doivent être nourris de la tradition qui est la source de l'intelligence politique. Les formes de gouvernement se succèdent en vain, si la nation oublie d'un siècle à l'autre ce qu'elle a fait, ce qu'elle a été; et sa virilité n'est qu'une longue enfance, si elle ne s'instruit point par les fautes du passé. Le moyen-âge a été le temps de toutes les expériences : nulle idée ne s'est fait jour aux temps modernes qui n'ait eu alors ses prédications et ses débordements, ses victimes et ses martyrs : ce sont de tels exemples qu'il est temps de proposer à la multitude. Une génération jeune et forte s'occupe dans le silence à en recueillir les matériaux; puissent les littérateurs s'en emparer à mesure qu'ils se produisent ; puissent-ils en tirer pour les esprits un aliment plus salutaire que les fantaisies dont l'abus leur fait pervertir trop d'intelligences et les expose eux-mêmes au danger de voir l'art expirer misérablement entre leurs mains.

» En parlant de la sorte, Messieurs, je suis sûr d'être compris de vous. Vous êtes d'une race qui, dans la famille française, a eu, plus qu'aucune autre, l'heureux privilége d'accorder le respect du passé avec le goût des conquêtes dues au progrès des temps. Soit parce que vous êtes les plus anciens dans l'histoire de la liberté, soit parce que chez vous le bon sens domine, les révolutions vous ont trouvés froids dans les jours de colère inutile, autant que vous étiez ardents lorsque la patrie vous conviait à quelque chose d'utile ou de généreux. Votre conduite a toujours été la même : savoir avant de parler, juger avant d'agir, produire au lieu de perdre le temps en vaines discussions. C'est

pour cela que vous avez atteint la vraie gloire des temps modernes, la gloire accordée aux mains honnêtes qui travaillent et à l'esprit indépendant qui cherche la vérité : heureuse destinée dont votre ville déploie partout les enseignes : là-bas, les nombreux canaux dont vos courageux laveurs et fouleurs de laine convertirent jadis les eaux troublées en Pactole ; plus près de nous le magnifique monument que des maçons dignes du nom d'artistes, ont élevé au dieu dont ils étaient pleins ; ici même, sur cette place, la statue du grand homme qui nous a fourni l'instrument pour renouer, comme il convient à une nation libre et réfléchie, le lien sacré de notre tradition. »

Ensuite, M. Achille Jubinal, au nom de la Société des gens de lettres, prononce cette allocution :

« Messieurs,

» Je ne supposais pas devoir prendre ici la parole. Permettez-moi donc de ne vous dire que quelques mots bien simples tracés durant le voyage.

» La grande et belle solennité qui nous rassemble me paraît, Messieurs, consacrer dorénavant, dans le souvenir de Du Cange, ce savant illustre devant lequel tout ce qui pense devrait s'agenouiller, la glorification de la science et de l'érudition.

» En venant ici, comme représentant de la Société des gens de lettres, composée presque exclusivement de littérateurs et de poëtes, acclamer avec vous le savant et l'érudit dont votre belle province s'enorgueillit à si juste titre, permettez-moi d'espérer que j'assiste à la consécration désormais indissoluble de la science et des lettres.

» Les lettres pures, cette forme agréable de la pensée, vulgarisent la science et l'érudition; elles les répandent, affaiblies il est vrai, mais colorées de reflets qui les rendent plus frappantes au sein des masses; elles vont, sous d'ingénieuses fictions, en semer l'amour et l'admiration au cœur du peuple, et Walter-Scott, Hugo, Vitet, Alexandre Dumas et cent autres ont fait autant, selon moi, par leurs dramatiques récits, sinon pour l'histoire, du moins pour inspirer le désir de la connaître et de l'étudier, que

les hommes patients et curieusement travailleurs dont nous applaudissons ici le modèle inimitable.

» Messieurs, on disait jadis de tout écrivain spécialement littéraire : « Il a trop d'esprit pour être un savant. » On dira désormais, j'aime à le croire : « C'est à la fois un savant et un homme d'esprit. » La science et les lettres ne sauraient être intolérantes et s'exclure.

» Messieurs, la Société que j'ai l'honneur de représenter au milieu de vous, vous remercie de la bonne pensée que vous avez eue de la convier à l'érection de la statue de Du Cange. Elle s'efforcera toujours de contribuer à former par ses écrits, non seulement l'esprit et le cœur de nos populations, mais encore à populariser, dans cette France, qui est la patrie de toutes les gloires, et à l'étranger qui adopte comme siennes toutes les gloires de la France, le nom de ces géants du travail qui ont, comme celui que nous honorons ici, reculé les bornes de la science.

» Messieurs, je ne sais si je me trompe, mais il me semble que Du Cange, s'il pouvait descendre de son piédestal, remercierait ici le grand cortége d'écrivains de tous genres, romanciers, poètes, critiques, qui, par ma faible voix, s'unissent à vous pour saluer d'une acclamation unanime le bronze qui, sur la place publique de sa ville natale, vient éterniser ses traits. »

Au moment où M. Rigollot, président de la Société des Antiquaires de Picardie, se dispose à prendre la parole, M. le Préfet de la Somme s'avance vers lui et lui dit :

« Monsieur le Président,

» M. le Ministre de l'instruction publique m'a chargé de vous
» remettre la croix de la Légion-d'Honneur. Cette récompense,
» qui sera ratifiée par l'opinion publique, était due à votre
» science et à vos travaux comme archéologue, à vos longs et
» honorables services comme médecin. La Société que vous
» présidez verra, je l'espère, dans la distinction qui vous est
» conférée, la preuve éclatante de l'intérêt que lui portent l'ad-
» ministration locale et le gouvernement. »

Après avoir remercié M. le Préfet, M. Rigollot, s'adressant à M. le Maire, prononce ces paroles :

« Monsieur le Maire,

» La Société des Antiquaires de Picardie est heureuse de pouvoir enfin donner à la ville d'Amiens la statue d'un de ses plus illustres enfants, de Du Cange, dont la gloire s'accroît à mesure que les générations, en s'éclairant de plus en plus, deviennent aptes à apprécier l'étendue des services qu'il a rendus aux sciences historiques.

» Il nous a fallu, malgré le concours généreux que nous a donné un grand nombre de nos concitoyens, bien des efforts pour mener à fin notre entreprise ; la ville d'Amiens, en voulant bien y contribuer, sur votre demande, Monsieur le Maire, nous a permis de l'achever ; recevez l'expression de notre reconnaissance.

» Permettez nous aujourd'hui, Monsieur le Maire, de nous enorgueillir de la haute approbation que viennent donner à la destination du monument dont nous dotons la ville, ce qu'il y a de plus élevé dans l'aministration de l'état et ce qu'il y a de plus justement célèbre dans le domaine de la science.

» Pouvions-nous espérer un juge plus éclairé que le Ministre de l'instruction publique qui, sans une indisposition sérieuse, aurait présidé cette cérémonie. Embrassant d'un regard pénétrant quels peuvent être les besoins d'une époque où tant de changements ont été tentés, il croit sans doute, dans sa sagesse, qu'il est bon de diriger les esprits agités par des évènements si imprévus, vers les études fortes et sévères qui, en instruisant sur le passé, ne laissent plus de place aux chimériques utopies et permettent, par comparaison, d'estimer heureuse la condition sociale qui nous est faite.

» Les enseignements de l'histoire, l'investigation des sources de nos connaissances, sont à la fois le meilleur moyen d'apprécier sainement le présent et d'assurer à l'avenir les améliorations qu'il a le droit d'attendre de notre expérience. Quel plus beau modèle peut-on proposer à celui qui se dévoue à l'étude que l'homme

célèbre dont nous entourons l'image; puisse-t-elle lui enfanter de nombreux imitateurs.

» C'est la première fois, depuis sa fondation, que l'Académie des inscriptions se déplace pour prendre part à une fête telle que celle qui nous rassemble. Cette innovation dans des habitudes séculaires, l'Académie la devait au savant dont elle respecte le plus la mémoire et dont elle continue si glorieusement les travaux; après un hommage si exceptionnel, que reste-t-il à ajouter à l'honneur de Du Cange? »

M. Porion, maire d'Amiens, répond à M. Rigollot en ces termes :

« Messieurs,

» Le jour où a été posée la première pierre de ce monument, j'avais l'honneur de vous dire : « D'autres, et de plus habiles que » moi, vous feront connaître la gloire littéraire de Du Cange. » Notre attente n'a point été trompée; les discours que nous avons entendus laisseront dans nos esprits un souvenir durable.

» Notre immortel concitoyen ne pouvait trouver, pour apprécier et honorer ses travaux, une voix plus digne que celle de l'honorable président de la Société des Antiquaires de Picardie. Le gouvernement l'a reconnu comme nous, en lui accordant aujourd'hui la décoration de la Légion-d'Honneur.

» M. Rigollot, ainsi que ses collègues, ont voulu honorer la science en élevant ce monument, et la science, représentée par une députation de l'Institut, de ce corps illustre dont les travaux sont l'une des gloires du pays, a répondu à l'appel qui lui était fait.

» M. le Ministre de l'instruction publique, dont l'admirable talent n'a d'égal que son patriotisme et sa haute probité, a été empêché par une indisposition de s'associer à cette solennité, et de témoigner ainsi de son amour des lettres et de la célébrité de Dufresne Du Cange.

» Les regrets de M. de Falloux nous ont été exprimés par sa lettre et par l'organe d'un honorable concitoyen, M. Génin, chef de division au Ministère de l'instruction publique.

» M. Génin voudra bien, je l'espère, reporter à M. de Falloux l'expression de nos vœux pour son prompt rétablissement et de notre profonde estime pour sa personne.

» La reconnaissance est un lien si doux que souvent on croit n'être point injuste quand on n'est point ingrat. Nous entendons reconnaître autrement notre dette envers la Société des Antiquaires de Picardie.

» Nous n'oublierons jamais, Messieurs, tout ce que votre pensée première a eu de noble et de généreux. Nous n'oublierons jamais les épreuves difficiles dont votre constance éclairée a su triompher; et le conseil municipal, en s'associant par un vote unanime à vos travaux et à vos dépenses, est heureux de reporter sur vous seuls tout le mérite de cette belle exécution.

» J'accepte donc, au nom de la ville, le don que vous lui faites aujourd'hui. Quoique ce monument cesse de vous appartenir pour devenir la propriété de tous, il n'en sera pas moins un éternel honneur pour votre Société, qui, en nous procurant l'occasion d'honorer un savant illustre, nous permet d'offrir à tant d'hommes distingués une fête littéraire qui témoigne du retour de la confiance, résultat inévitable du rétablissement de l'ordre. Prononcer ce mot, c'est rappeler à tous ceux qui m'entendent que cette ville et ce département en sont toujours les plus énergiques défenseurs. »

M. Dufresne de Beaumetz prend ensuite la parole au nom des descendants de Du Cange :

« Messieurs,

» Prendre la parole devant un auditoire aussi imposant est sans doute un acte de témérité; mais j'accomplis ici un devoir comme représentant de la famille Dufresne et je compte sur toute votre indulgence.

» Malgré les agitations politiques, vous avez gardé un souvenir au savant du XVII.e siècle, à Dufresne Du Cange, votre compatriote; sa statue devient l'un des ornements de votre cité.

» Honneur à la Société des Antiquaires de Picardie !

» Honneur aux habitants de la ville d'Amiens!

» Honneur enfin à l'artiste dont nous admirons tous, aujourd'hui, le chef-d'œuvre.

» Messieurs, permettez-moi de vous offrir les témoignages de reconnaissance de la famille Dufresne pour l'honneur rendu à la mémoire de l'un de ses aïeux.

» Chaque membre de cette famille, Messieurs, est et sera toujours fier de se dire votre concitoyen. »

Cette série de lectures se termine par la pièce de vers suivante récitée par son auteur, M. Breuil, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

DU CANGE.

Nusquam satis laudandus Cangius,
Ambianensis civitatis gemma.
GALL. CHRIST., t. 10, p. 1149.

Il est dans notre histoire un règne merveilleux
Qui surpasse en éclat les temps les plus fameux.
Condé, l'inaugurant par ses jeunes victoires,
D'abord en annonça les militaires gloires;
Le commerce grandit sous l'égide des lois,
Les lettres et les arts fleurirent à la fois:
La France enfin brillant d'une splendeur suprême,
Son monarque choisit le soleil pour emblème.

Ce règne, par le Ciel si largement doté,
Vit naître le savant, fils de notre cité.
Quand Racine et Corneille, émules de la scène,
Ressuscitaient chez nous l'antique Melpomène,
Quand la Muse comique, arrachée au tréteau,
De sa noble élégance émerveillait Boileau,
Quand Bossuet, ce pontife aux accents magnifiques,
Ramenait l'éloquence au sein des basiliques,
Lorsque tant d'écrivains que vous nommez encor
De la littérature illustraient l'âge d'or,
La science eut aussi sa gloire et ses conquêtes;
Un Descarte, un Pascal, en furent les athlètes:

Après eux, notre orgueil peut bien ranger celui
Dont l'image d'airain se dévoile aujourd'hui.
Il voulut, ce savant, dissiper la nuit noire
Qui du long moyen-âge enveloppait l'histoire,
Et, recueillant partout leurs débris dispersés,
Rattacher au présent les siècles effacés.
On admirait alors les pompeuses chimères
De ces historiens, courtisans littéraires,
Pour qui tout le passé, depuis les temps gaulois,
Semblait se renfermer dans le palais des rois,
Et n'offrir pour sujets dignes de nos annales
Que fêtes, que combats et que nobles scandales.
Du Cange abandonnait à ces galants auteurs
Le talent lucratif de tromper leurs lecteurs.
Il voyait dans l'Histoire une muse sévère,
Dont aucun préjugé ne limite la sphère,
Et qui, de son burin gardant la dignité,
S'incline seulement devant la vérité.
Pour saisir du passé les éléments mobiles,
Du Cange recherchait les archives des villes,
Les chartes que gardaient le cloître et le château,
La pieuse légende et le gai fabliau,
L'inscription tracée aux murs des cathédrales,
L'épitaphe couvrant les pierres sépulcrales,
Tout, jusqu'au moindre signe écrit, peint ou gravé,
Des ravages du temps vestige préservé.
Mais, de ces monuments pour percer le mystère,
Ce n'était point assez d'en souffler la poussière,
Il fallait expliquer les langages mêlés
Que du Nord au Midi l'Europe avait parlés,
Interpréter les mots de barbare origine
Semés dans la chronique ou la charte latine,
Et dont le sens obscur, trop longtemps incompris,
D'un immense travail devait être le prix.
Sous le grossier latin écrit au moyen-âge
Se dérobaient les mœurs, les lois, l'antique usage;

On demandait un livre où chaque mot classé
Au creuset du savoir eût lentement passé;
Scaliger désira ce vaste répertoire:
Enfin à le créer Du Cange mit sa gloire,
Ses patients efforts atteignirent leur but,
Et son livre immortel, le Glossaire, parut.

Lorsqu'on parcourt cette œuvre où la science humaine
Versa tous les trésors épars dans son domaine,
Où, soumis humblement au joug de l'alphabet,
Le moyen-âge entier révéla son secret,
On demeure étonné, comme quand l'œil contemple
L'appareil imposant de ce gothique temple
Qu'éleva dans Amiens la foi de nos aïeux.
Mais, avant que le temple atteignît jusqu'aux cieux,
Des ouvriers sans nombre à cette masse altière
Avaient jadis porté le ciment et la pierre;
Pour léguer la merveille aux siècles à venir,
On vit tous les métiers, tous les arts concourir.
Par un plus beau destin, le Glossaire historique
S'ordonna sous la main d'un créateur unique;
Du Cange n'eut jamais, en ses rudes labeurs,
Que ses yeux et ses doigts pour collaborateurs:
Fruit mûri par le temps et par la solitude,
Son livre lui coûta plus de trente ans d'étude;
Jeune, il le commença: quand il l'eut achevé,
Au seuil de la vieillesse il était arrivé.

On voit des écrivains qu'un laurier littéraire
Récompense au début de leur noble carrière,
Et qui n'attendent pas pour devenir fameux
Que trente ans de travail aient blanchi leurs cheveux.
Le poète à qui Dieu fit présent de la lyre,
Dans les in-folios n'a pas besoin de lire:
S'il feuillette son âme il est assez savant;
Les beaux vers qu'à loisir il écrit en rêvant

Sous l'ombrage des bois, près d'une eau qui s'écoule,
A l'instant propagés, électrisent la foule;
C'est trop peu de céder à leur charme vainqueur,
On se les incorpore en les sachant par cœur.
Délices des salons, ta chanson, ô poète!
Réjouit l'humble toit; l'atelier la répète,
Ton nom retentissant du Monde fait le tour,
Et luit à tous les yeux comme l'astre du jour!
— Mais le savant n'a point cette fortune rare,
Un labeur assidu des hommes le sépare;
Pour lui point de doux rêve à l'ombre du vallon:
Sur ses livres penché, comme sur le sillon
Se courbe un laboureur pour que la moisson naisse,
Dans sa bibliothèque il cloître sa jeunesse.
Au gré de son ardeur le jour trop tôt s'enfuit,
Il allume sa lampe aux heures de la nuit,
Et bravant le sommeil qui règne sur la ville,
Il ne lui permet pas d'envahir son asile.
Mais, tandis que l'étude absorbe ses instants,
Le jour succède au jour: il sent le poids des ans,
Et lorsqu'à ses regards la gloire enfin rayonne,
C'est sur un front ridé qu'il reçoit sa couronne.
Au but de ses efforts le savant parvenu,
De la foule ignorante est d'ailleurs inconnu:
Si grand que soit le prix des travaux, des merveilles
Dont le Monde se voit enrichi par ses veilles,
Il manque quelque chose à sa célébrité:
Pour lui la gloire et non la popularité!

Réparant aujourd'hui cet inégal partage,
Amiens rend au savant un digne et juste hommage.
Nous ne couronnons point le mérite douteux
D'un auteur oublié sur son rayon poudreux:
Chateaubriand, Voltaire ont célébré Du Cange.....
Mais pourquoi de leur plume emprunter la louange,

Lorsque je vois ici l'élite des savants,
Des honneurs de Du Cange approbateurs vivants,
Et lorsque le Ministre en qui chacun admire
L'éloquent orateur que la patrie inspire,
Eût voulu saluer du geste et de la voix
L'image consacrée à l'illustre amiénois (*)?

Encore quelques mots et mon discours s'achève :
Cette place riante où Du Cange s'élève
Etait jadis l'enclos par la mort habité;
Les générations qu'enfanta la cité
Vinrent ici dormir sous le marbre et la pierre:
Où donc sont leurs tombeaux? où donc est leur poussière?
Le grand homme du moins tout entier ne meurt pas,
Son nom brave le temps ainsi que le trépas,
Et quand d'autres mortels la mémoire est perdue,
A leurs tombeaux détruits succède sa statue!

Les applaudissements unanimes qui ont accueilli chacune de ces lectures, reprennent avec plus de force au dernier vers prononcé par M. Breuil, et l'enthousiasme éclate de nouveau lorsque le jeune Caudron, sur l'invitation de la Commission du monument, pose sur la tête de la statue exécutée par son père, une couronne de fleurs offerte par M.lle J. Gauthier, fleuriste, à Amiens.

La cérémonie de l'inauguration étant ainsi terminée, la garde nationale d'Amiens et les troupes de la garnison massées sur le boulevard Saint-Michel, se mettent en mouvement et défilent devant la statue, au pied de laquelle toutes les autorités sont réunies.

(*) M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, qui devait présider la cérémonie de l'inauguration, a été retenu à Paris par une indisposition.

Pendant le défilé, un pas redoublé de la composition de M. Magnan, chef de musique de la légion, est exécuté par les trois musiques réunies de la garde nationale, qui avaient pris position dans la rue de Noyon, faisant face à la statue.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été rédigé et arrêté ledit jour, à cinq heures du soir, pour être honoré de la signature des principaux fonctionnaires et délégués des corps savants à qui la plume a été offerte par M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie et signé ensuite par tous les membres de cette Société.

Séance générale du 20 *août* 1849. — Présidence de M. Rigollot. Sont présents : MM. Duval, Bouthors, Jourdain, Guerard, Antoine, de Betz, Bisson de la Roque, de Grattier, Dorbis, Forceville, Tillette d'Acheux, Lemerchier et Garnier, membres titulaires résidants.

MM. de Cyzancourt, Corblet, Deschamps, Woillez Eug., Boitelle, Harbaville, Woillez Emm., Salmon, Peigné, d'Estourmel, Darsy, Féret, Bazin, Bellanger, Moisset, Magdelaine, Le Serurier, Fabignon, Daniel, l'abbé Duneufgermain, de Cagny, Paulet, de Beauvillé, Er. Cadeau d'Acy, l'abbé Bourlon, Danjou, Hardouin, membres titulaires non résidants.

M. Paulin Paris, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions) ; M. Ach. Jubinal, délégué de la Société des gens delettres ; M. Dupuis, délégué de la Société des antiquaires de l'Orléanais ; M. Er. Breton, délégué

de la Société des antiquaires de France ; M. Gomart, délégué de la Société académique de Saint-Quentin ; M. de Rambures, délégué de la Société d'émulation d'Abbeville.

—M. le président prie les personnes qui auraient à proposer des questions pour le sujet de prix de l'année 1851, de demander la parole.

Un membre fait remarquer que plusieurs des questions qui ont été proposées à l'étude pour être discutées en séance générale et adressées aux membres avec le 1.er bulletin 1849, pourraient être proposées comme questions de prix.

— Le secrétaire perpétuel donne lecture du programme.

—M. Paulin Paris pense que la septième question ainsi conçue : « Signaler dans les villes et dans les villages » de Picardie les maisons romanes, gothiques ou de la » renaissance, en bois ou en pierre les plus remarquables, et qui seraient de nature à faire connaître les » transformations successives de l'architecture civile dans » la province, » ferait un sujet de concours très-intéressant.

M. Eug. Woillez pense que ce travail serait trop étendu, et qu'il conviendrait de limiter les recherches à un département seulement ou même à un arrondissement.

M. Rigollot n'est point de cet avis, il regarde la question comme suffisamment restreinte ; il s'agit, en effet, seulement de maisons, et par conséquent les monuments religieux et les constructions militaires ne doivent point être étudiées; la question renfermée ainsi dans l'étude des

constructions particulières, n'aurait point les proportions qu'elle paraît avoir, car les monuments de cette nature qui offrent quelque intérêt sont peu nombreux, ils fourniraient cependant de curieuses observations.

M. Ern. Breton propose de remplacer les mots de *Picardie* par ceux-ci : *d'un arrondissement de la Picardie laissé au choix des concurrrents.*

—M. Gomart pense qu'il y a une lacune dans l'histoire de la Picardie et qu'il conviendrait de la combler. Nous n'avons point, dit-il, de biographie des hommes illustres de cette province, ne pourrait-on point proposer un prix à l'auteur de la meilleure biographie picarde.

M. Garnier ne croit pas que cette question puisse être proposée, elle lui paraît immense, et, si l'on veut faire un travail sérieux, les deux années qui sont accordées aux concurrents sont loin d'être un temps suffisant. Si l'on veut se borner à un département, le travail est fait en grande partie; il cite les travaux de MM. Devisme et Louandre, la publication de MM. Duval et Herment, comme répondant à la question, pour le département de l'Aisne, l'arrondissement d'Abbeville et le département de la Somme. Il faudrait donc limiter les études à une certaine classe d'illustrations. Adoptant la proposition dans ce sens, il propose de la rédiger ainsi : *Etudes et recherches sur les poètes picards, jusqu'au* XVI.e *siècle inclusivement.* Cette question, qui pourrait être envisagée au point de vue biographique, littéraire et philologique, ne serait point trop vaste, et serait de nature à être traitée par un assez grand nombre de personnes, en dehors même de la Picardie.

— M. Breton réclame la priorité en faveur de la question archéologique. Le prix qui vient d'être décerné l'a été, dit-il, à une question littéraire, il est bon et utile de diriger alternativement les travaux vers les deux parties des études de la Société.

Cette proposition étant accueillie, le secrétaire donne une nouvelle lecture de la 7.e question, que M. E. Breton propose de rédiger ainsi :

« *Décrire les monuments les plus remarquables de la Picardie qui se trouvent dans un arrondissement, au choix des concurrents, les monuments religieux exceptés.* »

M. Emm. Woillez propose *d'un arrondissement au moins*, car il y a des arrondissements qui fourniraient trop peu d'éléments pour un mémoire à envoyer au concours.

Après une discussion dans laquelle les uns demandent une statistique monumentale complète d'un arrondissement au moins, d'autres une statistique de tous les monuments, les monuments religieux seulement exceptés, d'autres enfin une statistique des monuments civils seulement, les monuments religieux et militaires tels que camps, forteresses, châteaux exceptés, l'Assemblée adopte la rédaction suivante :

Signaler et décrire les constructions civiles renfermées dans la circonscription d'un ou de plusieurs arrondissements de l'ancienne Picardie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVII.e *siècle.*

— Une médaille d'or de 300 fr. sera décernée, dans la séance générale de juillet 1851, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question. Le mémoire devra être

adressé au secrétaire perpétuel avant le **1.er juin 1851.**

— M. Dupuis, délégué de la Société archéologique de l'Orléanais, a la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Permettez-moi de vous transmettre l'expression des sentiments de gratitude de la Société archéologique de l'Orléanais, pour l'honneur que vous lui avez fait, en la conviant à la solennilé, dans laquelle vous rendiez hier un si juste tribut de gloire au plus grand de vos hommes illustres.

» Toute naissante encore — car elle ne date que de quelques mois — ce ne peut être à ses œuvres que s'adresse cet acte de bienveillante fraternité. Vous avez voulu l'encourager : et elle a saisi avec empressement une occasion qui, en la rapprochant de vous, la met plus à portée de connaître vos travaux, de les apprécier et de tâcher de les imiter.

» Comme vous, Messieurs, nous nous sommes donné un noble but, celui de rechercher, de faire connaître, de conserver, de défendre au besoin les ancien monuments, les vieux souvenirs de notre art et de notre histoire.

» Unissons nos travaux : formons-en comme un réseau qui ne laisse échapper rien de ce qui est digne de recherches. Sachons les rendre utiles à plus d'un égard s'il est possible. Convions y la jeunesse ; donnons à son ardeur cet aliment paisible. L'étude ainsi étendue élève, éclaire, épure l'esprit : c'est elle qui, pour nous, fait renaitre un passé dont l'expérience peut être si profitable, et dans lequel il est quelquefois si doux de se réfugier.

» Nos provinces sont toutes sœurs. Elles sont, elles doivent être fières de leurs trésors particuliers : mais un amour commun doit leur faire aimer avec orgueil les richesses qu'on admire à côté d'elles : ne sont-ce pas celles de la grande famille, ne sont-ce pas les richesses de la France ! échangeons-en l'honneur ; dans ce noble commerce, si nous recevons beaucoup de vous, Messieurs, notre province aussi peut apporter sa part.

» La cathédrale d'Amiens brille entre toutes les autres : mais Chartres ne lui cède en rien, Orléans même auprès de ces chefs-

d'œuvre n'est pas sans éclat ; puissent-elles un jour trouver d'aussi élégants interprêtes de leurs beautés que ceux qu'a rencontrés parmi vous votre admirable Notre-Dame.

» Nos archives, nos bibliothèques, nos greffes appellent les travaux de leurs gardiens: souhaitons leur encore à cet égard la fortune de votre Picardie.

» Formons alliance de souvenirs et de gloire ancienne.

» La ville de Jeanne Hachette peut donner la main à celle qui partagea les premiers exploits de Jeanne d'Arc.

» Votre cité industrielle sait applaudir au nom du blaisois Denis Papin.

» Corbie et St.-Benoist étaient unis par la science comme par la religion.

» Associons la mémoire de vos grands hommes, de vos artistes éminents, à celle des hommes d'élite qu'ont produits nos contrées.

» Vos trouvères s'allieront volontiers à nos auteurs du Roman de la Rose, Jean de Meung, Guillaume de Lorris.

» La ville de Voiture et de Gresset, le pays qui a vu naître Calvin ne repousseront pas le Ronsard de notre Vendomois, les Regnier, les Rotrou, les Nicole de notre Chartrain.

» Dolet est digne de Ramus, Bongars de dom Bouquet, de dom Dachéry, Antoine-Petit de Riolan, Mamert Patisson de Vascosan.

» Millevoie doit sourire à Colardeau, Préville accepter Brizard.

» Blasset, Jacques Sarrasin, votre Caudron enlevé si tôt à son art ne se trouveront pas offensés de se voir placer auprès de notre Michel Bourdin, de Ducerceau, de Masson, ce roi du savant burin.

» Loysel ne doit-il pas accueillir Pothier notre grand jurisconsulte.

» Bien que nous puissions offrir à l'érudition un nom qui lui est précieux à plus d'un titre, celui du P. Pétau, il en est un chez vous, Messieurs, qui domine et qui surpasse tout, le grand nom de Du Cange, cet homme dont le travail étonne les plus laborieux, dont la science épouvante les plus savants, Du Cange qui puisa

la lumière à tous les foyers pour la répandre sur tous les sujets ; et permettez-moi encore ici, Messieurs, de revendiquer une petite portion de cette gloire. C'est à Orléans, c'est au sein de notre université que Du Cange vint chercher la science du jurisconsulte.

» Que ce soit un lien de plus entre nous !

» J'aurais souhaité qu'une autre voix que la mienne fût l'organe des sentiments de la Société que je représente ici. Il en est une qui vous est connue, qui vous est chère depuis longtemps, à qui cet honneur semblait naturellement devoir appartenir. Vous reconnaitrez, Messieurs, la bienveillance toute gracieuse de votre ancien collègue — *ancien*, j'ai tort de dire ce mot : ce que j'ai vu depuis que je suis ici, me fait trop bien sentir que par les souvenirs, que par le cœur, M. Le Serurier ne cesse pas d'être toujours présent parmi vous — vous le reconnaitrez, dis-je, quand je vous dirai que c'est lui qui a voulu que ce fût une voix tout orléanaise qui vous témoignât notre reconnaissance.

» Veuillez donc, Messieurs, en recevoir de nouveau l'expression bien sincère et bien sentie. »

— M. le Président remercie M. Dupuis et le prie de transmettre à la Société archéologique de l'Orléanais les remerciements de la Société des Antiquaires de Picardie pour l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire de déléguer un de ses membres pour assister à la cérémonie. Les relations des deux Sociétés commencent sous de trop heureux auspices pour que la Société des Antiquaires de Picardie ne s'empresse point d'accueillir les propositions qui lui sont faites. Elle se fera un plaisir d'adresser à la Société de l'Orléanais celles de ses publications dont elle peut disposer.

— M. Ledict-Duflos lit un mémoire sur cette question : « Quels sont les vitraux les plus anciens dans l'arrondis-» sement de Clermont (Oise) ? Parmi les sujets qu'ils re-

» présentent, en connait-on qui soient empruntés à l'his-
» toire civile ou religieuse du Beauvaisis? »

Dans ce travail M. Ledict-Duflos décrit les vitraux de St.-Martin-au-Bois, Willers-Vicomte, Bonneuil, Avrechy, Noroy, Ville-Perennes, Clermont, Fitz-James, Airion, Paillart, Chepoix qui présentent une série d'un haut intérêt du XIII.e au XVI.e siècle. Mais malheureusement une partie de ces vitraux n'existe plus; les uns ont été brisés, d'autres vendus, entr'autres un beau vitrail de Ste.-Maure et un autre de Ste.-Brigite qui de Balagny-sur-Thérain ont été emportés en Angleterre.

Cette lecture est vivement applaudie par l'Assemblée qui en demande l'impression dans les Mémoires.

— M. Peigné-Delacourt présente le dessin d'une croix de consécration peinte sur pierre, qu'il regarde comme étant du VII.e siècle. En 1849, à deux mètres au-dessous du sol et pendant la démolition des fondations d'un des piliers de l'église abbatiale d'Ourscamp, construite au XII.e siècle et aujourd'hui en ruine, M. Peigné a recueilli et réuni les débris d'une pierre de consécration qui a dû nécessairement provenir de l'oratoire construit en 642 par St.-Eloy évêque de Noyon, oratoire qui fut démoli lors de la construction de l'église abbatiale au XII.e siècle. La croix peinte en rouge et sculptée sur cette pierre offre donc un monument authentique de l'art au VII.e siècle de l'ère chrétienne.

La Société remercie M. Peigné de cette communication et du dessin qu'il veut bien offrir.

— M. le Président, après avoir remercié les membres étrangers et les délégués des Sociétés de l'honneur qu'ils

ont fait à la Société des Antiquaires de Picardie en assistant à la séance, et du témoignage de sympathie qu'ils ont accordé à ses travaux, déclare close la réunion générale et lève la séance à midi.

Séance extraordinaire du 27 *août* 1849. — Le Secrétaire perpétuel consulte l'Assemblée sur l'espèce de publicité qui devra être donnée au procès-verbal de l'inauguration de la statue.

La Société décide qu'il sera publié dans le bulletin du 3.ᵉ trimestre et contiendra tous les discours qui ont été prononcés. — Il est également arrêté qu'un précis historique de la statue sera publié ultérieurement. Le soin de la rédaction de ce précis est confié à M. Dufour, secrétaire de la commisssion.

— Sur la proposition d'un membre, qu'une commission soit nommée pour rechercher comment la Société pourra récompenser, de la manière la plus honorable, le zèle de ceux de ses membres qui lui ont rendu le plus de service pour l'érection de la statue, la Société décide que le bureau seul sera juge et lui donne plein pouvoir pour accorder la récompense.

Les membres du bureau de la Société des Antiquaires de Picardie se sont réunis à l'issue de la précédente séance pour l'examen de la proposition conçue en ces termes, que la Société les avait chargés de formuler en délibération :

« Un témoignage de reconnaissance sera décerné par la
» Société à ceux des membres de la commission Du Cange

» qui ont, par leurs efforts, le plus contribué à l'érection
» de la statue de l'illustre Amiénois. »

En conséquence, les membres du bureau de la Société des Antiquaires de Picardie, usant du pouvoir qui leur est attribué, ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Considérant que la commission Du Cange tout entière s'est dignement acquittée de sa mission et que, pendant les cinq années qu'ont duré ses pouvoirs, elle a constamment justifié la confiance de la Société ;

» Considérant que M. Charles Dufour, secrétaire de la commission, s'est particulièrement distingué par le zèle, l'activité et l'intelligence qu'il a déployés dans les négociations et les démarches multipliées dont il a été chargé par ses collègues, ainsi que dans les mesures dont il a pris l'initiative; qu'on lui doit le succès de la souscription, l'heureux dénouement des difficultés qui ont retardé l'exécution de la statue et l'éclat des fêtes qui ont accompagné l'inauguration ;

» Qu'il a tout conduit et dirigé avec l'abnégation la plus complète et le désintéressement le plus parfait ;

Les soussignés, à l'unanimité, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie,

Votent des remerciements à la Commission Du Cange,

Et décident qu'une médaille en vermeil, à l'effigie de Du Cange, sera offerte à M. Charles Dufour, secrétaire de la commission, et que sur l'exergue de la médaille sera gravée l'inscription suivante : *La Société des Antiquaires de Picardie à M. Charles Dufour : Témoignage de reconnaissance.*

— La lettre suivante vient d'être adressée à M. le Président de la Société, par M. le Maire d'Amiens.

Amiens, 29 août 1849.

« Monsieur le Président,

» Je m'empresse de vous adresser expédition d'une délibération prise hier soir, par le conseil municipal, et contenant l'expression unanime de ses remercîments envers la Société des Antiquaires de Picardie, pour le don de la statue de Du Cange qui décore si dignement l'une de nos places publiques.

» Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués..

» Le Maire,

» L. PORION. »

Extrait des registres aux délibérations du Conseil municipal d'Amiens.

Séance du 28 août 1849,

Présidée par M. Porion, *maire d'Amiens.*

La séance étant ouverte, M. le maire, par le rapport suivant, propose d'adresser des remerciements à la Société des Antiquaires de Picardie pour le don qu'elle a fait à la ville d'Amiens de la statue en bronze de Dufresne Du Cange.

« Messieurs,

» Un monument remarquable, dû au ciseau de Théophile Caudron, artiste picard dont les arts regrettent la perte prématurée, s'élève aujourd'hui sur l'une de nos places publiques et commande une juste admiration : c'est la statue de notre illustre concitoyen Dufresne Du Cange dont la réputation, comme historien, comme philologue, est, depuis longtemps, européenne. Un légitime hommage a été rendu à la mémoire de ce savant dont les travaux féconds ont jeté une si vive lumière sur un passé couvert jusqu'à lui d'épaisses ténèbres.

» L'initiative de cet acte si intelligent de reconnaissance et de patriotisme appartient tout entière, vous le savez, Messieurs, à la Société des Antiquaires de Picardie, à cette compagnie qui, au milieu de ses laborieuses études, a, pendant cinq années, poursuivi avec une constance, un zèle, un dévouement sans égal, la réalisation de cette œuvre glorieuse, et associé ainsi son nom à celui de l'une des illustrations du grand siècle.

» J'ai déjà, Messieurs, dans une circonstance solennelle, au moment même de l'inauguration de cette statue, témoigné à la Société des Antiquaires de Picardie la reconnaissance de mes concitoyens. Permettez-moi de vous prier de ratifier par un vote, qu'elle est si digne d'obtenir, le témoignage dont je me suis rendu l'interprête, et si l'honorable Président de cette Société, si M. Rigollot, dont la modestie égale le savoir et le mérite, n'était notre collègue, je vous proposerais de faire réjaillir sur lui une large part de notre gratitude. Je n'éprouve point le même embarras, Messieurs, à l'égard d'un autre membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de M. Charles Dufour, qui, avec une activité infatigable, a consacré son temps et ses soins à l'édification de ce beau et durable monument auquel son souvenir est désormais attaché pour toujours.

» Veuillez donc vous associer à moi, Messieurs, pour adresser de nouveaux remerciements à la Société des Antiquaires de Picardie et particulièrement à M. Dufour, secrétaire de la Commission Du Cange.

Le conseil s'associe à M. le maire pour adresser des remerciements à la Société des Antiquaires de Picardie et particulièrement à M. Dufour fils, secrétaire de la commission du monument Du Cange.

» *Pour copie conforme,*

» Le Maire,

» L. PORION. »

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 16 *avril* 1849. — M. Danjou donne lecture du rapport sur les divers objets donnés au Musée.

Le même membre fait un rapport sur le poème d'Achille à Troie, de M. de La Rochefoucault-Liancourt.

— M. Dupont-White donne communication d'une pièce en vers concernant l'annonce de la fête de St. Pierre et de St. Paul, par le *cloqueteux* de Beauvais. Cette pièce, composée par M. Lancelot, chanoine de Beauvais, mort en 1643, et écrite de sa main, est en outre ornée d'une vignette représentant le *cloqueteux*. Elle appartient à la bibliothèque de Me Le Caron de Troussure, de Beauvais.

Séance du 21 *mai* 1849. — Il est donné lecture d'un rapport du président sur les dons offerts au Musée depuis la dernière séance.

— M. Daniel continue la lecture de son mémoire sur la cité de Beauvais.

Il rappelle que son enceinte primitive n'avait que deux portes, l'une au levant, l'autre au couchant.

A peu près à égale distance de ces portes et au milieu de la cité, se trouvait le Beffroy, où existaient les cloches de la cathédrale. Cet édifice était évidemment une tour de construction romaine. Les grandes assises de pierre sans ciment employées pour la construction, ne peuvent laisser aucun doute sur cette origine. Une fois maîtres de la cité, les Romains l'auraient construite comme une espèce de citadelle et dans le but d'assurer leur conquête. Cet édifice, qui passait pour recouvrir de vastes souterrains, a été démoli au commencement de ce siècle.

Comme on le voit, notre annaliste attribue à l'enceinte primitive une époque antérieure à l'invasion romaine, et l'existence de colonies grecques dans les Gaules justifierait un état de civilisation suffisant pour expliquer un semblable travail.

D'un autre côté, la tradition annonce que dans la construction des murs de la cité, on a employé une très grande quantité de débris de monuments antérieurs tirés en grande partie du mont Capron, où existait un temple dédié à Bacchus. M. Daniel n'hésite pas à attribuer l'édification de ce temple à l'art grec qui nous a laissé, dans le Mercure barbu trouvé à peu de distance du mont Capron, une nouvelle preuve de son existence dans notre province avant la conquête romaine.

S'expliquant ensuite sur l'existence du temple du mont Capron, M. Daniel fait remarquer que le nom même de la localité vient encore confirmer l'existence de ce temple, puisque Bacchus, ce dieu polymorphe, a été souvent représenté avec des cornes de bouc, d'où le nom de *Bacchus caprinus*.

Louvet attribue la destruction de cette première enceinte à Louis-le-Gros, qui y aurait assiégé pendant deux ans Lancelin, comte de Dammartin, un de ces puissants seigneurs qui, après la mort du roi Philippe, se soulevèrent contre son successeur. Mais ce fait, du siége de Beauvais en 1109, est fort douteux. Le défaut d'entretien, les concessions, les envahissements des riverains expliquent suffisamment l'état actuel de l'enceinte ancienne, qui d'ailleurs est devenue sans importance par suite de la construction d'une enceinte plus considérable, renfermant tous les accroissements de la ville.

Une discussion s'élève à l'occasion des idées avancées par l'auteur; plusieurs membres soutiennent qu'aucun document ne justifie l'existence d'une civilisation grecque dans le Beauvaisis avant l'arrivée des Romains, et les commentaires de César annoncent un état de choses tout opposé. Sans doute, il y a eu d'importantes constructions sur le mont Capron, mais n'est-ce pas sur quelques détails d'ornementation architecturale, sur une branche de vigne sculptée, que l'imagination de quelques archéologues en a fait un temple dédié au dieu du vin. L'argument tiré du Mercure barbu tombe entièrement devant l'examen de ce monument qu'il suffit d'aller voir au Musée pour reconnaître qu'il appartient à l'art romain, à son époque de décadence.

NÉCROLOGIE.

La Société des Antiquaires de Picardie vient de perdre l'un de ses membres les plus distingués, la ville de Saint-Valery-sur-Somme, l'un de ses meilleurs citoyens.

M. François-Prosper Ravin naquit dans cette cité le 22 décembre 1795. Son père, qui servait alors dans la marine, se distingua dans plusieurs actions, notamment en amarinant, comme lieutenant, une prise anglaise à six lieues de Godeteur. C'est lors de cette expédition qu'il fut fait prisonnier de guerre. Quelques années après, il quittait le service avec le grade de capitaine de corvette. Rentré à Saint-Valery, M. Ravin s'occupa des études de son fils, qu'il dirigea avec la plus vive sollicitude. Mais il eut peu à faire pour développer dans cette jeune intelligence, que la nature avait si bien favorisée, le goût du travail et l'amour du bien. Arrivé à l'âge d'embrasser une carrière, M. Ravin fils se voua à l'étude de la

médecine. Il en fit la déclaration à la municipalité de Saint-Valery, comme l'exigeait la législation de l'époque, et partit pour Anvers. Il entra en qualité d'élève en chirurgie à Schell, à l'hôpital de Saint-Bernard, et fut ensuite embarqué sur le *César*. Mais les évènements politiques le ramenèrent à Paris où il se fit recevoir, en 1814, élève externe de l'Hôtel-Dieu. Quatre ans après, il soutenait sa thèse et recevait son diplôme de docteur.

De retour à Saint-Valery, M. Ravin partagea entre l'archéologie et l'histoire naturelle les loisirs que lui laissait l'exercice de la médecine. Esprit sérieux et avide d'apprendre, il s'appliqua à ces deux sciences avec cette ardeur qu'elles excitent dans une intelligence active. M. Ravin nous a laissé plusieurs écrits qui témoignent d'un jugement sain et droit. Ses déductions sont étayées pour la plupart d'une sage critique. L'histoire locale lui doit plusieurs publications d'un véritable intérêt : aussi, notre honorable collègue était-il agrégé à un grand nombre de sociétés savantes avec lesquelles ses importantes découvertes archéologiques lui faisaient entretenir des relations très-suivies.

M. Ravin a rendu à son pays d'autres services que ceux que la science peut revendiquer. Sa bienveillance, son plaisir à obliger le signalèrent à l'attention de ses concitoyens qui le nommèrent conseiller municipal le 19 novembre 1831 et conseiller d'arrondissement, le 24 novembre 1833. Pendant plusieurs mois, il remplit par intérim, comme adjoint, les fonctions de maire. On sait avec quel dévouement et quelle aptitude il s'acquitta de cette mission, beaucoup plus délicate qu'on ne le pense, lorsqu'on a si souvent à lutter contre l'intérêt privé pour faire prévaloir l'intérêt général.

Par une nuit du mois de juillet dernier, M. Ravin qui revenait d'Abbeville où l'avait appelé la session du conseil d'ar-

rondissement, se laissa gagner par le sommeil. Le conducteur du cabriolet suivit ce dangereux exemple, et le cheval, abandonné à lui-même, précipita les deux voyageurs dans le canal qui longe la route. Cet affreux accident a terminé trop tôt une existence des plus honorables et qui a été signalée par de nombreux actes de bienfaisance. Car M. Ravin n'était pas seulement un homme d'une grande érudition ; c'était avant tout un homme de bien, et qui pratiquait cette vertu avec autant d'abnégation que de modestie.

Pour terminer cette courte notice que nous devions au souvenir de notre regrettable collègue, nous croyons devoir, pour mieux honorer sa mémoire, relever avec soin les divers ouvrages qu'il a publiés.

Mais auparavant, la Société doit acquitter envers la famille une dette de reconnaissance. M. Ravin avait religieusement recueilli divers objets d'art, d'autant plus intéressants pour lui qu'ils avaient été trouvés sur le sol de l'antique Leuconaüs et qu'ils lui fournissaient de précieux renseignements sur la position de cette ancienne cité de la seconde Belgique. Toutes les antiquités qui composaient son cabinet sont venues accroître le Musée archéologique d'Amiens. Madame Ravin n'a point voulu que ces vestiges des temps passés fussent perdus pour la science et avec le plus gracieux empressement, elle en a fait hommage à la Société des Antiquaires de Picardie. Délicate attention, pieux hommage rendu à la mémoire d'un mari qui faisait de l'archéologie sa plus douce occupation.

Voici la liste des ouvrages publiés par M. Ravin :

MÉDECINE.

1 *Dissertation sur la phthisie laryngée.* Paris, 1818.

2 *Essai sur la théorie des hernies, de leur étranglement et de leur cure radicale*, in-8° de viij — 56 pages. Paris, avril 1822, chez Mecquignon-Marvis. — Un supplément a paru

dans le *Journal universel des sciences médicales*, tom. XXVIIe pag. 334.

M. Ravin a en outre publié dans le même journal :

3 *Histoire d'une névralgie sus et sous orbitaire, guérie par l'incision des nerfs malades*, tom. XVIII, pag. 113, et tom. XXXII, pag. 280.

4 *Histoire d'une grossesse méconnue jusqu'à l'accouchement par une femme mariée et enceinte pour la seconde fois*, tom. XX, pag. 105.

5 *Considérations anatomiques, physiologiques et pathologiques sur la langue*, tom. XL, pag. 173.

6 *Mémoire sur les tubercules*, pour répondre à la question proposée par l'Académie royale de médecine, dans sa séance du 28 août 1827 (*Mémoires de l'Académie royale de médecine*, tom. IV (1835), pag. 324 à 441).

HISTOIRE NATURELLE.

7 *Mémoire géologique sur le bassin d'Amiens, et en particulier sur les cantons littoraux de la Somme.* Abbeville, Boulanger, 1836. 68 pag. et un tableau (Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville.* 1834-1835).

8 *Notes anatomiques sur divers organes d'un baleinoptère* (Extrait des *Annales des sciences naturelles*, tom. XV). Broch. in-8°, paginée de 337 à 352, avec une planche.

9 *Observations anatomiques sur les fanons, sur leur mode d'insertion entre eux et avec la membrane palatine* (Extrait des mêmes annales). Broch in-8.°, 13 pag. et une planche.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

10 *Une campagne d'Alger*, broch. in-8.° de 14 pag. 1832. Abbeville, A. Boulanger (Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville.* 1833).

11 *Notice sur une pirogue gauloise*, trouvée à Etrébœuf, près de Saint-Valery-sur-Somme, en mai 1834. Abbeville. Boulanger, 8 pag. in-8.° et une planche (Extrait des mêmes mémoires. 1834-1835).

12 *Lettre à M. Boucher de Perthes, sur l'industrie primitive ou les arts à leur origine.*

13 *Mémoire sur les établissements romains de l'embouchure de la Somme à Saint-Valery et au Crotoy* (*Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville.* 1844-1849).

14 *Notice sur l'ancienne abbaye de Mayoc,* près du Crotoy (Extrait des mêmes mémoires. 1836-1837).

MEMBRES ADMIS.

Titulaires non résidants :

MM. DARVILLERS, chef d'institution, à Noyon ;
Ern. CADEAU D'ACY, à Villers-aux-Erables ;
PEIGNÉ, directeur de la manufacture d'Ourscamp ;
COTELLE, docteur en droit, professeur de droit administratif à l'Ecole Polytechnique.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 3.e *trimestre de* 1849.

1.° The journal of the british archaeological assocation, n.os 17, 18. — 2.° The numismatic cronicle and journal of the numismatic society, n.os 43, 44, 45. — 3.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.os 5, 6. — 4.° L'Institut, n.os 161, 162. — 5.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n.° 173. — 6,° Séances et travaux de l'Académie de Reims, n.os 14, 15, 16, 17. — 7.° Bulletin de l'Athenée du Beauvaisis, premier semestre, 1849. — 8.° Proceedings of the society of antiquaries of London, n.° 17. — 9.° Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, tom. V, 8.e liv.; tom. VI, I.re liv. — 10.° Société archéologique de Béziers, séance du 17 mai 1849. — 11.° Comment le diable bâtit une cathédrale, et du peu de reconnaissance qu'on lui en eut, par Léon Paulet (en vers). — 12.° Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, tom. VII. — 13.° Documents historiques inédits, publiés par Cham-

pollion Figeac, tom. IV. — 14.° Archives administratives de la ville de Reims, tom. III. — 15.° Recueil de lettres missives de Henri IV, tom. IV. — 16.° Histoire des révolutions du langage en France, par Francis Wey. — 17.° Précis historique sur l'Imprimerie nationale, et ses types, par Duprat. — 18.° Manuel de l'histoire de l'Architecture, par Daniel Ramée, 2 vol. — 19.° Histoire de Lisieux, par Louis du Bois, 2 vol. — 20.° Histoire du Berry, par L. Raynal, 4 vol. — 21.° Essai historique sur la ville de Nuits, par H. Vienne. — 22.° Précis historique de là Gaule sous la domination romaine, par Berlier. — 23.° Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube, publié sous la direction de A. F. Arnaud.—24.° Fac-simile d'un papyrus égyptien en caractères hiératiques, trouvé à Thèbes, donné à la Bibliothèque nationale de Paris et publié par Prisse d'Avennes, in-fol. — 25.° Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra, par M. F. Lajard. (Les n.os 12 à 25 sont donnés par M. le Ministre de l'instruction publique.)—26.° XII.e bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon, 1849, par Joseph Bard. — 27.° Misère, Emeute, Choléra, par M. Boucher de Perthes.—28.° Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, t. XXI.—29.° Résumé d'un mémoire sur les pierres taillées, monuments de l'industrie primitive, par D. Toilliez. — 30.° Notice sur des anciens diplômes relatifs à Maestricht, par A. Schaepkens. — 31.° Reliquaire du Musée Royal d'antiquités de l'Etat, à Bruxelles, texte et planche, par Ar. Schaepkens. — 32.° Société académique de Saint-Quentin. Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne, 2.e série, tom. VI.— 33.° Chansons nouvelles, par Antoine Clesse. — 34.° Histoire de Florence de Werquignœul, première abbesse de la Paix Notre-Dame, à Douai par M. l'abbé Parenty. — 35.° Histoire de sainte Berthe et de l'abbaye de Blangy, par M. l'abbé Parenty.— 36° Histoire de sainte Bertille et de l'abbaye de Marœuil, par M. l'abbé Parenty.—37° Histoire de la châsse de saint Servais, évêque de Tongres et de Maestricht, par Al. Schaepkens. — 38.° Essai sur la vie et les ouvrages de Charles Dufresne Du Cange, par

Henri Hardouin. — 39.° Notice sur Andrea Vanucchi, dit Andrea del Sarto, par Ern. Breton. — 40.° Notice sur l'octroi communal de la ville de Tournay avant l'occupation française, par Fréd. Hennebert. — 41.° Glossaire topographique de l'ancien Cambraisis, par M. Le Glay. — 42.° Précis de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai, par M. Le Glay. — 43.° Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Nancy, 1848. — 44.° Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités assyriennes au Musée du Louvre, par Ad. de Longperier. — 45.° Essai d'un dictionnaire historique de la langue française, par M. Paulin Paris, première livraison. — 46.° Mémoires de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XXIII. — 47.° Bulletin de l'Académie, tom. XVI, première partie, 1849. — 48.° Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des dunes, par M. Eenens. (Couronné et publié par l'Académie royale de Belgique). — 49.° Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres. II.e liv., 1846-1847. — 50.° Institut national de France. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Inauguration de la statue de Du Cange à Amiens, le dimanche 19 août 1849. Discours prononcé par M. Magnin, président de l'Académie. — 51.° Notice sur la vie et les travaux de Ch. Du Cange, par Cotelle. — 52.° Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 1844-1849. — 53.° Annales de la Société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire. tom. XXIX, n.° 1. — 54.° Siége de Saint-Quentin en 1557, par M. Ch. Gomart. — 55.° Explication d'un sceau du chapitre de saint Chéron de Chartres, par M. E. Cartier. — 56.° Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. — 57.° Notice sur le commerce de mer d'Abbeville, sur ses forces navales au XIV.e siècle, par M. Traullé. — 58.° Eglise du moyen-âge. — Oudezeele. — Par Louis de Baecker. — 59.° Mémoire sur la Flandre maritime, par M. Gamonet, précédé d'une introduction, par Louis de Baecker. — 60.° Recherches historiques sur la ville de Bergues en Flandre, par Louis de Baecker. — 61.° Collectanea antiqua, vol. 2, part. 1, par M. Roach-Smith. — 62.° British archaeolo-

gical association.—Six annual meeting. Chester. 1849.—A catalogue of the museum of antiquities exhibited at the King's school. Chester.—63.° An introduction to the Schakespear's mid summer night's dream by J. Orchard Hallivell. — 64.° The manuscript rarities of the university of Cambridge by J. Orchard Hallivell. — 65.° Rara mathematica, or a collection of treatises on the mathematics and subjects connected with them. From ancient inedited manuscripts. Edited par Orchard Hallivell.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 3.e *trimestre de* 1849.

1.° Par M. de Lagrenée, représentant de la Somme, une magnifique collection d'antiquités grecques, formée par ses soins dans le cours de son ambassade à Athènes. Parmi les 400 objets dont elle se compose, on remarque un bas-relief en marbre blanc, plusieurs fragments de statues, un grand nombre de vases peints, quelques vases en verre, plusieurs figurines et ex-voto en terre cuite. Le conseil municipal d'Amiens, dans sa séance du 28 août, a voté des remerciments à M. de Lagrenée, pour cet acte de généreuse sympathie.

2.° Par M.me veuve Ravin, à Saint-Valery-sur-Somme, au nom des héritiers de son mari, six coins et trois couteaux celtiques en silex, sept vases en terre cuite, deux autres en forme de canthare, une paroi de tombeau en poterie noire, le goulot d'une amphore garnie de ses deux anses, un style en bronze et deux autres objets de même métal ayant dû servir de pieds à un vase, plusieurs fragments de poterie rouge. Ces divers objets, recueillis pour la plupart à Saint-Valery-sur-Somme et dans les environs, proviennent du cabinet de feu M. le docteur Ravin.

3.° Par M. Lefebvre, propriétaire à Amiens, deux clefs et une grappe de raisin en fer, ouvrages de serrurerie du XVII.e siècle.

4.° Par M. Houbigant, maire de Nogent-les-Vierges, un coin celtique trouvé en 1843, sur le sol de cette commune.

5.° Par M. Ch. Perrin, juge à Soissons, la médaille en cuivre des forts de la ville de Soissons, frappée en 1791.

6.° Par M. le Maire de Boulogne, une médaille en cuivre de l'Hôtel-du-Nord de Boulogne.

7.° Par M. Obry, fabricant de papiers à Prouzel, huit jetons en argent de la société formée pour l'exploitation de cette papeterie.

8.° Par M. Ledieu, négociant à Amiens, un coin celtique en silex gris, trouvé au Pont-de-Metz, en 1848.

9.° Par la société d'horticulture de la Somme, deux jetons de cette société.

10.° Par M. Depaulis, graveur à Paris, la médaille en bronze de Fernel, gravée par le donateur.

11.° Par la Commission Du Cange, trois plombs populaires frappés à l'occasion de l'inauguration de la statue.

12.° Par M. Tillette d'Acheux, propriétaire à Amiens, un panneau de chêne sculpté, portant le millésime de 1680.

OBJET ACHETÉ.

Un anneau en or, trouvé à Amiens au milieu d'une tranchée pratiquée dans la rue des Rabuissons.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 14 *novembre* 1849.

Sur le rapport de la Commission du Musée, qui rappelle le don remarquable que M. de Lagrenée a fait dernièrement d'après les désirs qui lui en ont été exprimés par l'un des membres de cette Commission, de toutes les antiquités grecques qu'il avait recueillies pendant son ambassade à Athènes, la Société vote au généreux donateur les remerciements les plus empressés, et décide que ce vote de reconnaissance sera exprimé au procès-verbal.

— M. Dufour, au nom de la Commission chargée de répondre à l'administration municipale à l'occasion des renseignements qu'elle a sollicités sur les conférences de la paix générale qui a été signée à Amiens, le 6 germinal an x, présente son rapport qui est adopté. La Société décide qu'il en sera adressé copie à M. le Maire, dans le plus bref délai.

— M. le Président fait connaître que le jeune Caudron, fils de l'auteur de la statue de Du Cange, a été admis au pensionnat de Montdidier pour y faire ses études et que, par suite des recommandations de plusieurs mem-

bres de la Société, et aussi en raison de la bonne conduite et des heureuses dispositions de cet enfant, M. le supérieur a bien voulu réduire le prix de la pension, mais que, toute minime que soit la somme, la mère de l'enfant n'est pas dans une position à la pouvoir payer. M. le Président fait appel aux sentiments généreux de l'assemblée et demande qu'il soit ouvert entre les membres une souscription, dont le produit servirait à pourvoir aux frais d'éducation de cet enfant. Cette proposition est adoptée.

Séance extraordinaire du 28 *novembre* 1849. — M. Bazot dépose sur le bureau un ornement mérovingien, dont la succession de M. Sujol fait offrande au Musée de la Société.

— Le secrétaire perpétuel donne lecture d'un fragment d'un mémoire de M. Bimbenet, membre correspondant, sur l'ancienne Université d'Orléans. Ce fragment se rapporte à l'association des écoliers Picards formant la *nation picarde* à l'Université d'Orléans. M. Bimbenet fait l'histoire de cette association, examine son organisation, ses règlements, ses priviléges, ses fêtes, et ses différents avec les autres nations.

Cette première partie du mémoire excite au plus haut degré l'attention, et la Société invite le secrétaire perpétuel à remercier l'auteur de cette intéressante communication.

Séance du 12 *décembre* 1849. — Le secrétaire perpétuel achève la lecture du travail de M. Bimbenet sur la nation picarde à l'Université d'Orléans.

Il est ensuite décidé que cet intéressant travail, bien qu'il ne soit qu'un fragment d'un ouvrage plus étendu

que l'auteur prépare sur l'Université d'Orléans, sera inséré dans le volume sous presse des mémoires de la Société. M. Bimbenet sera prié de le faire précéder d'une note, de manière à en faire un tout complet sur le point principal qui en fait l'objet.

— La Société décide que la nouvelle série des *Coutumes locales*, dont l'impression est terminée, sera adressée à tous les membres titulaires résidants et non résidants de la Société pour l'année 1849.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'annnée 1850. Sont nommés: *président*, M. Bisson de la Roque; *vice-président*, M. l'abbé Duval; *secrétaire annuel*, M. Antoine.

MM. Bouthors et Dorbis sont ensuite réélus, le premier membre de la Commission du Musée, le deuxième trésorier de la Société.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 16 *juillet* 1849. — Lecture est donnée d'un mémoire rédigé par M. Edouard Quesnet, intitulé : *Considérations paléographiques sur Bratuspantium.*

Dans ce travail, M. E. Quesnet apporte un nouvel élément de discussion sur la question vivement controversée entre les antiquaires et les historiens, de l'emplacement qu'occupait Bratuspantium, cité dans les Commentaires de César, liv. 2. xiii. xv.

Plusieurs auteurs, parmi lesquels on distingue Loisel, Cluvier, Clarke, ont pensé que Bratuspantium était situé dans l'emplacement qu'occupe maintenant la ville de Beauvais. D'autres auteurs se sont prononcés pour Grand-

villers, Beaumont-sur-Oise, Montdidier. Mais l'opinion la plus accréditée place Bratuspance ou, selon quelques uns, Bratepance, entre Vendeuil, Caply et Beauvoir, en un lieu appelé la vallée St.-Denis. Cette opinion est adoptée par M. Graves et par M. l'abbé Barraud, tous deux auteurs de dissertations approfondies sur cette question.

Enfin Perrot d'Ablancourt, traducteur de César, Dubuisson et M. Nisard, aussi traducteurs des Commentaires, pensent que Bratuspantium a occupé l'emplacement où est situé le village de Gratepanche, dans le département de la Somme.

M. E. Quesnet, qui se range à cette opinion, s'appuie sur un manuscrit anonyme qu'il a découvert et qui porte pour titre : *Dissertation sur la fondation de la ville de Beauvais.*

L'auteur pense que l'oppidum dans lequel les Bellovaques, au rapport de César, se retirèrent pendant qu'il occupait leur pays, est Gratepance ou Gratepanche, à trois lieues d'Amiens, et cette proximité de la capitale des Ambiens lui fait croire qu'il était situé en dehors du pays des Bellovaques. Mais M. Quesnet fait remarquer que les Bellovaques étaient bien plus puissants que les Ambiens, puisque ces derniers ne purent mettre que dix mille hommes sur pied, tandis que les premiers en comptaient soixante mille, et il en conclut que le territoire des Bellovaques pouvait bien s'étendre jusqu'à trois lieues de Samarobriva.

Quant à lui, il s'appuie surtout sur un argument paléographique pour penser que Gratepance est véritablement l'emplacement de Bratuspantium, en faisant re-

marquer que le *G* majuscule peut très facilement se confondre avec le *b* minuscule, et que cette substitution a très bien pu s'opérer par la faute des copistes dans les reproductions manuscrites du texte de César. Il rapporte plusieurs exemples de substitutions semblables et, rapprochant cet argument paléographique de ceux que fournit la géographie, il conclut formellement en faveur de l'opinion qui place Bratuspantium à Gratepanche.

M. le docteur Daniel, d'une opinion opposée à celle de M. Quesnet, soutient avec Loisel et Cluvier, que Bratuspantium était placé dans le lieu qu'occupe aujourd'hui la ville de Beauvais, et combat vivement l'opinion qui place cet oppidum à Gratepanche.

M. l'abbé Barraud pense qu'on ne peut placer Bratuspantium à Beauvais, et s'appuie surtout sur ce que l'on n'a jamais trouvé à Beauvais aucune antiquité gauloise, tandis qu'on y trouve une grande quantité d'antiquités romaines, circonstance d'où il conclut que Beauvais, qui a été certainement une cité romaine, ne conserve aucune trace qui puisse lui faire assigner le caractère de cité gauloise, ou d'oppidum occupé par ce peuple.

M. Rambaud insiste sur l'argument paléographique présenté par M. E. Quesnet, et le recommande à l'attention de l'assemblée.

M. Fabignon parle dans le même sens, et pense que cet argument mérite la plus sérieuse attention. Dans son opinion, si la substitution du *B* au *G* venait à être bien démontrée, on serait fixé sur l'emplacement de l'oppidum gaulois cité par César.

Quelques autres membres élèvent des doutes fondés sur

la distance considérable qui sépare Gratepanche des parties centrales du pays des Bellovaques, et de la proximité de ce lieu relativement à Amiens.

Un membre demande si Gratepanche, qui paraît aujourd'hui une commune bien peu importante, conserve quelques vestiges d'où l'on puisse induire qu'elle aurait pu, à l'époque de la domination romaine, et même auparavant, avoir l'importance d'une ville ou au moins d'un oppidum.

M. Rambaud, invité à faire connaître son opinion sur le village de Gratepanche, qu'il a souvent visité, déclare qu'à son avis la position géographique de ce pays n'exclut nullement la pensée qu'il soit construit sur l'emplacement de Bratuspantium. Il s'appuie à cet égard sur l'argument déjà présenté par M. Quesnet, de la puissance des Bellovaques comparée à celle des Ambiens et en conclut que, quelque rapproché que Gratepanche soit d'Amiens, ce n'est pas une raison pour croire que la première de ces localités n'appartenait pas au territoire des Bellovaques.

Il soutient ensuite que la présence de débris romains à Gratepanche n'est pas rigoureusement nécessaire pour établir l'identité de ce lieu avec Bratuspantium ; parce que, César n'ayant pas séjourné à Bratuspantium, qui n'était qu'un oppidum, il n'est pas étonnant qu'on n'y retrouve plus de vestiges des arts romains.

Quant au peu d'importance actuelle de Gratepanche, c'est un argument de peu de valeur, quand on voit le peu qui reste des villes de Babylone, de Ninive, de Troyes, de Carthage et de tant d'autres.

La position de Gratepanche, au nord du pays des Bello-

vaques, lui paraît un argument plus puissant, en ce que les Gaulois, repoussés par l'armée de César qui venait du sud-est, ne pouvaient précisément trouver de refuge qu'au nord de leur territoire.

Il fait ensuite remarquer que les oppidum étaient ordinairement établis sur les frontières, circonstance qui explique la position excentrique de Gratepanche et sa proximité d'Amiens, ville auprès de laquelle plusieurs villages faisaient partie du comté de Clermont.

Enfin il déclare que dans le territoire de Gratepanche, se trouvent des souterrains considérables qui fournissent un argument digne de considération en faveur du rôle important que cette localité à dû jouer à l'époque celtique.

La question est laissée à l'étude, et les membres de la Société sont invités à faire de nouvelles recherches sur ce sujet, et à en donner communication à la Société.

Séance du 13 *août* 1849. — M. le docteur Daniel offre à la Société, de la part de M. Tremblay père, de Beauvais, une petite statue en pierre représentant le Prince des Apôtres, indiqué et caractérisé par ses attributs.

A cette occasion, M. Daniel lit une notice descriptive dont nous extrayons ce qui suit :

« Saint Pierre est figuré debout ; son front est très-
» développé ; le visage est ombragé d'une barbe abon-
» dante : on remarque qu'il tient dans la main gauche
» un livre fermé, et dans la droite une clef d'une cer-
» taine dimension dont malheureusement l'anneau et le
» panneton sont endommagés ; la robe ou tunique qui le
» recouvre des pieds à la tête, laisse le col et le haut de
» la poitrine découverts.

» Indépendamment de cette tunique, le personnage est » revêtu d'un large et épais manteau qui, partant du » côté droit où il est fixé vers l'estomac par une ceinture, se dirige en sautoir vers l'épaule gauche qu'il » recouvre, puis descend et couvre en grande partie » le côté gauche; de plus, il est retenu vers le milieu » du corps par la même ceinture dont nous avons parlé. »

— M. le Président communique ensuite à la Société une collection d'images et de gravures représentant des objets religieux, offerte par M. Delahache fils.

— Enfin, M. Pinard donne lecture d'une notice sur une médaille représentant Notre-Dame de Rincy-le-Val; cette médaille en argent est du poids d'une pièce de deux francs : derrière, vers le bas, on découvre une espèce de soudure qui ferait croire qu'elle était autrefois portée sur une tige, ou adhérente à un autre objet difficile à déterminer; on l'a trouvée dans la tourbière de Monceaux, hameau de Bulles, enfermée dans la matière tourbeuse, à 3 mètres de profondeur environ.

Séance du 19 *novembre* 1849. — Il est donné lecture d'une notice rédigée par M. le Président sur les nombreux dons offerts au Musée depuis la dernière réunion de la Société. Cette longue énumération prouve que le zèle de nos concitoyens ne s'est point ralenti. Au nombre des objets offerts, figure une statue en plâtre de St.-Prothais, par Antonin Moine, que la fin prématurée de cet artiste ne lui a pas permis d'achever, mais qui a été complétée par M. Tragin. M. Jourdain, vice-président du tribunal de la Seine, a bien voulu en faire hommage à sa ville natale.

— M. Barraud lit une notice pleine d'intérêt sur les

deux rosaces qui sont un des beaux ornements de la cathédrale, et décrit ces deux magnifiques verrières.

Ce travail consciencieux appellera certainement l'admiration des archéologues sur le mérite tout particulier de ces deux vastes compositions trop peu connues.

En effet, dans ces magnifiques cadres de pierre déjà si remarquables sous le rapport de l'architecture, Lepol, notre illustre verrier, a peint avec toute la richesse et la vivacité de couleur dont son art a seul le secret, toute l'histoire de la création et des premiers temps bibliques. Ainsi Homère, sur le bouclier d'Achille, avait représenté l'histoire des premiers temps payens.

Rien de plus grandiose, sous le rapport du style et de la couleur, que ces deux rangs de saints personnages placés au dessous de chaque rosace. Les apôtres, les évangelistes, les grands docteurs y sont traités avec cette énergie qui rappelle la manière vigoureuse de Michel-Ange.

Notre grand artiste a su, sans blesser la vraisemblance, donner à plusieurs de ses personnages les traits des illustres contemporains avec lesquels il était lié d'amitié; ainsi, d'après la tradition, il aurait peint le célèbre Fernel sous les traits de St.-Luc et la tête de St. Marc serait le propre portrait de Lepol, ainsi que l'indiquerait le monogramme qui s'y trouve figuré.

— M. Hamel appelle l'attention des antiquaires sur les chaires en maçonnerie placées à l'extérieur des églises, et cite celles qu'il a eu occasion d'observer à St.-Lo, à Vitré et à Tours, qu'il rapporte au XIV.e siècle, et demande si l'on en connaît la destination.

M. Dupont-White fait remarquer à cette occasion que l'usage des chaires est assez récent ; car, avant le XVI.e siècle, les communications du prêtre avec son auditoire avaient lieu du haut du jubé.

Séance du 17 *décembre* 1849. — M. le Président complète son rapport sur les dons faits au Musée, en donnant quelques détails sur l'une des plus anciennes teintureries de Beauvais, qui vient de disparaître, par suite de ces déplacements d'industrie si fréquents de nos jours ; il rappelle que le propriétaire, M. Jouvin, a fait hommage à la société de la statue en bois de St.-Maurice, patron des teinturiers, qui ornait depuis longtemps cette usine.

Il rappelle aussi la pièce de monnaie de Charles IX trouvée dans des fouilles faites dans la maison de M.me Letellier, et dont la fille, dame de charité, a enrichi notre collection ; un médaillon de Louis XVIII offert par M. Machu, et des gravures dues à la générosité de M. Delahoche.

Parmi les objets dont s'est enrichi notre Musée, se trouve un de ces vieux ustensiles dont le nom, parmi le peuple, s'est identifié avec celui du fabricant, l'antique *Hevstache*. D'après la forme des lettres et l'orthographe du nom, la fabrication remonte au XVII.e siècle ; la trempe paraît de bonne qualité et la forme du manche est différente de celle de nos jours. Si on le compare avec le couteau qui a conservé le même nom, on reconnaîtra que l'Hevstache de la renaissance l'emporte infinement, sous tous les rapports, sur le produit du siècle de l'industrie.

— Au moment où le besoin d'union vient en quelque sorter aviver tous les souvenirs de patriotisme, lorsque la

mémoire de Jeanne Hachette et l'érection d'un monument à sa gloire est une des préoccupations de la cité, il convenait de rechercher avec détail les diverses cérémonies religieuses et municipales qui avaient consacré la mémorable défense des Beauvaisins. Le président du Comité s'est chargé de ce soin, et sa notice sur la procession contient des détails pleins d'intérêt.

Il rappelle que dès 1573 nos concitoyens avaient fêté ce glorieux anniversaire par une de ces magnifiques processions auxquelles la richesse de nos églises, le nombre des ordres religieux et l'organisation des corporations d'artisans permettaient de donner de si grandes proportions. Cette procession se faisait le 27 juin, jour anniversaire du grand assaut dans lequel les Bourguignons avaient été repoussés ; et elle s'est continuée jusqu'à la fin du XVIII.e siècle, indépendemment de la fète qui avait lieu le jour anniversaire de sainte Angadresme.

Aujourd'hui que l'administration municipale déploie tant de zèle pour rétablir dans toute leur pompe ces souvenirs du patriotisme de nos aïeux, il y aurait avantage à fixer cette fête au 27 juin ; c'est l'époque des beaux et longs jours, tout se réunirait pour y convier ce concours nombreux de spectateurs qui ajoute tant d'éclat à ces cérémonies.

L'auteur de la notice termine en proposant d'émettre un vœu dans ce sens ; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

MEMBRES ADMIS.

M. Léon Masson, préfet du département de la Somme, membre honoraire;

M. de Roquemont, juge au tribunal civil, membre titulaire résidant;

M. le comte Ch. de l'Escalopier, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'arsenal, titulaire non résidant,

M. de Baecker, ancien magistrat, à Bergues, membre titulaire non résidant.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
pendant le 4.e trimestre de 1849.

1.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.os 8, 9 10. — 2.° L'Institut, n.os 163, 164, 165, 166,167. — 3.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 174, 175. — 4.° Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, tome I.er, n.° 5. — 5.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2.e trimestre, 1849. — 6.° Séances et travaux de l'Académie de Reims, tome IX, n.os 18, 19.—Tome X, n.os 1,2,3.—7.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome VI, 4.e liv. — 8.° Revue agronomique, industrielle et scientifique, publiée par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, tome V, liv. 6.e — 9.° Tablettes tournaisiennes, historiques et littéraires, n.° 1.er, 1849. — 10.° Congrès agricole de la Haute-Saône, session de 1848, in-8.° — 11.° Notice sur l'origine du comté de Flandre, par M. Le Glay, in-8.° — 12.° Bulletin de la Société archéologique et historique de Soissons, tomes I et II. — 13.° Exploration scientifique de l'Algérie. Beaux-arts, liv. 16, 17, 18, 19, 20, 21. — 14.° Annales agricoles du département de l'Aisne, publiées par la Société des sciences de Saint-Quentin, 13.e liv., 1840. — 15.e liv., 1842.— 15.° Publications du Comité archéologique de Soissons, liv. 1, 2, 3, 4, in-4.° — 16.° Mélanges pour servir à l'Histoire du Soissonnais, recueillis et publiés par Em. F. D. (Fossé Darcosse), 2.e partie. — 17.° Procès-verbal des dé-

libérations prises par le Conseil général du département de la Somme, pendant le cours de la session de 1849, in-8.° — 18.° Rapports faits à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission d'antiquités de France, 1839 à 1849, in-4.° — 19.° Revue da la Numismatique belge, tome v. — 1.re, 2.e liv. — 20.° The Journal of the British archaeological association, n.° 19. — 21.° The Numismatic chronicle and Journal of the Numismatic society, n.° 46. — 22.° Historia collegii Jesu cantabrigensis a J. Shermanno. edidit et notis instruxit J. Orchard Halliwell. — 23.° Bulletin de la Commission des antiquités départementales (Pas-de-Calais), 1849, in-.8° — 24.° Voyage historique de M. Bethmann dans le nord de la France, traduit de l'allemand et précédé d'une introduction par E. de Coussemaker, in-8.° — 25.° Madame Adélaïde d'Orléans à Tournai (1792-1793), par M. F. Hennebert, in-8.° — 26.° Manuel du Droit ecclésiastique de toutes les confessions chrétiennes, par M. Ferd. Walter, traduit de l'allemand, avec la coopération de l'auteur, par A. de Roquemont, in-8.° — 27.° Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, tome XIII, 1847-1848, in-8.° — 28.° Mémoires de l'Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 3.e série, tome v. — 29.° Catalogue de l'œuvre de Léonard de Vinci, par M. Rigollot, in-8.° — 30.° Bibliothèque populaire des villes de Bourgogne. Dijon, histoire et tableau depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'Assemblée législative de 1840, par Joseph Bard, in-12.—31.° Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de Saint-Benoit, par J. Gabriel Bulliot (publication de la Société éduenne), 2 vol. in-8.° — 32.° Annuaire statistique et administratif du département de l'Aisne, 1848, in-.8°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE
pendant le 4.e trimestre de 1849.

1.° Par M. de Clermont-Tonnerre, membre du Conseil général de la Somme, un coin celtique en silex jaunâtre, trouvé dans le Vendômois.

2.° Par M. Lemoine, brasseur à Amiens, un coin celtique en bronze ; une épée courte ou parazonium en bronze ; une autre de même métal, mais en deux pièces ; un fragment de même épée en bronze.—Une épée et un poignard en fer, du XIV.e siècle. Tous ces objets ont été trouvés à Montières-lès-Amiens.

3.° Par M. Sagebien, extracteur de tourbes à Boufflers, une clochette en bronze ; deux fibules en bronze ; un ardillon de fibule de même métal, et une médaille de Domitien, trouvés dans la vallée de l'Authie, à Boufflers. — Epoque gallo-romaine.

4.° Par M. Boutmy, curé à Glisy, une épée celtique en bronze, trouvée à Aubigny, et un fragment de vase, d'une grande dimension, en terre noire, mélangée de pierrailles, trouvé à Glisy.

OBJETS ACHETÉS

PAR LA COMMISSION DU MUSÉE.

1.° Une médaille gauloise en électrum, trouvée à St.-Valery, et une pièce monétaire de Quentovic.

2.° Le mausolée d'un jeune enfant, qui se voyait autrefois dans l'ancienne église de Saint-Firmin le confesseur. Ce monument, sculpté par le célèbre Blasset, a été retrouvé à Salouel, dans la cour d'un ménager et au milieu de décombres.

3.° Une bague en bronze, trouvée à Amiens dans le jardin de la Visitation. — Epoque gallo-romaine.

CATALOGUE

de la Bibliothèque

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

La Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836, a vu s'accroître ses relations avec une rapidité qui a dépassé ses espérances.

Les bienveillants rapports de confraternité que les compagnies savantes dont la fondation avait précédé la sienne, ont bien voulu entretenir avec elle, lui ont été un puissant encouragement; les sociétés plus nouvelles, en sollicitant l'échange de ses publications, lui ont prouvé qu'elle ne s'était point trompée en suivant la marche qu'elle avait tracée à ses travaux, et qu'elle s'efforce de poursuivre avec le même zèle et la même persévérance.

C'est à ces relations, aussi utiles pour elle qu'honorables, qu'elle doit d'avoir pu réunir une collection déjà remarquable de travaux et de publications de diverses natures, mais pour la plupart se rattachant à l'histoire du pays, et dont elle a cru devoir publier le catalogue.

Son but, en le faisant, a été de faire connaître plus particulièrement à ses membres, les ressources que la collection peut offrir à leurs études, d'indiquer ensuite aux

sociétés qui veulent bien correspondre avec elle, ce qu'elle possède de leurs publications, et d'en solliciter le complément. La richesse des bibliothèques des compagnies savantes, consiste surtout dans la réunion la plus nombreuse de leurs mémoires que l'on ne rencontre point dans les bibliothèques publiques, et qui, cependant, renferment une foule de travaux importants qui mériteraient d'être plus connus, et que le défaut de publicité prive souvent de la célébrité dont ils sont dignes.

Aussi le meilleur annuaire des sociétés savantes serait-il, à notre avis, une simple table des matières contenues dans les recueils qu'elles produisent, et qui serait publiée chaque année. Nous ne doutons point que ce travail, tout simple qu'il serait, ne produisît les plus heureux résultats, et ne rendît à la province la part légitime qu'elle s'acquiert dans le développement et les progrès des études littéraires et scientifiques.

Pour nous, qui attachons à ces travaux le plus haut prix, nous sommes heureux d'être l'interprête de nos collègues en remerciant les sociétés qui veulent bien nous faire hommage de leurs mémoires, et ceux de nos correspondants qui, par leurs généreuses offrandes, ont contribué à l'accroissement de notre modeste bibliothèque. Nous la mettons avec empressement à la disposition de nos collègues et de tous ceux qui croiront y trouver des documents utiles que la bibliothèque publique d'Amiens ne peut leur offrir.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J. GARNIER.

31 décembre 1849.

JURISPRUDENCE.

1. — Notices sur les institutions gallo-frankes (420-752), par M. Tailliar. — *Douai*, *Adam*, 1835, in-8°.

2. — Des lois historiques et de leur application aux cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, par M. Tailliar. — *Douai*, *Adam d'Aubers*, 1839, in-8°.

3. — Résumé analytique de l'ouvrage intitulé : *Der lex salica un des lex Angliorum et Werniorum alterhud Heimath.* (de l'âge et de la patrie de la loi salique et de la loi des Angles et des Warnes), par Hermann Muller, traduit par le baron F. de Roisin. 1841, in-8°.

4. — Du pouvoir municipal et de la police intérieure des communes, par le Pr. Henrion de Pansey, 4.e édition, précédé d'une introduction, par M. Foucart. — *Poitiers*, *Saurin*, 1840, in-8°.

5. — De l'administration de la justice criminelle et de la police à Amiens pendant le XV.e siècle par H. Dusevel. — *Amiens*, *Eug. Yvert*, 1839, in-8°.

6. — Ancien coutumier inédit de Picardie, contenant les coutumes notoires, arrêts et ordonnances des cours, assises et autres juridictions de Picardie, au commencement du XIV.e siècle (1300 à 1323), publié d'après le MS. français, n.° 9822-23 de la bibliothèque royale, par Marnier. — *Paris*, *Techener*, 1840, in-8°.

7. — Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées d'après les MSS. originaux, par M. Bouthors. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.*) — *Amiens*, *Duval et Herment*, 1842, 1.er vol. in-4°.

8. — Les coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, jurisconsulte français au XIII.e siècle, nouv. édit., publiée d'après les MSS. de la bibliothèque royale par M. le comte Beugnot. (Publication de la *Société de l'Histoire de France.*) — *Paris*, *J Renouard*, 1842, 2 vol. in-8°.

9. — Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi

sous le règne de saint Louis, publiés par le comte Beugnot. (Documents inédits sur l'*Histoire de France.*) — *Paris*, *imp. roy.* 1848, 4 vol. in-4°.

10. — Roisin. Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille, ancien manuscrit à l'usage du siége échevinal de cette ville, contenant un grand nombre de chartres et de titres historiques concernant la Flandre. Publié avec notes et un glossaire, par Brûn-Lavaine.—*Lille*, *Vanackere*, 1842, in-4°.

11. — De l'arsin et de l'abbatis des maisons dans le nord de la France par M. Le Glay.—*Lille, Danel,* 2.e édit., 1842, in-8°.

12. — Manuel du droit ecclésiastique de toutes les confessions chrétiennes, par M. Ferd. Walter, traduit de l'allemand avec la coopération de l'auteur, par A. de Roquemont. — *Poussielgue-Rusand*, 1840, 1 vol. in-8°.

13. — Commentaire des lois de la presse et de tous les autres moyens de publicité, indiquant la jurisprudence jusqu'en 1845, par Ad. de Grattier. — *Paris*, *Delhomme*, 1845, 2 vol. in-8°.

14. — Commentaire des lois de la presse et de tous les autres moyens de publicité, observations préliminaires et réponse aux attaques de M. Chassan, par Ad. de Grattier. — *Paris*, *Delhomme*, 1847, in-8°.

15. — Des vices de la législation pénale belge, par le ch. de le Bidart de Thumaide. — *Mons*, *Hoyois*, 1843, in-8°.

16. — Des améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge, par le ch. de le Bidart de Thumaide. — *Liège*, *Oudart*, 1844, in-8°.

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET ÉCONOMIQUES.

17. — De la création. Essai sur l'origine et la progression des êtres, par M. J. Boucher de Perthes. — *Abbeville*, 1838-41, 5 vol. in-12.

18. — De l'immortalité de l'âme chez les Hébreux, par J.-B. Obry. — *Amiens*, *R. Machart*, 1839, in-8°. (Extrait des *Mémoires de l'Académie du département de la Somme.*)

19. — Considérations sur l'intempérance des classes laborieuses et l'établissement en France des sociétés de sobriété, par A. Labourt. — *Amiens, R. Machart*, 1837, in-8°.

20. — Discours sur la misère, prononcé par le président de la Société royale d'Emulation d'Abbeville (M. Boucher de Perthes), dans la séance du 16 novembre 1838. — *Abbeville*, 1839, in-8°.

21. — De l'éducation des pauvres et quelques mots sur celle du riche. Discours prononcé par le président de la Société d'Emulation d'Abbeville (M. Boucher de Perthes), dans la séance du 29 octobre 1841. — *Abbeville, Paillart*, 1842, in-8°.

22. — Recherches historiques sur les enfants trouvés ou examen de la question de savoir s'il convient ou non de substituer en France des maisons d'orphelins aux hospices d'enfants trouvés, par L.-A. Labourt (Ouvrage couronné par l'Académie d'Arras). — *Paris, J.-B. Dumoulin*, 1845, in-8°.

23. — Du patronage ou de l'influence par la charité. Discours prononcé par le président de la Société d'Emulation d'Abbeville (M. Boucher de Perthes), le 8 mars 1846. — *Abbeville, Jeunet*, 1846, in-8°.

24. — Des prolétaires et de l'amélioration de leur sort, par la liberté du travail et la libre concurrence, par Is. Debrie.— *Paris, Ledoyen*, 2.e édition, 1846, in-8°.

25. — Recherches historiques et statistiques sur l'intempérance des classes laborieuses et sur les enfants trouvés, ou des moyens qu'il convient d'employer pour remédier à l'abus des boissons enivrantes et pour améliorer le régime des enfants trouvés, par L.-A. Labourt. — *Paris, Guillaumin*, 1838, in-8°.

26. — Rapport supplémentaire fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les douanes, par M. Gaulthier de Rumilly, député de la Somme. — *Paris, Henri*, 1841, in-4°.

27. — Rapport au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures, usines et ateliers, par M. Renouard. — *Paris, Henri*, 1840, in-8°.

28.—Rapport supplémentaire, par le même.—*Paris, Henri*, 1840.

29. — Lettres à M. le Ministre du commerce sur la législation qui règle dans quelques états d'Allemagne les conditions du travail des jeunes ouvriers, par M. Carnot. — *Paris, imprimerie royale*, décembre 1840.

30. — Discours de M. Gaulthier de Rumilly, député de la Somme, dans la discussion du projet de loi sur les ventes aux enchères des marchandises neuves, 3 avril 1841. — Dans la discussion sur les incompatibilités, 6 avril 1841.

31. — Rapport sur la législation des douanes dans les Antilles françaises, 1841.

32. — Opinion de M. Christophe, par J. Boucher de Perthes. — *Paris, Treuttel et Wurtz*, 1831-34, 4 vol in-12.

33. — Chemin de fer. — Embranchement à Amiens des lignes d'Angleterre et de Belgique (par M. Hardouin). — *Amiens, Duval et Herment*, mars 1843, in-8°.

34. — Congrès des agriculteurs du nord de la France. Rapport sur la question des laines, par M. Am. Dubois. 23 avril 1844. — *Saint-Quentin, Moureau*, 1844, in-8°.

35. — Compte-rendu des séances du congrès agricole de Cambrai, lu au comice agricole d'Amiens, par M. Am. Dubois. *Amiens, Yvert*, 1846, in-8°.

36. — Congrès central d'agriculture, 3.e session, 1846. Rapport sur l'examen des tarifs des chemins de fer, en ce qui concerne les produits agricoles et les matières utiles à l'agriculture, par M. H. Hardouin. — *Paris, Bureau*, 1846, in-8°.

37. — Tenue des livres présentée sous trois méthodes, comprenant l'intérêt, l'escompte, etc., par P. Lemaire. — *Noyon, Soulas*, 1844, in-8°.

SCIENCES NATURELLES.

38. — Mémoire géologique sur le bassin d'Amiens et en particulier sur les cantons littoraux de la Somme, par Ravin, docteur en médecine.— *Abbeville*, *Boulanger-Vion*, 1836, in-8°.

39. — Notice géologique sur quelques points du département des Landes, suivie d'observations sur les dunes de Gascogne, par M. Lefebvre, ingénieur des mines. (Extrait des *Annales des mines*), 1835, in-8°.

40. — Mémoire sur les sables tertiaires inférieurs du bassin de Paris, avec la description de 78 coquilles fossiles inédites de ce terrain, et 10 planches représentant ces espèces, par M. Melleville. — *Paris*, *Fortin*, *Masson et C.ie*, 1843, in-8°.

41. — Esquisse géologique du département de la Somme, par Ch. J. Buteux. — *Paris*, *Bertrand*, 1849, in-8°.

42.—Cours d'anatomie physiologique à l'aide de l'anatomie clastique, par M. L. Auzoux. — *Paris, Baillère*, 1839, in-8°.

43.—Rapport sur l'anatomie clastique, par L. Auzoux.—*Paris*, *Baillère*, 1839, in-8°.

44. — Tableau synoptique des préparations anatomiques du docteur Auzoux. — *Paris*, *Didot*, , 1841, in-8°.

45. — Rapport général sur les travaux du conseil de salubrité du département de la Seine-Inférieure à M. le préfet, 1831-1840. — *Rouen*, *Periaux*, in-8°.

46. — Annales médico-psycologiques, par les docteurs Baillarger, Cerise et Longet. (Introduction.) — *Paris*, *Fortin*, *Masson et C.ie*, 1843, in-8°.

47. — Notes anatomiques sur les divers organes d'une baleinoptère, par F. L. Ravin. — *Paris*, 1843. (Extrait des *Annales des sciences naturelles*), in-8°.

48. —— Atlas méthodique des cahiers d'histoire naturelle ou introduction à toutes les zoologies, par Achille Comte. — *Paris*, *Crochard*, 1838, in-4°.

49. — De la maladie de la pomme-de-terre et des moyens de la guérir. — *Boulogne*, *Leroy-Mabille*, 1847, in-8°.

BEAUX-ARTS.

50. — Coup d'œil sur l'histoire de l'architecture, par M. E. Breton. — *Paris*, *Réné*, 1841, in-8°.

51. — Précis de l'histoire de l'art chez les indiens, par E. Breton. — *Paris*, 1843, in-8°.

52. — Essai sur les principales formes des temples chez les divers peuples de l'antiquité, par E. Breton. — *Paris*, 1843, in-8°.

53. — Manuel de l'histoire générale de l'architecture chez tous les peuples et particulièrement de l'architecture en France au moyen-âge, par D. Ramée. — *Paris*, *Paulin*, 1843, 2 vol. in-12.

54. — Définitions élémentaires de quelques termes d'architecture, par M. de Caumont. — *Paris*, *Derache*, 1846, in-8.°

55. — De l'art chrétien au moyen-âge. Discours prononcé au congrès de Tours, par l'abbé J. Corblet. — *Paris*, *Lacour*, 1847, in-8°.

56. — Architecture. Architecte. Renovation du style gothique, par E. de la Quérière. — *Rouen*, *Péron*, 1847, in-8°.

57. — Théophile prêtre et moine. Essai sur divers arts, publié par le comte Charles de l'Escalopier et précédé d'une introduction par J. M. Guichard. — *Paris*, *Didot*, 1843, in-4°.

58. — Précis historique et analytique des arts du dessin, avec sept planches, suivi d'un précis de la danse ancienne et moderne, par C. J. B. (Buteux). — *Montdidier*, *Radenez*, 1836, in-8°.

59. — Essai sur les principaux caractères des écoles italiennes du XIII.e au XVII.e siècle, par E. Breton. — *Paris*, *Réné*, 1846, in-8°.

60. — Les Musées d'Italie, guide et mémento de l'artiste et du voyageur, précédé d'une dissertation sur les origines tra-

ditionnelles de la peinture moderne, par Louis Viardot. — *Paris*, *Paulin*, 1842, in-12.

61. — Les Musées d'Espagne, d'Angleterre et de Belgique, guide et mémento de l'artiste et du voyageur, faisant suite aux musées d'Italie, par L. Viardot. — *Paris*, *Paulin*, 1843, in-12.

62. — Les Musées d'Allemagne et de Russie, guide et mémento du voyageur, faisant suite aux musées d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre et de Belgique, par L. Viardot. — *Paris*, *Paulin*, 1844, in-12.

63. — Catalogue de l'œuvre de Léonard de Vinci par le docteur Rigollot. — *Paris*, *Dumoulin*, 1849, in-8°.

64. — Fragments de l'histoire de la peinture à fresque, par E. Breton. — *Paris*, 1843, in-8°.

65. — Dissertation sur la restauration et la composition des vitraux, par L. Duflot. — *Clermont (Oise)*, *M.me Danicourt*, 1848, in-8°.

66. — Collection de plâtres, ornements d'architecture des différentes époques de l'architecture du moyen-âge, qui se trouvent chez Lenhart, à Cologne. — *Koln*, *Schoser*, 1844, in-12.

67. — Archéologie musicale, par M. de St.-Germain, 1.re et 2.e lettre. — *Caen*, *Hardel*, 1846, in-8°.

SCIENCES HISTORIQUES.

HISTOIRE DES RELIGIONS.

68. — Over de Beofening der nederlansche Mythologie naar aanleeding der jongste tot dat, onderverp betrekkelijke geschriften door M. J. de Wal. — *Utrecht*, 1845, in-8°.

69. — De Moedergodinnen. Eine oudheidkundig mythologische verhandelig door M. J. de Wal. — *Leyden*, 1846, in-8°.

70. — Rational ou manuel des divins offices de Guillaume Durand, évêque de Mende au XIII.e siècle, ou raisons mystiques et historiques de la liturgie catholique, etc, traduit par

Ch. Barthelémy. — *Paris*, *Frantz*, 1848, tom. 1.er, 1.re liv.

71. — Orderici Vitalis historia ecclesiastica, publié par M. A. Le Prevost. — *Paris*, *J. Renouard*, 1838-45, tom. 1, 2, 3, in-8°.

GÉOGRAPHIE.

72. — Recherches sur les voyages et les découvertes des navigateurs normands en Afrique, dans les Indes orientales et en Amérique, par M. Estancelin. — *Paris*, 1832, in-8°.

73. — Dissertation sur la position géographique de Vicus Helena', par M. H. Vincent. — *Lille*, *Danel*, 1840, in-8°.

74. — Notice sur l'Algérie, par N. Huot. — *Paris*, *Bourgogne*, 1841, in-8°.

75. — Journal d'un voyage en Orient, par le comte J. d'Estourmel. — *Paris*, *Crapelet*, 1848, 2 vol. in-12.

76. — Géographie du moyen-âge étudiée par J. Lelewel. Atlas composé de 35 planches gravées par l'auteur. — *Bruxelles*, *Pillet*, 1847, in-8°.

77. — Mémoire en réponse à celui de M. Rigollot sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva, présenté à la Société académique de Saint-Quentin, par M. Mangon de Lalande. — *Saint-Quentin*, *Tilloy*, 1827, in-8°.

78. — Mémoire en réponse ou quatrième dissertation sur Samarobriva, ancienne ville des Gaules, par M. Mangon de Lalande. — *Saint-Quentin*, *Tilloy*, 1827, in-8°.

79. — Samarobrive de Saint-Quentin. — Notes critiques et géographiques sur la Samarobriva de M. de C., par Ch. Quentin. — *Saint-Quentin*, *Collenet*, 1832, in-8°.

80. — Recherches relatives à la situation géographique de *Bratuspantium*, par M. l'abbé Barraud. — *Caen*, *Hardel*, 1844, in-8°.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE FRANCE.

81. — Introduction à l'histoire de France, ou description physique, politique, monumentale de la Gaule jusqu'à l'établis-

sement de la monarchie, par MM A. de Jouffroy et E. Breton. — *Paris*, *F. Didot*, 1838, in-fol.

82. — Œuvres complètes d'Eginhard, publiées par M. A Teulet. — *Paris*, *J. Renouard*, 1840-43, 2 vol. in-8°.

83. — La conqueste de Constantinople, par Villehardouin, publiée par M. Paulin Paris. — *Paris*, *J. Renouard*, 1848, in-8°.

84. — Louis XI et le Plessis-les-Tours, par MM. le chevalier Louyrette et le comte R. de Croy. — *Tours*, *Chevrier*, 1841, in-8°.

85. — Procès-verbal de la cérémonie du sacre et du couronnement de LL MM l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine. — *Paris*, *imp. impériale*, an XIII, in-4°.

86. — Souvenirs de France et d'Italie dans les années 1830-1831 et 1832, par le comte J. d'Estourmel. — *Paris*, *Crapelet*, 1848, 1 vol. in-12.

87. — Précis historique de la Gaule sous la domination romaine, par M. T. Berlier. — *Paris*, *Legrand*, 1835, in-8°.

88. — Analectes historiques ou documents pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature, recueillis et annotés par le docteur Le Glay. — *Paris*, *Techner*, 1838, in-8°.

COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

PUBLIÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Publications du Comité des monuments écrits.

89. — Rapport au Roi et pièces, 1 vol. in-4°.

90. — Négociations relatives à la succession d'Espagne, par M. Mignet, 4 vol. in-8°. I. II. III. IV.

91. — Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, par M. le général Pelet, 7 vol. in-4°, I à VII et 7 liv. d'atl. in-f°.

92. — Journal des états-généraux tenus à Tours en 1484, par A. Bernier, 1 vol. in-4°.

93. — Le livre de la taille de Paris, par Géraud, 1 vol. in-4°.

94. — Réglements d'Étienne Boileau, par Depping, 1 vol. in-4°.

95. — Relations des ambassadeurs vénitiens, par Tommaseo, 2 vol. in-4°.

96. — Correspondance de Sourdis, par M. E. Sue, 3 vol. in-4°.

— Archives administratives et législatives de Reims, par M. P. Varin, in-4°. 7 vol. — n°. 163.

97. — Chronique des religieux de Saint-Denis, par M. Bellaguet, tom. I, II, III, V, in-4°.

98. — Croisade contre les Albigeois, par Fauriel, 1 vol. in-4°.

99. — Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII, par M. Adelhm Bernier, 1 vol. in.4°.

100. — Chronique des ducs de Normandie, par M. F. Michel, 3 vol. in-4°.

101. — Chronique de Bertrand Duguesclin, par M. Charrière, 2 vol. in-4°.

102. — Lettres des rois et reines, par M. Champollion-Figeac, 2 vol. in-4°.

103. — Rapports au ministre, 1 vol. in-4°.

— Les Olim, par M. Beugnot, 4 vol. in-4°. — n.° 9.

— Cartulaire de Saint-Bertin, par M. Guérard, 2 vol. in-4°. — n°. 130.

104. — Cartulaire de Saint-Père de Chartres, par M. Guérard, 2 vol. in-4°.

105. — Procès des Templiers, par Michelet, 1 vol. in-4°.

106. — Ouvrages inédits d'Abélard, par M. Cousin, 1 vol. in-4°.

107. — Papiers d'État du cardinal Granvelle, par M. Weiss, 6 vol. in-4°. I à VI.

108. — Négociations sous François II, par Louis Paris, 1 vol. in-4°.

109. — Procès-verbaux des états-généraux de 1593, par A. Bernard, 1 vol. in-4°.

110. — Mélanges historiques, par M. Champollion-Figeac, 4 vol. in-4°. I à IV.

111. — Les quatre livres des Rois, par M. Le Roux de Lincy, 1 vol in-4°.

112. — Lettres de Henri IV, par M. Berger de Xivrey, 4 vol. in-4°. I à IV.

113. — Négociations entre la France et l'Autriche, par M. Le Glay, 2 vol. in-4°.

114. — Captivité de François I.er, par M. Aimé Champollion-Figeac, 1 vol. in-4°.

115. — Négociations de la France dans le Levant, par M. Charrière, 1 vol. in-4.°, tom. I.

— Éléments de paléographie, par M. Natalis de Wailly, 2 vol. grand in-4.°, avec planches — n.° 405.

Publications du Comité des arts et monuments.

116. — Statistique monumentale de Paris, par M. Albert Lenoir, in-fol. (25 liv. de planches.)

117. — Monographie de la cathédrale de Chartres, par MM. Lassus et Amaury Duval, texte par Didron aîné, 4 liv. in-fol. de planches.

118. — Monographie de Notre-Dame de Noyon, dessins de M. Daniel Ramée, texte de M. Vitet, 1 vol. in-4.°, avec atlas in-folio (complet).

119. — Peintures à fresque de Saint-Savin, texte de P. Mérimée, dessins de Gérard Séguin, 1 vol. in-folio de texte, 4 livr. in-folio de planches.

— Iconographie chrétienne, par Didron aîné, 1 vol. in-4°. n° 430.

120. — Instructions sur la musique, 1 cahier in-4.°; — sur l'architecture antique, 1 cahier in-4.°; — sur l'architecture du moyen-âge, 1 cahier in-4.°; — sur l'architecture militaire, 1 cahier in-4°.

121. — Bulletin archéologique, 3 vol. in-8.° (de 1838 à 1848), plus 1, 2, 3 liv. du tom. IV.

HISTOIRE DES PROVINCES.

122. — Voyage historique de M. Bethmann dans le nord de la France, traduit de l'Allemand et précédé d'une introduction par Ed. de Coussemaker. — *Lille, Danel*, 1849, in-8°.

123. — Priviléges et franchises de quelques-unes des villes de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie et du Valois, par A. de la Fons, baron de Melicocq. — *Noyon, Soulas*, 1832, in-8°.

124. — Carte routière des provinces de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie, divisée en trois départements, par Herisson. *Paris, Jean*, in-f°.

ARTOIS.

125. — Entreprises de Henri IV sur l'Artois, par H. Piers. — *Saint-Omer, Vanelslandt*, 1841, in-8°.

126. — Département du Pas-de-Calais. Extrait de la carte topographique de France dressée par les officiers de l'état-major et gravée au dépôt de la guerre sous la direction du lieutenant-général Pelet, publié avec l'autorisation du ministre de la guerre. — *Paris, autographie de Letronne*, 1849, 6 feuilles.

127. — Atlas national de France. Pas-de-Calais. — *Paris, Dauty*, 1835, in-f°.

128. — Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, par M. Harbaville. — *Arras, Topino*, 1842, 2 vol. in-8°.

129. — Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, par M. Harbaville. Appendice, novembre 1842, in-8°.

130. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par M. Guerard. — *Paris*, 1840, 1 vol. in-4°.

— Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer, par H. Piers. — *Lille, V.e Libert*, 1840, in-8°. — n.° 515.

131. — Opinions des journaux du Nord et du Pas-de-Calais sur la

notice historique de la bibliothèque de Saint-Omer et le catalogue des manuscrits concernant l'histoire de France, avec des notes de l'auteur (M. H. Piers). — *Aire, Poulain*, 1841, in-8°.

132. — Petites histoires des communes de l'arrondissement de Saint-Omer (cantons nord et sud de Saint-Omer), par H. Piers. — *Lille, veuve Libert*, 1840, in-8°.

133. — Guillaume Cliton à Saint-Omer, par H. Piers. — *Aire, Poulain*, 1841, in-8°.

134. — Les Anglais à Saint-Omer, par M. H. Piers. — *Calais, Leleux*, avril 1842, in-8°.

135. — Anecdoctes anglaises sur la ville de Saint-Omer, par H. Piers.

136. —Les d'Orléans à Saint-Omer.—*Aire, Poulain*, 1846, in-8°.

137. — Essai historique sur l'Hôtel-de-Ville de Saint-Omer, par L. Deschamp. — *Saint-Omer*, in-8°.

138. — Recherches historiques sur Hénin Liétard, par M. Dancoisne. Ouvrage couronné par la Societé royale et centrale d'agriculture du département du Nord, dans sa séance du 14 juillet 1846. — *Douai, Adam-d'Aubers*, 1847, in-8°.

139. — Notice historique sur les camps de Saint-Omer, par H. Piers. — *Saint-Omer, Vaneslandt*, in-8°.

140. — Rapport à la Société des Antiquaires de la Morinie sur des fouilles archéologiques que son comité de Boulogne à fait exécuter en 1842, par M. L. Cousin. — *Saint-Omer, Chauvin*, 1843, in-8°.

141. — Calais et Saint-Omer, par M. H. Piers.— *Aire, Poulain*, 1843, in-8°.

142. — Lettre d'un habitant de Thérouanne adressée à M. l'éditeur de l'*Industriel calaisien*, à l'occasion de la fête historique de Saint-Omer, (par M. Dufaitelle). — *Calais, Leleux*, juillet 1840, in-8°.

143. — Petites histoires du canton d'Audruicq, par H. Piers. — *Calais, Poulain*, 1843, in-8°.

144. — Notice sur le château de Tingry, par L. Cousin, s. l. n. d. in-8°.

BERRY.

145. — Histoire du Berry depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1789, par L. Raynal. — *Bourges*, *Vermeil*, 1845-1847, 4 vol. in-8°.

BOURGOGNE.

146. — Supplément aux instructions sur l'archéologie sacrée. Classement général et âge des églises rurales de la côte de Dijon, de Nuits et de Beaune, depuis Fontaine-Bernard jusqu'à Sautenay, par J. Bard, in-8°. s. l. n. d.

147. — Souvenir d'Autun, par Ach. Langlois. — *Châlon*, *Montalan*, 1841, in-8°.

148. — Histoire de l'antique cité d'Autun, par Edm. Thomas, official, grand chantre de la cathédrale de cette ville, mort en 1660. — *Autun*, *Dejussieu*, 1846, in-4°. (Publication de la Société Eduenne.)

149. — Avant-projet historique pour la reproduction à Autun du type de la basilique latine, par le Ch. Joseph Bard. — *Lyon*, *Blondeau*, 1845, in-8°.

150. — Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de saint Benoît, par Gabriel Bulliot. — *Autun*, *Dejussieu*, 1849, 2 vol. in-8°. (Publication de la Société Eduenne.)

151. — Monographie de la basilique abbatiale de Saint-Philibert de Tournus, diocèse d'Autun, par le chevalier Joseph Bard. — *Lyon*, *Guyot*, 1845, in-8°.

152. — Archéologie de l'insigne collégiale de Notre-Dame et du beffroi de Beaune, par le ch. J. Bard. — *Beaune*, *Blondeau*, 1836, in-4°.

153. — Monographie des basiliques de Saint-Vincent à Châlon-sur-Saône et de Notre-Dame à Beaune, par le Ch. J. Bard. — *Châlon*, *Touque*, 1845, in-8°.

154. — **Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 1.re partie, suivie d'un glossaire celtique, par J. B. Leclere.** — *Paris Ancelin*, 1839, in-8°.

155. — **Idem, deuxième partie. Monuments; in-fol.**

156. — **Bibliothèque populaire des villes de Bourgogne. Dijon. Histoire et tableau depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'Assemblée nationale législative de 1849, par J. Bard.** — *Dijon*, *Picard*, 1849, in-12.

157. — **Essai historique sur la ville de Nuits, par H. Vienne.** — *Dijon*, *Lamarche*, 1845, in-8°.

BRETAGNE.

158. — **Mémoires sur les voies romaines de la Bretagne et en particulier sur celles du Morbihan, par M. Biseul.** — *Caen*, *Hardel*, 1843, in-8°.

CHAMPAGNE.

159. — **La chronique de Rains, publiée sur le manuscrit unique de la bibliothèque du roi, par L. Paris.** — *Paris*, *Techener*, 1837, in-8°.

160. — **Préface des toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims, par L. Paris.** — *Reims*, in-4°.

161. — **Les sépultures de l'église Saint-Remi de Reims, par Prosper Tarbé.** — *Reims*, *Brissart*, 1842, in-18.

162. — **Note sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre (Seine et Marne), par M. de Caumont.** — *Caen*, *Hardel*, 1843, in-8°.

163. — **Archives administratives et législatives de la ville de Reims, par M. P. Varin.** — *Paris*, *Imprimerie royale*, 1839-48, 7 vol. in-4°.

164. — **Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube et dans l'ancien diocèse de Troyes, publié sous la direction de A. F. Arnaud.** — *Troyes*, *Cardon*, 1837, in-4°.

DAUPHINÉ.

165. — Rapport sur les fouilles exécutées dans les jardins de l'hospice de Vienne (Isère), pendant les mois de mai, juin et juillet 1838, par C. Delorme. —*Vienne, Berthier*, 1842, in-8°.

166. — Rapport sur le déplacement du tombeau d'Estienne de Poisieu, lu devant la commission des beaux-arts de Vienne (Isère), par M. Delorme. — *Vienne, Boure*, 1844, in-8°.

167.—Précis statistique des antiquités du département de l'Isère, par J. Pilot. — *Grenoble, Prudhon*, 1844, in-8°.

168. — Notice sur les anciennes rues et sur un ancien plan de la ville de Grenoble avant son agrandissement par Lesdiguières en 1592, par Pilot. — *Grenoble, Prudhom*, 1843.

FLANDRE.

169.—Notice sur l'origine du comté de Flandre, par M. Le Glay. *Lille, Danel*, 1849, in-8°.

170. — Mémoire sur l'histoire de la Flandre Wallonne depuis le commencement des troubles en 1566 jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle conclue en 1568, par M. Lebon.—*Douai, Adam*, 1838, in-8°.

171. — Mémoire sur la Flandre maritime, par M. Gamonet, précédé d'une introduction par L. de Baecker — *Cassel, d'Hubert*, 1848, in-8°.

172. — Nouvel atlas national de France. Nord. — *Paris, Dauty*, 1845, in-f°.

173. — Mémoires sur quelques inscriptions historiques du département du Nord, par M. Le Glay.—*Lille, Danel*, 1844, in-8°.

174. — Recherches historiques sur la ville de Bergues, en Flandre, par L. de Baecker. — *Bergues, Barbez*, 1849, in-8°.

175. — Notice sur le beffroi de la ville de Bergues, par M. de Contencin. — *Lille, Danel*, 1841, in-8°.

176. — Histoire de la ville de Bergues-Saint-Vinoc. Notices historiques sur Hondschoote, Wormhoudt, Gravelines, Mardick, Bourbourg, Watten, etc., par H. Piers, *Saint-Omer, Vanelslandt*, 1833, in-8°.

177. — Lettre sur l'ancienne abbaye de Bourbourg et sur quelques églises de l'arrondissement de Dunkerque, par E. de Coussemaker, suivi d'une notice sur Biszeele, par M. Develle. — *Lille*, *Danel*, 1846, in-8°.

178. — Glossaire topographique de l'ancien Cambraisis suivi d'un recueil de chartres et diplômes pour servir à la topographie et à l'histoire de cette province, avec annotations et remarques par M. Le Glay. — *Cambrai*, *Deligne et Lesne*, 1849, in-8°.

179. — Précis de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai, par M. Le Glay, — *Lille*, *Lefort*, 1849, in-8°.

180. — Topographie historique, physique, statistique et médicale de la ville et des environs de Cassel (département du Nord), avec cartes, 2e édition, par de Smyttère. — *Lille*, 1833, in-8°.

181. — Notice historique sur l'hôtel-de-Ville et le beffroi de Douai, rapport fait par M. Pilate. — *Douai*, 1838, in-8°.

182. — Table chronologique et analytique des archives de la mairie de Douai, depuis le XI.e siècle jusqu'au XVIII.e, d'après les travaux de feu M. Guilmot, par Pilate Prevost. — *Douai*, *Adam d'Aubers*, 1842, in-8°.

183. — Notice historique sur les hôpitaux et établissements de charité de la ville de Douai, par M. Brassart. — *Douai*, *Adam d'Aubers*, 1842, in-8°.

184. — Les sept siéges de Lille contenant les relations de ces siéges appuyées des chartres, traités et documents historiques qui s'y rattachent, avec 3 plans aux époques de 1667, 1708 et 1792, par Brun Lavaine et Elie Brun. — *Lille*, *Vanackère*, 1838, in-8°.

185. — Le palais de Rihour, par Brun Lavaine. — *Lille*, *Vanackère*, 1835, in-8°.

186. — Rapport présenté à la Société des fouilles du palais de justice au nom de la commission chargée de la direction des travaux, par M. Brun Lavaine. — *Lille*, *Vanackère*, s. d., in-8°.

187. — Eglise du moyen-âge. Oudezeele par L. de Baecker. — *Cassel*, *d'Hubert*, s. d., in-8°.

188. — Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel. Iles flottantes. — Portus-Iccius. — Histoire des abbayes de Watten et de Clairmarais, par H. Piers. — *Saint-Omer, Lemaire*, 1836, in-8°.

GUIENNE.

189. — Commission instituée par arrêté de M. le Préfet du 26 mars 1839 et d'après le vœu du conseil général, pour la recherche et la conservation des monuments et documents historiques du département de la Gironde. (Arrêtés, rapports, etc.) — *Bordeaux*, *Duliège*, 1840, in-8°.

190. — Rapport présenté à M. le baron Sers, préfet de la Gironde, le 21 août 1841. — *Bordeaux*, *Du liège*, 1841, in-8°.

ILE-DE-FRANCE.

191. — Histoire du village de Châtenay-lès-Bagneux et du hameau d'Aulnay, dépendant de Châtenay, par A. Barthélémy. — *Paris*, *Maulde et Renou*, 1847, in-8°.

192. — Recueil de chartres et pièces relatives au prieuré de Notre-Dame des Moulineaux, membre dépendant du prieuré de Notre-Dame de Louye-lès-Dourdan, de l'ordre de Grandmont, et à la châtellenie de Poigny, arrondissement de Rambouillet, et ancien diocèse de Chartres, tirées des archives du domaine de Rambouillet, et publié par Aug. Moutié. — *Paris*, *Didot*, 1846, in-4°.

193. — Mémoire archéologique sur la tour de Monthléry, par A. Duchalais. — *Lagny*, *Boyer*, 1841, in-8°.

LANGUEDOC.

194. — Archives historiques de l'Albigeois et du pays Castrais, publiées par P. Roger. — *Alby*, *Rodière*, s. d. in-8°.

LORRAINE.

195. — Etudes archéologiques sur le département de la Meuse, par Duchalais. — *Bar-le-Duc*, *Laguerre*, s. d. in-8°.

196. — Histoire des Lorrains, par Hugues de Toul, extraite des Annales de Hainaut, par Jacques de Guise, rédigée et commentée par M. le M.is de Fortia d'Urban. — *Paris*, 1849, in-8°.

LYONNAIS.

197. — XII.e bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon, MDCCCXLIX, par J. Bard. — *Lyon, Perrin*, 1849, in-8°.

MAINE.

198. — Description de l'église de l'ancien prieuré de Solesme, près de Sablé (Sarthe), par M. Allou. — *Paris*, 1835, in-8°.

MARCHE.

199. — Mémoires sur les Thermes romains d'Evaux, département de la Creuse, par M. Mangon de Lalande. — *Poitiers*, in-8°.

NIVERNAIS.

200. — Notice sur les Amognes, par A. Duvivier. — *Nevers, Duclos*, 1841, in-8°.

201. — Publications et documents inédits relatifs à l'histoire du Nivernais, par A. Duvivier. — *Nevers, Duclos*, 1842, in-8°.

NORMANDIE.

202. — Association normande. Plan d'une statistique générale de l'ancienne Normandie. — *Caen*, 1833, in-8°.

203. — Voyage archéologique fait en Normandie en 1830, par M. Gally-Night, traduit par M. de Caumont. — *Caen Hardel*, 1838, in-8°.

204. — Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre, par M. Francisque Michel. — *Paris, J. Renouard*, 1840, in-8°.

205. — Croisade monumentale en Normandie, au XII.e siècle, par l'abbé Cochet. — *Rouen, Lefebvre*, 1843, in-8°.

206. — Chronique des ducs de Normandie, par Benoit, trouvère anglo-normand du XII.e siècle, publiée pour la première fois

33.*

d'après un MS. du Musée britannique, par M. Francisque Michel. — *Paris*, *Imprimerie royale*, 1843-44, 3 vol. in-4°.

207. — La Seine-Inférieure avant et depuis la Restauration, ou réflexions sur le nouvel annuaire statistique de ce département, soumises aux électeurs par un électeur du canton de Boos. — *Rouen*, *E. Périaux*, 1824, in-8°.

— Rapport général sur les travaux du conseil de salubrité du département de la Seine inférieure, à M. le Préfet, 1831. — (1832-33.) — (34-35) — (36-37) — (38-39). — *Rouen*, *E. Périaux*, 1832-40, in-8.°, 5 vol. — n.° 45.

208. — Ecole d'agriculture et d'économie rurale du département de la Seine-Inférieure. Programme des cours. — *Rouen*, *Baudry*, 1838, in-8°.

209. — Première exposition des produits agricoles, horticoles, industriels et artistiques de l'arrondissement de Bayeux, qui a eu lieu du 24 au 26 septembre 1841. — *Bayeux*, *Groult*, 1841, in-8°.

210. — Rapport fait à la Société d'archéologie d'Avranches, relativement à la pierre expiatoire de Henri II, roi d'Angleterre, par M. Mangon de Lalande. — *Avranches*, in-8°.

211. — Rapport à la Société d'archéologie d'Avranches sur la verrière de Martigny, par le même. — *Avranches*, 1843, in-8°.

212. — La lutte de la paume ou le jeu de la soule, en mars 1830, à Caligny, frontière de l'Orne et du Calvados, par le même. — *Avranches*, 1843, in-8°.

213. — Statistique routière de Caen à Rouen, par M. de Caumont. — *Caen*, *Hardel*, 1843, in-8°.

214. — Sur la tradition du moyen-âge qui attribue la fondation de Caen à Kains, sénéchal du roi Arthur, par J. Mancel. — *Caen*, *Hardel*, 1843, in-8°.

— Notice sur la bibliothèque de Caen, par Mancel. — *Caen*, 1840, in-8°. n.° 511.

215. — Sur deux mots du moyen-âge encore en usage à Caen, par Mancel. — *Caen*, *Hardel*, 1841, in-8°.

216. — Essai sur l'histoire littéraire de Caen sous les ducs de Normandie rois d'Angleterre, par Mancel.—*Caen*, *Hardel*, 1842, in-8°.

217. — Mémoires sur les ruines du vieil Evreux, par M. Rever. — *Evreux*, *Ancelle*, 1817, in-8°.

218. — Mémoire sur les ruines de Lillebonne, avec un appendice contenant la description de quelques cachets inédits d'anciens oculistes, par M. Rever. — *Evreux*, *Ancelle*, 1821, in-8°.

219. — Observation sur le réglement de la mairie de Rouen fixant la hauteur des maisons sur la largeur des rues, par E. de la Querière. — *Rouen*, *Brière*, fév. 1845, in-8°.

220. — Recherches historiques sur Rouen. — Fortifications. — Porte-Martinville, par Richard.—*Rouen*, *Péron*, 1844, in-8°.

221. — Précis historique de la statue de P. Corneille érigée à Rouen par souscription, en 1834, par A. Deville. — *Rouen*, *Baudry*, in-8°.

222. — Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen, par Richard.— *Rouen*, *Péron*, 1845, in-8°.

223. — Notice sur un ancien manuscrit relatif au cours des fontaines de la ville de Rouen, par M. de la Querière. — *Rouen*, 1834, in-8°.

224. — Notice sur le chateau d'Eu, par M. Estancelin. — *Paris*, 1836, in-8°.

225. — Description de la commune de Boulon, arrondissement de Falaise, par M. F. Galeron. — *Falaise*, 1837, in-8°.

226. — Dissertation sur l'abolition du culte de Roth soit par Saint-Mellon, 1.er évêque, soit par Saint-Romain, 19.e évêque de Rouen, par M. le marquis Le Ver.—*Paris*, 1829, in-8°.

227. — Histoire communale du Tilleul, rédigée à l'aide du terrier, par M. l'abbé Cochet. — *Ingouville*, 1840, in-8°.

228. — Fouilles du château Gaillard, dans l'arrondissement du Havre, par l'abbé Cochet.—*Rouen*, *Nicétas Périaux*, 1843, in-8°.

229. — Fouilles de Londinières en 1847, par le même. — *Rouen, Péron*, 1848, planch.

230. — Notice sur un cimetière romain découvert en Normandie, par le même. — *Rouen, Péron*, 1849, in-8°.

231. — Essai archéologique et artistique sur l'ancien monastère du Mont-Saint-Michel, par M. de Clinchamp. — *Avranches*, 1837, in-8°.

232. — Etat de l'agriculture dans l'arrondissement de Neufchâtel au 1.er janvier 1832, par M. Cartier, sous-préfet de l'arrondissement. — *Neufchâtel, Féray*, 1832, in-8°.

233. —Histoire de Lisieux (ville, diocèse et arrondissement), par L. du Bois — *Lisieux, Durand*, 1845, 2 vol in-8°.

234. — Sépultures anciennes trouvées à Saint-Pierre d'Epinay dans les travaux du chemin de fer de Dieppe, par M. l'abbé Cochet. — *Rouen*, *Péron*, 1847, in-8°.

235. — Notice sur les fouilles exécutées à Neuville près Dieppe, par M. l'abbé Cochet. — *Rouen*, *Péron*, 1845, in-8°.

256. — Un coin de la Normandie. Bures, calvaire, cours de justice, tabellions, sergents, etc., par J. E. D. (Decorde curé de Bures). — *Rouen*, *Péron*, 1846, in-8°.

237. — L'Etretat souterrain, par M. l'abbé Cochet, 1.re, 2.e fouille. — *Rouen, Nicétas Périaux*, 1842-44, in-8°.

238. — Hachettes celtiques trouvées à Mentheville (Seine-Inférieure), par E. de la Querière. — *Rouen*, 1843, in-8°.

239. — Culture de la vigne en Normandie, par M. l'abbé Cochet, — *Rouen*, *Péron*, 1844, in-8°.

ORLÉANAIS.

240. — Château de Chambord, par L. de la Saussaye. — *Blois*, 1837, in-fol.

— Monographie de la cathédrale de Chartres, liv. 1 à 4, grand in-fol. (voir n.° 117.)

PICARDIE.

241. — Opinion sur l'origine du mot picard, en réponse aux arti-

cles publiés dans les 5 premières livraisons des archives de Picardie, par M. le C.te de Boubers — in-8°.

242. — Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de Picardie tenue à Amiens en novembre et décembre 1787. — *Amiens, J.-B. Caron*, 1788, in-4°.

243. — Eglises, châteaux, beffrois et hôtels-de-ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois; texte par MM. H. Dusevel, A. Goze, de La Fons baron de Melicocq, G. Rembault; dessins par MM. Duthoit, Letellier, Hugot, Lebel, Baudouin, Pinsard, Graux, etc. — *Amiens, Alf. Caron*, 1841-1849, 2 vol. in-8°.

— Familles illustres de Picardie, par Goze (*Extrait des Archives de Picardie*). — *Amiens, Caron-Vitet*, 1842, in-8.°, n.° 382.

244. — Essai sur l'histoire du département de la Somme, par M. Dusevel. — *Amiens*, 1837, in-8°.

245. — Rapport à M. le ministre de la justice et des cultes sur les principales églises du département de la Somme, par H. Dusevel. — *Amiens, Caron-Vitet*, 1837, in-8°.

246. — Description historique et pittoresque du département de la Somme, par MM. Dusevel et Scribe. — *Amiens, Caron-Vitet*, 1836, 1 vol. in-8°.

247. — Mémoire sur les monuments religieux et historiques du département de la Somme (en réponse à une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique), par J. Garnier. — *Amiens, R. Machart*, 1839.

248. — Eglises monumentales. — Rapport de la Société Royale d'Emulation d'Abbeville sur les églises monumentales de cet arrondissement, par L. de Belleval. — *Abbeville, Boulanger*, 1836, in-8°.

249. — Carte du département de la Somme. Atlas des départements de la France, par MM. Donnet et Fremin, n.° 77. — *Paris, Dusillon*, in-fol.

250. — Département de la Somme. Extrait de la Carte topographique de France levée par les officiers d'état-major et

gravée au dépôt de la guerre sous la direction du lieutenant-général Pelet, publié avec l'autorisation du ministre de la guerre. — *Paris*, *autographie de Baousset*, 1840, 4 f. in-fol.

251. — Atlas national de France. Somme. — *Paris*, *Dauty*, 1845, in-fol.

252. — Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil général du département de la Somme pendant le cours des sessions de 1841-1843-1848-1849. — *Amiens*, *Duval et Herment*, 4 vol. in-8°.

253. — Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes, avec un recueil de plusieurs titres concernant l'histoire de cette ville qui n'ont pas encore été publiés, par Ch. Dufresne Du Cange. Publié d'après le texte manuscrit original de la Bibliothèque Royale. Précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de Du Cange, ainsi que d'une introduction et d'éclaircissements (par H. Hardouin). — *Amiens*, *Duval et Herment*, 1840, in-8°.

254. — Monuments anciens et modernes de la ville d'Amiens, dessinés par MM. Duthoit frères, et décrits par H. Dusevel. *Amiens*, *R. Machart*, in-4.°, 1.re série, 50 dessins. (Extrait du journal le *Glaneur*.)

255. — Six vues d'Amiens lithographiées d'après nature et dédiées à la société des amis des arts, par E. Balan. — *Amiens*, *Hacbect jeune*, 1841, in-fol.

256. — Catalogue du Musée communal et départemental d'antiquités, fondé à Amiens en 1836 par la Société des Antiquaires de Picardie. — *Amiens*, *Duval et Herment*, 1.er tirage 1845, in-8°. — 2.e tirage 1848.

257. — Guide de l'étranger dans la ville d'Amiens, par Caron. — *Amiens*, *Caron-Vitet*, 1836, in-18, 3.e édition.

258. —Observations sur un bas-relief de la Cathédrale d'Amiens, par J.-B. Obry. — *Amiens*, *R. Machart*, 1837, in-8°.

259. — Visite à la cathédrale d'Amiens, par Eug. Dusevel. — *Amiens*, *Lenoel-Hérouart*, 1841, in-8°.

260. — Chemin de fer. Embranchement à Amiens des lignes d'Angleterre et de Belgique, par H. Hardouin. — *Amiens*, *Duval et Herment*, 1843, in-8°.

261. — Ponts-et-chaussées. — Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique. — 2.e section. — Département de la Somme. — *Amiens*, *Lebel et Bégat*, in-fol.

262. — Actes de l'église d'Amiens. Recueil de tous les documents relatifs à la discipline du diocèse de l'an 811 à l'an 1848, avec une notice sur tous les évêques d'Amiens, par Mg. Jean Mioland, évêque d'Amiens. — *Amiens*, *Caron et Lambert*, tom. 1.er, 1847, in-8°.

263. — Ville d'Amiens. — Actes de dévoument. — Société industrielle du département de la Somme. — Distribution de médailles et de prix. — *Amiens*, 1838, in-4°.

264. — Exposition des produits de l'industrie du département de la Somme en 1845. Rapport du jury. (M. W. Mollet). — *Amiens*, *Yvert*, 1846, in-8°.

265. — Société de médecine d'Amiens formant le comité de vaccine du département de la Somme. Séances publiques 1847, 1848. — *Amiens*, *Duval et Herment*, in-8°.

266. — Inauguration de la statue de Du Cange, érigée à Amiens le 19 août 1847, par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie. — *Amiens*, *Duval et Herment*, 1849, in-8°.

267. — Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en 1789, par Louandre. — *Abbeville*, *Jeunet*, 1844, 2 vol. in-8°.

268. — Note sur un miracle en 1531 à Notre-Dame-de-Lorette de St.-Wulfran d'Abbeville, par M. E. Demarsy. — *Abbeville*, *Jeunet*, 1848, in-8°.

269. — Notice sur le commerce de mer d'Abbeville, sur ses forces navales au XIV.e siècle, sur le combat naval de l'Ecluse etc., par M. Traullé. — *Abbeville*, *Boulanger-Vion*, 1809, in-8°.

270. — Recherches archéologiques sur le Crotoy, par M. Labourt. — *Abbeville*, *Paillart*; 1.re partie 1840, — 2.e partie 1842, in-8°.

271. — Notice sur l'ancienne abbaye de Maioc près du Crotoy, par P. Ravin. — *Abbeville*, *Paillart*, 1839, in-8°.

272. — Le château de Ham. Notice historique, par C. de Lioux. *Noyon*, *Soulas-Amoudry*, 1840, in-8°.

273. — Recherches historiques sur les premiers temps de l'abbaye de Corbie, par Eug. Dusevel. — *Amiens*, *Caron-Vitet*, 1842, in-8°.

274. — Description des églises de Roye, par M. l'abbé J. Corblet. — *Amiens*, *Duval et Herment*, 1844, in-8°.

275. — L'arrondissement de Péronne. Des recherches sur les villes, bourgs, villages et hameaux qui le composent, par M. Paul Decagny, curé d'Ennemain. — *Péronne*, *Saint-Quentin*, 1844, in-8°.

276. — Notice sur un retable qui se trouve dans l'église de Faverolles, arrondissement de Montdidier, département de la Somme, par C. de l'Escalopier. — *Paris*, 1840, in-8°.

277. — Almanach de la ville et du canton de Calais pour 1847, publié par la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Calais, 5.e année. — *Calais*, *Leroy*, 1847,

278. — Lettre à M. Bouillet sur l'article Boulogne de son dictionnaire universel d'histoire et de géographie, par Aug. Mariette. Première partie. Dissertation historique et archéologique sur les différents noms de Boulogne dans l'antiquité romaine : Portus Iccius, Gesoriacum, Bononia. — *Boulogne*, *Leroy-Mabille*, 1847, in-8°.

279. — Comptes, recettes et dépenses des chevaliers baillis de Calais; années 1307, 1308, 1309, 1312, 1313, 1324, 1326, publiés pour la première fois d'après le MS. original, suivis d'un glossaire et d'une table historique des noms-propres avec leur rectification, par J. de Rheims. — *Calais*, *Leleux*, in-4°.

280. — Mémoire sur le maître-autel et le tableau du chœur de l'église Notre-Dame de Calais, par J. de Rheims. — *Calais*, *Leroy*, 1848, in-4°.

281.—Notice sur la commune de Saint-Inglevert (Pas-de-Calais), par M. L. Cousin. — *Boulogne*, 1836, in-8°.

282. — Notice sur le château-fort du Mont-Hulin, commune de Menneville (département du Pas-de-Calais), par M. L. Cousin, in-8°.

283. — Notice sur des tombeaux découverts en 1839, au Chatillon, commune de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), par L. Cousin. — *Boulogne*, *Leroy-Mabille*, 1840, in-8°.

284. — Annuaire statistique et administratif du département de l'Aisne. — *Laon*, *Lecointe*, 1838, in-8°.

285. — Notice historique sur l'ancien diocèse de Laon et les évêques de cette ville, par M. Melleville. — *Paris*, *Dumoulin*, 1844, in-8°.

286. — Nouvelles recherches sur Bibrax et Noviodunum, par M. Melleville. — *Laon*, *Maréchal*, 1845, in-8°.

287. — Almanach Soissonnais pour 1844 1re année, et 1845 2e année. — *Soissons*, *Fossé Darcosse*, 1844-1845, 2 vol. in-18.

288. — Notice historique et archéologique sur le bourg de Chezy-sur-Marne (Aisne), par M. Poquet. — *Laon*, *Maréchal*, 1844, in-8°.

289. — Notice sur l'abbaye de Clairfontaine, par M. Am. Piette. *Vervins*, *Papillon*, in-8°.

290. — Notice statistique sur les cantons de Bohain et du Catelet, arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne, par M. Am. Piette. — *Compiègne*, *Levacher*, 1844, in-8°.

291. — Notice sur l'abbaye de Bucilly, par M. Am. Piette. — *Vervins*, *Papillon*, 1845, in-8°.

292. — Histoire de l'abbaye de Foigny, ordre de Cîteaux, filiation de Clairveaux, par Am. Piette. — *Vervins*, *Papillon*, in-8.°, plan.

293. — Notice historique et descriptive de l'église abbatiale d'Essomes près Château-Thierry, dédiée à la commission archéologique de l'Aisne, par M. l'abbé Poquet. — *Soissons*, *Fossé Darcosse*, 1842, in-8°.

294. — Siége de Saint-Quentin en 1557, par M. Ch. Gomart, s. l. n. d., in-8°.

295. — Saint-Quentin pendant la Ligue et lors de la visite de Henri IV en 1590, par M. Ch. Gomart, s. l. n. d., in-8°.

296. —Mélanges pour servir à l'histoire du Soissonnais, recueillis et publiés par E. Fossé Darcosse. — *Soissons*, 1844-1849, 1.re et 2.e partie, in-8°.

297. — Crypte de l'ancienne abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons, par l'abbé Poquet. — *Laon*, 1843, in-8°.

298. — Abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons en 1600, planch., in-fol.

299. — Essai historique sur la ville de Vervins, par Am. Piette. — *Vervins*, *Papillon*, 1839-41, in-8°.

300. — Notice archéologique sur le département de l'Oise, par M. Graves. — *Beauvais*, *Desjardin*, 1839, in-8°.

301. — Almanach administratif et commercial du département de l'Oise, pour 1847. —*Beauvais*, *Moisand*, 1847, 8.e année, in-8°.

302. — Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis, depuis le v.e siècle jusque vers la fin du xii.e, par le docteur Eug. Woillez. — *Clermont*, *veuve Danicourt*, 1841-1850, in-fol., liv. 1 à 16.

303. — Précis statistiques sur le canton de Neuilly en Thelle. — Crépy-en-Valois. — Nivillers. — Auneuil. — Estrées-St.-Denys. — Froissy. — Ressons-sur-Matz. — Guiscard. — Marseille. — Lassigny. — Pont-Sainte-Maxence. — Mouy. Saint-Just-en-Chaussée. — Songeons. — Crévecœur. — Meru. — Liancourt. — Clermont. — Meignelay. — Ribecourt. — Attichy. — Granvillers. — Coudray-St.-Germer. — Senlis. — Noailles. — Breteuil. (Département de l'Oise), par M. Graves. — *Beauvais*, *Desjardin*, 1830 à 1843, 26 vol. in-8°.

304. — Coup d'œil historique sur la ville de Beauvais, par Ern. Breton. — *Paris*, *Réné*, 1841, in-8°.

305. — Description de la cathédrale de Beauvais, accompagnée du plan, des vues et des détails remarquables du monument, et précédé d'un résumé des principaux évènements qui s'y rattachent, par M. Em. Woillez. — *Beauvais*, in-4°.

306.—Notice sur les peintures sur bois de l'église Saint-Etienne de Beauvais, par M. St. de Saint-Germain. — *Beauvais, Desjardin* (Journal de l'Oise, n.° 92, 1841).

307. — Notice historique et descriptive de l'église Saint-Etienne de Beauvais, par M. St. de Saint-Germain.—*Beauvais, Desjardin*, 1843, in-8°.

308. — Notice sur les tapisseries de la cathédrale de Beauvais (par M. l'abbé Santerre). — *Clermont, Carbon*, 1842, in-8°.

309. —Notice sur le souterrain de la Cour d'assises (à Beauvais), par M. le docteur Daniel.—*Beauvais, Desjardin*, 1844, in-8°.

310. — La Ligue à Beauvais, par M. Dupont White. Ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Picardie et précédé d'une introduction. — *Beauvais, Desjardins*, 1846, in-8°.

311. — Histoire du siége de Beauvais en 1472, par Constant Moisand. — *Beauvais, Moisand*, 1847, in-12.

312. — Rapport de M. Houbigant au Conseil général de l'Oise sur la cession de l'ancienne cour d'assises à la ville de Beauvais, (pour la convertir en musée). — *Beauvais, Ach. Desjardins*, 1845, in-8°.

313. — Compiègne. La Forêt, par M.me Fanny Denoix.— *Beauvais, Moisand*, 1847, in-8°.

314. — Rapport fait à l'assemblée générale des souscripteurs fondateurs sur les opérations de la caisse d'épargne et de prévoyance de l'arrondissement de Compiègne, par M. de Cayrol. — *Compiègne, Escuyer*, avril 1846, in-8°.

315. — Antiquités de Noyon ou études historiques et géographiques, archéologiques et philosophiques des documents que fournit cette ville à l'histoire des cités gallo-romaines et féodales de France, par C. A. Moet de la Forte-Maison.— *Rennes, Vatar et Jansion*, 1845, in-8.°, plan.

316. — Une cité picarde au moyen-âge, ou Noyon et le Noyonnais aux XV.e et XVI.e siècles, par Al. de la Fons, baron de Mélicocq. — *Noyon*, *Soulas*, 1841, in-8°.

317. — Recherches historiques sur Noyon et le Noyonnais. Statistique botanique ou prodrome de la flore des arrondissements de Laon, Vervins, Rocroy et des environs de Noyon, par A. de la Fons, baron de Mélicocq. — *Noyon, Soulas-Amoudry*, 1839, in-8°.

318. — Description monumentale et historique de l'église Notre-Dame de Noyon, précédée d'un coup-d'œil sur l'art chrétien au moyen-âge, par Alp. Dantier. — *Paris*, *Derache*, 1845, in-8°.

— Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, par M. L. Vitet. Plans, coupes, élévations et détails, par Daniel Ramée. — *Paris*, *Imprimerie Royale*, 1845, 1 vol. in-4.°, atlas in-fol. (Voir n.° 118.)

319. — Essai sur la chatellenie et l'abbaye de Saint-Just, par M. de l'Escalopier. — *Paris*, 1835, in-8°.

320. — Senlis et Chantilly anciens et modernes, par M. Watin. *Senlis*, *Duriez*, 1847, in-8.°, carte.

321. — Notice sur le Mont Catenoy, dit le Camp de César, (par M. Ledicte-Duflot).—*Clermont*, *V.° Danicourt*, 1849, in-8°.

322. — Atlas national. — Oise. — *Paris, Dauty*, 1835, in-fol.

POITOU.

323. — Recherches et preuves concernant l'existence de la ville gauloise de Limonum sur l'emplacement de la ville actuelle de Poitiers, par M. Mangon de Lalande. — *Poitiers*, 1837, in-8°.

324. — Rapport sur les galeries souterraines de la ville de Poitiers, par le même. — *Poitiers*, 1845, in-8°.

325. — Rapport sur les galeries souterraines ou l'antique enceinte de la ville de Poitiers, par le même. — *Poitiers*, 1836, in-8°.

326. — Recherches sur l'aqueduc romain de la ville de Poitiers, par M. Mangon de Lalande. — *Poitiers*, 183 , in-8°.

327. — Les Arènes de Poitiers, par le même. — *Poitiers*, in-8°.

328. — Notice sur une colonne milliaire donnée par M. Piorry, par le même. — *Poitiers*, in-8°.

329. — Poitiers et ses monuments, par M. Foucart. — *Poitiers*, *Pichot*, in-8°.

330. — Notice sur les collèges de Poitiers par M. Ménard. — *Poitiers*, 1842, in-8°.

331. — Rapport sur un fragment d'inscription de la rue de Saint-Savin (à Poitiers), par M. Mangon de Lalande. — *Poitiers*, in-8°.

332. — Rapport sur la suite des fouilles faites rue de l'hospice, à Poitiers, par le même. — *Poitiers*, 1837, in-8°.

333. — Dissertation sur la pierre levée de Poitiers, par le même. — *Poitiers*, 1836, in-8°.

334. — Nouvelles observations relatives à la pierre levée de Poitiers, par le même. — *Poitiers*, in-8°.

335. — Notice historique sur le château de Montreuil-Bonin, par M. Dupuis. — *Poitiers*, 1838, in-8°.

336. — Rapport sur les colonnes milliaires de Chauvigny et autres, et notices sur l'autel gallo-romain de Baptresse, près Poitiers, par M. Mangon de Lalande.—*Poitiers*, 1845, in-8°.

337. — Dissertation sur le tombeau romain de Varenilla, par le même. — *Poitiers*, 1845, in-8°.

338. — Rapport sur les monuments celtiques de Château-Larcher, par le même. — *Poitiers*, *Sauvin*, in-8°.

339. — Rapport sur les tours Milandes, par le même. — *Poitiers*, in-8°.

340. — Rapport sur la découverte d'un tombeau gallo-romain (à Availles), par le même. — *Poitiers*, in-8°.

341. — Rapport supplémentaire au sujet d'une notice de M. de la Massardière sur la découverte des sépultures gallo-romaines des Minaires, par le même. — *Poitiers*, in-8°.

342. — Rapport sur la colonne itinéraire de Scorbé-Clervaut, par le même. — *Poitiers*, in-8°.

PROVENCE.

343. — Essai sur l'histoire municipale de la ville de Sisteron, par E. de la Plane. — *Digne*, *Guichard*, 1840, in-8°.

BELGIQUE.

344. — Tablettes chronologiques des annales du Hainaut, contenant l'histoire des rois belges avant la prise de Troye, par le M.is de Fortia d'Urban. — *Paris*, 1838, in-8°.

345. — Archives tournaisiennes, historiques et littéraires. Recueil concernant Tournay et le Tournaisis, par Hennebert, 1842, in-8°.

346. — Mœurs de nos aïeux. Leurs fiançailles, noces, etc., par M. l'abbé Carton. — *Bruges*, 1842, in-8°.

347. — Esquisse d'une histoire des arts en Belgique depuis 1640 jusqu'en 1840, par F. Bogaerts. — *Anvers*, *De Cort*, 1841, in-8°.

348. — Une forteresse de l'ancienne Belgique, époque de la décadence de l'empire romain, par Al. Schaepkens. — *Anvers*, *Buschman*, 1846, in-8°.

349. — Rapport verbal sur les antiquités de Trèves et de Mayence, par M. de Caumont. — *Caen*, *Hardel*, 1843, in-8°.

350. — Histoire de la ville de Dixmude et de ses châtelains, par l'abbé Van de Putte. — *Bruges*, 1842, in-8°.

351. — Notice sur l'octroi communal de la ville de Tournai avant l'occupation française, par F. Hennebert. — *Bruxelles*, 1840, in-4°.

352. — Description du sépulcre de Goethals en l'église de Saint-Piat à Tournai, suivi de la biographie de Henri Goethals, dit de Gand. — *Tournai*, *Renard*, 1843, in-8°.

353. — Notice sur d'anciens diplômes relatifs à Maestricht, par Al. Schaepkens. — *Gand*, 1848, in-8°.

354. — Reliquaire du Musée royal d'antiquités de l'Etat à Bruxelles, par Ar. Schaepkens. — *Anvers*, 1849, in-8°.

355. — Histoire de la châsse de saint Servais, évêque de Tongres et de Maestricht, par Alex. Schaepkens. — *Gand*, 1849, in-8°.

356. — Recherches sur l'église de Jérusalem à Bruges, suivies de données historiques sur la famille du donateur, par J. Gaillard. — *Bruges*, *Gaillard*, 1843, in-4°.

357. — Collection de plans, coupes, élévations, voûtes, plafonds, etc., des principaux monuments d'architecture et de sculpture de la ville de Bruges, depuis le XIV.e jusqu'au XVII.e siècle, dessinés et gravés par J.-B. Rudd. — *Bruges*, *Bogaerts*, 1835, in-f°.

358. — Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des dunes, par M. Eenens (couronné et publié par l'Académie de Belgique). — *Bruxelles*, *Hayez*, 1849, in-8°.

ANGLETERRE.

359. — The chronicle of Kent — lib. I. A. B. from the invasion of Brutus to the invasion of Cæsar including some account of the druidical franes now called Kit's coty house. — Lib II. a. from the invasion of Julius Cæsar to the invasion of Aulus Plautius by Alf. Dunkin. — *Dover*, *Penton*—. (Only twelve copies printed.) in-8°.

RUSSIE.

360. — Histoire de la Russie d'après les chroniques nationales, par L. Paris. — *Paris*, *Audin*, 1834, in-12.

361. — Histoire de Pologne, par Joachim Lelewel. — *Lille*, *Vanackere*, 1844, 2 vol. in-8°. et atlas.

362. — Novosiltzow à Wilna ou guerre impériale avec les infants et l'insurrection. Episode historique de 1824 par J. Lelewel. — *Bruxelles*, *Briard*, 1844, in-8°.

ITALIE.

363. — Statistique monumentaire de la ville de Ravenne, par le ch. Joseph Bard. — *Lyon*, *Perrin*, 1840, in-8°.

364. — Note sur l'amphithéâtre de Pouzzoles, présentée à l'Académie du Gard et à la Société royale des Antiquaires de France (par le B. d'Hombre-Firmas), 15 déc. 1845, in-8°.

365. — Souvenirs de Pæstum, tribut payé à la Société des Antiquaires de France, par le même, s. l. n. d. in-8°.

366. — Revue basilicale et liturgique de Rome par le ch. Joseph Bard. — *Paris*, *Dumoulin*, 1848, in-8°.

GRÈCE. — ASIE.

367. — Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, fait par ordre du gouvernement français, dans les années 1843 et 1844, et publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique, par Ph. Le Bas, avec la collaboration d'Eug. Landon. — *Paris*, *Didot*, 1847 et suiv., liv. in-4°. 1 à 12; — liv. in-fol. 1 à 5.

AFRIQUE.

368. — Exploration de l'Algérie pendant les années 1840, 1841 et 1842, publiée par ordre du gouvernement et avec le concours d'une commission académique. — Beaux-Arts. — Architecture et sculpture, par Amable Ravoisié. — *Paris*, *Didot*, 1846-1849, in-fol., liv. 1 à 21.

BIOGRAPHIE.

369. — Notices sommaires sur quelques difficultés historiques relatives à Jean de Bailleul, roi d'Ecosse, par M. le marquis Le Ver. — *Poitiers*. — 1836, in-8°.

370. — Essais sur la vie et les ouvrages du père Daire, ancien bibliothécaire des Célestins, par M. de Cayrol, avec des épitres farcies par M. J. R. (Rigollot). — *Amiens*, *Caron-Vitet*, 1838, in-8°.

371. — Notice sur la vie et les ouvrages de M. Langlet, président à la cour royale de Douai, ex-législateur, par M. Tailliar. — *Douai*, *Adam d'Aubers*, in-8°.

372. — Etudes sur Robert Gaguin, par M. Valentin Roty. — *Arras*, in-8°.

373. —André Tiraqueau, par M. le baron Bourgnon de Layre.— *Poitiers*, *Saurin*, in-8°.

374.—Considération sur le dévouement d'Eustache de S.-Pierre. Opinion lue à la séance du 4 décembre 1835, à la société des antiquaires de la Morinie, par M. H. Piers. — *Saint-Omer*, *Lemaire*, in-8°.

375. — Notice biographique sur le père F. Verbiest, missionnaire de la Chine, par l'abbé C. Carton. — *Bruges*, *Van Casteele*, 1839, in-8°.

376. — Notice historique sur Guillaume de Normandie, surnommé Cliton, XIV comte de Flandre, par L. de Givenchy. — *Saint-Omer*, *Chauvin*, 1482, in-8°.

377. — Notice sur E. H. Langlois, par C. Richard. — *Rouen*, in-8°.

378. — Notice sur Richard Cœur-de-Lion, par C. Richard. — *Rouen*, *Legrand*, 1837, in-8°.

379. —Notice sur Louis II de la Trémouille, dit le chevalier sans reproches, par Menard. — *Poitiers, Saurin*, 1843, in-8°.

380. — Notice sur la vie et les écrits de Dom Guillaume Fillastre, bénédictin de Fécamp, par M. l'abbé Cochet. — *Rouen*, *Nicétas Périaux*, 1845, in-8°.

381. —Moisand de Brieux. Etude biographique, par M. G. Mancel. — *Caen*, *Hardel*, 1844, in-8°.

382. — Familles illustres de Picardie, par Goze. (*Extrait des archives de Picardie.*) — *Amiens, Caron-Vitet*, 1842, in-8°.

383. — Notice sur la maison de Boubers-Abbeville-Tunc (Ponthieu). — *Paris, Schneider*, 1845, in-8°.

384. — Notice sur M. Boucher de Crévecœur, membre associé de l'Institut, et M. Boucher de Crévecœur de Perthes, président de la Société d'Emulation d'Abbeville, (extrait de l'*Abbevillois).* — 1845, in-8°.

385. — Essai historique sur la vie et les ouvrages de Gresset, par de Cayrol. — *Amiens*, *Caron-Vitet*, 1844, 2 vol. in-8°.

386. — Gillebert de Lannoy et ses voyages en 1413, 1414 et 1421, commentés en français et en polonais par J. Lelewel. — *Bruxelles*, *Van Dale*, 1844, in-8°.

387. — Simon van Utrecht bourgemester der stadt Humburg door M. J. de Wal. — *Utrecht*. *Van der Monde*, 1846, in-8°.

388. — Notice biographique sur le marquis et la marquise de Mornay-Montchevreuil, par C. Moisand. — *Beauvais*, *Moisand*, 1848, in-8°.

389. — Notices historiques et généalogiques sur les nobles et très anciennes maisons Van der Heyden, dite de la Bruyère, de Flandre; Van der Heyden en Condroz, dite delle Heyd de Flemale; Van der Heyden a Blisia; de Bylandt, Van der Moten ou de la Mote; de Cordes, dite de Wandripont; de Maulde et de Tayaerdt, par M. J. Van der Heyden. — *Anvers*, *De Cort*, 1847, in-8°.

390. — Etudes biographiques sur Mercurio Arborio di Gattarina, chef du conseil privé des Pays-Bas, premier président du parlement de Bourgogne, chancelier de l'empereur Charles-Quint et cardinal, par M. Le Glay. — *Lille*, *Daniel*, 2.e édit. 1848, in-8°.

391. — Notice sur M. Le Chanteur, commissaire principal de la marine, suivie d'actes inédits relatifs aux siéges de Flessingues et d'Anvers en 1809 et 1814, par E. Thierry. — *Cherbourg*, *Thomine*, 1848, in-8°.

392. — Histoire de Florence de Werquignœul, première abbesse de la Paix-Notre-Dame à Douai, et institutrice de la réforme de l'ordre de St.-Benoit, dans le nord de la France et en Belgique, par M. l'abbé Parenty, — *Lille*, *Lefort*, 1846, in-12.

393. — Histoire de Ste.-Berthe et de l'abbaye de Blangy, par l'abbé Parenty. — *Arras*, *Brissy*, 1846, in-8°.

394. — Histoire de Ste.-Bertille et de l'abbaye de Marœuil, par l'abbé Parenty. — *Arras*, *Brissy*, 1847, in-8°.

395. — Essai sur la vie et les ouvrages de Charles Dufresne Du

Cange, par H. Hardouin. — *Amiens*, *Lenoël-Hérouart*, 1847, in-8°.

396. — Notice sur la vie et les ouvrages de Charles Du Cange, par M. Cotelle. — *Amiens*, *Alfred Caron*, 1849, in-8°.

397. — Notice sur Andrea Vanucchi dit Andrea del Sarto, par E. Breton. — *Paris*, *Réné et C.e*, 1848, in-8°.

398. — Etude scientifique sur M. Mangon de Lalande, par M. Ed. Le Héricher. — *Avranches*, *Tostain*, 1848, in-8°.

399. — Deux lettres sur Jacques de Guise, annaliste du Hainaut, à M. de Stassart, par M. A. Aubenas. — *Paris*, 1839, in-8°.

400. — Etudes historiques, littéraires et artistiques sur le VII.e siècle. Vie de St. Eloi, évêque de Noyon (588-659), par S. Ouen. évêque de Rouen, traduit par Ch. Barthélemy. — *Paris*, *Poussielgue-Rusand*, 1847, 1 vol. in-8°.

PALÉOGRAPHIE.

401. — *Fac simile* d'un papyrus égyptien en caractères hiératiques trouvé à Thèbes, donné à la bibliothèque royale de Paris, et publié par E. Prisse d'Avennes. — *Paris*, *Lemercier*, 1847, in-fol.

402. — Notice sur une inscription latine inédite, par M. A. de Longpérier. — *Paris*, 1846, in-8°.

403. — Etudes paléographiques sur des inscriptions découvertes en Afrique, par M. Mangon de Lalande. — *Poitiers*, 1839, in-8°.

404. — Epigraphische Opmerkingen betrekkelijk de Geschiedenis der Romeinsche Regtsgeleerdheid door J. de Wal, in-8°., s. l. n. d.

405. — Eléments de paléographie pour servir à l'étude des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique, par Natalis de Wailly. — *Paris*, *Imprimerie royale*, 2 vol. in-4°.

406. — Recherches sur les premiers actes publics rédigés en français, par M. Le Glay. — *Lille*, 1837, 2.e édition, in-8°.

407. — Examen d'un diplôme de l'an 877 (concernant Corbie), par M. Le Ver. — *Paris*, 1832, 2.e édition, in-8°.

408. — Dissertation sur une charte inédite de l'an 1138, relative à l'histoire des vicomtes de Melun, par A. Duchalais. — *Paris*, *Didot*, 1845, in-8°.

409. — Giadisophe ou commentaire de M. Vergniau Romagnesi, sur quelques inscriptions de Saint-Benoit-sur-Loire, par M. A. du Faur, vicomte de Pibrac. — *Orléans*, *Gatineau*, 1844, in-8°.

410. — Recueil d'actes des XII.e et XIII.e siècles, en langue romane wallone du nord de la France, publié avec introduction et notes, par M. Tailliar. — *Douai*, *Adam d'Aubers*, 1849, in-8°.

411. — Explication d'un sceau du chapitre de Saint-Cheron de Chartres, par M. E. Cartier. — *Paris*, *Leleux*, 1849, in-8°.

ARCHÉOLOGIE.

412. — Antiquités celtiques et antédiluviennes. Mémoire sur l'industrie primitive et les arts à leur origine, par M. Boucher de Perthes. — *Abbeville*, *Paillart*, 1847, in-8°.

413. — Résumé d'un mémoire sur les pierres taillées, monuments d'industrie primitive, par D. Toilliez. — *Gand*, 1847, in-8°.

414. — Notice sur des instruments celtiques en corne de cerf, par M. C. Picard. — *Abbeville*, *Boulanger-Vion*, 1835, in-8°.

415. — Notice sur quelques instruments celtiques, par C. Picard. — *Abbeville*, *Boulanger-Vion*, 1838, in-8°.

416. — Lettre de M. Ravin à M. Boucher de Perthes sur les poteries celtiques. 20 juin 1845. — *Abbeville*, *Paillart*, 1846, in-8°.

417. — Notice sur une pirogue gauloise trouvée à Estrebœuf près St.-Valery sur Somme en mai 1834, par M. Ravin. — *Abbeville*, *Boulanger-Vion*, 1835, in-8°.

418. — Hachettes celtiques trouvées à Mentheville (Seine-Inférieure), par E. de la Quérière. — *Rouen*, 1843, in-8°.

419. — Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités assyriennes au musée du Louvre, par A. de Longperier. — *Paris*, *Vinchon*, 1849.

420. — De la destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Egypte et de Nubie contre les irruptions sabloneuses du désert. — Développement du mémoire adressé à l'Académie royale des sciences le 14 juillet 1844, suivi d'une nouvelle interprétation de la fable d'Osiris et d'Isis, par Fialin de Persigny. — *Paris*, *Lacrampe*, 1845, in-8°.

421. — Lettre à un horticulteur sur l'origine étymologique des noms des plantes *Achimenes* et *Achœmenes* et du roi de Perse *Achœmenes*, par M. Eloi Johanneau. — *Paris*, *Giraudet*, 1845, in-8°.

422. — Mémoire sur le système métrique des Romains, par M. Dureau de la Malle. — *Paris*, *imp. royale*, 1835, in-4°.

423. — Recherches sur les combats, les luttes et les jeux qui se célébraient dans les amphithéâtres et les cirques des anciens, par M. Mangon de Lalande. — *Poitiers*, in-8°.

424. — Rapport sur la question de l'ascia, par M. Mangon de Lalande. — *Poitiers*, 1836, in-8°.

425. — Description de la statue fruste en bronze doré, trouvée à Lillebonne, par M. Rever. — *Evreux*, *Ancelle*, 1824, in-8°.

426. — Essai sur les girouettes, épis, crêtes et autres décorations des anciens combles, pour faire suite à l'histoire des habitations au moyen-âge, par E. de la Quérière. — *Rouen*, *Lebrument*, 1846, in-8°.

427. — Synchronismes des différents genres d'architecture dans les provinces de France, par M. de Caumont. — *Le Mans*, *Richelet*, 1840, in-8°.

428. — Suite des études sur les armes et les armures du moyen-âge. 2.e art. Boucliers-écus, par C. Allou. — *Paris*, in-8°.

429. — Rapport sur des gâteaux d'une forme particulière, fait à la société des antiquaires de l'Ouest, par M. de la Liborlière. — *Poitiers*, *Saurin*, 1841, in-8°.

430. — Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu, par Didron. — *Paris*, *imp. royale*, 1843, 1 vol. in-4°.

431. — Notice sur les cloches, par M. l'abbé Barraud. — *Caen*, *Hardel*, 1844, in-8°.

NUMISMATIQUE.

— The numismatic chronicle and journal of the numismatic society of London. — *London*, 1836-1849, in-8.°, n.° 611.

432. — Revue de la numismatique belge. — *Bruxelles*, 1843. 1849, 5 vol. in-8°.

433.—Essai d'appréciations générales en numismatique, par A. de Longperrier. — *Paris*, *Duvergier*, 1840. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*), in-8°.

334. — Premières monnaies de nécessité, par Alex. Hermant. — *Saint-Omer*, décembre 1844, in-8°.

435. — Etudes numismatiques et archéologiques, par Joachim Lelewel, 1.er vol., type gaulois. — *Bruxelles*, *Voglet*, 1840, in-8.° et atlas.

436.—Nouvelles observations sur un ornement représenté au revers de quelques monnaies gauloises de l'Armorique.— Dissertation sur les Phalères, par Ad. de Longperrier. —*Blois*, *Dezairs*, 1848, in-8°.

437.—Explication des monnaies gauloises en général, en prenant pour point de départ le type complet des monnaies des anciens Rhedons, par M. Moet de la Forte-Maison. — *Rennes*, *Landais*, 1841 (Extrait de l'Album breton), in-8°

438. — Description d'une monnaie gauloise lue à la commission historique du département du Nord, par C. Robert. — *Metz* *Lamort*, 1844, in-8.°, plan.

439. — Recherches sur les monnaies au type chartrain, frappées à Chartres, Blois, Vendôme, Chateaudun, Nogent-le-Rotrou, Saint-Aignan, Celles, Romorantin, Brosse, etc., par E. Cartier. — *Paris*, *Rollin*, 1846, in-8°.

440. — Monnaies des Eduens, par L. de la Saussaye. — *Paris*, *Didot*, 1846, in-8°.

441. — Restitution à la ville de Saintes d'une monnaie attribuée à Autun, par M. A. de Longperrier. —*Blois*, *Dezairs*, 1840, in-8°.

442. —Notice sur une médaille gauloise, par M. Mangon de Lalande. — *Poitiers*, *Saurin*, 1836, in-8°. (Extrait des *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest.*)

443. —Médailles d'or, d'argent et de bronze des rois et des reines de France, par Jacques de Bie. — *Paris*, 1636, in-fol.

444. — Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau, accompagnée d'indications historiques et géographiques et précédée de considérations sur l'étude de la numismatique française, par M. Ad. de Longperrier. *Paris*, *Rousseau*, 1847, in-8°.

445. —Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire de la Commission des monnaies et médailles (de Paris). — *Paris*, *Pihan de la Forest*, 1838, in-8°.

446. —Des premières monnaies d'or mérovingiennes et spécialement de quelques-unes de Theodebert, par le docteur Woillemier. — *Blois*, *Dezairs*, in-8°.

447. — Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy, décrites par M. de Longperrier. — *Paris*, *Techener*, 1840, in-8°.

448. —Histoire monétaire de la province d'Artois et des seigneuries qui en dépendaient; Béthune, Fauquenbergue, Boulogne, Saint-Pol et Calais. Essai par M. Al. Hermant. — *Saint-Omer*, *Chauvin*, déc. 1842, in-8°.

449. — Recueil des monnaies, médailles et jetons, pour servir à l'histoire de Douai et de son arrondissement, par MM. L. Dancoisne et le docteur A. Delannoy. — *Douai*, 1836, in-8°.

450. — Monnaies de la ville de Saint-Omer avec notes sur les mereaux, par M. Alex. Hermant. — *Leipsik*, 1837, in-4°., (en allemand).

451. — Notice sur quelques monnaies inédites de la Flandre et des pays voisins, par M. Dancoisne. — *Blois*, *Dezairs*, 1843, in-8°.

452.—Numismatique. Mouton ou aignel d'or attribué à Jean III, duc de Brabant. Lettre de M. Alex. Hermant au réd. du Puits artésien. — *Saint-Pol*, *Thomas*, 1841, in-8°.

453. — Recherches sur les monnaies de Wallincourt en Cambrésis, par Renier-Chalon. — *Bruxelles*, *Van Dale*, 1847, in-8°.

454. — Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Renier-Chalon. — *Bruxelles*, librairie scientifique et littéraire, 1848, in-8°.

455. — Observations sur les monnaies de Boulogne au nom d'Eustache, par A. F. Dufaitelle. — *Calais*, 1838, in-8°.

456.—Monnaies de Montreuil-sur-Mer, par M. Rigollot.—*Blois*, *Dezairs*, 1839, in-8°.

457. — Monnaies de Guillaume, comte de Bourges, par A. de Longperrier. — *Blois*, *Dezairs*, 1840, in-8°.

458. — Monnaies inédites de quelques prélats dauphinois, par A. de Longperrier. — (Extrait de la *Revue du Dauphiné*).

459. — Monnaies inconnues des évêques des innocents, des fous et de quelques autres associations singulières du même temps, recueillies et décrites par M. Rigollot, avec notes, par M. Leber. — *Paris*, *Merlin*, 1837. in-8°. Planch.

460. — Dissertation sur une médaille attribuée à Néron, et sur quelques autres médailles trouvées près de Sisteron (Basses-Alpes), en 1836, par Ed. de la Plane. — *Saint-Omer, Thomas*, in-8°.

461. — Médaille d'or inédite de Dynamis, reine de Pont, par Ad. de Longpérier. — *Paris*, *Didot*, 1843, in-8°.

462. — Monnaies historiques frappées par les prétendants à la couronne de Hongrie, par E. Cartier. — *Blois*. *Dezairs*, 1843, in-8°.

463. — Monnaies frappées en Piémont de 1515 à 1529 par deux capitaines français, avec le titre de comtes de Deciane, par M. E. Cartier. — *Blois*, *Dezairs*, 1843, in-8°.

BELLES-LETTRES.

464. — Un sermon en vers publié pour la première fois d'après le MS. de la Bibliothèque du Roi, par Achille Jubinal. — *Paris*, 1834, in-8°.

465. — Le miracle de Théophile par Rutebeuf, trouvère du xv.e siècle, publié par Ach. Jubinal. — *Paris*, 1838, in-8°.

466. — Le roman du Renart. Supplément, variantes et corrections d'après les MSS. de la bibliothèque du roi et de la bibliothèque de l'Arsenal, par P. Chabaille. — *Paris, Silvestre*, 1835, in-8°.

467. — La poésie des troubadours, par Fréd. Diez, traduit de l'allemand, par le baron F. de Roisin. — *Lille*, *Vanackere*, 1845, in-8°.

468 — Les Romans des cycles de la Table-Ronde et de Charlemagne, par J. W. Smidt, inséré dans l'*Annuaire de Vienne* 1845, traduit de l'allemand et annoté par le baron F. de Roisin. — *Saint-Omer*, 1844, in-8°.

469. — Essai sur les Cours d'Amour par Fréd. Diez, traduit de l'allemand et annoté, par le baron de Roisin. — *Lille, Vanackere*, 1842, in-8°.

470. — Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. Arthur Dinaux. — *Valenciennes*, *Prignet*, in-8°.

471. — Histoire des révolutions du langage en France, par M. Francis Wey. — *Paris*, *F. Didot*, 1848 in-8°.

472. — Essai d'un dictionnaire historique de la langue française, (par M. Paulin Paris). — *Paris*, *Techener*, 1847, broch. in-4°.

473. — Une Femme de quarante ans, comédie en trois actes et en vers, par Galoppe d'Onquaire, représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre Français par les comédiens du Roi, le 20 novembre 1844. 2.e édition. — *Paris*, *Tresse*, 1845, in-8°.

474. — Le maître au logis, comédie en un acte et en vers, imitée de l'allemand (par A. Breuil). — *Amiens*, *Yvert*, 1844, in-8°.

475. — Syphilis, poème en six chants, par Barthélemy, avec des notes par Giraudeau de Saint-Gervais. — *Paris*, *Bechet*, 1840, in-8°.

476. — Plaisanterie lue à la séance publique de la Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers, le 13 juin 1839, lors de l'exposition d'horticulture, par M. Mangon de Lalande. — *Poitiers*, 1839, in-8° (en vers).

477. — Le faux antiquaire, par M. Mangon de Lalande (vers), s. l. n. d., in-8°.

478. — L'Amour et Psyché, poème, par Ern. de Calonne. — *Paris*, *Gosselin*, 1842, in-8°.

479. — Comment le diable batit une cathédrale et du peu de reconnaissance qu'on lui en eut. Légende par L. Paulet. — *Mons*, *Lelouchier*, 1849, in-8°. (en vers).

480. — Chansons nouvelles, par Ant. Clesse.—*Mons*, *Lelouchier*, 1848, in-8°.

481. — Petit glossaire ou traduction de quelques mots financiers, esquisse de mœurs administratives, par Boucher de Perthes. — *Abbeville*, *Boulanger*, 1835, 2 vol. in-8°.

482. — Satyres, contes et chansonnettes, par le même. — *Paris*, *Pinard*, 1833, in-12.

483. — Nouvelles, par M. Boucher de Perthes, *Paris*, *Pinard*, 1831, in-8°.

484. — Chants armoricains ou souvenirs de Basse-Bretagne, par le même, *Paris*, *Pinard*, 1831, in-12.

485. — Romances, ballades et légendes, par le même. — *Paris*, *Pinard*, 1830, in-12.

486. — La marquise de Montalle, comédie en cinq actes, par le même. — *Paris*, *Barba*, 1820, in-8°.

487. — Mélanges, par J. Ladoucette. — *Paris*, *Dauvin*, 1845, 2.e édit. in-8°.

488. — Mélanges historiques, archéologiques et littéraires, par M. Dupont-White. — *Beauvais*, *Desjardins*, 1847, in-8°.

489. — Discours de réception à l'Académie royale de Rouen, par

M. l'abbé Cochet. — *Rouen*, *Nicétas-Périaux*, 1842, in-8°.

490. — Réceptions faites à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'exercice 1841-1842, sous la présidence de M. C. des Alleurs. — *Rouen*, *Nicétas-Périaux*, 1842, in-8°.

491. — Institut national de France. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Inauguration de la Statue de Du Cange à Amiens, le dimanche 19 août 1849. — Discours prononcé par M. Magnin, président de l'Académie. — *Paris*, *Didot*, 1849, in-4°.

492. — Discours prononcé dans la séance publique de rentrée de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, pour l'ouverture de l'année-scolaire 1843-1844, par M. Rigollot. — *Amiens*, *Duval et Herment*, 1843, in-8°.

493. — Rapport sur le concours d'économie publique et de poésie fait à la Société royale et centrale d'agriculture du département du Nord, par M. Parmentier. — *Douai*, 1838, in-8°.

494. — La République et la religion (par M. l'abbé Corblet). — *Paris*, *Lecoffre*, 1848, in-8°.

495. — Distribution des prix pour l'année scolaire 1847-1848. Discours prononcé par M. F. Hennebert, professeur à l'athénée de Tournay. — *Tirlemont*, *Merck*, 1848, in-8°.

496. — Cours de prononciation, de lecture à haute voix et de récitation, d'après l'académie et les grammaires les plus estimées, par un professeur (F. Hennebert). — *Tournay*, *Hennebert*, 1841, 3.e édition, in-12.

497. — Littérature espagnole. Les poèmes du Cid, par Ach. Jubinal. — *Paris*, *Challamel*, 1841, in-8°.

498. — Discours prononcé à l'ouverture des cours de la Faculté de Montpellier, par A. Jubinal. — *Montpellier*, 1837, in-8°.

499. — An introduction to Shakespear's mid summer nigtht's dream by J. Orchard Halliwell. — *London*, *W. Pickering*, 1841, in-8°.

500. — Nundinæ floraliæ. — Fugitive papers. — May day. —

May games. by Alf. Dunkin. — *Dover*, *Penton*, 1843, (only twelwe copies printed.) in-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

501. — Essai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains, par H. Géraud.—*Paris, Techener*, 1840, in-8°.

— Dissertation sur l'art typographique contenant un aperçu historique de ses progrès durant le xv.e et le xvi.e siècle, et des recherches sur l'influence de cet art sur les lumières de l'espèce humaine, par Delprat. — *Utrecht*, *Altheer*, 1820, in-8°. (Mémoire couronné en 1816 par la Société des arts et des sciences d'Utrecht). — n.° 628.

502. — Précis historique sur l'imprimerie nationale et ses types, par Duprat. — *Paris*, *Duprat*, 1848, in-8°.

503. — Catalogue général des cartulaires des archives départementales et communales (de France), publié par la commission des archives départementales et communales. — *Paris*, *Imprimerie royale*, 1847, in-4°.

504. — Tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790, publié par la commission des archives départementales et communales. — *Paris*, *Imprimerie royale*, 1848, in-4°.

505. —Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen, par Ch. Richard.—*Rouen*, *Péron*, 1845, in-8°.

506. — Catalogue des livres composant les bibliothèques des départements de la marine et des colonies. — *Paris*, *Imprimerie royale*, 1838-1843, 5 vol. in-8°.

507. — Catalogue de la bibliothèque communale d'Abbeville, suivi d'une table générale alphabétique des noms des auteurs et des titres des ouvrages anonymes, par M. Louandre. — *Abbeville*, *Boulanger*, 1836-1837, 2 vol. in-8°.

508. — Description de quelques manuscrits de la bibliothèque communale d'Abbeville, par L. C. de Belleval.—*Abbeville*, *Boulanger-Vion*, in-8°.

509. — Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bi-

bliothèque communale d'Amiens, par J. Garnier.—*Amiens, Duval et Herment*, 1843, in-8°.

510. — Bibliothèque communale de la ville d'Amiens. Catalogue de la bibliothèque léguée par M. Cozette. — *Amiens, Duval et Herment*, 1844, in-8°.

511. — Notice sur la bibliothèque de Caen, par Mancel.—*Caen, Leroy*, 1840, in-8°.

512. — Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord, par M. de Coussemaker. — *Cambrai*, 1844, in-8°.

513. — Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille, par M. Le Glay. — *Lille, Vanackere*, 1848, in-8°.

514. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer concernant l'histoire de France, par H. Piers. — *Lille, Libert*, 1840, in-8°.

515. — Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer, par H. Piers.—*Lille, Libert*, 1840, in-8°.

516. — Catalogue des livres qui composent la bibliothèque de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai, par M. Brassart. — *Douai, Adam d'Aubers*, 1841, in-8°.

517. — Catalogue des livres en petit nombre composant la bibliothèque de M. Vivenel. — *Paris, Techener*, 1843, 1 vol. in-8.° sur papier bleu. (Ouvrage tiré à 100 exemplaires dont 5 sur papier de couleur.)

518. —Notice bibliographique sur la bibliothèque de M. Vivenel, par Alkan aîné. — *Paris, Tournier*, 1845, in-8°.

519. — Le bibliologue de la Belgique et du nord de la France, publié par Fred. Hennebert.— *Tournai*, 1840, n.° 1, 2, 3.

520. — Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges établis à l'étranger pendant le XV.e et le XVI.e siècle, par Van-Der Mersch. (1°. Gerardus de Lisa ; 2°. Antonius Mathias d'Anvers ; 3°. Arnoldus de Bruxelles.) — *Gand, Hebbelynck*, 1844, in-8°.

521. — Catalogue d'une belle collection de livres de sciences, de littérature, d'histoire etc., provenant de la bibliothèque de M. de Chenedollé. — *Liège, Oudart*, 1846, in-8°., première partie, n.° 1 à 3000.

522. — Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les dix volumes formant la première série du bulletin monumental publié par la Société pour la conservation des monuments, par M. l'abbé Auger. — *Caen, Hardel*, 1846, in-8°.

JOURNAUX ET REVUES PÉRIODIQUES.

523. — Le Puits artésien, revue du Pas-de-Calais. — *Saint-Pol*, 1837, 1842, 6 vol. in-8°.

524. — Revue anglo-française (historique et trimestrielle), destinée à recueillir toutes les données historiques se rattachant aux points de contact entre la France, l'Aquitaine, la Normandie, la Grande-Bretagne et l'Irlande etc., publiée à Poitiers, sous la direction de M. de la Fontenelle de Vaudoré. — *Poitiers*, tome III (1835), — tom. V (1837-39), — 2 vol. in-8°.

525. — L'Institut, journal universel des sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger. (2.e section. Sciences, historiques, archéologiques et philosophiques). — *Paris*, 1841-49, in-f°.

526. — L'Indicateur de Calais, journal politique, littéraire et commercial, n.° 65 à 136, du 2 janvier 1831, du 13 mai 1832. — *Calais*, *Leleux*, in-f°.

527. — Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par A. Le Roy et Ar. Dinaux. — *Valenciennes*, *Prignet*, tomes II, III, IV, in-8°.

528. — Messager des sciences et des arts de la Belgique ou nouvelles archives historiques, littéraires et scientifiques. — *Gand*, *Vanderhaeghen*. 1833 à 1842, 10 vol. in-8°.

529. — Collectanea antiqua. Etchings of ancient remains illustrated of the habits, customs, and history of past ages by Ch. Roach Smith, published quaterly. — *London, Nichols*, 1844-1849, n.° 5 à 12. in-8°.

530. — L'Argus soissonnais, 1844-1849, 6 vol. in-fol.

531. — L'Écho de l'Oise, 1846-1849.

532. — Journal des savants de Normandie. — 1844. Liv. 1, 2, in-8°.

533. — Revue orléanaise. Recueil historique, archéologique et littéraire. — *Orléans*, 1846, feuil. 1 à 28, in-8°.

MÉMOIRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

534. — Abbeville. — Mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville, 1833-1849, 6 vol. in-8°.

535. — Amiens. — Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme. 1835 à 47, 7 vol. in-8°.

536. — Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie. — Mémoires. Tom. 1 à 9. 9 vol. in-8.° et atlas, et un supplément au tom. 4°.

—Bulletin. 3 vol. in-8.°, 1841 à 1850.

—Coutumes locales du bailliage d'Amiens, 1 vol. in-4.° et 1.re liv. du tom. 2°.

—Introduction à l'histoire générale de Picardie, par dom Grenier, 1.re liv. in-4°.

—Catalogue du Musée d'antiquité. 1.er tirage 1845, 2.e tirage 1848, 2 br. in-8°.

537. —Amiens. — Société de médecine formant le comité de vaccine du département de la Somme. Séances publiques de 1847 et 1848. — *Amiens, Duval et Herment*, 1847-48, 2 br. in-8°.

538. — Angoulême. — Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1845. — 1.er et 2.e trimestres, in-8°.

539. —Arras. —Mémoires de l'Académie d'Arras. Société royale des sciences, des lettres et arts, 1841 et 1846, 2 vol. in-8°.

540. — Arras. — Bulletin de la Commission des antiquités départementales (Pas-de-Calais), 1849, in-8°.

541.—Autun.—Compte rendu des travaux de la Société éduenne des lettres, des sciences et arts.—1.re année 1836-37, in-8°.

—Mémoires de la Société éduenne, 1844-1845, 2 vol. in-8°. Voy. Bourgogne.

542. — Avranches. — Mémoires de la Société archéologique d'Avranches, tom. I.er (1842), in-8°.

543. — Avranches. — Bulletins de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts de l'arrondissement d'Avranches et de Mortain.

Séance du 23 mai 1844.

N.os 9, 10, 11 (1846).

544. — Bayeux. — Séance publique tenue par la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, 1845-46, tom. III.e, in-8°.

545. — Beauvais. — Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis, 1843 à 1847, 2 vol., 1848-49, 3 livr. in-8°.

546. — Beauvais. — Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. I.er, liv. 1 et 2, 1847-48, in-8°.

547. Béziers. — Société archéologique de Béziers.

Séance publique du 16 mai 1844.

— 1er mai 1845.

— 21 mai 1846.

— 31 mai 1847.

— 17 mai 1849.

—Essai sur la formation et sur le développement du langage des hommes, par M. Azaïs, président. — Suppl. à la 8.e livraison. 1845, in-8°.

— Bordeaux. — Commission historique des monuments et documents historiques de la Gironde. — Rapports. — 1840-1841, 2 br. in-8°. — n°. 189-190.

548. — Caen. —Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie;

1.re série, tom. IX et X, 2 vol. in-8.° et atlas;

2e série, tom. I, II et III, 2e et 3e liv. du tom. IV; 1re liv. du tom. VII.

549. — Caen.—Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1847, 1 vol. in-8°.

550. — Calais.—Mémoires de la Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts de Calais, années 1839-40 — 41, 42, 43, 2 vol. in-8°.

551. — Cambrai. — Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. — Tom. xv 1.re partie, xvi, xvii; xix 1.re partie, xx, xxi, 6 vol. in-8°.

552. — Chalons-sur-Marne. — Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, séant à Châlons, le 12 septembre 1837. — *Châlons*, 1837, in-8°.

553. — Chalon-sur-Saone.— Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, années 1844-45-46, 1 vol. in-8.°, atlas in-fol.

554. — Dijon. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, années 1845-46, 1 vol. in-8°.

555. — Douai. — Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord séant à Douai. — 1829-30 — 33-34 — 35-36 — 37-38 — 39-40 — 41-42 — tom. xi — xii, 8 vol. in 8°.

—Recueil d'actes du xii et xiii siècle en langue romane-wallonne, 1 vol. in-8°, n°. 410.

556. — Evreux. — Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

1.re série, n.° tom. vii, viii, ix, x, 4 vol. in-8.°;

2.e série, tom. i, ii, iii, iv, v, vi, vii, 7 vol. in-8°.

557. — Falaise. — Annuaire de l'arrondissement de Falaise, publié par la Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de cet arrondissement, 1841. 6.e année. — 1843, 8.e année. — 1845, 10.e année.

—Bulletin de la Société, 1840 à 1846, incomplet pour chaque année.

—Rapport sur le mode le plus avantageux des chevaux de remonte, par M. Maussion.

—Rapport sur le rapport de M. Lenfant pour la remonte des chevaux de cavalerie pour la gendarmerie, par le même.

—Rapport sur les inconvénients du braconnage, par M. Esnault.

558. — GUERET. — Mémoires de la Société des sciences naturelles et des antiquités de la Creuse, tom. 1.er, 6.e bulletin, in-8°.

559. — HAVRE. — Société havraise d'études diverses. — Résumé analytique des travaux de la Société, 11.e et 12.e année, 1846, 13.e et 14.e année, 1846-47.

560. — LAON. — Commission d'antiquités du département de l'Aisne. — Rapport par M. Emile Caron, 1841, in-8°.

561. — LAON. — Bulletin de la Société archéologique du département de l'Aisne, 1843-1844, n.os 1, 2, 3, 4, in-8°.

562. — LILLE. — Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — 1839, 1.re partie. — 1840-41-44-45-46-48, 8 vol. in-8°.

563. — LILLE. — Commission historique du département du Nord. Bulletin, tom. I et II, 2 vol. in-8°.

564. — LIMOGES. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tom. I.er, et 1.re livraison du tom. III.

565. — LYON. — Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société d'agriculture de Lyon, tom. I à VIII, 8 vol. in-4°.

566. — METZ. — Mémoires de l'Académie royale de Metz, 1846-47, 28.e année; 1848-49, 30.e année, 2 vol. in-8°.

567. — MONTPELLIER. — Publications de la Société archéologique de Montpellier. — tom. I.er, moins les n.os 1 et 3.

Tom. II, n.os 12, 13, 15. 17

Le Petit Talamus, 1 vol. in-4°.

568. — MOULINS. — Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, août 1846, in-8°.

569. — NANCY. — Bulletin de la Société d'archéologie de Lorraine, tom. I.er, n.° 1, in-8.°.

570. — Nancy. — Mémoire de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, 1847, 1 vol. in-8°.

571. — Nimes. — Mémoires de l'Académie royale du Gard, 1845-46 — 1847-48, 2 vol. in-8°.

572. — Niort. — Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tom. iii, iv, v, vi, vii, tom. viii, liv. 2, 3, 4, tom. xi, liv. 2.

573. — Paris. — Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, 2.e série, tom. i à ix, 9 vol. in-8°.

— Annuaire de la Société des Antiquaires de France, 1848-1849, 2 vol in-18.

574. — Paris. — Compte-rendu des travaux de la Société philotechnique, par M. le baron de Ladoucette, pour les années 1836, 1837, 1838.

— Annuaire de la Société philotechnique; tom. i.er, 1840; tom. ii, 1841; tom. iv, 1843; tom. ix, 1847, 4 vol. in-18.

575. — Société de l'Histoire de France. Bulletin, 1834 à 1850, complet.

— Annuaires historiques publiées par la Société de l'histoire de France. 1837 à 1849, 13 vol. in-18.

— Publications de la Société de l'Histoire de France.

— La conqueste de Constantinople, par Villehardouin, publiée par M. Paulin Paris. — *Paris*, 1848, 1 vol. — n.° 83.

— Orderici Vitalis historia ecclesiastica, publiée par M. Aug. Le Prévost, tom. i, ii, iii, 1838 à 1845. — n.° 71.

— Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre, publiée par M. Francisque Michel, 1840, 1 vol. — n.° 204.

— Œuvres complètes d'Eginhard, publiées par M. Al. Teulet, 1840 à 1843, 2 vol. — n.° 82.

— Les coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, publiées par le comte Beugnot, 1842, 2 vol. — n.° 8.

576. — Paris. — Institut historique de France.

— Journal de l'Institut. Complet.

— L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 1841 à 1850, complet, in-8°.

577. — PARIS. — Mémoires de la Société ethnologique, tom. I et II, 1841-45, 2 vol. in-8.°

— Bulletin de la Société ethnologique de Paris, tom. 1er.

578. — POITIERS. — Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1835 à 1847, 12 vol. in-8°.

— Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1838 à 1849, 4 vol. in-8.° complets.

1.re série, 1834 à 1838. Manque 3.e et 4.e bulletins.

579. — PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 6.e vol., 2.e partie, 1845, in-8.°; 7.e vol., 1848, 2 vol. in-8°.

580. — LE PUY. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (1839-40) — (42-46), tom. XII. — (1847-49), tom. XIII, 3 vol. in-8°.

581. — REIMS. — Séances et travaux de l'Académie de Reims, 1847-1849. (Chaque année incomplète.)

— REIMS. — Société des Bibliophiles.

582. — Le noble et gentil jeu de larbaleste à Reims. — *Reims, Jacquet*, 1841, n.° 40.

583. — Discours de ce qu'a fait en France le héraut d'Angleterre et de la réponse que lui a faite le Roi le 7 juin 1557. 1841, n.° 9.

584. — Une émeute en 1649. — *Mazarinade*, 1842, n.° 19.

585. — Louis XI et la sainte-ampoule, 1842, n.° 18.

586. — Mémoire de M. Fr. Maucroix, chanoine et sénéchal de l'église de Reims, 1842, n.° 63.

587. — Histoire chronologique, pathologique, politique, économique, artistique, soporifique et melliflue du très-noble, très-excellent et très-vertueux pain d'épice de Reims, 1842, n.° 23.

588. — L'entrée du roi nostre sire en la ville et cité de Paris, 1842, n.° 40.

589. — Le lépreux à Reims, XV.e siècle, 1842, n.o 13.

590. — Mémoire de M. Fr. Maucroix, chanoine et sénéchal de l'église de Reims, suite et fin, 1842, n.o 40.

591. — Inventaire après le décès de Richard Picque, archevêque de Reims, 1389. — 1842, n.o 29.

592. — Miniature d'une bible du XIV.e siècle (1378), et d'un *Fac simile* du texte, 1842, n.o 6.

593. — Li Purgatoire di saint Patrice, légende du XIII.e siècle, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Reims, 1841, n.o 11. 12.e et dernière livraison.

594. — ROUEN. — Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, depuis sa fondation en 1744 jusqu'à l'époque de sa restauration le 29 juin 1803, précédé de l'histoire de l'Académie, par M. Gosseaume. — 5 vol. in-8.o

Id. de 1831 à 1849 — 18 vol. in-8.o (Manque 1843.)

595. — ROUEN. — Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen, 1835-1844, 10 vol. in-8o.

— Précis historique de la statue de Pierre Corneille, érigée à Rouen, par souscription, en 1834, par A. Deville (publié par les soins de la Société libre d'émulation). — *Rouen*, *Baudry*, in-8o. — n.o 221.

596. — SAINT-OMER. — Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tom. I à VI, 6 vol. in-8.o et atlas.

597. — SAINT-QUENTIN. — Mémoires de la Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de la ville de St.-Quentin. — 1831 à 1842, 4 vol, in-8o.

— Société académique de St.-Quentin. — Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.

1.re série 1831 à 1841 n.o 1 à 14 complet.

2.e série 1843 à 1848, 6 vol. in-8o.

598. — SOISSONS. — Publications du Comité archéologique de Soissons.

Livr. 1, 2, 3, 4. — *Soissons*, 1848-49, in-4.o.

599. — Soissons. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, 1847-1849, 2 vol. in-8°.

600. — Sens. — Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1846, in-8°.

601. — Toulouse. — Histoire et mémoires de l'Aacadémie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, depuis son rétablissement en 1807, 6 vol. in-8°.

— Mémoires. 3.e série, tom. I à V, 5 vol. in-8°.

— Annuaire de l'Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour l'année 1849, in-18.

602. — Toulouse. — Mémoire de la Société archéologique du midi de la France établie à Toulouse, 1842 à 1847, 5 vol. in-4°.

603. — Tours. — Annales de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — Tom. XXVI, n.° 2. — XXVII, n.° 1. — XXIX, n.os 1, 2, 3.

604. — Tours. — Mémoire de la Société archéologique de Touraine, tom. I.er, in-8°.

605. — Vesoul. — Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, 1843, 6.e liv., tom. V, n.os 3, 5, 6.

SOCIÉTÉS NOMADES.

606. — Congrès scientifique de France,

1.re session tenue à Caen 1833, 1 vol. in-8°.

3.e session tenue à Douai en 1835, 1 vol. in-8°.

— Coup-d'œil général sur le Congrès de Marseille, 1846, in-18.

— 15.e session tenue à Tours, 1847, 2 vol in-8°.

607. — Société française pour la conservation des monuments historiques.

Séances générales tenues en 1836, in-8°.

Séance générale tenue à Tours, du 25 au 29 juin 1838.

Séances générales tenues en 1840, 1841, 1843, 5 vol. in-8°.

608. — Institut des provinces. — Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques. — *Paris*, *Derache*, 1836, in-12.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

609. — Numismatic society of London — Numismatic chronicle, tom. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Proceedings of the numismatic society. — 1836 à 1849, manquent les feuilles A. B. de 1840-41.

610. — The journal of the british archaeological asssociation established 1843, 4 vol. in-8°.

611. — Third annual congres held at Gloucester. aug. 1848 — 1 vol. in-8°.

612. — Society of Antiquairies of London.

Proceedings. — vol. 1 — manque n.° 16.

Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity vol. 1, 2, 11, 12, 14 à 33, — 34 vol. in-4°.

An index to the first fifteen volumes of Archaeologia, 1809, 1 vol., in-4°.

An index to Archaeologia from vol. XVI to vol. XXX, in-4°.

613. — Cædmon's metrical paraphrase of parts of the Holy Scriptures in anglo-saxon; with an english translation, notes and a verbal index by Benj. Thorpe. 1832 — in-8°.

614. — Codex Exoniensis. A collection of anglo-saxon poetry from a MS. in the library of the dean and chapter of Exeter, with an english translation by Benj. Thorpe. 1842, in-8°.

615. — Magni rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ opera Thomæ Stapleton. — 1840-44, 2 vol. in-8°.

616. — Liber quotidianus contrarotularis garderobæ. Anno regis Edwardi primi vicesimo octavo (1299 et 1300). ex codice MS. in bibliotheca sua asservato typis edidit. Soc. Antiq. londin, 1787, in-4°.

617. — The military antiquities of the Romains in Britain by the

late William Roy, published by the Soc. of Antiq. of London. — 1793 in-fol.

618. — A collection of ordinances and regulations for the governement of the royal househod mad in diverse reigns from the king Edward III to the king William and queen Mary. — 1790. in-4°.

BELGIQUE.

619. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. — *Bruxelles-Haye*, tom. I.er, moins les n.os 2, 3, 4 ; tom. II, III, IV, V, VI, VIII, (pag. 1 à 206); IX, X (pag. 1 à 291).

620. — Anvers. — Bulletin et annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. — *Anvers*, 1843; tome I.er, 1.re liv., t. II, III, IV, V, VI.

621. — Bruxelles. — Revue de la numismatique belge, 1842 à 1849; tom. I, II, III, IV, liv. 1-2-3 du tom. V, in-8°.

622. — Tournay. — Bulletin de la société historique et littéraire de Tournay. tom. 1.er in-8°.

623. — Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Annuaires, 1844 à 1849. — 6 vol. in-8°.

Bulletin. 1845 à 49. — 15 vol. in-8°.

Mémoires. — tom. XVII à XXIII. — 7 vol. in-4°.

Mémoires couronnés. — XVII à XXIII. — 7 vol. in-4°.

ITALIE.

624. — Rome. — Notice sur l'Institut de correspondance archéologique de Rome, par M. A. Kestner. — *Rome*, 1846, in-8°.

625. — Bulletino dell'Instituto di correspondanza archeologica, per l'anno 1844, 1845, 1846 et 1847, 4 vol. in-8°.

626. — Annali dell'Instituto di correspondanza archeologica, vol. 1, 2, 3 et 4 della seria nuova, et 16, 17, 18 et 19 di tutta la seria. — 1845-1847, 4 vol. in-8.° et atlas in-folio de 47 pl.

HOLLANDE.

— Utrecht. — Société provinciale des sciences et des arts d'Utrecht.

627. — Acta litteraria societatis Rheno trajectinæ, tom. II, 1795; tom. III, 1801; tom. IV, 1803, in-8°.

— Dissertation sur l'art typographique contenant un aperçu historique de ses progrès durant le XV.e et le XVI.e siècle, et des recherches sur l'influence de cet art sur les lumières de l'espèce humaine, par G. H. Delprat, 1820, in-8°. (Mémoire couronné en 1806.) n°.

628. — Nieuwe verhandelingen van het provinciaal Utrechtsch genootschap van Kunsten in Wetenschappen tweede deel, 1823.

629. — Verhandeling over de geestdrift door J. A. Bakker 1841.

630. — Verhandeling over de Afschaffing van de Kaapvaart door M. Berg van Middelburgh, 1828.

631. — Verhandeling over de Broederschap van G. Groote en over den invloed der Fraterhuizen op den wetenschappelijken en godsdienstigen toestand woornamelijk van de Nederlanden na de XIV eeuw door Delprat, 1830.

632. — Ter nagedachtenis van Cornelis Willem de Rhoer en Willem Hendrik de Beaufort, door Ph. van Heusde. 1830.

633. — Verhandeling over de Duitsche Wijsbegeerte. sedert de laatste viiftig Jaren door J. Bakker, 1835.

634. — Lambertus Hortensius van Montfoort als Geschiedschrijver door M. Mees, 1836.

635. — Geschiedenis der Joden in Nederland, door M. Koenen, 1843.

636. — Over het onmatig Gebruik van Sterken drank, en de Middelen om hetzelve te keer te gaan. Door Herckenrath 1843.

637. — Het Gebruick en Misbruick der geestrijke dranken, beñevens de Middelen tot wering van dezelve, uiteen Genees, Staten ze dekunding zoogpunt beschouwd door Duparc, 1843.

638. — Uitkomsten der meteorologische waarnemingen, gedaan te Utrecht in de Jaren, 1839-1843, door R. van Rees, 1844.

639. — De Vitoefening der geregtelijke geneeskunde in Nederland, hare gebreken. Middelen tot herstet derzelve door J. C. Van de Broecke, en Ph. Van Broecke. 1845.

640. — Over der' invloed van het Haidendom ophet gernaansche Regt wooral net betrekking tot oris Naderland. Ecne Voorlezing gehouden in het Loes museum tu Utreckt door M. J. de Wal, 1836.

641. — Aanteekeningen van het verhandelde in de sectie-verga derngen van het provinciaal Utrechtsch genootschap van Kunsten en Wetenschappen, gehouden in het jaar, 1845-1846-1847-1848.

642. —Geschiedkundig onderzoek van den Koophandel der Friezen van de vroegste tij den tot aan den dood van Karel den grooten. door J. Dirks, 1848.

643.— Questiones de bello punio primo, scripsit Michaëlis, 1846.

644.—Verslag van het Verhandelde in de Algemeene vergadering van het provinciaal Utrechtsch genootschap van Kunsten en Weten schappen voor het Iaar 1847-1848.

OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

MÉMOIRES.	Tom. I.er avec 9 planches lithographiées	6 f.
—	Tom. II	5
—	Tom. III. avec atlas de 40 pl. lithog. gr. in-8.° .	12
—	Tom. IV. (Epuisé).	10
—	Supp. au tom IV, avec 9 pl. de médailles (Epuisé) .	5
—	Tom. V. avec 9 planches lithographiées (Epuisé) .	8
—	Tom. VI. avec atlas de 16 pl. lithog. gr. in-8.°. .	12
—	Tom. VII. avec atlas de 20 pl. lithog. gr. in-8.° .	12
—	Tom. VIII. avec 10 planches lithographiées . . .	12
—	Tom. IX. avec 11 planches gravées.	12
—	Tom. X, avec 12 planches	12
BULLETINS.	Tom. I.er — Années 1841—42—43. (Epuisé) . . .	6
—	Tom. II. — Années 1844—45—46	6
—	Tom. III. — Années 1847—48—49	6
COUTUMES LOCALES	du Bailliage d'Amiens, 1.er volume in-4.° . (Cet ouvrage a obtenu une mention très-honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au concours de 1846.)	15
—	Tom. II. — 1.re livraison. — Le volume complet. .	15
INTRODUCTION	à l'histoire générale de la province de Picardie, par Dom Grenier. — Cet ouvrage sera publié en trois livraisons in-4°. La première a paru. — L'ouvrage complet	15
CATALOGUE	du Musée départemental et communal d'antiquités fondé à Amiens en 1836 par la Société des Antiquaires de Picardie. Deuxième tirage, 1848 . . .	1

ART. 49 DU RÈGLEMENT.

Tout membre correspondant qui, pendant trois ans, ne se sera point rappelé au souvenir de la Société par quelque communication, sera réputé démissionnaire.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

